



GRAND CONSEIL
Commission de gestion (COGES)

Juin 2011

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'Etat
du Canton de Vaud**

Année 2010

**Embargo jusqu'au 19.04.2011
à 12 heures**

**10
GESTION**

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION.....	6
RAPPORT GENERAL	7
1 ^{re} observation Apprentis	8
2 ^e observation Directives des services transversaux	8
3 ^e observation Loi sur les subventions	9
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	9
Chancellerie.....	10
Cour des comptes	11
Conclusion.....	11
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE).....	12
Introduction	12
Secrétariat général (SG-DSE)	12
Police cantonale (PolCant).....	13
1 ^{re} observation Effectif des gendarmes et sécurité du canton	16
Service des automobiles et de la navigation (SAN).....	16
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).....	17
2 ^e observation Avenir du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	17
3 ^e observation Suivi des hauts fonctionnaires par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....	18
Service des eaux, sols et assainissement (SESA).....	18
4 ^e observation Troisième correction du Rhône (R3) et intérêts contradictoires	19
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).....	20
5 ^e observation Avenir des bâtisses à la Grande Cariçaie	20
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)	21
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	23
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)	24
Conclusion.....	25
DEPARTEMENT DE LA FORMATION DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC).....	26
Secrétariat général (SG-DFJC).....	26
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....	28
1 ^{re} observation Améliorer la coordination entre la HEP et les établissements	30
Service de la protection de la jeunesse (SPJ).....	32
2 ^e observation Authentique Autorité de protection de la personne en conformité avec Codex	34
Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP).....	35
3 ^e observation Les délais de rénovation du gymnase d'Yverdon-les-Bains seront-ils respectés?	38

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	38
4 ^e observation Quelles solutions pour l'afflux des étudiants en médecine de première année?	42
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	45
Service des affaires culturelles (SERAC)	49
5 ^e observation Des mesures pour garantir immédiatement la sécurité du personnel sont-elles envisagées?	51
6 ^e observation Bibliothèque des Cèdres: quelle solution?	52
Conclusion.....	53
DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)	54
Secrétariat général (SG - DINT)	54
Service juridique et législatif (S JL).....	54
1 ^{re} observation Recouvrement des créances	55
Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)	56
Service de la population (SPOP)	57
2 ^e observation Personnel du Centre de biométrie	59
Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).....	60
Service pénitentiaire (SPEN)	61
3 ^e observation Ressources humaines	64
4 ^e observation Directeurs de piquet	65
5 ^e observation Service pénitentiaire (SPEN) et Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP)	66
Office du tuteur général (OTG).....	67
Autorité cantonale de surveillance des fondations (ASF)	67
Cellule Constitution.....	67
Conclusion.....	68
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L' ACTION SOCIALE (DSAS)	69
Introduction	69
Secrétariat général (SG-DSAS).....	69
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	70
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	72
1 ^{re} observation Création d'un guichet unique des questions liées à l'handicap	74
Service de la santé publique (SSP).....	75
2 ^e observation Manque de places en EMS dans la Broye	78
HOSPICES - CHUV	78
3 ^e observation Partage du dossier des patients	80
Centrale d'achats CHUV-HUG.....	81
4 ^e observation Mesure DEFI sur l'obligation de prise de la retraite	83
Conclusion.....	84

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC).....	85
Appréciation générale	86
Secrétariat général (SG-DEC)	87
Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)	88
Service de l'emploi (SDE)	89
Service de l'agriculture (SAGR)	92
1 ^{re} observation AOC du Vully	96
Service du développement territorial (SDT)	96
2 ^e observation Lenteurs administratives du Service du développement territorial (SDT)	96
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).....	98
3 ^e observation Location des salles de sport et autres locaux cantonaux	100
Conclusion.....	100
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)	101
Introduction	101
Secrétariat général (SG-DINF).....	101
1 ^{re} observation Composition des commissions de construction	102
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).....	104
2 ^e observation Mandats confiés par l'Archéologie cantonale	105
3 ^e observation Contrôle de l'Etat dans la conduite financière et technique des opérations confiées à des mandataires privés	105
Service des routes (SR)	107
4 ^e observation Entretien des routes cantonales	108
5 ^e observation Respect des procédures et financement pour la reconstruction d'un rural dans le cadre du chantier de la H144	109
Direction des systèmes d'information (DSI).....	110
Service de la mobilité (SM)	111
Conclusion.....	112
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)	113
Préambule.....	113
Secrétariat général (SG-DFIRE)	114
Office des affaires extérieures (OAE)	115
Chancellerie.....	115
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	117
Registre foncier (RF).....	120
1 ^{re} observation Fermeture des registres fonciers	121
Administration cantonale des impôts (ACI).....	122
2 ^e observation Archivage des documents au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI)	124
3 ^e observation Centre d'appels téléphoniques (CAT)	125

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	126
4 ^e observation Statistiques annuelles des justices de paix	127
5 ^e observation Locaux du Tribunal cantonal	128
6 ^e observation Gestion des suppléances et suivi des dossiers	130
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	130
Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)	131
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....	131
7 ^e observation Relations transversales entre le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) et les autres services	133
8 ^e observation Entretiens d'évaluation	135
Contrôle cantonal des finances (CCF)	135
Registre du commerce (RC).....	135
Conclusion.....	136

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

BUREAU

Présidente et rapportrice générale

COMMISSAIRES

Mme Anne-Marie Depoisier

Vice-présidents

M. Mario-Charles Pertusio

M. Laurent Wehrli

DEPARTEMENTS

SOUS-COMMISSIONS

Sécurité et environnement

M. Yves Ferrari, rapporteur

M. Mario-Charles Pertusio

Formation, jeunesse et culture

M. André Chatelain, rapporteur

Mme Catherine Labouchère

Intérieur

M. Philippe Reymond

M. Claude Schwab, rapporteur

Santé et action sociale

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur

M. Laurent Wehrli

Economie

M. Philippe Cornamusaz

Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice

Infrastructures

M. Bertrand Clot

Mme Ginette Duvoisin, rapportrice

Finances et relations extérieures

M. Albert Chapalay, rapporteur

Mme Valérie Schwaar

RAPPORT GENERAL¹

Mme Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion, rapportrice : —

Afin d'examiner la gestion 2010 du Conseil d'Etat, la COGES a tenu 12 séances plénières.

Collaboration avec les Commissions des finances (COFIN) et des systèmes d'information (CTSI)

Les liens tissés avec la COFIN se sont encore affirmés à travers trois séances tenues en commun. Nous avons pu, ensemble, prendre connaissance du rapport CCF traitant de l'analyse des retards de délais dans l'utilisation du budget d'investissement, en présence de la cheffe du CCF, de son adjoint et du chef de mandat d'audit au CCF. Ce rapport fait suite à un mandat donné par les deux commissions de surveillance. Les pistes d'amélioration relevées par le CCF touchent notamment la simplification des procédures administratives et comptables (application de l'article 163 de la Constitution par exemple), en passant par une meilleure planification de l'adoption des objets au Grand Conseil. Ce rapport a été rendu public.

L'interprétation et l'application de l'art. 163 Cst-VD fut à l'ordre du jour d'une autre rencontre. Enfin, un vice-président de la COGES a remplacé la présidente lors de la présentation du budget. Des visites de service ont aussi été menées par les sous-commissions gestion et finances du département concerné.

Quant à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), la collaboration des deux sous-commissions chargées de la Direction des systèmes d'information (DSI) se poursuit. Pour le rapport de cette année, la COGES n'a pas souhaité donner de mandat à la CTSI.

Service pénitentiaire (SPEN)

Afin de mieux comprendre les problèmes posés au Service pénitentiaire (SPEN), la commission a entendu en séance plénière M. Claude Rouiller chargé du *rapport de l'Organe d'enquête administrative spéciale désigné par le Canton de Vaud dans l'affaire du décès de M. Alexandre Vogt*. Cette séance a eu lieu en présence de M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba. En lisant notre rapport, vous verrez que les éléments concernant le SPEN occupent une place importante cette année. Les observations concernant ce service doivent permettre au Conseil d'Etat de fournir toutes les informations nécessaires, afin de répondre aux questions bien légitimes des députés.

Tâches externalisées

Pour ce qui concerne l'étude engagée l'an passé sur les tâches de l'Etat externalisées, vous trouverez dans les rapports de quelques services les informations déjà récoltées. Par contre, et contrairement à ce que nous disions, nous n'avons pas pu produire le rapport attendu en automne 2010. En effet, le champ de travail est plus large que prévu. Nous avons eu recours au Chancelier et au Collège des secrétaires généraux, que nous remercions pour leur collaboration et leur disponibilité, afin d'établir une méthodologie de travail, laquelle est maintenant prête. Cela nous permettra de reprendre ce sujet l'année prochaine et d'en faire une synthèse pour le prochain rapport annuel de la COGES.

Journée d'étude

La maintenant traditionnelle journée d'étude de la COGES s'est déroulée le 29 septembre dernier dans le district de la Broye-Vully. Nous avons été reçus par les autorités moudonnoises à Grange-Verney où le directeur de la Communauté régionale de la Broye (COREB) a expliqué les possibilités de développement dans les domaines de l'économie et de la mobilité d'une région qui vit l'intercantonalité au quotidien. En fin de matinée, la commission a pu visiter les locaux de Solar Impulse à Payerne. Après une visite à l'Abbatiale de Payerne, les autorités payernoises ont accueillis la commission et ses invités dont le préfet pour le repas de midi. L'après-midi s'est poursuivi en

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la texture du texte.

direction d'Avenches où la commission a été reçue par les autorités de l'ancienne capitale de l'Helvétie. Retour à Grange-Verney en fin d'après-midi sur le site d'Agrilogie où là, la commission fut rejointe par les députés du district. Ce fut l'occasion pour le chef du SAGR de dresser un bref aperçu des métiers et des formations enseignés dans nos deux écoles vaudoises de Marcelin et Grange-Verney.

Observations

Lors de l'étude des rapports des sous-commissions, la COGES s'est rendu compte que des questions revenaient dans plusieurs services. Ce sont : les apprentis et la place que le canton leur fait dans ses services, les relations entre et avec les services transversaux et l'application de la loi sur les subventions. Vous trouverez dès lors dans le rapport principal ces trois observations pour bien montrer que l'administration cantonale est dans son ensemble concernée. D'autres remarques sur ces sujets figurent dans les rapports consacrés à chacun des départements.

1^{re} observation ***Apprentis***

Le Grand Conseil a souvent mis en exergue la nécessité de garantir, voire d'augmenter, dans tous les départements, un nombre stable de places d'apprentissage et d'assurer aux responsables de la formation la disponibilité nécessaire à une bonne qualité des conditions d'encadrement des jeunes. Or, dans certains services, on remarque une baisse du nombre d'apprentis et un manque de volonté, voire un renoncement à engager des apprentis. Dans d'autres services, par contre, on trouve une organisation avec un responsable qui suit les apprentis, la possibilité de passer dans plusieurs services du département par exemple, démontrant une réelle volonté de formation des jeunes. Il s'agit aussi de favoriser la relève de certains métiers spécialisés au service de l'Etat.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les difficultés qu'il rencontre pour offrir plus de places d'apprentissage, ou tout au moins les maintenir, et quels moyens il compte employer pour améliorer cette situation. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur la politique d'engagement des apprentis dans l'Ordre judiciaire.*

2^e observation ***Directives des services transversaux***

La transparence et le souci d'une certaine rapidité des décisions impliquent que les demandes des services correspondent à des directives claires et disponibles, transmises par les services transversaux.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il souhaite entreprendre, afin que les directives des services transversaux telles que celles émanant du Service de gestion et d'analyse financières (SAGEFI) et du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) soient clairement diffusées au sein de l'administration.*

3^e observation
Loi sur les subventions

La loi sur les subventions a été élaborée en vue de définir les subventions accordées par l'Etat et d'assurer le meilleur usage possible de ces sommes. Ces principes ne sont pas remis en cause. Toutefois, plusieurs questions se posent : un prêt sans intérêt est-il une subvention alors qu'il est remboursé ? Une dépense annuelle, comme une cotisation, dépend-elle aussi de l'application de la loi ? La mise en vigueur de la loi date de 2006. Il paraîtrait utile de dresser un bilan de son application et de son adéquation avec le souhait, maintes fois exprimé par le gouvernement, d'instaurer des simplifications administratives.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité de simplifier l'application de la loi sur les subventions, voire de simplifier la loi elle-même.*

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le Bureau de la COGES a été reçu par le Secrétaire général du Grand Conseil le 20 janvier afin de faire le point de son activité en 2010. Nos remerciements pour sa disponibilité et ses informations très utiles.

Personnel

L'année 2010 fut une **année de consolidation** de l'organisation administrative du service.

En effet, l'engagement de tous les secrétaires de commissions parlementaires prévu au budget permet d'atteindre l'objectif de prendre en charge les procès-verbaux de toutes les commissions du Grand Conseil. Ce sont 7 personnes représentant 5,5 ETP avec une responsable à 100% ce qui donne 6,5 ETP. La mise en route se passe bien, il s'agira peut-être d'ajuster les temps de travail ; en effet, il y avait à fin décembre des heures supplémentaires. Il faut relever que la prise de notes d'une heure de commission peut entraîner jusqu'à 5 heures de travail et varie beaucoup d'une commission à l'autre. Faudrait-il un poste à 50% de plus ? L'avenir et l'expérience nous le diront.

C'est le gestionnaire administratif et responsable du Secrétariat parlementaire qui a la charge des ressources humaines de ce service. Ce dernier pourra libérer du temps, pour cette tâche, avec l'engagement, en mars, d'un informaticien à temps partiel.

Les entretiens d'évaluation seront finalisés d'ici fin mars 2011.

Rappelons que les décisions à propos des recours sont toujours attendues, elles concernent tous les collaboratrices et collaborateurs concernés par Decfo. En février, les chefs de service sont appelés à prendre position pour chaque personne. Pour ce qui concerne le service du Secrétariat général du GC, la position du chef de service est particulièrement délicate, puisqu'il avait soutenu tous les recours déposés.

Evénements 2010

A la suite de la disparition de TVRL et la création de La TELE, la retransmission des débats du Grand Conseil n'était plus possible. Heureusement, une solution a pu être trouvée avec La TELE et la retransmission fonctionne à la satisfaction des nombreux téléspectateurs. Il faut relever une nouveauté dans ces retransmissions : l'ordre du jour figure sur l'écran et facilite la compréhension des débats. L'archivage de ces mêmes débats est aussi amélioré, compte tenu que, sur l'écran, on peut choisir de voir le point de l'ordre du jour souhaité. Ces aménagements ont nécessité l'achat d'une troisième caméra.

Nouveau parlement

Comme en 2009, le Secrétaire général du Grand Conseil consacre du temps à la Commission de construction du nouveau parlement avec notre collègue député, ancien président, délégué par le Bureau du Grand Conseil, membre lui aussi de la Commission de construction qui défend les intérêts et les besoins du GC ; il suit aussi la gestion financière de cet important projet.

Ce projet a pris du retard, pourtant la mise à l'enquête ne devrait pas tarder, puis ce sera le crédit d'étude.

Remarque : la commission regrette le retard inacceptable pris dans ce dossier.

Chancellerie

Le Bureau de la COGES a rendu visite à la Chancellerie le 20 janvier 2011. Nous remercions le Chancelier pour son accueil et l'échange très intéressant que nous avons eu. Les informations données nous permettent de suivre le travail de ce service indispensable à la bonne marche du Conseil d'Etat.

Personnel

Quatre recours à propos de Decfo sont encore pendants auprès de la Commission de recours. Cela n'entrave pas les bonnes relations avec les personnes qui ne sont pas satisfaites de leur classification.

Evénement 2010

Le sommet de la francophonie fut très clairement l'événement important de 2010 pour le Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a confié à la Chancellerie d'Etat la tâche de superviser et de coordonner les différents travaux et projets menés dans le canton en vue de ce Sommet. La Chancellerie fut aussi chargée de représenter l'exécutif dans les relations avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Commissaire fédéral à l'organisation de ce Sommet. Ce fut l'occasion de faire face à des problèmes nouveaux d'organisation et de coordination. La bonne collaboration avec les deux communes concernées, Montreux et Lausanne, a encore été relevée par la Chancellerie.

De l'avis général, cette manifestation majeure au niveau national et international fut une réussite. La participation populaire fut à la hauteur de l'événement. Aucun incident ne vint ternir ces journées exceptionnelles.

Un rapport spécifique sera établi sous l'angle de la sécurité, dirigée par le DSE. Les crédits alloués et le budget ont été respectés.

Informatique

Le Programme d'actions visant à consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI, connu sous l'acronyme PACE a été fermé en 2010. La DSI, quant à elle, a été réorganisée avec un nouveau chef de service à la satisfaction du Conseil d'Etat.

Dans le cadre de la réorganisation de la sécurité informatique cantonale, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 9 septembre 2009, de créer dès le 1^{er} janvier 2010 l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie. Cette entité fonctionne avec un directeur accompagné d'une collaboratrice, **elle se consacre exclusivement à l'audit de la sécurité**. Un rapport annuel distinct est édité par cette entité. (Rapport de gestion du Conseil d'Etat).

Présidence du Conseil d'Etat pour 5 ans

Un bilan de la législature et de la présidence sur 5 ans paraîtra en fin d'année 2011.

Quelques commentaires à ce jour : les personnes concernées par cette nouvelle organisation entre deux entités, la Chancellerie et le Département finances et relations extérieures, l'ont bien acceptée ; elles y

trouvent leur intérêt dans la recherche d'un meilleur fonctionnement. Selon le Chancelier, le Conseil d'Etat fonctionne mieux, grâce à une meilleure coordination et au suivi qu'elle permet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Le Bureau de la COGES a décidé, cette année, de rendre visite au BIC, il a été reçu le 7 février. Le BIC est rattaché à la Chancellerie. C'est un organe d'aide au Conseil d'Etat, il fonctionne pour l'ensemble de l'Etat. Ce bureau est constitué de 3 secteurs: communication publique et vers les médias, internet et les publications officielles. La base du texte vient des départements, la responsabilité du BIC concerne la qualité et la communication de ces textes.

Le BIC compte sur 7 collaboratrices et collaborateurs pour 5,1 ETP, y compris le chef du bureau, pour assumer les tâches recouvrant les 3 secteurs cités.

Voici quelques exemples de fonctionnement : les communiqués de presse nécessitent une cohérence d'où un organe central chargé de les transmettre. C'est le service demandeur qui fournit le texte puis demande au BIC de le publier. S'il y a un doute, non pas sur le fonds mais sur la forme, c'est le Chancelier qui reprend le texte, car « l'expression représente l'Etat, c'est important ». Pour les aspects politiques, le Président du Conseil d'Etat tranche. Il n'y a pas eu de situations qui aient nécessité l'intervention du Président du Conseil d'Etat depuis longtemps. Pour les communiqués, il y a une obligation de présentation, c'est à dire une page A4, un titre de 2 lignes et un chapeau de 500 signes.

La planification des conférences de presse se trouve dans Antilope. Lors d'un doublon, les deux départements négocient.

Il y a beaucoup de demandes ponctuelles, des journalistes, des citoyens, des services qui relaient des demandes reçues, etc. Une permanence du BIC est assurée à tour de rôle un demi-jour par semaine.

Une fois par mois, les délégués départementaux se retrouvent au BIC pour discuter des problèmes communs. La maintenance du site internet est de la responsabilité des départements.

La Police cantonale a sa propre cellule de communication.

Remarque : la communication est de plus en plus importante et doit répondre à la volonté de l'Etat d'informer régulièrement tous ses partenaires. Cela demande, à notre sens, une réflexion débouchant sur un concept de communication adapté et modernisé, incluant le rôle des délégués départementaux à la communication.

Cour des comptes

La sous-commission DFIRE et la présidente ont décidé de ne pas visiter la Cour des comptes cette année. En effet, une commission ad hoc travaille sur plusieurs interventions déposées au Grand Conseil. Par ailleurs, comme la loi le prévoit (art. 38 LCC) un rapport sur l'activité des trois premières années est attendu pour la fin de l'année, ou pour le mois de mai comme promis lors des séances de la commission ad hoc.

Conclusion

Arrivés au terme de ce rapport sur la gestion 2010, nous tenons à remercier toutes les personnes qui, par leurs connaissances et leur disponibilité, nous ont permis de mener à bien notre mandat. Nos visites se sont passées dans un climat très agréable, le dialogue fut très constructif. L'objectif des 39 observations présentées reste de permettre l'amélioration du travail de l'Etat au service de ses habitants.

Un merci tout particulier à notre secrétaire, elle nous suit pas à pas, ce qui facilite grandement notre travail, et au secrétaire général du Grand Conseil, ainsi qu'à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs. Un clin d'œil spécial de bienvenue à celles et ceux qui ont rejoint l'équipe au cours de l'année 2010 et au début de 2011.

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Yves Ferrari, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2010 était composée de MM. Mario-Charles Pertusio et Yves Ferrari, rapporteur.

Introduction

La plupart des services ont été visités fin 2010 et début 2011 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport. Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

Les services suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE)
- Police cantonale (PolCant)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Secrétariat général (SG-DSE)

Relations interservices

Les questions d'énergie et plus particulièrement d'énergies éoliennes dépendent surtout des services du DSE (SEVEN et SFFN) mais également du SDT qui est rattaché au DEC. Le Conseil d'Etat a décidé de constituer un CopEol, interface devant permettre d'éviter d'interminables aller-retour entre les services et d'améliorer la rapidité des processus de décisions qui devront être prises dès le début mai 2011 (voir SEVEN ci-après). Les difficultés rencontrées entre le SEVEN et le SDT lors de la gestion du dossier nucléaire indiquent à quel point il est nécessaire de favoriser ce type d'interface lorsque les problématiques ne dépendent pas d'un seul département.

Dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels a débuté avec les régions de Lavaux et du Chablais. Un certain nombre de conventions ont été signées par les communes concernées et le DSE. Cette problématique devenant de plus en plus complexe, la création d'une unité « dangers naturels », composée d'experts et rattachée au SG-DSE, permettrait d'élaborer les mesures urgentes à réaliser dans les zones construites exposées aux dangers naturels.

Modification de lois

Après avoir supervisé, avec les différents services, la modification et la rédaction de différentes lois en 2010, l'année 2011 devrait être, pour notre Grand Conseil, l'occasion de débattre de :

- la loi vaudoise sur la forêt durant le 1^{er} trimestre 2011 ;

- la loi vaudoise sur l'énergie durant le 1^{er} semestre 2011 ;
- la loi sur l'organisation policière cantonale durant le 1^{er} semestre 2011 ;
- la loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels.

Etablissement cantonal d'assurance (ECA)

En date du 19 janvier 2011, les sous-commissions de gestion et des finances du DSE ont rencontré l'ECA pour la deuxième année consécutive. En 2010, l'ECA a notamment :

- mené, en collaboration avec le DFJC, des actions de prévention auprès des écoles vaudoises ;
- travaillé à la rédaction d'un EMPL afin de ne pas soumettre au droit de timbre les montants liés à la prévention ;
- collaboré avec le SDT aux propositions de modification de la LATC ;
- dispensé des cours HES en « protection incendie des bâtiment » ;
- élaboré avec le SSCM une convention pour un concept d'engagement ;
- développé l'interface de son système de communication avec Polycom ;
- préparé les événements de son bicentenaire qui aura lieu en 2011 ;
- présenté la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) et préparé le règlement d'application.

Police cantonale (PolCant)

Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD)

Le DARD est constitué de 20 gendarmes dûment formés ; il existe depuis 1991. Le DARD est composé d'un chef, de son remplaçant, de trois chefs de groupe et de 15 agents. Le travail durant la journée est réparti entre deux groupes, soit de 07h00 à 15h00 et de 15h00 à 23h00. Les instructeurs du DARD font partie du DARD et forment les nouveaux venus. A ce jour, aucune femme n'est membre du DARD. Le DARD intervient environ 180 fois par année.

La sous-commission, en présence de la présidente de la Commission de gestion, a pu constater qu'alors même que les membres du DARD effectuaient diverses tâches au sein du Centre de la Blécherette (CB), l'équipe a pu se mobiliser très rapidement durant la journée.

Une alarme surprise a été déclenchée à 14h46 et à 14h59 ; l'équipe du DARD était prête pour partir sur les lieux de l'intervention. En journée, moins de 15 minutes sont suffisantes pour que le DARD soit mobilisé pour une intervention. Le temps nécessaire au déplacement sur le lieu de l'intervention doit bien évidemment être ajouté. Durant la nuit, les membres du DARD sont, selon un tournus, de « piquet » et doivent être au CB en 30 minutes maximum et prêts pour l'intervention 15 minutes après. S'ajoute à ces 45 minutes le temps de se rendre sur le lieu de l'intervention. Ces délais sont, la plupart du temps, respectés mais les travaux sur les routes et autoroutes de notre canton ne permettent pas toujours aux membres du DARD de se rendre en 30 minutes au CB. Ce détachement ne peut se démultiplier sur le territoire vaudois en raison de la sophistication du matériel utilisé et donc de son coût. Il n'est par ailleurs pas envisageable que les membres du DARD puissent partir équipés directement depuis chez eux comme l'a relevé le Rapport de l'organe d'enquête administrative spéciale, désigné par le Canton de Vaud dans l'affaire du décès de M. Alexandre Vogt, établi par Claude Rouiller, avocat et docteur en droit, ancien président du Tribunal fédéral suisse et professeur à l'Université de Neuchâtel, juge au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, en juin 2010, p. 99 et suivantes.

Le DARD doit donc, à ce jour, être perçu comme une unité spéciale mais pas d'urgence, pour tout le moins pas la nuit.

Arme de service

Après la formation d'usage à l'Académie de Savatan, les gendarmes s'entraînent deux fois par année à tirer avec leur arme de service. Des rappels sont effectués pour les sensibiliser aux principes de nécessité et de proportionnalité de l'usage de l'arme. Les gendarmes utilisent des balles de 4mm semi-expansives. Les gendarmes doivent faire un tir de sommation avant d'effectuer des tirs d'intimidation. L'arme de service étant utilisée en dernier recours, elle est relativement peu usitée. Après chaque utilisation d'une arme à feu, un rapport est rédigé et soumis au commandant de la PolCant ou à ses adjoints qui, le cas échéant, prennent les décisions nécessaires.

Opération Larousse

L'opération Larousse est le nom donné aux opérations de la PolCant (en collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), la Police Riviera, l'Organisation régionale de la protection civile de la Riviera et l'Armée suisse) lors du XIIIe Sommet de la Francophonie à Montreux qui a eu lieu entre le 22 et 24 octobre 2010, précédé de la 26^e Conférence ministérielle de la Francophonie les 20 et 21 octobre 2010. Il faut rappeler que ce sommet, initialement prévu à Madagascar, a été déplacé à Montreux 10 mois avant son ouverture. Pas moins de 40 chefs d'Etat et ministres se sont rendus à Montreux et dépendaient de la sécurité mise en place par la PolCant. Avec l'accord de leurs homologues genevois, la prise en charge des VIP s'effectuait depuis l'arrivée des participants sur le tarmac de l'Aéroport international de Genève (AIG), pour le trajet entre l'AIG et Montreux, sur le site à Montreux ainsi que pour le retour. Afin de diminuer un maximum les restrictions pour les habitants de Montreux, la PolCant a délimité des zones avec des niveaux de sécurité qui variaient en fonction des événements et des participants.

La zone sécurisée, dans les airs par l'armée avec des postes militaires dans les montagnes au-dessus de Montreux, sur les eaux du Léman par la PolCant et l'armée ainsi que sur terre par la PolCant, a permis d'assurer une sécurité optimale des participants au XIIIe Sommet de la Francophonie. Cet énorme travail de préparation et de sécurisation, dans des délais très courts, qui a mobilisé 495 gendarmes et plus de 660 membres de la protection civile, a été effectué à la satisfaction du plus grand nombre. Toutes les pièces ont été fouillées et « reniflées » par les chiens avant l'arrivée des participants, toutes les personnes, du réceptionniste aux éventuels réparateurs d'ascenseurs, ont été répertoriées et accréditées.

Le poste de commandement des opérations (PCO), datant de 1991, a été entièrement remis à jour et bénéficie aujourd'hui d'une structure moderne et adaptée aux situations spéciales que le canton pourrait connaître dans les années à venir. Le PCO se trouve dans les locaux de la PolCant au CB mais a été équipé matériellement par le SSCM. Il comprend 28 postes d'ordinateur et de téléphone avec plusieurs grands écrans sur le devant de la salle permettant à toutes les entités d'être correctement informées. L'ECA, l'armée, le SSCM, la PolCant, la police genevoise, les pompiers, etc. sont rassemblés en un même lieu pour gérer les aspects sécuritaires d'un événement. Le commandement du PCO est sous la responsabilité du chef d'Etat-major cantonal de conduite ou de son remplaçant au sein du SSCM. Un contrôle strict a lieu à l'entrée. Lors de cas particuliers demandant des ressources spécifiques, les informations sont transmises à une cellule de renseignement qui assure le suivi et analyse les risques. Ce fut notamment le cas lors d'appels téléphoniques anonymes durant le XIIIe Sommet de la Francophonie.

Un poste de commandement à l'engagement (PCE) à proximité immédiate du 2M2C (bâtiment où avait lieu le XIIIe Sommet de la Francophonie) à Montreux permettait à la PolCant de gérer les problèmes de terrain au plus proche tout en ayant une vision générale grâce à son lien direct avec le PCO. Finalement, une cellule au sein même du 2M2C permettait de gérer la sécurité des personnes et du lieu en tout temps.

La subsistance des personnes assurant les différentes tâches de la sécurité durant le XIIIe Sommet de la Francophonie était assurée par la protection civile (PCi) dépendant du SSCM. Une énorme cantine a été installée dans la salle de gymnastique du Pierrier à Montreux et les personnes en charge de la sécurité pouvaient venir s'y ravitailler sans avoir à faire de longues queues pour se servir.

Considérant que la sécurité sur l'ensemble du canton continuait à être assurée et que le nombre de gendarmes n'a pas augmenté pour l'occasion, une gestion très stricte des congés et des heures supplémentaires a été planifiée. La présence d'agences de sécurité privée a probablement permis de diminuer le nombre d'heures supplémentaires et une stricte délimitation et planification, pouvant le cas échéant monter en puissance, a permis de ne pas se retrouver avec des problèmes aussi importants qu'à l'issue de l'Eurofoot 2008. Malgré ces multiples précautions et en raison du nombre de gendarmes disponibles sur le terrain, de nombreuses heures supplémentaires ont été effectuées.

Du côté du DSE, la collaboration des différents services du DSE lors du XIII^e Sommet de la Francophonie a bien fonctionné et la sous-commission se réjouit de constater que de tels événements peuvent être pris en charge par notre canton malgré des délais très courts.

Personnel

Avec l'arrivée du commandant de la PolCant mi-2009 et du commandant de la gendarmerie qui a officié entre le 1^{er} juin et le 30 octobre 2010, la PolCant a connu une année d'apaisement. Le commandant de la gendarmerie a assuré l'intérim puis le commandement de la gendarmerie depuis le départ de l'ancien commandant à l'Académie de Savatan et jusqu'à l'arrivée du nouveau commandant de la gendarmerie. Tous trois ont permis de pacifier les relations au sein de la PolCant.

Le nombre de jours d'absence pour raison de maladie a chuté de 30% entre 2009 et 2010. Une analyse des départs des gendarmes a permis de constater que les transferts vers les polices communales n'étaient pas aussi importants qu'estimés et qu'un nombre certain de ces départs étaient liés à des motifs autres comme le fait de rejoindre des corps de police d'autres cantons, le secteur privé de la sécurité ou encore une nouvelle orientation vers des actions humanitaires à l'étranger.

Afin de maintenir un maximum de gendarmes sur le terrain et suite à la nouvelle politique salariale, une nouvelle fonction a été créée qui remplacera à terme les policiers affectés à la zone carcérale et aux transferts des détenus. La fonction d'agent de transferts et de surveillance (ATS) sera confiée à des collaborateurs civils, armés et bénéficiant d'une formation spécifique (sécurité personnelle, psychologie, connaissance du réseau). 9 ETP pour les ATS ont été engagés afin d'assurer l'ouverture de la zone carcérale 24h/24 pour répondre aux exigences de Codex 2011.

Outre les 9 ETP pour les ATS, cette réforme n'a pas donné lieu à de nouveaux postes au sein de la PolCant. Cela est d'autant plus surprenant lorsque l'on sait que le travail fourni par la police de sûreté sera inmanquablement plus important étant donné qu'il sera nécessaire d'avoir un maximum de preuve avant l'interpellation d'une personne, tant les délais pour prouver la culpabilité d'une personne sont courts une fois cette dernière interpellée. Le travail en amont de l'interpellation va considérablement augmenter et ce à effectif constant. La sous-commission sera particulièrement attentive aux conséquences de Codex 2011 pour la PolCant dans les années à venir.

La réforme policière, qui fait suite au vote des vaudois en septembre 2009, se précise et devrait permettre, si elle est acceptée par les différentes instances, d'avoir d'avantage de gendarmes sur le terrain. La loi sur l'organisation policière cantonale sera proposée au Grand Conseil en 2011 et pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012, soit en même temps que le basculement de 2 points d'impôts et la résiliation des contrats de prestation.

L'Académie de Savatan forme 40 aspirants gendarmes qui permettent, année après année, de combler les départs à la retraite et les quelques démissions. La tendance générale indique que les aspirants sont de moins en moins jeunes lorsqu'ils effectuent leur école et donc qu'ils officieront, selon toutes vraisemblances, moins longtemps, rendant le remplacement plus important encore. La population vaudoise ne cessant de croître, le nombre de gendarmes ou de policiers communaux ne fera que grandir. Sachant que le bassin de recrutement et que l'école d'aspirant sont les mêmes pour les gendarmes et les polices communales et que les offres spontanées diminuent, il y a lieu de s'interroger sur le risque d'une augmentation des postes vacants. En d'autres termes vers une diminution de la présence de gendarmes uniformés sur le territoire vaudois.

1^{re} observation
Effectif des gendarmes et sécurité du canton

Les efforts mis en place lors de l'opération Larousse, la création des Agents de transferts et de surveillance (ATS) pour libérer des gendarmes, la réforme policière 2012, etc. ne pourront à terme pas compenser le nombre de postes vacants au sein de la gendarmerie (14,6 postes à fin 2010). Par ailleurs, la formation de gendarmes supplémentaires, en plus des gendarmes actuels, peine à compenser les départs à la retraite et ne pourra se faire en une année en raison des structures de l'Académie de Savatan.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, afin que le canton puisse continuer à assurer la sécurité avec des gendarmes uniformés ainsi que préparer la relève.*

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Simplification administrative

- Après plusieurs années, le SAN a refait son site internet pour le rendre compatible avec le reste de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Cette refonte du site a été judicieusement pensée et a intégré les objectifs de la démarche de simplification administrative en permettant aux clients du SAN de facilement *s'orienter* en offrant la possibilité notamment de :
 - s'identifier,
 - télécharger des formulaires auparavant disponibles uniquement au guichet,
 - calculer des taxes de véhicules,
 - prendre rendez-vous,
 - changer d'adresse.

Plus lisible et mieux structuré, il permettra surtout de ne pas faire exploser le nombre d'appels téléphoniques au Call center et de répondre plus rapidement aux clients devant se rendre physiquement aux guichets.

Cette simplification administrative s'est également concrétisée au travers de la possibilité offerte aux détenteurs d'un permis provisoire de passer leur examen théorique sans prendre rendez-vous le mercredi après-midi. Cette offre semble répondre à une demande puisqu'il y a eu jusqu'à 253 personnes en un après-midi.

Orientation clients

Afin de transmettre une culture d'entreprise orientée en direction de la clientèle, le SAN a poursuivi sa formation intitulée « SAN Attitude » qui vise à donner aux collaboratrices et collaborateurs des clés pratiques pour favoriser la recherche de solutions pour les clients. Des tableaux de bords avec des indicateurs ont été élaborés pour pouvoir suivre les objectifs que le SAN s'est fixés.

Le Call center a, à quelques exceptions près, atteint l'objectif de pouvoir traiter 80% des appels téléphoniques reçus. Le suivi des indicateurs permet de constater qu'il n'est pas possible d'atteindre cet objectif lors des journées qui suivent un congé (Ascension, Pentecôte, etc.). A titre d'exemple, pas moins de 2'541 appels téléphoniques (soit un toutes les 13 secondes environ) ont été reçus le jour suivant l'Ascension 2010. Cependant, le renforcement du Call center sitôt après l'envoi des bordereaux de la taxe automobile a permis de répondre aux nombreux appels téléphoniques des clients. Une formation sur la technique de travail au téléphone sera dispensée aux personnes travaillant au Call center.

Le service des clients aux guichets a par contre beaucoup plus de peine à atteindre l'objectif d'un temps d'attente de 7 minutes maximum.

Globalement, le SAN a effectué par rapport à 2009, moins d'examens théoriques (-11,8%) mais plus d'examens pratiques (+8,4%), moins de contrôles techniques sur les véhicules (-8,5%) et beaucoup moins sur les bateaux (-41%). Il a délivré moins de permis de conduire (-4,1%) mais beaucoup plus d'autorisations spéciales (+76,8%) et a moins retiré de permis (-15,7%). Le nombre de conducteurs ne cesse d'augmenter (+3% environ) et le parc de véhicules également (+2,1%), alors que le parc de bateaux a brusquement chuté (-43,2%). La sous-commission sera particulièrement attentive aux raisons de l'évolution de ces statistiques indiquant de très grandes variations.

Certifications

Afin de répondre à la demande croissante des clients concernant la qualité du service offert au SAN, ce dernier est actuellement en cours de certification ISO. Cette certification qui demande pas moins de 960 jours/homme répond à la demande de simplification administrative. Le SAN est l'un des services pilotes au sein de l'ACV pour la création d'un système de contrôle interne (SCI) permettant de répondre aux normes NAS 890.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Situation a.i. du chef SSCM

Comme durant la période allant de juin 2008 à juillet 2009, le SSCM a été dirigé depuis le 19 juillet 2010 par le remplaçant du chef de service. Le chef de service étant appelé à assurer la conduite du Service pénitencier (SPEN) depuis le départ de sa cheffe. Le remplaçant du chef de service a donc, pour la seconde fois, dirigé formellement le service jusqu'au 31 janvier 2011, date à laquelle il a démissionné de l'ACV pour s'orienter vers le secteur privé. Pour pallier cette démission, le « numéro 3 » du service qui avait également rejoint le chef a.i. du SPEN est revenu au SSCM pour en assurer l'intérim jusqu'au 30 juin 2011. Entre-temps et afin d'assurer la bonne marche du service, une personne provenant d'une entreprise de sécurité privée a été engagée avec un contrat à durée déterminée (CDD), reconduit jusqu'au 30 juin 2011, et est actuellement le remplaçant du chef de service a.i. du SSCM qui est lui-même remplaçant du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) qui remplace la cheffe de service du SPEN. Certes, le chef de l'EMCC n'est pas lié à la fonction de chef du SSCM, cela avait déjà été le cas durant la période mi-2008 à mi-2009. Il n'empêche, la succession des personnes à la tête du SSCM, même limitée dans le temps, laisse songeur. La durée de la présence du chef du SSCM à la tête du SPEN n'est pas connue à ce jour. Aucun signe n'indique que le Conseil d'Etat souhaite mettre un terme à cette situation et permettre au chef de service du SSCM (toujours à 80%) de retourner dans son service.

Par ailleurs, il semblerait que la reprise de la fonction de chef de service a.i. du SSCM et le départ de la personne qui occupait ce poste n'aient été suivi ni par le Secrétariat général du DSE ni par le Service du personnel (SPEV) qui n'ont à aucun moment pris contact avec l'intéressé. Quand bien même il s'agit d'un haut fonctionnaire, il semblerait que le SPEV n'ait à aucun moment cherché à prendre contact avec lui pour l'entendre lors de sa (re) prise de fonction et lors de sa démission.

2^e observation

Avenir du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Les multiples successions intervenues à la tête du SSCM et de l'Etat-major (EM) ont créé une situation d'instabilité. Cela est dû notamment au nouveau transfert du chef de service, ce dernier ayant été appelé à assurer la direction d'un autre service (externe au DSE cette fois-ci).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la vision, le rôle et la place qu'il entend donner au SSCM dans les années à venir, notamment en rapport avec les missions de dangers naturels et de protection de la population.*

3^e observation
**Suivi des hauts fonctionnaires par
le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

La reprise de fonction de chef a.i. du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et par la suite la démission de celui-ci semblent s'être déroulées sans que le SPEV n'intervienne en quoi que ce soit. Le nouveau chef a.i. du SSCM et l'arrivée d'une personne externe bénéficiant d'une prolongation de contrat à durée déterminée (CDD) pour la fonction de chef d'Etat-major (EM) ont peut-être été différemment accompagnés par le SPEV.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'implication du SPEV, durant toute l'année 2010, dans la succession des chefs a.i. du SSCM et l'arrivée du chef EM au sein du SSCM.*

Apport du SSCM à l'opération Larousse

Comme indiqué ci-dessus (voir PolCant), l'opération Larousse s'est faite de concert entre la PolCant et le SSCM. Le chef de projet pour le dispositif sécuritaire fut le numéro 3 du SSCM, remplaçant du chef de l'EMCC. La mise en œuvre du nouveau poste de commandement des opérations (PCO) a répondu aux attentes et la collaboration avec la PolCant a très bien fonctionné.

Le transport et la subsistance du personnel de sécurité ont été assurés par la protection civile (PCi) qui a mobilisé 668 personnes pour un total de plus de 4'000 jours d'engagement. L'EMCC a montré au travers de la gestion de cet événement qu'il était, en collaboration avec la PolCant, l'ECA, la PCi, l'armée, etc., à même de répondre à des défis importants.

Arsenal de Morges

La fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges a débuté et doit se concrétiser avec le déménagement de la division administration militaire (actuellement aux Casernes à Lausanne) à l'arsenal de Morges en septembre 2011.

L'arsenal de Morges a reçu 36 armes déposées volontairement. La division logistique se trouvant à l'arsenal a terminé l'action de reprise des munitions de poche.

Les nouveaux pagers qui sont rechargeables sont actuellement mis en service.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

3^e correction du Rhône (R3)

Le 25 octobre 2010, la sous-commission s'est rendue à Aigle pour comprendre les enjeux de R3 en regard des demandes parfois contradictoires entre l'agriculture, les aspects sécuritaires, et la biodiversité. La question de la troisième correction du Rhône est d'autant plus importante pour le Canton de Vaud que le Grand Conseil valaisan a renvoyé au Conseil d'Etat un postulat urgent demandant une étude indépendante. Cette demande a pour objectif de céder le moins possible de terre se trouvant sur le territoire valaisan.

Au niveau vaudois, il semble que les différents intérêts se retrouvant au sein même de l'ACV ne puissent pas toujours se faire entendre de la même façon.

Les objectifs de R3 soutenu par la Confédération concernent les aspects sécuritaires et la renaturation du cours d'eau afin d'augmenter la biodiversité de la faune et de la flore. Sachant que les forêts de plaine (relativement rares dans cette région) peuvent déjà être considérées comme des lieux favorisant la biodiversité, il paraît difficile de penser renforcer la biodiversité si ces dernières sont la cible d'un potentiel élargissement. Tout au plus s'agirait-il d'un changement de type de biodiversité, mais en aucun cas, d'une augmentation de cette dernière. Il convient par ailleurs de respecter la loi fédérale sur la forêt.

Le Conseil d'Etat devra trancher entre ces différents intérêts tout en respectant les lois et souhaits fédéraux en la matière.

Si certains agriculteurs estiment que la forêt bénéficie d'un statut particulier en raison de sa protection, ils ne souhaitent en aucun cas bénéficier d'un même type de protection car cela pourrait avoir des répercussions à long terme avec une impossibilité de déclassement.

Le SESA et le SFFN ne semblent pas avoir la collaboration souhaitable pour mener à bien le projet de 3^e correction du Rhône.

Au centre du débat se trouve la question de la nécessaire augmentation de surface mise à disposition pour le Rhône dans le cadre du projet R3. Du côté vaudois, la question du type de parcelles pouvant être inondées (forêts de plaine ou terres arables) est encore en suspens. La culture des deux services (SESA et SFFN) est très différente (voir le rapport de gestion 2008, p. 29) et leurs intérêts sont parfois divergents quand bien même ils répondent à des lois fédérales et cantonales.

4^e observation

Troisième correction du Rhône (R3) et intérêts contradictoires

Le projet de troisième correction du Rhône implique des concessions de terrain du côté vaudois (et valaisan). Les terrains déjà construits n'entrent pas en ligne de compte dans un premier temps. Les forêts de plaine et les terres arables seront probablement directement concernées par les potentielles zones inondables à définir.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision quant aux intérêts parfois contradictoires qu'il peut y avoir sur le projet R3. Par ailleurs, il est prié d'informer le Grand Conseil sur les solutions qu'il retiendra eu égard aux lois fédérales et aux souhaits de la Confédération qui finance une partie de cette troisième correction du Rhône.*

Tamoil

Si l'usine Tamoil se situe sur territoire valaisan, les entrepôts de stockage et la gare de chargement se trouvent sur territoire vaudois. Par ailleurs, la raffinerie se trouvant au bord du Rhône, une pollution aquatique aurait également des conséquences dans notre canton.

Les démarches entreprises auprès de Tamoil sont menées conjointement par le Canton du Valais et le Canton de Vaud. Pour répondre aux exigences de l'ordonnance sur la protection des accidents majeurs (OPAM), le SESA (eaux), l'ECA (incendie) et le SEVEN (risques majeurs) collaborent depuis plusieurs années. Un plan d'assainissement qui s'étend sur 5 à 10 ans a été réalisé. Après de multiples rebondissements, un nouveau plan général d'assainissement avec un délai d'exécution à fin 2012 a été adopté. L'élaboration des points de détails du plan général d'assainissement a été effectuée et le suivi des mesures d'entretien général et des étapes intermédiaires de l'assainissement global suit son cours. Plusieurs dossiers de mise à l'enquête ont été déposés pour répondre aux exigences.

Qualité des cours d'eau vaudois

Les cours d'eau vaudois sont suivis biologiquement par le SESA qui fait des analyses deux fois par année sur des échantillons prélevés à différents endroits. Le but est de déterminer la quantité d'organismes vivants sur le fond des rivières. Ces invertébrés, dont la taille est de l'ordre du millimètre à quelques centimètres, sont ensuite utilisés pour qualifier le milieu aquatique. Plus il y a d'espèces, moins il y a de pollution.

Afin d'effectuer un relevé des rejets dans les cours d'eau, le SESA (en lien avec le SFFN) s'appuie sur le travail considérable de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière (SVPR). Cette dernière établit un référencement des rejets dans un cours d'eau donné en les répertoriant. Ils sont photographiés et localisés sur une carte. Ces informations, agrémentées de commentaires, sont ensuite classées. Le nombre d'heures nécessaire à ce travail est important ; il est ensuite transmis au SESA et au SFFN qui peuvent s'appuyer sur ces informations pour tenter de déterminer les origines de ces rejets, les

répercussions sur la faune aquatique, les responsables de l'éventuelle pollution et les demandes qui seront faites au vue d'un assainissement le plus rapide possible. Cette phase est malheureusement relativement lente car elle nécessite des analyses et une recherche des origines du rejet qui sont, dans la plupart du temps, des tuyaux enterrés. Des négociations sont ensuite entreprises avec les responsables de ces rejets et un plan d'assainissement réalisable est élaboré.

Cette procédure permet à l'Etat de Vaud de bénéficier de la connaissance du terrain des membres de la SVPR et ce pour des coûts modestes. Cependant, aussi détaillé que précis cet apport n'est pas toujours exhaustif. Des personnes passionnées par un cours d'eau ou des associations de défense d'un cours d'eau peuvent parfois compléter ce recensement des rejets. Une information adéquate et des canaux directs entre ces personnes ou associations et le SESA permettraient une gestion des cours d'eau encore meilleure.

Site du Mormont

Pour faire suite aux problèmes rencontrés en 2009, la sous-commission s'est rendue avec la sous-commission DINF sur le site du Mormont le 18 août 2010, afin de prendre connaissance de l'avancement des travaux d'archéologie. L'étape 4 a été terminée fin 2010 et l'étape 5 a été anticipée et a donc déjà débuté afin de permettre à Holcim de ne pas prendre de retard sur l'exploitation de la carrière. Le site du Mormont a été photographié et répertorié. Les objets (époque du fer) trouvés sur le site seront mis en valeur via le Musée cantonal d'archéologie (cf. 2^e observation du DINF).

Personnel

Si le service a multiplié par sept le nombre d'entretiens d'appréciation entre 2009 et 2010, cet effort est encore insuffisant en regard de la loi sur le personnel (LPers) qui indique à son article 36 qu'une fois par année les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV font l'objet d'un entretien d'évaluation. La sous-commission sera particulièrement attentive à cet aspect dans les années à venir.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Grande Cariçaie

Le 22 septembre 2010 le Conseil d'Etat a accepté d'adhérer à l'Association de la Grande Cariçaie qui regroupe les Cantons de Fribourg et de Vaud, les communes fribourgeoises et vaudoises sur lesquelles se trouvent la Grande Cariçaie ainsi que les propriétaires, associations de protection de la nature, et gestionnaires de terrains dans les réserves naturelles ou réserves d'oiseaux de la rive sud du lac de Neuchâtel. Cette association remplace les conventions instaurées par le Canton de Vaud avec les associations de protection de l'environnement. Cette association permet de répondre et d'assurer les besoins de la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles et d'oiseaux. Il s'agit du volet institutionnel de la Grande Cariçaie.

Concernant les bâtisses sises sur la réserve de la Grande Cariçaie, le Tribunal fédéral a refusé l'effet suspensif découlant d'une association. Les « contrats natures » semblent ne plus avoir de légitimité juridique étant donné que les droits distincts et permanents de superficie (DDP) sont arrivés à échéance.

5^e observation

Avenir des bâtisses à la Grande Cariçaie

La décision adoptée par le Grand Conseil, les recours d'associations, les décisions du Tribunal fédéral, les droits distincts et permanents de superficie (DDP) déjà échus, etc. ont fait évoluer la problématique des bâtisses sises à la Grande Cariçaie.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état de la situation juridique ainsi que sur sa vision quant au futur des bâtisses (constructions) se trouvant sur le site de la Grande Cariçaie en regard du droit connu.*

Politique forestière

Initialement prévue pour 2008, reportée en 2009 suite à des changements importants de personnel au sein du service, la loi vaudoise sur les forêts a été mise en consultation durant l'année 2010. Le SFFN analyse les remarques issues de la consultation avant de présenter un exposé des motifs et projet de loi (EMPL) qui pourra être adopté par le Conseil d'Etat puis par notre Grand Conseil durant le premier semestre 2011.

Les groupements forestiers continuent de se constituer. Au 23 février 2011, 180 communes représentant 38% de la surface forestière ont adhéré à des groupements forestiers. Le nombre de groupements forestiers avance, même si l'augmentation n'est pas extraordinaire.

Simplification administrative

Dans le cadre du programme de simplification administrative, le SFFN a participé activement à la création du projet POCAMA, portail cantonal pour l'autorisation des manifestations. Ce portail permet d'offrir un guichet unique à toute personne souhaitant organiser une manifestation sur le territoire vaudois. Le service a également initié un projet qui a permis aux dix préfectures du canton d'échanger des informations au travers d'une interface informatique commune. La délivrance des permis de pêche passe désormais par cette interface et permet de gagner un temps considérable. A terme, la vente des permis de pêche pourra se faire via la même interface.

Année de la biodiversité

L'année 2010 était l'année internationale de la biodiversité. Ce fut l'occasion pour le service de mettre en exergue les richesses naturelles de notre canton. L'occasion aussi pour le service, qui a rédigé pas moins de 31 communiqués de presses et gérer les pages internet en lien avec la biodiversité, de se spécialiser et de développer ses aptitudes dans la communication en direction du grand public. Ces ressources et nouvelles compétences sont d'ores et déjà mises en application car le service est à nouveau fortement sollicité, puisque 2011 est l'année internationale de la forêt.

Personnel

Les importants changements dans le personnel du service en 2009 et 2010 n'ont pas permis d'assurer l'ensemble des entretiens d'évaluation. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs n'ayant depuis 2003 jamais eu l'occasion d'avoir un entretien d'évaluation, il est important que le service s'assure que ceux-ci auront lieu en 2011. La sous-commission sera particulièrement attentive à cet aspect dans les années à venir.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Tamoil

Le SEVEN est notamment en charge de la qualité de l'air (pureté et odeur) et a donc mis en place un dispositif pour contrôler la qualité de l'air dans le Chablais à proximité de l'usine Tamoil. En 2005, plusieurs capteurs passifs, une station fixe et un laboratoire mobile ont été utilisés en différents endroits afin de mener une campagne de mesure des immiscions. Les résultats indiquaient qu'il y avait un lien entre l'entreprise Tamoil et les concentrations élevées de composés aromatiques. La récupération des vapeurs (VRU) lors du transfert du liquide dans les wagons n'étant pas suffisante. Après sommation du SEVEN, une nouvelle VRU a été mise en service en mars 2009. De nombreux tests ont eu lieu durant l'année 2009 avant la délivrance d'un permis provisoire d'utilisation de la nouvelle VRU en décembre 2009. L'année 2010 a été consacrée à la fiabilisation de la nouvelle VRU, au permis d'utilisation, à l'analyse de la campagne de mesure des immiscions et à la mise en place d'un nouveau dispositif sur les bras de chargement des wagons d'essence afin d'améliorer l'étanchéité.

La présence des mêmes dirigeants dans l'entreprise depuis quelques années a été un facteur positif permettant d'avancer dans le domaine de la protection de l'environnement.

Planification énergétique territoriale

En décembre 2008, le Grand Conseil octroyait 2 ETP supplémentaires au SEVEN. Engagé plusieurs mois après, l'un des collaborateurs travaille actuellement sur la planification énergétique territoriale (cf. Rapport de gestion 2009, p. 29). Sa tâche consiste à créer les conditions pour permettre une utilisation rationnelle de l'énergie et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale ainsi que faciliter l'organisation des filières énergétiques locales (production et approvisionnement). En identifiant les projets intéressants et/ou exemplaires sur le territoire et en travaillant sur divers niveaux de la planification énergétique afin de disposer d'un large éventail de modèles, il est désormais possible d'avoir une vision qui permette de servir de référence pour les décisions en matière d'aménagement du territoire. L'approche consiste à élaborer des stratégies d'approvisionnement énergétique du territoire basées sur une valorisation intensive des ressources renouvelables locales en agissant sur les besoins, et donc de favoriser une écologie industrielle.

La région de Nyon, le plan partiel d'affectation de Bussigny Sud-Ouest ou encore l'hôpital de Rennaz sont autant d'exemples de lieux où des analyses ont été faites, qui permettent d'orienter les décisions en matière d'aménagement du territoire.

L'engagement pris en décembre 2008 par le Grand Conseil de doter le SEVEN de 2 ETP supplémentaires permettra à moyen terme de diminuer la quantité de CO₂ grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale du canton, notamment en réutilisant les rejets énergétiques de certaines entreprises pour chauffer des espaces industriels.

Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

Conformément à ce qui lui avait été dit, la sous-commission écrivait dans son rapport 2008 : « Les modifications sont le fruit des constats faits après deux ans de pratique et à l'évolution du droit fédéral. Elles portent notamment sur l'accréditation des spécialistes. La consultation est prévue dans le courant du printemps 2009 ». Aujourd'hui, à mi-mars 2011, la consultation publique n'a toujours pas eu lieu. La révision de cette loi tarde et les modifications nécessaires dans la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) ont tout autant de retard. Pour rappel, une motion acceptée à l'unanimité du Grand Conseil en juin 2007, concernant l'orientation des faîtes des toits pour améliorer l'efficacité de panneaux solaires, n'a toujours pas reçu de réponse de la part du Conseil d'Etat.

Energies renouvelables

Le service a communiqué en février 2010 sur le Programme cantonal vaudois visant à améliorer l'efficacité énergétique et à développer la production d'énergie renouvelable ; ce programme vise les perspectives énergétiques pour le Canton de Vaud à l'horizon 2035, il est connu sous le nom de rapport Weinmann.

Sous l'égide du Service du développement territorial (SDT), et en collaboration avec le SESA, le SFFN et le SIPAL, le SEVEN a contribué à la réalisation du Guide de procédures concernant les installations individuelles d'énergies renouvelables.

Le cadastre géothermique a été affiné et la première carte dans la région de Nyon est parue en 2010. En 2011, les cartes de Lausanne, Echallens et Payerne seront réalisées. Les cartes pour le reste du canton seront exécutées d'ici 2013. L'objectif de ces cartes est d'aider à la conception de projet et à la planification, de faciliter les procédures d'autorisation et de promouvoir les énergies renouvelables.

Le cadastre éolien concrétisé dans la fiche F51 du Plan directeur cantonal a été rendu public durant l'année 2010. Des séances d'information au public ont eu lieu pour le projet de Ste-Croix. La procédure coordonnée de traitement des dossiers a été mise en place et une publication des recommandations pour la planification d'installations éoliennes a également été réalisée en 2010. Durant l'année 2010, pas moins de 20 projets ont été abandonnés et 5 dossiers de plan d'affectation ont été déposés pour un examen préalable. L'année 2011 sera consacrée à la finalisation des études sur les aspects spécifiques (paysages, ombres portées, mesures de vent, etc.) et des critères coordonnés sur le plan intercantonal ainsi qu'à l'évaluation simultanée des projets qui seront déposés les 30 avril et 30 octobre 2011. A ce jour, il y a 32 projets de parcs (dont 4 hors zones d'investigation) représentant 200 machines pour une puissance d'environ 550 MW.

Plusieurs suivis de projets importants permettant d'exploiter des énergies renouvelables ont été réalisés par le service :

- Projet Alpine GEEothermal Power Production (AGEPP) à Lavey.
- Projet de barrage sur le Rhône à Massongex-Bex.
- Projet d'augmentation de la puissance de pompage-turbinage de la centrale de Veytaux (Forces Motrices Hongrin-Léman).
- Projet de Lavey +, augmentation de la capacité hydroélectrique.

Programme cantonal d'assainissement des bâtiments (PCAB)

Le programme cantonal d'assainissement des bâtiments imposait de terminer les travaux sur les différents chantiers au 31 décembre 2010, mais laissait la possibilité de faire parvenir les factures au SEVEN jusqu'au 28 février 2011. La sous-commission a décidé de traiter de cet aspect dans son rapport 2011.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Poids et mesures

La sous-commission a visité les locaux des poids et mesures qui se trouvent au-dessus de la PolCant. Cinq collaborateurs assermentés y travaillent et se partagent le territoire vaudois pour faire appliquer la loi sur les poids et mesures de 1984. Ils contrôlent les marchands, industriels, fabricants et toutes personnes ou établissements faisant usage, dans l'exercice de leur industrie ou négoce, de poids ou de mesures. Les poids, mesures et engins de pesages doivent être régulièrement vérifiés et étalonnés. Pour ce faire, les contrôleurs bénéficient chacun d'une série de poids et de mesures différents permettant d'effectuer la plupart des contrôles. Un petit camion permettant de faire des mesures plus importantes est partagé entre les collaborateurs. Enfin, sur le site des poids et mesures des appareils pour les liquides sont mis à disposition.

De la feuille de papier chez le boucher à la pompe à essence, les poids et mesures contrôlent tout ce qui est utilisé dans le cadre d'une transaction. Ces contrôles sont facturés et rapportent plus qu'ils ne coûtent au Canton de Vaud.

La sous-commission reviendra, dans l'année à venir, sur l'organisation du travail de ces cinq collaborateurs afin de savoir si les exigences de la loi de 1984 répondent encore à la situation actuelle.

Affaires vétérinaires

La fusion des affaires vétérinaires avec le laboratoire cantonal, les conflits avec les agriculteurs et les tensions au sein du service ont finalement amené le vétérinaire cantonal à quitter ses fonctions à la fin de l'année 2010. Le responsable de la police des chiens a également quitté ses fonctions. Les affaires vétérinaires ont donc vu l'arrivée d'un nouveau responsable de la police des chiens et depuis mi-février 2011 d'un nouveau vétérinaire cantonal, (personne qui assurait, jusqu'à sa récente nomination, la fonction de vétérinaire cantonal adjoint et qui connaît donc particulièrement bien les affaires vétérinaires). Ces dernières sont dans une phase de réorganisation et de redéfinition. La sous-commission sera particulièrement attentive au bon fonctionnement des affaires vétérinaires dans les années à venir.

En lien avec une association pour le développement de l'agriculture, les affaires vétérinaires mènent une réflexion sur la Caisse de bétail dans le Canton de Vaud et ses structures. Les réflexions qui vont de la suppression, comme c'est le cas dans le Canton de Neuchâtel, à la privatisation, comme c'est le cas dans le Canton de Fribourg, en passant par le maintien et l'amélioration seront connues dans le courant de l'année 2011.

Réseau romand des SCAV

Initiateur d'un partenariat avec le Canton de Neuchâtel, le Canton de Vaud est dès le 1er janvier 2011 membre d'un réseau romand des SCAV. Ce réseau permettra de créer des synergies et conduira à des économies d'échelle. L'objectif étant de créer des pôles de compétences forts à disposition des autres membres du réseau afin de mieux maîtriser les problèmes alimentaires croissants qui deviennent de plus en plus complexes. Un système unique de gestion des données sera élaboré et les procédures administratives et techniques seront simplifiées, répondant par la même à la simplification administrative souhaitée par le Conseil d'Etat.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Départ de la cheffe de service

Nommée par le Conseil fédéral pour reprendre la direction du Bureau fédéral de l'égalité, la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud, a quitté ses fonctions fin février 2011.

Durant les cinq années passées à la direction du BEFH, la cheffe du bureau a accompagné et initié des projets dans le domaine de la formation (L'Ecole de l'égalité), de l'emploi, de la violence domestique, de l'accueil de jour des enfants ou encore la prise en compte de l'égalité salariale dans les marchés publics et la mise sur pied de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Accueil collectif de jour

En fin d'année 2010, le Conseil d'Etat a décidé de transférer, dès le 1^{er} mars 2011, les crèches et garderies du Canton de Vaud, jusque là dépendantes du BEFH, au SPJ. Ce choix paraît judicieux car, comme cela avait été relevé dans le rapport de la Commission de gestion en 2008 (p. 33 et suivante), le SPJ est le service qui édicte les normes et la réglementation à respecter en la matière. La sous-commission ne doute pas que leurs collègues de la sous-commission DFJC seront particulièrement attentifs et sauront suivre de près ce transfert afin d'en apprécier les conséquences positives.

Contributions et information

Grâce à ses connaissances et aux outils mis en place, le BEFH a contribué, sous la direction du SPEV, à la rédaction du Rapport sur la politique des Ressources Humaines 2011-2015 du Conseil d'Etat. Les pages 61 et suivantes indiquent que, malgré les efforts du canton dans le domaine, les inégalités restent importantes et que l'existence du BEFH est plus que jamais nécessaire. Si des efforts peuvent encore être faits à l'intérieur de l'ACV (le nouveau système salariale est un progrès pour l'égalité des genres), le rôle du BEFH va bien au-delà de l'administration en informant, initiant et accompagnant des projets qui permettent, au sein des écoles, du monde du travail, de la famille, de casser des préjugés afin de tendre vers une plus grande égalité.

L'année 2010, et en partenariat avec la Conférence romande de l'égalité, alors présidée par la cheffe du BEFH, a été consacrée à la conception et la préparation du site internet www.leg.ch qui a été mis en service le 31 janvier 2011. Ce site a pour objectif de permettre aux représentants du monde du travail, aux travailleuses et travailleurs confrontés à des problématiques de discrimination de genre ainsi qu'au grand public de mieux connaître le droit, la jurisprudence et la doctrine en matière d'égalité. Les informations vont des adresses en cas de problème, à la procédure à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2010.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

M. André Chatelain, rapporteur : — La sous-commission chargée de la gestion du Département de la formation de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2010 était composée de Mme Catherine Labouchère et de M. André Chatelain, rapporteur.

De mai 2010 à février 2011, les commissaires se sont entretenus avec le secrétaire général (accompagné de son adjoint) et les chefs des six services que comporte le département. Ils ont effectué les visites suivantes:

- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : les établissements scolaires de Préverenges et d'Aubonne.
- Service de la protection de la jeunesse (SPJ) : Histoires de Parents de la Fondation Jeunesse et Famille et Parents-Rescousse de la Croix- Rouge, tous deux à Lausanne.
- Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) : le gymnase d'Yverdon-les-Bains et l'Ecole technique de la Vallée de Joux au Sentier.
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) : l'Université de Lausanne (UNIL) (Rectorat et Faculté de biologie et de médecine) et la Haute école pédagogique (HEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : des classes de soutien pédagogique intégré dans l'établissement scolaire de La Sallaz à Lausanne et le « Case management et guichet T1 » du Centre régional d'orientation scolaire à Morge.
- Service des affaires culturelles (SERAC) : la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU), le Musée de photographie de l'Elysée à Lausanne ainsi que l'Institut de Ribaupierre qui a déjà fait l'objet d'un rapport intermédiaire.

Toutes ces visites ont été très instructives et intéressantes. Nous remercions les personnes qui nous ont reçus et qui nous ont accompagnés.

Secrétariat général (SG-DFJC)

Le SG a un rôle d'Etat-major. Il est une sorte de primus inter pares des chefs de service et traite des recours. Les points mentionnés ci-dessous ont été abordés.

Statut des enseignants

Il apparaît, sous beaucoup d'aspects, que les enseignants sont des employés dont les responsabilités, le travail et son organisation diffèrent sensiblement de ceux des autres employés de l'Etat (suivi pédagogique, horaires, cahier des charges, remplacements, etc.). Tout vouloir harmoniser n'est pas judicieux. Chacun des services devrait pouvoir s'organiser selon sa culture avec sa hiérarchie propre. Ainsi, le statut de l'enseignant mériterait une loi en propre et devrait être révisé d'ici 2015. Les discussions sont en cours, mais la situation est compliquée car les points à négocier sont nombreux et des tensions existent avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). La révision de ce statut n'a pas pu être envisagée dans le cadre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), même si cela aurait été plus cohérent.

Externalisation de tâches

Bien évidemment, l'essentiel au DFJC, c'est-à-dire l'enseignement, ne peut être sous-traité ! Pour le reste, on apprend qu'il s'agit principalement d'externalisation au sens de la loi sur les subventions (LSubv) ou de la loi sur les participations (LPECPM). Deux sortes de tâches sont à distinguer:

a) les tâches déléguées au sens de la loi sur les subventions. Celles-ci font l'objet de conventions avec des objectifs à remplir et sont pilotées à la fois par le DFJC et le DFIRE. Tous les processus de contrôle sont en place.

b) les tâches sous-traitées à une entreprise ou à un consultant. Il s'agit par exemple de problèmes de maintenance (informatique pédagogique) ou de comptabilité dans un secteur particulier. Le département procède souvent en nommant des chefs de projets par contrat de durée déterminée de six mois en général. Le prix est fixé dans le contrat de sous-traitance. Certaines tâches peuvent aussi être traitées par d'autres départements, comme par exemple les nettoyages et les conciergeries qui dépendent du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). (Se référer aussi à l'externalisation des tâches dans les paragraphes consacrés aux services).

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et les bibliothèques

Ce sujet est traité plus bas dans le paragraphe consacré à la DGEO avec, en particulier, celui de la polémique apparue dans la presse et liée à un conflit d'intérêt.

Informatique pédagogique

Les conséquences de l'aventure SIEF (système d'information des établissements de formation) ont été tirées et l'on cherche maintenant à éviter la centralisation. La décision a été prise de « redescendre » l'informatique pédagogique dans chacun des services concernés y compris le budget et le personnel correspondant.

Recrutement des directeurs

Des difficultés de recrutement se font ressentir du fait que l'augmentation de rémunération est peu importante en regard des responsabilités attachées à cette fonction. Le statut de doyen n'est actuellement pas clair et devra être revu, mais il faut savoir que l'on touche à un bastion bien gardé!

Description des emplois et classification des fonctions (Decfo)

Sur les 700 procédures au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC), environ 500 relèvent du DFJC. Il faudra probablement 4-5 ans pour tout régler.

Commission extraparlamentaire

Une seule dépendant du SG existe, à savoir la chambre consultative de l'enseignement. Elle se réunit deux fois par an. Le nombre de participants pourrait être réduit.

Affaires intercantionales

Reconnaissance et validation des acquis

C'est une question récurrente. On apprend que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) oppose un refus total d'entrée en matière. Une solution purement vaudoise serait possible au sens de la loi sur la HEP. Cette manière de faire ne serait valable que dans le canton de Vaud et donc difficilement défendable à l'heure de la mobilité. La meilleure façon de pouvoir procéder à ces reconnaissances, à l'instar ce qui se fait à l'UNIL (accession par reconnaissance possible des acquis sous certaines conditions), est de se mobiliser à l'échelon fédéral. Rappelons qu'une motion traitant de cette problématique a été acceptée très récemment par le Grand Conseil et donc transmise au Conseil d'Etat. Dans plusieurs cantons, une volonté d'harmoniser se manifeste mais les pratiques diffèrent. Enfin, la formation continue doit jouer un rôle essentiel. Elle doit bien sûr se faire en respect des lois vis-à-vis des enseignants. Parfois, la loi sur le travail et la LPers peuvent représenter des obstacles pour la mise en place de cette formation continue.

HarmoS

Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2015. Le travail est intense pour définir les standards des langues I, II et III. Pour les mathématiques et les sciences naturelles, un consortium de scientifiques

planche sur les défis et les réalités. Dans ce cas aussi il convient d'établir des standards qui deviendront la jauge pour les plans d'études. Une phase évolutive est prévue, puis entre 2015 et 2016 les systèmes devront être comparés. Trois moments sont prévus:

- l'établissement d'épreuves liées aux standards et qui serviront à jauger le système en fin de 4^e, 8^e et 11^e années ;
- l'établissement d'épreuves de références romandes pour l'évaluation individuelle. L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) de Neuchâtel travaille sur ce sujet avec la volonté d'éviter les « rankings » d'école. Les questions en relation avec la définition de « bons indicateurs » sont ouvertes car dépendantes des diverses lois cantonales sur l'information ;
- l'établissement d'indicateurs de profils de compétences : il est en effet important d'affirmer que l'école doit d'abord enseigner avant de tester.

Les autres disciplines hormis ces 5 matières (français, allemand, mathématiques, sciences et anglais) devront aussi être prises en compte. Pour les sports, la loi fédérale sur les sports fixe le nombre d'heures. Pour la musique, il pourrait y avoir une loi fédérale si l'initiative constitutionnelle sur la musique est acceptée.

D'autres sujets sont aussi d'actualité : la détermination du nombre d'années de gymnase, la prise en compte de la convention sur les bourses avec la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) qui est toujours en discussion.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Durant cette période, le gros chantier législatif aura été celui de la loi sur l'école obligatoire (LEO). La loi sur l'enseignement spécialisé (LES) et la pédagogie compensatoire est en consultation. Celui sur le statut des maîtres est en préparation.

Commissions extraparlimentaires attachées à la DGEO

Ce service en compte deux ; la Commission paritaire d'octroi en matière de congés sabbatiques et la Commission consultative de l'enseignement privé. La première est paritaire : employeur-syndicat. Elle se réunit deux fois par an et prend des décisions par « paquets » qui sont souvent contestées au TRIPAC. La seconde est composée de directeurs et d'enseignants du secteur privé ainsi que du directeur de la DGEO et d'une juriste. Elle se réunit régulièrement, trois fois par an, pour délivrer des autorisations d'enseigner et de diriger. Il y a environ 150 à 200 demandes par année. Une autorisation de diriger est accordée en vérifiant que le casier judiciaire du candidat est vierge et qu'il possède les capacités de diriger et de gérer. L'Etat n'est pas garant des méthodes pédagogiques, mais doit s'assurer que la mission de l'école est en place. Il vérifie que les enseignants ont les qualités pour enseigner. Si ces personnes n'ont pas les titres, l'Etat octroie des attestations provisoires et accorde des délais pour les obtenir. Pour certaines thématiques (ex. grippe aviaire, rougeole, etc.), les secteurs public et privé collaborent étroitement.

Mandats externes

Dans ce rapport, nous donnons quelques exemples sans décrire l'exhaustivité. Dans les cas de bibliothèques communales, l'Etat rembourse les heures de personnel employé pour les heures scolaires. A Lausanne, une convention entre le canton et la ville règle la situation des secrétariats d'écoles, la ville garantissant des prestations qui sont dans la moyenne cantonale. Des contrats d'externalisation sont établis pour les cantines et restaurants scolaires. Des mandats de traduction/interprétation sont donnés à l'Association « Appartenances » ou parfois à des personnes spécialisées dans la langue des signes (CHF 100'000.— par an), ou à des guides qui sont mandatés pour des visites guidées dans des musées. Il est recouru à la fondation « Bibliomedia » pour alimenter en livres les établissements scolaires ne possédant pas de bibliothèques. Certains projets pédagogiques requièrent

un mandat externe lorsque l'on a besoin de spécialistes pointus. Tel est aussi le cas lors d'une enquête administrative pour un-e enseignant-e qui a des problèmes (avocat, expert) : la LPers oblige à sous-traiter cette problématique. Elle est rare: 1 à 2 cas par an. Enfin, la sécurité des piscines est soumise à l'obligation d'un mandat externe.

Les bibliothèques scolaires

Depuis plus de 20 ans, les bibliothèques cantonales de Suisse occidentale se sont organisées en réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Actuellement, ce réseau regroupe la plupart des bibliothèques universitaires, publiques et patrimoniales des cantons de Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, ainsi que celles des tribunaux de la Confédération, ce qui représente 215 bibliothèques. Elles utilisent le logiciel Virtua et ont naturellement des standards professionnels de saisie. Depuis l'été 2009, la Conférence intercantonale de l'Instruction publique (CIIP) en a la gouvernance. Le financement se fait au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves du tertiaire. Dans le canton de Vaud, le système est piloté par la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) avec le soutien de la Direction des systèmes d'information (DSI).

La question des bibliothèques scolaires est complexe en raison de leur histoire. Il existe des bibliothèques communales (ouvertes le soir avec accès au public). Le canton finance leur utilisation à des fins scolaires. A l'inverse, il existe des bibliothèques scolaires cantonalisées pour lesquels les communes financent la possibilité pour le public d'y accéder. Ces bibliothèques utilisent le logiciel BiblioMaker. Parfois, certaines de ces bibliothèques fonctionnent encore avec du bénévolat. En plus, l'Etat achète une prestation (en dehors de la loi sur les subventions) à Bibliomedia, fondation qui assure la livraison de livres dans les communes qui n'ont pas de bibliothèque.

Une certaine turbulence s'est déclenchée en raison de la décision du département d'encourager, *et non d'obliger*, les bibliothèques scolaires à migrer du logiciel BiblioMaker vers le logiciel Virtua et donc d'adhérer au réseau RERO, avec naturellement l'aide de la BCU. La turbulence est venue d'une personne qui a développé BiblioMaker et qui a longtemps eu des responsabilités syndicales. La polémique tournait autour d'une soi-disante obligation de s'affilier à RERO et donc au logiciel Virtua. Le coût était déclaré exorbitant avec suggestion d'une analogie avec le cas SIEF. Ce qui précède montre que tel n'est pas le cas ! Certaines bibliothèques, peu nombreuses pour l'instant, ont choisi RERO, mais de leur propre volonté. La BCU leur fournit du personnel pour la migration et forme les utilisateurs. Il est vrai que le système RERO demande que le personnel soit formé, ce qui peut déstabiliser certaines personnes. Un logiciel de migration a été acquis par la DGEO pour CHF 40'000.—. Les établissements de Préverenges et de Genolier sont volontaires pour rejoindre RERO. Certains gymnases s'y intéressent, notamment celui de la Cité, car il va gérer non seulement sa bibliothèque, mais aussi celle de Provence qui se met directement dans le réseau. Pour se faire une idée plus précise, la sous-commission a décidé de visiter l'établissement scolaire de Préverenges.

HarmoS

L'établissement scolaire de Morges est l'un des établissements qui a entrepris une réorganisation anticipant cette réforme. Les actuels degrés 5-6 sont rattachés au cycle primaire actuel dans un établissement primaire. Toutes les voies secondaires (degrés 7-8-9 actuels) sont regroupées à Beausobre.

La primarisation des niveaux 5 et 6 actuels, due à l'entrée en vigueur d'HarmoS, entraînera une augmentation des emplois en primaire et une diminution en secondaire. Il faudra particulièrement soigner la transition pour les maîtres qui enseignent actuellement dans le secondaire et semi-généralistes dont les enseignements seront transférés au primaire. La gestion des acquis sera notamment importante. Il faudra travailler en étroite collaboration avec la HEP. La phase transitoire risque de durer quelques années.

Commandes et distribution des livres

Cette charge de dépositaire était remplie par des enseignants qui obtenaient des décharges à cet effet. Suites aux mesures « DEFI », ces heures d'enseignants ont été transférées à des magasiniers. Ce changement a créé quelques remous dans le corps enseignant qui estimait accomplir ce travail à satisfaction. Les commandes sont maintenant informatisées. Le volume de travail doit être adapté en fonction de la taille et de la conformité de l'établissement. En principe, ce volume dépend du nombre d'élèves et il doit également y avoir un lieu de dépôt. En pratique, ce n'est pas toujours le cas en raison de la dispersion des bâtiments. Les magasiniers sont colloqués en classe 4, ce qui génère de nombreuses demandes à l'Etat. Ce changement de situation a permis de faire CHF 1 million d'économies.

Visite de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

Cet important établissement comprend 5 sites répartis sur les communes de Préverenges, Echandens, Denges et Bremblens. Il compte 1'260 élèves encadrés par 130 enseignants ; 4 doyens accompagnent la direction.

Il s'agit d'abord de relever que cet établissement doit faire face à d'importants problèmes liés à la démographie. La population ne cesse d'augmenter en raison de la désynchronisation croissante entre le lieu de domicile des parents et leur lieu de travail. Cela touche naturellement les questions de locaux (du ressort des communes) mais aussi la gestion administrative courante, car si le nombre de postes d'enseignants suit la démographie (en quelques années augmentation de 50%), tel n'est pas le cas pour les postes administratifs ; par ailleurs, les personnes qui occupent ces postes ne sont pas forcément mobiles (certains établissements voient leur nombre d'élèves diminuer). Dans le canton 188 ETP administratifs sont alloués pour les 90 établissements (300 personnes). L'établissement de Préverenges a un manco de 3.5 ETP. Les questions salariales sont importantes et de nombreux recours dans le cadre de Decfo sont en cours pour ces postes.

Conformément à l'organisation scolaire, un établissement secondaire doit comprendre toutes les voies (VSO, VSG et VSB). Un retard considérable dans la construction d'un bâtiment supplémentaire (oppositions de voisins) a contraint la municipalité de la commune de Préverenges à demander à la commune de Morges d'accueillir ses élèves de VSB. La population scolaire augmentant aussi à Morges, cette solution n'a pu se poursuivre. Des pavillons ont dû être installés dans les environs. Cette situation durera jusqu'en 2012, date à laquelle le nouveau bâtiment devrait être enfin construit. Pour la rentrée 2010, des classes de sciences, en particulier, ont dû être équipées en urgence. La problématique des transports est complexe : vu le faible nombre de salles de sports et les 5 sites d'enseignement, les transports sont nombreux et l'organisation de l'horaire doit être faite en conséquence. L'horaire continu n'est théoriquement pas en vigueur, mais dans les faits, il l'est souvent. Le coût des transports pour l'établissement s'élève à CHF 600'000.—/an. Ses relations avec les communes sont naturellement intenses et bonnes.

L'équation charges d'enseignement - enseignants à disposition n'est pas toujours simple. En particulier, les relations avec la HEP sont complexes : beaucoup d'enseignants sont pris comme praticiens formateurs ou chargés de cours (promotion professionnelle). A cet effet, les questions de coordination sont donc lourdes.

1^{re} observation

Améliorer la coordination entre la HEP et les établissements

Dans plusieurs établissements scolaires, des projets pédagogiques sont développés en faveur des élèves en accord avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Tout le monde y gagne ; ce dynamisme et les efforts des enseignants et de leurs directions sont à saluer. Toutefois, certains enseignants sont immanquablement repérés, en particulier par la Haute école pédagogique (HEP) dont le développement impressionnant nécessite ces forces vives. La coordination entre le travail dans les établissements de ces personnes et leur temps à la HEP est donc complexe et pose des difficultés d'organisation dans les établissements concernés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer la compatibilité entre les intérêts bien compris de chacun à savoir, d'une part ceux des enseignants qui sont appelés à de plus grandes responsabilités (à la HEP en particulier) du fait de leurs compétences et ceux, d'autre part, des établissements scolaires qui comptent sur ces mêmes personnes pour la mise sur pied et le suivi des projets pédagogiques spécifiques qu'ils ont contribué à initier.*

Bibliothèque

L'une des raisons de la visite de la sous-commission à l'établissement de Préverenges était donc en relation avec sa bibliothèque et tout particulièrement la migration de son système d'exploitation BiblioMaker vers Virtua, système utilisé dans le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Il est important de rappeler que cette migration n'a pas été imposée par la DGEO mais s'est faite à l'initiative des personnes responsables. Elle est supervisée par la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) qui a envoyé deux personnes qui établissent le nouveau catalogue. 10'500 livres sont dans les rayons. 800 élèves sont inscrits pour le prêt individuel et il y a 154'700 livres empruntés par an. 205 périodes sont réservées aux visites de classe. Les utilisateurs sont très satisfaits, spécialement en raison de la facilitation des prêts. L'interface pour les utilisateurs a été simplifiée et améliorée. La commission a assisté à deux visites de classes, notamment une classe de 7^e VSO qui a fait un jeu de piste à travers les livres de la bibliothèque. L'utilisation du logiciel n'a pas posé de problème et les élèves étaient très à l'aise avec ce système.

Projet d'établissement pour des élèves différents

Ce projet phare de l'établissement a été développé suite au changement de paradigme imposé par la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). Il s'adresse aux élèves en difficulté, partiellement en difficulté ou au contraire à haut potentiel (2 à 3). Un groupe interdisciplinaire (qui inclut le SESAF) peut décider, par exemple, que tel élève en difficulté a besoin d'un enseignement spécialisé qui sera donné au sein de l'établissement (et non plus en établissement spécialisé dépendant du SESAF). Une élève en chaise roulante avec un handicap important a ainsi pu être intégrée. Cela se passe très bien avec une équipe motivée. Ceci montre que tout est faisable si les moyens suivent !

Pour la VSO, les maîtres insistent sur l'importance de la maîtrise de classe. Les élèves ont besoin d'une grande stabilité. Cela implique une connaissance des élèves par les maîtres. Le travail d'équipe est important. Les maîtres de VSO expriment leurs craintes vis-à-vis de la LEO. Ils sont inquiets de voir les conditions actuelles péjorées, notamment par des questions d'organisation. Il ne faut surtout pas casser une dynamique qui s'est mise en place. Ils s'inquiètent de projets qui ne seraient pas nantis de moyens suffisants pour les mettre en œuvre. Ils ne voient pas les notes comme un problème, mais comme un moyen de communication simple avec les parents.

Visite de l'établissement primaire et secondaire d'Aubonne

La situation de l'établissement était caractérisée jusqu'en 2009 par un très grand éclatement géographique : 1'350 élèves étaient répartis sur 10 sites et 10 communes. Actuellement, St-Livres, Lavigny, Etoy et Buchillon ont été rattachés à l'établissement de Gimel qui compte 850 élèves (rive gauche de l'Aubonne). Il n'en reste pas moins que le nouvel établissement scolaire d'Aubonne compte 950 élèves répartis sur 6 sites et 6 communes (Aubonne, Féchy, Allaman et Montherod). Il y a 105 enseignants pour 50 classes. La géographie reste éclatée et demande des transports importants, même lors des déplacements à l'intérieur d'Aubonne entre le Château et Pré Baulan. Les élèves de VSB et 9 VSG sont au Château, ceux du primaire et de 7-8 VSG au Chêne, et la VSO à Pré Baulan (où se trouvent les salles de sport). Un projet futur est à l'étude: la construction d'un nouveau grand collège à Pré Baulan pour y mettre un maximum d'élèves et regrouper les voies. Cela permettrait une toute autre organisation scolaire, mais c'est de la musique d'avenir.

Sur le plan théorique, on peut s'étonner du très peu de mixité entre les voies. Cependant, à l'analyse pratique, nous apprenons avec surprise que cette situation satisfait le plus grand nombre. Un élément

non négligeable est la rivalité inévitable qui se développe, pour des raisons souvent futiles, entre élèves de différentes voies. Une expérience de mixité des voies a été tentée à Pré Baulan. Elle a été jugée peu concluante, posant plus de problèmes qu'elle n'en résolvait. L'avis des maîtres et des doyens rencontrés a été très fort. Les VSO demandent un calme et une grande stabilité. La gestion des classes VSO, avec une équipe motivée, est un plus indéniable. Cela permet aussi des projets très intéressants. Par exemple, la sous-commission a pu assister à un projet « lecture » entre des petits de primaire et une 8^e VSO. Les grands encadrent les petits. La synergie était remarquable.

Des craintes vis-à-vis de la LEO ont été exprimées: quelle faisabilité pour les élèves de VSO? Comment mieux les encadrer? Comment assurer la stabilité et le suivi sur la durée, par des mêmes personnes, dont ils ont besoin? Plusieurs enseignants craignent les conséquences de la priorité actuellement donnée à la formation de maîtres semi-généralistes, alors qu'ils estiment que les élèves de VSO ont besoin d'un vrai maître de classe généraliste.

La commune d'Aubonne est partie prenante pour le succès de l'établissement. Le lien avec les autorités est constant et étroit. La municipale en charge des écoles était présente durant notre visite. Beaucoup d'efforts sont entrepris pour résoudre les problèmes de transport ainsi que l'accueil parascolaire, notamment de midi (le repas chaud coûte CHF 6.—).

L'établissement doit aussi gérer un afflux important d'élèves (souvent allophones) qu'il faut intégrer en octobre, suite à l'obtention d'un permis B par leurs parents au mois de septembre. Toute une réflexion est menée autour des cours intensifs de français et de l'accueil de ces élèves.

Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Cette année, les visites de terrain ont été orientées sur deux organismes au bénéfice d'une convention de subventionnement avec le SPJ et qui s'occupent de prévention secondaire. Il s'agit donc, non pas de cas généraux de prévention s'adressant à tout le monde, mais de prévention ciblée. D'abord, un tour d'horizon du service.

Commissions extraparlimentaires

Le service en compte deux; la Commission consultative pour la protection des mineurs et la Commission de coordination (art. 9 et 10 de la LProMin). Ces deux commissions sont actives et se réunissent régulièrement. La première, composée de 30 à 40 membres, est chargée de donner au département son avis et d'émettre des propositions sur les questions relatives à la protection des mineurs: Elle développe, à l'intention du SPJ et des autres services concernés, une réflexion prospective et interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la prévention contre les mauvais traitements. Elle se réunit trois fois par an sous la présidence de la cheffe du département. La seconde assure la collaboration entre les autorités et services chargés des mesures de droit civil pour la protection de l'enfance, du droit pénal des mineurs et des organismes publics ou privés d'aide à la jeunesse. Elle comprend à la fois des représentants du SPJ, de la police et de la justice civile et pénale.

Mandats externes

Le service conclut peu de mandats externes en dehors de la loi sur les subventions et de la loi sur les participations. Il s'agit essentiellement de devis demandés chez des dentistes pour des cas AI d'enfants dont le SPJ s'occupe, et de médecins conseil pour le régime d'autorisation de surveillance quand il y a des doutes. En tout, cela représente quelques cas par an. Ce sont des mandats ponctuels. De même, la mise en œuvre de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) est faite par un répondant cantonal extérieur au service. Cela a été prévu dans la loi. Ponctuellement, il peut aussi y avoir des honoraires d'avocats si un collaborateur rencontre des problèmes en accomplissant sa mission.

Support méthodologique du service

Les activités du service sont suivies par une telle unité qui est chargée de passer systématiquement en revue les processus et de les mettre à jour régulièrement. L'idée est de passer de la tradition orale à

l'écrit. Un manuel de directives et d'organisation est établi afin de déterminer qui fait quoi et comment, pas de traditions « grises ». Cette unité rend aussi attentif le service au sujet des écarts qui peuvent apparaître (par exemple la durée de traitement des cas). Cette démarche d'assurance qualité conduit aussi les besoins de formation du personnel. La méthodologie ciblée de l'appréciation des cas établit un concept pour trois ans. La formation est donnée par l'Unité de recherche et de pilotage des systèmes pédagogiques (URSP). Elle est parfois obligatoire (fait partie du cahier des charges du collaborateur), parfois facultative. L'unité s'occupe aussi de mettre à jour les pages internet du service et de rédiger des dépliants. En outre, elle collabore pour donner les informations nécessaires afin d'établir des statistiques. Quatre à cinq apprentis (employés de commerce) sont engagés au sein du service et dépendent de cette structure.

Problématique en relation avec l'adoption

C'est un sujet délicat, particulièrement quand les enfants viennent de l'étranger, ce qui est le plus souvent le cas. L'autorité d'adoption est le canton (SPJ) par délégation de la Confédération. Une première étape consiste en une autorisation générale de faire venir des enfants pour adoption. C'est une démarche interne destinée à s'assurer que les candidats respectent les conditions. Pour la deuxième étape, celle qui permettra la venue d'un enfant de l'étranger, il est souvent fait appel à des intermédiaires spécialisés, qui connaissent bien le pays, pour préparer le dossier. Cette manière de procéder est agréée par la Confédération. Les cas difficiles se présentent lors d'un refus d'autoriser à adopter, notamment en regard de l'âge ou de personnes seules. La Convention de la Haye doit en tout cas être respectée. Au niveau romand, il n'y a pas encore d'uniformisation des pratiques et certaines personnes sont tentées d'entamer des procédures dans un canton dont ils ne sont pas ressortissants. Par exemple, le Canton de Genève dispose d'une structure « espace adoption Genève ». Elle reçoit parfois des demandes de personnes domiciliées dans le Canton de Vaud ; elle accepte de les traiter, mais doit auparavant s'adresser au SPJ vaudois. Une réflexion est en cours sur la possibilité de créer une autorité romande. Cela nécessiterait un concordat.

Assistants sociaux

En étudiant les chiffres du nombre de situations, on peut dire qu'ils sont proportionnellement stables ou en légère régression; l'augmentation suit essentiellement la démographie. Subsiste cependant le différentiel de rattrapage qui devient chronique avec 73 dossiers par assistant social, alors que le chiffre « idéal » serait de 50. Le budget 2011 a accordé 4,5 postes supplémentaires pour effectuer ce rattrapage. A remarquer que le fléchissement de la courbe du nombre de situations en fonction du temps est aussi dû à une meilleure analyse des cas au début du signalement et à la réorientation des situations ne relevant pas directement du SPJ vers d'autres instances qui sont conventionnées avec lui.

Interactions SPJ et Office du tuteur général-justices de paix

Toutes les mesures importantes telles le retrait de l'autorité parentale de mineurs, le placement en institutions etc. nécessitent une grande collaboration pour ne pas dire une interdépendance de ces unités. Des problèmes parfois graves apparaissent lorsqu'il y a un trop grand tournus de personnes comme c'est actuellement le cas des justices de paix (promotion dans un tribunal d'arrondissement, ou départ par exemple). Cela crée des situations difficiles à gérer et fort mal comprises des parents. La Commission de gestion avait déjà mis le doigt sur cette difficulté dans son rapport couvrant l'année 2007 et fait une observation en ce sens. Force est de constater que, malgré des séances de coordination, la question n'est pas encore réglée. La réforme Codex qui sera effective en 2014, prévoit la mise sur pied d'une Autorité de protection de la personne (équipe spécialisée multidisciplinaire). Le projet prévoit que cette autorité sera la justice de paix qui devra prendre des décisions difficiles, même en cas d'urgence. Actuellement, c'est le SPJ qui est en charge de prendre ces décisions qui sont ensuite validées par la justice de paix. Le SPJ a une permanence 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Les justices de paix sont fermées en fin d'après-midi et les week-ends. En conséquence, le SPJ reprendra la main par délégation durant les périodes de fermeture des justices de paix. Cette dualité conduira vraisemblablement à introduire de la confusion, non seulement auprès des personnes devant signaler des cas mais également auprès des parents. De plus, le risque existe de voir les signalements à

l'autorité judiciaire se faire moins facilement qu'au SPJ et ne se faire que dans les cas extrêmement graves. La prévention secondaire en souffrira avec les conséquences que cela pourra avoir sur les enfants.

2^e observation

Authentique Autorité de protection de la personne en conformité avec Codex

Dans le domaine délicat de la protection de la jeunesse, les mesures prévues par Codex laissent entrevoir qu'il pourrait y avoir des problèmes de coordination de compétences entre la Justice de paix et le Service de protection de la jeunesse, en particulier en raison des heures d'ouverture limitées dans les offices des justices de paix et celles du SPJ qui devra assurer les urgences 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer aux enfants une permanence de protection efficace, conforme à la lettre et à l'esprit du nouveau code Codex.*

Ecole Pestalozzi

Un dossier est en cours concernant l'Ecole Pestalozzi et sa maison des jeunes qui ont subi un contrôle sévère du Contrôle cantonal des finances (CCF). Ce contrôle n'a pas mis en exergue de responsabilité pénale, mais des défauts de contrôle interne importants et un contrôle fiduciaire quasi absent. Des mesures immédiates ont été prises pour rétablir la situation.

Visite de l'unité Parents-Rescousse

Il s'agit d'une prestation dispensée par la Croix-Rouge suisse (section vaudoise) qui existe depuis 1994. Ce service intervient auprès de familles dont les parents sont momentanément malades, hospitalisés ou indisponibles. Contacté par téléphone (centrale téléphonique ouverte la semaine), le service évalue le cas par une équipe infirmière qui se rend sur place et, le cas échéant, met en place la prestation de l'Assistante Croix-Rouge (ACR) dans les 24 à 48 heures. La priorité est réservée aux cas où les parents ne sont pas au domicile. Les situations sont régulièrement réévaluées par l'équipe infirmière, l'ACR et le-s- parent-s. La prestation peut être ponctuelle ou régulière pendant une durée maximale de trois mois. Les services sont re-facturés aux parents en fonction du revenu. Le SPJ octroie une subvention annuelle de CHF 200'000.— par an pour un compte de 200 heures par an. Si le nombre d'heures est plus élevé, le SPJ paye le surplus. La prestation est destinée aux enfants de 0-14 ans, mais en réalité elle concerne avant tout les petits. Le SPJ est très satisfait de cette prestation qu'il sollicite depuis deux ans maintenant. Le personnel permanent, outre les ACR, est de 0.65 EPT pour la planification, 1.34 ETP pour l'infirmière, 0.65 ETP pour l'encadrement et 0.20 ETP pour la comptabilité. Les différents intervenants de ce personnel fixe sont aussi employés par les autres prestations Croix-Rouge. Cette aide d'urgence est une des spécialités reconnues de la Croix-Rouge. Elle a fait ses preuves et souhaite que son expérience dans ce domaine soit validée, notamment par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), car les critères de cette dernière pourraient ne pas être les mêmes.

Visite de l'unité « Histoires de parents »

Cette prestation est organisée sous l'égide de la Fondation jeunesse et familles. « Histoires de parents » soutient et accompagne des parents qui vivent des difficultés en lien avec l'éducation de leurs enfants. Les parents concernés ont un ou plusieurs enfants de 7 à 13 ans et sont détenteurs de l'autorité parentale. Toutes les couches sociales sont concernées. Il s'agit d'une action entreprise en amont, c'est-à-dire avant que les enfants ne deviennent des cas relevant du SPJ. Les situations sont repérées par des professionnels (enseignants, pédiatres, SPJ, spécialistes Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) etc.) Cette structure a été mise sur pied en 2008 pour décharger le SPJ de ces cas ne relevant pas encore de sa couverture, les cas relevant des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) restant du ressort du SPJ. Le processus est le suivant: le professionnel concerné

conseille au-x parent-s de prendre contact avec « Histoire de parents » par téléphone ou internet. Le répondant « Histoires de parents » s'assure qu'il-s vient-nent sur la recommandation d'un professionnel. Les règles du jeu sont expliquées au cours d'un entretien préparatoire et, si elles sont acceptées, un contrat est alors conclu.

Sur une durée de trois mois, il y a six entretiens dans l'espace familial au domicile, six ateliers thématiques collectifs dans les locaux de « Histoire de parents » avec d'autres parents. Le leitmotiv est : ne pas rester seul face à une difficulté mais en parler. Les thèmes importants abordés sont l'autorité relationnelle, la prévention de la violence avec gestion des conflits, le stress chez les enfants et les parents, le soutien à la scolarité etc. Les parents s'engagent à participer à tous les entretiens et ateliers ainsi qu'à informer le professionnel qui leur a recommandé la structure.

La prestation est gratuite pour les parents, le SPJ assurant le financement. Il y a 4 ETP d'éducateurs spécialisés + 0,4 poste de secrétariat. Les locaux sont mis à disposition par la Fondation jeunesse et famille à Lausanne et par les AEMO dans le reste du canton. Les premiers constats sont très positifs. Le souhait est que cette prestation perdure. Beaucoup de parents disent combien ils ont appris et à quel point ils sont reconnaissants. Naturellement, il est trop tôt pour faire un bilan étayé, mais l'on constate que l'attente dans les AEMO est résorbée.

Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP)

Règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle

Durant 2010, un pas important pour le service aura été l'adoption par le Conseil d'Etat de ce règlement. Il est entré en vigueur le 1^{er} août 2010 et introduit un canevas de directives ainsi que deux axes de changements au niveau des écoles professionnelles. En simplifiant : on saura mieux « qui fait quoi » ! En particulier, la formation des métiers est répartie selon les écoles. Celles-ci sont amenées à se concerter concernant leurs gestions : elles auront un même outil et une conférence des directeurs. Les examens d'admission sont communs et ouverts à tous les apprentis intéressés du canton. Ils se tiennent seulement si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre total de places. Ensuite, la sélection est faite pour l'ensemble des écoles : une chance est donnée à chacun des candidats. C'est une avancée considérable mais cette uniformisation des procédures « bouscule un peu », car auparavant l'autonomie était très large. Par ailleurs, des commissions de surveillance sont mises en place en collaboration avec le Centre patronal. Une convention de subventionnement est établie pour engager des commissaires.

Fondation pour la formation professionnelle

Celle-ci gère CHF 20-22 millions et le Centre patronal remplit bien son mandat. Pour les cours interentreprises, il existe un formulaire commun. Beaucoup de questions subsistent. 2010 étant une année de mise en place, la sous-commission reviendra sur ce dossier dans son rapport de gestion 2011.

Nouvelles des gymnases

A Nyon, le crédit de CHF 52 millions qui a été voté, représente un compromis pour le service. A Morges, la question du site est toujours à l'ordre du jour. Le site de Provence a été ouvert à la rentrée et fonctionne à satisfaction malgré une mise en place rapide. A la Cité, une nouvelle direction a été nommée. A Burier, c'est le directeur d'Auguste Piccard qui a été sollicité pour faire un intérim en synergie avec la DGEP, ce dans le but de remettre de l'ordre sur le plan administratif. Le problème, en cours l'an dernier, avec une enseignante a été réglé : elle a un contrat avec la DGEO.

Informatique

Suite au fiasco SIEF, le service veut acquérir des logiciels pour la surveillance des contrats et des examens finaux d'une part et, d'autre part pour gérer les écoles professionnelles. Les appels d'offre sont examinés à la DSI.

Divers

L'adjoint du chef de service prend sa retraite et une réorganisation des RH et des finances du service est entreprise. Un problème de contrôle des salaires est intervenu au sein du service. Il y a eu un audit du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). Le CCF a en outre été averti. Les résultats sont attendus et la sous-commission reprendra ce dossier en 2011.

Comme tout un chacun, la sous-commission a été alertée par des articles de presse relatant ou dénonçant une possible erreur budgétaire intervenue dans le secteur des écoles supérieures (écoles professionnelles et gymnases). Cette question fera l'objet d'une investigation particulière en 2011.

Commissions extraparlimentaires

Il n'y en a plus que 2 rattachées à ce service : la première est la Commission consultative pour la formation et le perfectionnement professionnels (LFP art 16). Elle a pour tâche d'exprimer les besoins en matière de formation continue et de rechercher les solutions pratiques pour les satisfaire. En font partie des représentants des services cantonaux et communaux, des associations économiques et professionnelles ainsi que des représentants des Hautes écoles. La seconde est la Commission consultative pour la formation professionnelle des conducteurs de machines de chantier et grues (art. 2 de la convention par le DFJC et les acteurs concernés). Elle se réunit régulièrement et la direction de la DGEP y est représentée.

Trois commissions consultatives ont été transférées au DEC ; celles pour les formations professionnelles agricole, viticole et de caviste ; celle pour la formation de forestiers bûcherons a été transférée au DSE.

Mandats externes

Le service a recours à de tels mandats notamment dans le cadre de l'informatique pédagogique (2,8 ETP). Selon la demande du CCF, d'autres mandats peuvent aussi être conclus pour des mandataires spécialistes en fonction de problématiques particulières. Le service de conciergerie du gymnase de Burier relève pour une moitié de la DGEP et pour l'autre du SIPAL: une partie des services de nettoyage est externalisée.

Visite de l'Ecole technique de la Vallée de Joux au Sentier

Rappelons que cette école professionnelle a été créée à l'initiative des industriels horlogers de la région dans le but de former le personnel dont ils avaient, et ont toujours, besoin. Son statut est aujourd'hui celui d'une école professionnelle cantonale reconnue par la Confédération. Elle occupe toujours son bâtiment historique de 1907 avec l'adjonction de 1967. Cependant, depuis 1999 un nouveau bâtiment adjacent remplace celui de 1962 devenu vétuste. Les bâtiments sont intelligemment interconnectés et fonctionnels. L'équipement est moderne et l'école fonctionne très bien. Elle contribue fortement au renom de la tradition horlogère de la Vallée en formant de nombreux étudiants qui seront ensuite employés à la Vallée mais aussi ailleurs dans notre canton, en Suisse et en France voisine. Les transports par train sont très bien organisés ; un arrêt est situé en face de l'école.

En 2010, on dénombre 246 élèves dont 141 ont choisis les métiers de l'horlogerie. Ils sont répartis dans 4 filières, à savoir :

- l'école de métiers à plein temps qui conduit au CFC ;
- l'école professionnelle (système dual) qui conduit aussi au CFC ;
- l'école de maturité professionnelle qui conduit à la maturité professionnelle ;
- l'école supérieure qui conduit au diplôme de technicien ES.

Les filles représentent environ 20% des élèves à plein temps et 40% de ceux en dual.

Six formations de base sont offertes pour l'obtention d'un CFC :

- micromécanicien-ne ;

- dessinateur-trice constructeur-trice en microtechnique ;
- opérateur-trice en Horlogerie AFP (dual) ;
- horloger-ère praticien-ne (dual) ;
- horloger-ère dans le domaine du rhabillage ou de l'industrie ;
- bijoutier-ère.

Après l'obtention du CFC, 3 formations sont offertes durant deux ans qui conduisent au titre de technicien-ne diplômé-e ES en microtechnique. Les options sont :

- construction micromécanique ;
- construction horlogère ;
- laboratoire horloger.

Seul bémol, nous apprenons que le personnel administratif est en sous-effectif. Par ailleurs, la question de la relation entre d'une part l'Etat et, d'autre part, la fondation, qui, historiquement gérait l'école et possède toujours le bâtiment historique en louant les locaux à l'Etat, devra être clarifiée.

Visite du gymnase d'Yverdon-les-Bains

Cet important établissement draine 1'110 élèves en provenance du Nord Vaudois et jusqu'à la Vallée de Joux. Ils sont encadrés par 115 professeurs dont 3 doyens. 33% des élèves sont en école de culture générale ; il y a deux classes de maturité commerciale et deux classes de maturité technique du CPNV (Centre professionnel du Nord Vaudois).

Les bâtiments comprennent en particulier ceux de l'ancienne école normale. Le site est éloigné de la gare. En conséquence, les problèmes de transports publics (sur route) ne sont pas simples à résoudre. Le trafic aux heures usuelles a pour conséquence des retards fréquents et importants d'où résulte une désorganisation des périodes d'enseignement. La décision a été prise de débiter les cours à 8h30 et de les prolonger jusqu'à 16h55. Cette manière de faire a pour conséquence que certains élèves doivent attendre 50 min avant le début des cours. La cafétéria et des locaux doivent donc être ouverts pour ces élèves.

Les bâtiments, qui datent des années 70, doivent être assainis. Ceci est en cours. Une passerelle a donné des signes de fatigue réels et des mesures urgentes de sécurité ont été prises. La sous-commission attachée au DINF a été dûment informée de cette situation et des risques. De très gros travaux sont entrepris et doivent être poursuivis. Un effort d'adaptation important a été fait par la direction et le corps professoral. Récemment, la ventilation par ouverture des fenêtres a été refaite (ouverture et fermeture électromécanique) mais n'a pas été pensée en regard de la sécurité des utilisateurs. Sans le savoir-faire du directeur (ingénieur) qui a modifié lui même les caractéristiques des moteurs, de sérieux accidents (mains coincées ou pire) auraient pu survenir. Pour faire des économies d'énergie, le chauffage des bâtiments a été diminué durant les vacances scolaires, avec pour corollaire l'utilisation du chauffage électrique dans les bureaux de la direction et du secrétariat. Un effort est réalisé pour regrouper les activités qui doivent être proches pour des raisons de bonne gouvernance. La disposition des salles de classe de l'ancienne école normale n'est pas adaptée aux besoins d'un gymnase. Il y a beaucoup de perte de place et la ventilation n'a jamais vraiment fonctionné.

L'actuel l'équipement des classes date de 30 ans. Les tableaux noirs fonctionnent très mal. Cette question, ainsi que d'autres liées à l'équipement, seraient importante à revoir. On apprend que, pour faciliter la tâche des enseignants (développement des compétences en langue en particulier), certaines classes ont été équipées d'iPod dans le cadre de l'enveloppe budgétaire. L'ensemble des travaux nécessaires devra être achevé d'ici la rentrée 2011. Si un trop grand retard est constaté, un arrangement avec la HEIG-VD devra être trouvé afin que la rentrée puisse se faire sans encombre.

3^e observation

Les délais de rénovation du gymnase d'Yverdon-les-Bains seront-ils respectés?

De lourds travaux d'assainissement sont actuellement en cours au gymnase d'Yverdon-les-Bains. Au vu des délais restreints, il y a un risque que la rentrée 2011 ne puisse se faire normalement mettant ainsi les enseignants et les élèves dans une situation incompatible avec les missions d'enseignement.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour que la rentrée 2011 puisse se faire dans de bonnes conditions.*

Entretien courant des bâtiments

Une réforme administrative a eu pour conséquence la diminution d'un crédit de CHF 40'000.— à CHF 4'000.— en confiant au SIPAL formellement l'entretien des bâtiments. Il n'y a donc plus de fonds pour la « bricole » et chaque demande au SIPAL doit transiter par la direction du gymnase, cela prend beaucoup trop de temps. Ainsi, lorsqu'il y a du vandalisme ou de légers problèmes, le coût des réparations doit être pris dans le cadre du budget ordinaire dédié en principe aux besoins de l'enseignement. Il serait donc souhaitable d'avoir une meilleure coordination avec le SIPAL. La sous-commission a informé celle du DINF de ce problème.

Informatique

Le gymnase d'Yverdon-les-Bains a décidé de travailler complètement sur Mac de manière à assurer une étroite compatibilité entre les questions touchant à l'enseignement et celles touchant à l'administratif. Cette situation spéciale conduit à quelques difficultés en relation avec le principe que, dans les écoles, l'informatique administrative utilise des PC avec le soutien de la DSI et l'informatique pédagogique utilise des Mac sans ce soutien. A l'interne, les enseignants ont développé un logiciel de gestion (ESSAIM) depuis File Maker Pro qui permet d'exporter des données vers Procofiév.

Bibliothèque

Il y a une liaison entre ESSAIM et BiblioMaker. Les prêts de proximité des 30'000 à 40'000 livres sont courants. Le logiciel Virtua n'est pas employé par le gymnase d'Yverdon-les-Bains (seuls les gymnases de la Cité et de Provence à Lausanne ont migré sur Virtua dans le cadre de RERO). Pour conclure, mentionnons que ce gymnase est actuellement responsable des examens d'entrée pour les élèves venant du privé. Cela se fait par tournus dans les gymnases du canton.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

En 2010, une nouvelle cheffe de service est entrée en fonction, l'ancien chef de service ayant été appelé à la direction de l'Ecole hôtelière de Lausanne. Un tour d'horizon du service a été fait avec elle et ses adjoints.

Haute école pédagogique

Cette institution connaît un grand succès d'affluence. 1'220 étudiants la fréquentent (sans les personnes en formation continue au nombre de 330 environ) avec 200 nouveaux étudiants en 2010. L'école prévoit une croissance atteignant le nombre de 2'000 étudiants pour 2013. La reconnaissance des titres joue un rôle certain dans cette évolution. A brève échéance, la HEP sera à l'étroit dans ses locaux actuels et son infrastructure d'encadrement devra être revue à la hausse. Le processus d'autonomisation est en marche. Il est suivi de près par la DGES et le CCF. La sous-commission a décidé d'effectuer une visite à la HEP. Le compte rendu de cette visite est présenté ci-dessous.

La reconnaissance des titres est donc très importante, non seulement à l'intérieur de la Suisse, mais également sur le plan international. Au plan national, les alémaniques mettent en place des diplômes cantonaux pour faire face à la pénurie d'enseignants (plus importante que dans notre canton). Notre loi

sur la HEP a introduit une disposition permettant de valoriser une expérience différente, mais cette disposition ne peut être mise en œuvre du fait de la politique restrictive de reconnaissance des titres par la CDIP. La Commission de gestion avait déjà, dans son rapport de gestion 2009, fait une observation à ce sujet ; à rappeler aussi ici la motion allant dans ce sens et qui a été acceptée par le Grand Conseil et donc transmise au Conseil d'Etat.

Haute école vaudoise santé

En analogie avec ce qui précède, il y a un afflux de nouveaux étudiants (en relation avec la demande de la société), ce qui a pour conséquence une impasse complète dans l'adéquation avec les besoins en locaux et en infrastructures. Cependant, la dynamique de cette formation est excellente et il serait contre-productif de la casser. L'occupation de locaux à César Roux est un premier pas pour pallier ces manques.

Au plan de la formation, l'année préparatoire peut encore durer deux ans, en raison des exigences de la Confédération. Jusqu'à maintenant 45% des personnes admises le sont avec un diplôme de culture générale. A la rentrée 2012, il faudra un titre (maturité). Un arrangement est en bonne voie avec la DGEP sous forme d'une année supplémentaire (l'actuelle préparatoire) pour l'obtention d'une maturité spécialisée (le caractère professionnel doit être maintenu). 100 à 150 élèves sont concernés.

L'unification au niveau romand est souhaitable avec un cursus qui soit reconnu partout. Cela va donc demander des adaptations et des transferts de budgets. 2011 sera donc une année de transition.

La filière complète santé devra être organisée du CFC au doctorat sans doublon, cela relève de la clarté du système de formation. Il faudra impérativement trouver une solution pour développer le centre de soins de simulation, cette manière d'enseigner (sans patient) prenant de plus en plus d'importance.

Logement des étudiants

En cette période particulière de pénurie de logements sur le marché, la question du logement des étudiants est cruciale dans le contexte d'un développement cohérent de nos hautes écoles, que ce soit l'UNIL, les HES ou l'EPFL. Des contacts avec les communes de la couronne lausannoise existent, mais certaines sont réticentes, préférant attribuer les terrains constructibles à des activités plus rentables en terme de rentrées fiscales. A Yverdon-les-Bains, la municipalité est entrée en matière et un projet est en cours. Il est important de trouver des terrains cantonaux et des investisseurs pour résoudre cette question.

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Un nouveau directeur a été nommé. Cette école rayonne tant à l'interne qu'à l'externe. Des contacts avec l'étranger sont continus et contribuent également au très bon renom de l'école.

Haute école de musique (HEM)

Ici aussi un nouveau directeur a été nommé. Un comité d'expert pour l'accréditation a rendu un rapport. Suite à ses remarques, un effort est entrepris pour accentuer la cohérence de l'enseignement multi-sites. La collaboration avec la HEM de Genève est accentuée. Il s'agit d'un très grand travail de fond, entrepris en collaboration avec la HES-SO, qui modifie l'organigramme et clarifie les procédures.

Université de Lausanne (UNIL)

Le recteur a été reconduit pour un nouveau mandat. La mise en œuvre de Bologne se poursuit. On entre dans une phase de consolidation avec l'établissement d'un règlement général des études. La construction du bâtiment Géopolis (anciennement Leu) se poursuit. Un avenant au contrat a été conclu pour les nouvelles façades suite à la démolition. Les délais de construction seront respectés. Concernant le bâtiment Amphipôle, il doit être rénové et une demande pour un crédit d'étude arrivera au Grand Conseil au printemps 2011. Il est prévu de renégocier les contrats pour la restauration : un

projet d'appel d'offres est en cours. Une rencontre avec le Rectorat est rapportée plus bas, ainsi que la visite de la faculté de biologie et de médecine.

Institut de Ribaupierre

La sous-commission a été nantie de cette affaire. Un rapport, approuvé par le plénum de la COGES, a été publié. L'une des conclusions est que la convention entre l'Etat de Vaud, le Conservatoire de Lausanne, la Ville de Lausanne et l'Institut de Ribaupierre doit être revue en fonction des nouvelles données tant législatives (LSubv) qu'organisationnelles (le Conservatoire est maintenant une HEM). Il faudra déterminer qui est l'autorité de surveillance.

Commissions extraparlimentaires

Aucune !

Mandats externes

Des auxiliaires sont engagés sur mandat à la HEP.

Visite à la Haute école pédagogique (HEP)

Cette institution créée en 2001 a depuis lors subi quelques turbulences. Elle s'inscrit dans le réseau des HEP suisse. Elle assure la formation de base du personnel enseignant nécessaire à l'école et propose des formations continues, certifiées ou non, au personnel enseignant en activité. A la rentrée d'automne 2010, le nombre total d'étudiants était de 1'560 (y compris les formations de type Certificat (CAS), Bachelor (BAS) et Master d'études avancées, ce qui en fait la HEP la plus importante de Suisse romande et la place en 3-4^e position au niveau Suisse. L'encadrement est actuellement assuré par 246 membres du corps enseignant dont 57 suppléants (134 ETP), 727 praticiens formateurs et 45 collaborateurs. A relever que 10% des étudiants proviennent d'autres cantons dont 65 de Genève.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'entre la rentrée de 2008 et celle de 2010, l'augmentation aura été de 62% pour les étudiants, de 11% pour les ETP d'enseignants (40% en terme de personnes) et nulle pour les praticiens formateurs. La situation est donc tendue et demande à la fois, une bonne organisation budgétaire et une organisation adéquate du temps de travail. La limite est atteinte. Pour arriver à 2'000 étudiants (prévisions 2013), il conviendra de revoir à la fois les locaux, le personnel et l'organisation. Une planification en relation avec cette évolution est à l'étude pour l'horizon 2020, une réserve de terrain existe à proximité. Des demandes de crédits arriveront au Grand Conseil.

Trois grands chantiers sont en cours:

- Développement de nouvelles filières et consolidation de l'offre de formation. Evolution vers la reconnaissance extérieure et l'accréditation. En juin 2010, le SQS (Association suisse pour systèmes de qualité et management) a rendu un rapport d'audit/évaluation très positif. La collaboration avec les institutions sœurs BEJUNE, FR et GE fonctionne bien.
- Migration vers l'autonomie de gestion avec la bascule vers la subvention, ce qui permettra une plus grande vitesse d'exécution. Cette démarche d'autonomisation est suivie de près par le CCF et la DGES. En 2011, il est prévu de faire fonctionner en parallèle les deux systèmes de gestion. La bascule finale aura lieu dès 2012. Le budget est en voie de construction. La gestion des postes, celles des ressources ainsi que leurs priorisations se mettent en place compte tenu qu'il n'y aura plus de possibilités de demandes complémentaires. Les postes d'auxiliaires devront être pérennisés.
- Poursuite progressive de l'évolution du statut initial d'Ecole normale vers le statut souhaité d'académique. Il s'agit d'une modification en profondeur de la culture d'entreprise. Tout particulièrement, la recherche dans les domaines de la pédagogie est encouragée. La HEP y est déjà active et propose un ensemble de ressources pédagogiques aux professionnels de l'école. De nombreux accords et conventions de collaboration scientifique ont été signés avec des institutions de Suisse, de l'UE et d'Amérique du Nord. Cette « universitarisation » est un avantage sur le plan

international et sur celui de l'accréditation, mais suscite encore des résistances à l'interne.

Le Rectorat est conscient des nombreuses critiques adressées à la HEP dont beaucoup proviennent de la gestion du passé. Il faut continuer à renouveler le personnel enseignant et former celles et ceux en place : cela prend du temps, mais les signes sont très positifs. La profession attire de plus en plus par son haut niveau de formation. Une nouvelle ère est en marche. Il convient maintenant de mieux communiquer, informer et rassurer.

Relation formation - emploi

Il faut relever que, si en Suisse alémanique la pénurie d'enseignants est réelle, en Suisse romande la situation se durcit, mais n'est pas critique. La solution choisie par Zurich pour traiter cette pénurie a été d'ouvrir la formation à des niveaux plus bas (simplification de la formation). Le résultat est que des personnes qui normalement n'auraient pas choisi cette voie y ont été attirées, avec pour corollaire un effet pervers, à savoir une baisse des effectifs pour la formation complète. Dans le canton de Vaud, les inscriptions augmentent en raison du maintien de standards élevés et donc, comme déjà dit, de la valorisation de la profession.

Le schéma général pour la formation des maîtres primaires est l'obtention d'un diplôme pour les enseignants des années HarmoS 1-8, avec spécialisations pour les années 1-4 et 5-8. Il faut un bagage minimum pour les langues et pour les 5-8 une spécialisation en anglais. Il faut aussi une priorisation de deux disciplines parmi 4 (anglais, musique, activités créatrices et sport). Il faut aussi tenir compte de l'évolution sociétale qui fait que moins d'instituteurs-trices travaillent à plein temps ; actuellement on est plutôt autour de 60-70%. Une attention particulière est donnée au suivi, ce que permet la loi, pour ne pas se couper du terrain.

Pour les maîtres secondaires semi-généralistes (165 dans le canton), un bachelor universitaire est requis. 42 maîtres complètent leur formation en cours d'emploi.

A relever que 35% des étudiants HEP ont plus de 35 ans. La reconnaissance des acquis provoque une crispation de la CDIP en regard des procédures, car il y a une crainte de contourner les exigences. Il est donc important de renforcer les liens entre la HEP et l'UNIL sur cette question en particulier, puisque l'UNIL a beaucoup travaillé sur la reconnaissance des acquis et que cela fonctionne à satisfaction.

L'insertion professionnelle des étudiants qui sortent de la HEP est bonne. 94% prennent un emploi dans l'enseignement et seulement 6% se dirigent ailleurs.

Gouvernance

Au sein de l'institution, le conseil de la HEP est un acteur important. Le comité de direction est composé de 3 personnes, à savoir le recteur et 2 doyens (1 pour l'administration et 1 pour la formation). Les relations sont bonnes.

Il y a à la fois des filières de formation transversales et des unités d'enseignements et de recherche (UER). Les filières sont en charge de la cohérence et de la pertinence des programmes et les UER de la production et du contrôle scientifique. L'interaction entre les filières et les UER s'effectue au niveau des modules d'enseignement. Il y a deux départements transversaux de didactique et deux départements didactiques de sciences exactes.

Divers

Il est prévu que la bibliothèque migre sur Virtua (réseau RERO); ce rapprochement avec la BCU est à saluer. Le WIFI sera généralisé dès janvier 2011.

Université de Lausanne (UNIL)

Visite à la Faculté de biologie et de médecine (FBM)

Cette faculté est l'une des plus jeunes de l'UNIL (2003). Elle réunit en son sein deux disciplines qui partagent le même intérêt du « vivant » tout en offrant deux cultures complémentaires, à savoir la biologie (recherche fondamentale) et la médecine (soins aux malades et recherche clinique). Après

sept ans, on peut affirmer que la fusion entre ces deux pôles d'intérêt est un succès. La faculté est organisée en une section des sciences fondamentales (biologie et médecine) et une section des sciences cliniques avec, en interface, 4 écoles d'enseignement, une unité pédagogique et du soutien (bibliothèque et plateformes technologiques).

Le budget total est de CHF 230 millions dont CHF 70 millions de fonds externes, ce qui fait de cette faculté celle drainant le plus de fonds extérieurs dans son domaine en Suisse.

Les quatre écoles d'enseignement sont celles de biologie, de médecine, de formation post graduée médicale et l'Ecole doctorale. Les titres suivants sont délivrés ; bachelor, master, master d'études avancées et doctorat. 1'300 étudiants sont inscrits : 480 suivent le cursus de biologie et 1'200 le cursus de médecine (1ère-6ème année). On compte encore 640 doctorants. L'encadrement est assuré par 203 professeurs et 377 membres du corps intermédiaire et autres participants à l'enseignement. Le processus de Bologne est maintenant intégré : la première volée « Bologne » terminera en 2011 après un cursus entièrement remanié.

En médecine, la FBM a fait en sorte que le nombre d'étudiants puisse être augmenté de 120 à 160. Ceci a pu se faire au prix d'efforts conséquents (plan stratégique et effort pédagogique). Mais force est de constater que plus de 600 étudiants s'inscrivent en médecine en première année: c'est un véritable casse-tête. S'il n'est politiquement pas envisageable de limiter l'accès, il faut être conscient qu'une sélection impitoyable doit être faite après la première année, avec des dégâts importants au plan psychologique pour les étudiants recalés, et même un gâchis financier. On apprend aussi que les étudiants acceptés le sont grâce à un « bachotage » poussé à l'extrême et qu'il leur reste ensuite des séquelles de cette période, perturbant un processus d'apprentissage raisonnable. Si Genève introduit un test d'aptitude obligatoire et non plus facultatif, le problème s'accroîtra. Quelle est la limite de cette dynamique en regard du risque de baisse de la qualité de formation?

Des mesures sont déjà envisagées, à savoir la séparation des biologistes et des médecins dès la première année : est-ce vraiment une bonne solution ? Ou exiger de celles et ceux qui échouent de se représenter à la session suivante sans pouvoir refaire l'année avec comme risque un échec définitif traumatisant.

A l'inverse, le test d'aptitude introduit à Zurich a aussi des effets non prévus, à savoir que certains étudiants arrêtent en cours de cursus ou après. Cela constitue une des raisons de la pénurie.

4^e observation

Quelles solutions pour l'afflux des étudiants en médecine de première année?

Que faire devant le nombre croissant d'étudiants en première année en médecine ? A l'évidence, cette question est cruciale pour l'avenir. Les places de formation ont été augmentées, mais ne pourront pas être revues à la hausse relativement au nombre d'inscrits. La sélection drastique par examen en fin de première année est aussi très pénalisante pour les étudiants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour réguler le flux des étudiants désireux de s'inscrire en Faculté de médecine.*

Le manque de locaux pour la formation pratique est avéré. De plus, la formation pratique des étudiants en médecine (et des étudiants infirmiers) a considérablement évolué dans le sens de la simulation. Il y aurait rapidement besoin d'un Centre de simulation près du CHUV.

La sous-commission estime opportun que les autorités universitaires et le Conseil d'Etat enclenchent une réflexion visant à doter la Faculté de biologie et de médecine d'un tel outil.

Recherche

300 groupes de recherche organisés en unités travaillent dans des domaines de pointe. Des plateformes technologiques excellentes sont développées en collaboration au plan local avec l'UNIL, le CHUV, l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC), le LUDWIG et l'EPFL

ainsi que bien d'autres au plan romand, suisse et international. En particulier, il faut mentionner le Centre d'imagerie biomédicale et le Centre de génomique. L'attractivité est haute pour les sciences fondamentales. Une question importante est celle de la recherche clinique. Une carrière de soins menée parallèlement à la recherche est très difficile. Il n'y a pas assez de « clinical scientists ». Le haut niveau de la qualité des soins en Suisse devrait être un moteur pour la recherche. Ce n'est pas l'argent qui manque, mais principalement le temps. On se dirige de plus en plus vers une médecine basée sur des mécanismes moléculaires. Il faut donc chercher à plus académiser le CHUV avec des programmes de doctorat en médecine ès sciences (MD-PhD) en stimulant, déjà au début des études, le goût de la recherche. Une meilleure interaction entre recherche et clinique doit être organisée. Le vrai problème à Lausanne est le manque de locaux. Il faut absolument anticiper. L'effet domino guette : entre le CHUV, la FBM et la HES-Santé, la coordination devrait absolument prévaloir.

Bien évidemment, et en particulier, les liens avec l'EPFL (faculté des sciences de la vie) sont étroits. On apprend cependant que les choses sont un peu plus complexes au niveau administratif et au niveau institutionnel (programme MD-PhD par exemple). Il faut aussi dépasser le complexe d'infériorité par rapport à l'EPFL. La FBM doit savoir prendre l'initiative et améliorer sa communication.

La question de la relève est importante. A Lausanne, on peut dire qu'il n'y a que peu de problèmes de relève dans les sciences de base, mais tel n'est pas le cas dans la relève clinique. Pour éviter les tensions, il est nécessaire de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux.

Gouvernance

La loi sur l'Université de Lausanne (LUL) régit les rapports UNIL-CHUV. Le doyen de la FBM est membre de la Direction générale du CHUV et bien sûr les relations entre le CHUV et la FBM sont étroites. En particulier, les membres du décanat interagissent avec les départements cliniques. Cependant, la gouvernance est jugée trop rigide. Il n'y pas de marge d'interprétation et les exceptions sont lourdes de conséquences : certains recrutements avortent, des étudiants sont admis à l'EPFL et pas à la faculté, la politique salariale n'est pas en adéquation avec celle du CHUV. En matière d'engagement des assistants, le Rectorat applique de manière très stricte la LUL qui prévoit que les durées d'engagement sont d'un an avec reconduction pour deux ans renouvelables une fois (5 ans total). Souvent des contrats avec l'extérieur prévoient quatre ans, ce qui conduit à des difficultés : il est demandé plus de flexibilité.

Il est relevé que depuis l'entrée en vigueur de la LUL, un certain sens de l'appartenance au plan académique a disparu. Précédemment, le Conseil de faculté réunissait tous les professeurs ordinaires, une délégation des professeurs associés, des étudiants et du personnel administratif. Les questions académiques dominaient. Tout cela a disparu avec la nouvelle formule et il manque donc un forum de discussion académique. Une remarque : les directives de l'UNIL doivent être validées par le Conseil, ce qui présente un plus pour avoir un certain contrôle, mais un moins, car cela peut devenir paralysant.

Les animaleries

Si les méthodes alternatives se sont développées, les besoins de la recherche augmentent. Il est alors nécessaire d'avoir recours à l'expérimentation animale. Les protocoles d'expérimentation sont encore impérativement requis, en particulier pour la validation de médicaments auprès des instances officielles. L'expérimentation animale est très réglementée en Suisse, et bien sûr, dans le canton. Les protocoles et le suivi sont vraiment très stricts. Les animaleries sont soumises à des contrôles très réguliers et à des visites surprises. La nouvelle ordonnance sur l'expérimentation animale est très sévère. A Lausanne, un vétérinaire est attaché aux animaleries de l'UNIL/CHUV EPFL. Il y a régulièrement des cours de formation. L'expérimentation est très codifiée et chaque expérience est suivie, répertoriée et contrôlée. La commission a visité une animalerie. Elle a pu constater combien les normes étaient strictes. Tous les documents lui ont été remis.

Tour d'horizon avec le Rectorat

- Etudiants : le nombre d'étudiants est supérieur à 12'000, il a augmenté de 500 à la rentrée 2010, ce qui en fait relativement l'une des plus grandes croissances suisses. La Faculté de géosciences

et environnement et la Faculté de biologie et médecine sont parmi les facultés qui enregistrent la plus forte croissance.

- Processus de Bologne : une démarche d'unification des pratiques dans les différentes facultés est en cours.
- Etudes en médecine : la question tourne autour de: faut-il limiter l'accès des études à l'inscription (test d'entrée), compte tenu du fait que le rapport entre inscrits et acceptés (essentiellement pour assurer la formation pratique) est de 4, ou éliminer sur la base d'une sélection drastique après la première année ? Dans les deux cas, il s'agit d'un numerus clausus déguisé. En choisissant la seconde option, le Rectorat affirme appliquer la loi qui indique que l'admission dans une faculté est libre : il s'agit d'une décision politique, le Conseil d'Etat pouvant accorder des dérogations. On apprend que la situation en médecine n'est pas différente de celles des lettres, de HEC, SSP etc. comme le prouve les statistiques. Si la FBM obtient un privilège de procéder à des tests d'aptitude, les autres facultés suivront. Jusqu'à peu, seuls les étudiants en médecine avaient le privilège de ne pas se présenter aux examens après la fin de la première année (système fédéral). L'UNIL maintenant exige l'examen de fin de première année après cette période. Les universités de Suisse allemande et de Fribourg ont introduit un test d'aptitude réduisant les acceptés par rapport aux inscrits, aux possibilités de la formation clinique (facteur 4) mais il ne faut pas oublier les abandons en cours de route et celles et ceux qui ne pratiqueront jamais.

La question du manque de médecins en Suisse est récurrente. Le Conseil suisse de la science et de la technologie annonce que, dans les deux années à venir, il faudra 20% de médecins supplémentaires, compte tenu de la féminisation dans ce domaine et du temps partiel. Le manque de médecins en Suisse est compensé par l'arrivée de praticiens allemands ; en Allemagne, il est compensé par l'arrivée de médecins formés dans les pays de l'Est ; dans ces pays, ce sont les Russes qui arrivent et en Russie ce sont des médecins africains : beau jeu de dominos !

L'UNIL a consenti un effort important pour augmenter la formation clinique. En ce qui concerne les locaux, la migration d'une partie de la recherche à Epalinges libérera des locaux dans le CHUV ; un accord a été trouvé avec les hôpitaux des autres cantons pour promouvoir la formation, ce qui a conduit à un accroissement de 30% de la capacité de formation. Le financement est assuré par l'UNIL.

- MEDUNIL : en décembre 2009, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport sur l'organisation de cette structure qui maintient et la FBM et le CHUV. Un comité de pilotage rendra des textes légaux à la fin du mois de février 2011.
- Institut Ludwig : une convention a été signée pour 5 ans renouvelables. Cet institut fait donc maintenant partie de l'UNIL. Le personnel y a été transféré. L'institut Ludwig verse CHF 3 millions à l'UNIL qui devient propriétaire de l'équipement scientifique (et s'engage à le maintenir) ; l'UNIL verse CHF 1 million par an pour les cadres.
- Théologie : il y a grand renouveau du corps professoral (départs à la retraite) qui implique une dynamique nouvelle entre Lausanne, Genève et Neuchâtel. On assiste à un glissement vers un renforcement des sciences des religions à Lausanne et un renforcement de la théologie à Genève.
- Affaire de la location de locaux : suite à son refus d'accueillir l'UDC pour son congrès et les remous suscités, le Rectorat prépare un document donnant les conditions pour l'occupation de ses locaux par des organisations non universitaires.
- Question des « overheads » : lorsqu'un fonds extérieur est accordé pour un projet déterminé, les institutions académiques en prélèvent une certaine proportion à titre de contribution pour l'infrastructure en général (bureaux, laboratoires, ateliers, équipements scientifiques etc..). La nouvelle politique de l'UNIL est de se mettre en accord avec la politique des fonds de la Confédération (FNRS et CTI en particulier), soit prélever 15% à titre d'overhead. Cette manière de faire a été étendue à d'autres formes de subsides : financements (ou contributions de financements) de projets par l'industrie et par des fondations privées. Dans cette seconde alternative, des résistances sont apparues de la part de fondations qui estiment que l'Etat finance

l'infrastructure et donc que leur don ne peut être utilisé que dans le sens voulu par leurs statuts. Il apparaît donc que plus de souplesse devrait exister, tout comme un effort de communication accru devrait être fait auprès des fondations privées afin de les informer des conditions auxquelles seraient soumis ou non les dons qu'elles pourraient faire à l'UNIL. Les dons ou legs de privés sont, eux, en principe, entièrement dévolus aux projets.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

En relation avec les activités de ce service, la sous-commission s'est concentrée cette année sur :

- l'évolution de la mise en place de la pédagogie compensatoire avec la visite de l'établissement scolaire de la Sallaz à Lausanne ;
- la mise sur pied généralisée du « Case Management » et de la systématique du passage par les guichets régionaux de la transition 1 (T1) avec la visite du guichet de la transition 1 du centre régional d'orientation scolaire et professionnelle OSP-Venoge à Morges.

Un tour d'horizon du service est rapporté en fin de ce chapitre.

Pédagogie compensatoire : visite de l'établissement scolaire de la Sallaz.

L'objectif de cette visite était de découvrir sur le terrain un projet de soutien pédagogique intégré (SPI) s'adressant aux élèves en difficulté. Suite à une réflexion entreprise par le corps enseignant, cet établissement a supprimé les classes à effectif réduit depuis la rentrée scolaire de 2006, ainsi que la classe de développement en 2008. Les élèves correspondant à ces deux types de classes sont maintenant intégrés dans des classes ordinaires mais bénéficient d'un soutien particulier. L'idée sous-jacente est que la marginalisation, synonyme de stigmatisation de ces élèves en difficulté, est un frein à leur développement. L'espoir étant que le modèle mis en place permettrait à ces élèves d'apprendre et de grandir dans les meilleures conditions. Les enseignants sont ravis des résultats : l'ambiance au sein de l'établissement s'en est ressentie de manière positive. Pour exemple, une classe de 18 élèves peut compter jusqu'à 4 élèves en difficulté. Seuls dans une classe, ces élèves étaient turbulents au point de décourager le personnel enseignant. Le nouveau système les pacifie : ils ne sont plus seuls et savent que des compléments d'enseignement leur seront apportés.

Concrètement, un premier cas est celui du « renfort pédagogique intégré » (RPI). Chacune des classes concernées se voit attribuer un-e enseignant-e dit-e de renfort pour quelques périodes par semaine, des regroupements étant possibles quand cet-te enseignant-e intervient dans plusieurs classes. Ses interventions ont lieu, tantôt au sein de la classe, tantôt dans une salle de dégagement. Il est clair que durant les périodes où les élèves en difficultés reçoivent un appui (mathématiques par exemple), le reste de la classe avec effectif réduit reçoit des compléments d'enseignement plus poussés. Au final, ces élèves obtiennent souvent de meilleurs résultats aux épreuves cantonales de référence.

Le deuxième cas est celui du « soutien spécialisé intégré » (SSI) : il s'applique aux élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé. Ils bénéficient alors d'une aide individualisée, mais cette prestation doit recevoir l'aval de l'office de l'enseignement spécialisé.

La sous-commission a aussi visité des classes dans les collèges de Boissonnet et de Coteau-Fleuri qui font partie de l'établissement scolaire de la Sallaz. Ces collèges ont précisément connu des difficultés intenses en raison d'un nombre important d'enfants « décalés » sur le plan socio-éducatif et dispersés dans les classes. Cela a créé beaucoup de tensions et plusieurs cas de burnout chez les enseignants. Il importait d'agir. Un projet particulier d'intégration a été mis sur pied par les enseignants consistant à avoir dans la classe, pendant 12 périodes par semaine, un enseignant spécialisé qui travaille en duo avec l'enseignant régulier. L'enseignant spécialisé prend, par moment, les enfants plus difficiles en dehors de la classe pour des explications particulières, puis ils réintègrent ensuite la classe. Durant ce temps, les autres reçoivent des compléments d'enseignement plus poussés dans la matière. Ce mode de faire a considérablement amélioré l'ambiance. Les enseignants se sentent soutenus et peuvent partager leurs questions. Les élèves qui chahutaient pour se faire remarquer sont calmes, sachant que des

compléments d'enseignement à leur portée suivront. Pour certaines branches, ils suivent sans problème.

L'établissement scolaire de la Sallaz gère aussi les « classes vertes » qui sont particulières à Lausanne. Elles sont issues d'une restructuration des anciennes classes dites « de plein air ». Historiquement, elles avaient été créées pour des enfants ayant des problèmes de santé. Elles se donnaient au bord du lac, puis sont montées au Chalet-à-Gobet. Ensuite, elles ont concerné des élèves en difficultés. Les classes vertes sont maintenant destinées aux enfants ayant des difficultés affectives, relationnelles, familiales ou sociales avec toutes les conséquences que cela suppose sur les plans du comportement et de l'apprentissage. Jusqu'à peu, ce cadre permettait d'intégrer le vécu scolaire dans le contexte de la vie quotidienne et les enfants bénéficiaient aussi d'une expérience affective leur permettant de surmonter leur difficulté. En effet, toutes les périodes, les heures de repas et le trajet de bus étaient pris en charge par des enseignants spécialisés (les mêmes) qui, petit à petit, les sécurisaient en tissant des liens sociaux éducatifs. Des heures supplémentaires étaient payées au personnel qui, à l'évidence, avait un horaire particulièrement chargé. Cette situation n'est maintenant plus conforme à la LPers. Une solution avec des moniteurs (surveillants) a été mise sur pied (on sépare l'activité scolaire du reste de la journée), mais rapidement abandonnée car cela créait trop de tensions et le bénéfice pour ces classes n'était plus là. Des périodes de décharge ont été accordées. Une autorisation est en place jusqu'en juillet 2012, mais l'avenir de ces classes n'est pas garanti. Le programme comprend 6 classes primaires et 3 classes du cycle de transition. Les élèves reviennent dans le circuit régulier pour le secondaire.

Ces modèles réussis permettent d'envisager un fonctionnement de collaboration avec la DGEO. Des compétences particulières de pédagogie spécialisée seront mises à disposition des élèves et enseignants pour permettre une intégration des élèves adéquate. Il faut noter que le modèle de la Sallaz ne pourra pas être reproduit partout, car il faut construire un projet de l'intérieur qui doit être adopté par les gens qui l'appliqueront. Il n'est pas transférable partout et doit correspondre à la volonté des intervenants. Tous les établissements ne sont pas prêts et il n'y aurait d'ailleurs pas assez de moyens pour le généraliser dans tout le canton. Le directeur de la Sallaz est souvent sollicité pour présenter son projet. Un travail de coordination avec la HEP se met en place et il faudra avoir un regard critique sur ces projets pour savoir ce qui pourra en être tiré pour une mise en place générale ou non. Les collaborations avec le SPJ et les PPLS sont aussi primordiales.

Case management et guichets de transition 1 : visite de l'OSP-Venoge à Morges

Il n'est pas inutile de rappeler que depuis plusieurs années, en Suisse et dans notre canton en particulier, on observe une évolution croissante du nombre de jeunes adultes qui se retrouvent au revenu d'insertion (RI). Dans notre canton, ils sont quelques 2'000. Face à ces constats, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a édicté en 2006, des lignes directrices pour l'optimisation de la transition entre la scolarité obligatoire et le degré du secondaire II. Divers objectifs ont été définis à cette occasion: sachant que le manque de formation est un risque majeur pour l'avenir des jeunes et de notre société, la CDIP a décidé d'élever, d'ici à 2015, de 89 à 95% le pourcentage de jeunes de moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.

Il a été demandé aux cantons de mettre en place des mesures coordonnées et mises en réseau, de suivi et d'encadrement individuel afin d'aider les 3 à 5% des jeunes pour lesquels une formation correspondant à leurs capacités n'est pas envisageable sans encadrement spécifique. Cet encadrement doit intervenir quelques années déjà avant la phase de transition et se poursuivre jusqu'à la formation professionnelle initiale. C'est ainsi que le concept de « Case management » pour la formation professionnelle est né. Dans notre canton, le Conseil d'Etat en a confié le pilotage à une Direction interservices de la Transition 1 (T1). Cette direction est composée de représentants des services concernés (DEC, DSAS et DFJC). La présidence est revenue au SESAF et l'opérationnel à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) à travers la création de 5 « Guichets de la Transition 1 », un Guichet pour chacune des régions où se trouve un Centre OSP, à savoir Lausanne, Yverdon (Ouest), Vevey (Est), Yverdon-les-Bains (Nord) et Morges (Venoge) que la sous-commission a visité.

Sont concernés : les élèves de la scolarité obligatoire potentiellement en difficultés, les étudiants ou apprentis en difficultés ou en rupture de formation et les jeunes hors du système de formation (souvent déjà au RI). Une fois le jeune (entre 15 et 25 ans) repéré et inscrit, l'intervention, sous la responsabilité du « Case manager », consiste à analyser, à évaluer sa situation, à lui attribuer la mesure la plus adaptée à son profil et à coordonner les divers acteurs institutionnels qui peuvent intervenir. Deux outils sont alors à disposition :

- Un Centre de bilan et d'orientation qui permet d'obtenir des informations sur les intérêts, les valeurs, les aptitudes du jeune et d'estimer l'écart entre les acquis et ce qu'il reste à acquérir pour la mise en œuvre du projet.
- Des coachs complètent l'équipe, coachs dont la mission consiste à assurer le suivi (1 à 2 fois par semaine), aussi bien pour les soutenir vers la concrétisation de leur projet que lors d'un échec ou d'une rupture de formation. Des mesures telles que les semestres de motivation (SEMO), le Centre Horizon d'Activités & de Relais-Transition Ecole-Métiers (CHARTEM), le Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP), l'Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI), une école de métiers qui durent de six mois à un an, peuvent être proposées.

Une troisième prestation se met également en place, pour laquelle l'appui de l'économie est indispensable : ce sont des stages ciblés dans les métiers, afin de tester « in vivo » les compétences professionnelles des jeunes et de leur permettre ainsi de s'approprier concrètement la profession envisagée.

Cette évolution a fait que les offices d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) sont devenus des acteurs fortement impliqués dans l'insertion et le maintien en formation professionnelle. Les cellules d'insertion nouvellement mises en place au sein des établissements de la scolarité obligatoire repèrent les jeunes en difficultés déjà en 8^e (environ 300 par an). Ce repérage se poursuit au gymnase et dans les Ecoles professionnelles, en y associant les personnels concernés. C'est ainsi que dans notre canton 2'800 jeunes ont passé par cette structure depuis le 1er janvier 2010. 1'000 à 1'400 ont trouvé une autre solution que la T1. On se préoccupe aussi des 2'000 jeunes au RI dont 60% n'ont pas achevé leur formation, et aussi des 5'400 chômeurs de moins de 30 ans. Il faut donc trouver des solutions pour que ces chiffres baissent.

La mise en œuvre des Guichets de la T1 est bien sûr un projet ambitieux et exigeant qui nécessite des moyens dont on attend des résultats. Une évaluation du projet est d'ores et déjà prévue, avec la ferme intention de la part de chacun des acteurs impliqués, d'attester de la valeur ajoutée de ce type d'accompagnement.

Guichet régional de la transition 1 Venoge à Morges

Il couvre un bassin de population de 140'000 habitants. Il a quatre bureaux: Morges, Cossonay, Prilly et Renens. Il y a 15,4 ETP pour 22 collaborateurs. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le fonds cantonal pour l'emploi financent 11,4 ETP pour la T1. Le budget 2011 est assuré. Il faudra voir pour la suite et, comme dit plus haut, convaincre que ce service est très utile. Pour l'instant, ce n'est que le début et il est prématuré de donner des chiffres. La sous-commission a pu se rendre compte de comment fonctionne l'ensemble du processus et a pu discuter avec les personnes en charge de la structure. On a appris qu'ils s'efforcent de casser le mythe que tout va mal quand on sort de la VSO, cela se vérifie en général pour les 25% d'apprentis qui choisissent l'apprentissage d'employés de commerce, mais beaucoup moins, ou pas du tout, pour les autres. 70% des filles se concentrent toujours sur seulement 5 professions, de ce côté-là, il y a du travail ! Il manque des places de pré-apprentissage dans des structures telles que le COFOP, mais toutes les places de pré-apprentissage ne sont pas remplies en 2010. Il faut analyser pourquoi et travailler de manière plus fine. C'est pour cela que les « Case manager » ont toute leur utilité.

Tour d'horizon du SESAF

Clarification de gestion dans les institutions subventionnées

Dans plusieurs institutions telle La Cassagne, dont le subventionnement transite par le SESAF, il faut clarifier ce qui relève du patrimoine de la fondation d'une part, de ce qui relève de l'exploitation d'autre part. C'est une exigence de la RPT. Les hypothèques, lorsqu'il existe des bâtiments, sont un exemple puisque dans le cadre de la RPT, l'AI transfère CHF 3 millions par an pour l'entretien des bâtiments.

Ce qui est important, c'est de bien clarifier ce qui vient de l'Etat, du privé et de l'AI, et de rétablir la confiance entre le privé et le public, tout en veillant à l'équilibre des prestations. La logique actuelle qui veut qu'un enfant ne soit plus un assuré AI mais un élève accompagné, se met en place. Toutefois, cette nouvelle logique crée encore des tensions. Cela est particulièrement vrai pour la logopédie. Si tout est sous contrôle dans les PPLS, ce n'est pas encore le cas pour les logopédistes indépendants.

Cette nouvelle logique ne veut pas dire que l'Etat néglige les institutions, car il leur verse CHF 136 millions par an, mais il faut que l'intégration des enfants ne soit pas une cause qui génère un malaise ou augmente la demande. Il faut aussi que les enseignants soient partis prenants. La HEP fait un effort dans ce sens en formant les enseignants pour une école inclusive.

Lavigny

Il y a eu un problème au niveau de l'ancienne direction, et s'il n'y a pas eu de malversations, le constat a été établi que les procédures n'étaient pas adéquates. Depuis, il y a une nouvelle direction et les mesures exigées par le CCF se mettent en place. Un audit complémentaire sera rendu prochainement, mais il semble que la réorganisation soit sur la bonne voie.

Evolution dans le domaine du handicap

On apprend que le handicap évolue mais que le nombre d'enfants qui présentent des difficultés n'a pas beaucoup augmenté. Par contre, certaines situations sont devenues plus lourdes : les enfants nés très prématurément, les troubles autistiques, les troubles psychiques sont à considérer, tout comme les troubles du comportement qui sont en augmentation alors que le handicap mental est stable. On compte 90 polyhandicapés en âge scolaire ; il faut intensifier les prestations. Pour les handicapés de la vue, 35 sont pris en charge complètement et 160 intégrés dans les classes. En revanche, pour la première fois cette année, il n'y a plus d'école pour enfants sourds. Seul un jardin d'enfants subsiste.

A l'avenir, l'objectif est de poursuivre le développement des mesures de pédagogie spécialisée ordinaire et des mesures de pédagogie spécialisée renforcée. Les chantiers de réorganisation, tant législative qu'organisationnelle, ne manquent pas, cela prend beaucoup de temps et d'énergie.

Commissions extraparlimentaires

La Commission consultative de l'enseignement spécialisé et le Conseil de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité en milieu scolaire ont fusionné. Leur fonctionnement est à revoir.

La Commission interdépartementale de la santé dans les écoles disparaît avec la création de l'Unité des écoles en santé (UDES). Elle sera remplacée par un groupe d'experts.

La Commission consultative vaudoise d'orientation scolaire et professionnelle : une collaboration est établie avec la DGEP pour la mise sur pied d'une commission consultative des bourses d'études et d'apprentissages.

Mandats externes

Il y en a très peu, seulement quand il n'existe pas de compétences à l'interne. Un exemple est celui des médiamaticiens.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Tour d'horizon du service

Cette année, la sous-commission a visité la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) et le Musée de l'Elysée. Le rapport de ces visites figure ci-dessous.

Inventaire du patrimoine immatériel et des traditions du canton

Ce type d'inventaire est effectué dans tous les cantons. Le dossier est piloté par la Confédération. Dans le cas de notre canton, un COPIL a été mis sur pied et une chargée de projets a été nommée pour recenser toutes les traditions qui ont plus de 30 ans, comme par exemple la Fête des Vignerons, le Messenger boiteux, le Guet de la Cathédrale de Lausanne etc.

Loi sur la promotion de la culture (LPC)

Suite à la consultation et aux auditions qui ont eu lieu, une refonte est nécessaire.

Loi sur le patrimoine mobilier et immobilier (LPMI)

Les implications financières pour le Conseil d'Etat doivent encore être chiffrées.

Loi sur les écoles de musique

Le dossier a été traité par une commission parlementaire qui a terminé ses travaux fin février 2011. Tant que la loi ne sera pas adoptée par le plenum, l'aide exceptionnelle sera reconduite au budget. Un établissement, le conservatoire de l'Ouest vaudois (COV), requiert une attention particulière car sa comptabilité est basée sur des méthodes différentes des autres et cela pose des questions difficiles à résoudre. Le dossier est suivi attentivement par le SERAC.

Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

L'assainissement financier a pu se faire à la fin 2009, la Ville de Lausanne et le canton ayant consenti ensemble à un important effort financier. C'est une somme totale de CHF 915'000. — qui aura été injectée, avec une répartition 2/3-1/3 à charges respectivement de la commune de Lausanne et du Canton respectivement. Un nouvel administrateur et une nouvelle présidence ont été mis en place. Une restructuration a été indispensable ainsi que toute une série d'économies, ceci au travers d'une réduction du personnel et de diminutions de salaire des musiciens et du directeur artistique.

Suite au départ d'un important mécène, la ville et le canton se sont également mis d'accord pour pallier à ce manque. Le canton versera CHF 150'000.— et la ville 200'000.— En résumé, on peut dire que les différentes mesures ont permis une réorganisation salutaire et des mesures d'économies. La gestion par saison et les mesures adoptées devraient pouvoir rapidement conduire à une meilleure situation. La prévision de perte de l'exercice courant est évaluée à CHF 200'000.— et la stabilisation est attendue pour 2011.

Aide au cinéma

Le budget 2011 est en augmentation mais il manque encore CHF 600'000.— pour arriver au niveau de l'engagement des cantons romands.

Musée des beaux-arts (MCBA)

Le crédit d'étude a été voté, le concours d'architecture est en cours, le jury a choisi les candidats et le résultat du concours est prévu pour le printemps 2011.

Musée romain d'Avenches

Une nouvelle directrice est entrée en fonction. L'équipe dynamique est très contente et l'ambiance est bonne. L'intention de créer une fondation de droit public est toujours là, mais les négociations avec le SPEV sont difficiles, en regard des questions liées au statut des personnels (Etat-Fondation). Pour mémoire, la Cour des comptes a procédé à une évaluation de la gestion des risques dans les musées cantonaux dont celui d'Avenches. Le rapport est publié.

Institut de Ribaupierre (IdR)

Pour rappel, l'IdR reçoit aussi une subvention indirecte de l'Etat (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique – AVCEM- au travers du SERAC) pour son enseignement non professionnel. Concernant les remous mentionnés dans le chapitre consacré à la DGES, nous rappelons qu'un rapport intermédiaire, approuvé par le plenum de la COGES, a été publié.

Commissions extraparlimentaires

Elles sont au nombre de quatre.

- La commission cantonale des affaires culturelles qui se réunit fonctionne quatre fois par an. Elle attribue des bourses en travaillant en sous-commissions.
- La commission cantonale pour la formation culturelle dont l'objectif est la sensibilisation à la culture pour adultes et jeunes. Elle dispose de CHF 80'000. — par an et se réunit en fonction des dossiers.
- La commission vaudoise de la danse qui se réunit une fois par année pour répartir la subvention. L'idée est de s'entourer, le cas échéant, d'experts pour éviter les saupoudrages.
- La commission vaudoise du théâtre : idem.

Mandats externes

Des mandats ponctuels sont nécessaires dans le cas de chantiers législatifs ou de questions particulières telle la sécurité à la BCU, par exemple.

Visite de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU)

En bref, on peut dire que l'origine de cette bibliothèque remonte à la fondation de l'académie par les Bernois en 1537 ; en 1898, elle devenait cantonale et universitaire ; en 1966, la Bibliothèque des pasteurs (les Cèdres) lui était rattachée et, en 2009, la BCU constituait la plus grande e-librairie de Suisse en numérisant quelques 100'000 ouvrages libres de droit !

Malheureusement, rappelons qu'en 2007, le CCF avait rendu un rapport très sévère sur la gestion de la BCU. Des interventions immédiates avaient été entreprises pour remédier aux principales carences constatées et toute une procédure mise sur pied afin de suivre l'ensemble des recommandations faites. La Commission de gestion, associée à la Commission des finances, s'était rendue sur place et avait mentionné dans son rapport qu'elle suivrait attentivement le dossier, ce qui a été fait. Cette année, elle est en mesure de rapporter sur ce suivi.

Dès son arrivée, la nouvelle directrice a pris très sérieusement les choses en mains et a procédé à une réorganisation drastique et indispensable de la bibliothèque. On peut constater qu'aujourd'hui les recommandations émises par le CCF sont en place et suivies de façon attentive et professionnelle. Parallèlement à cela, la nouvelle direction a réorganisé la gestion de la BCU avec de nouveaux profils métiers indispensables à la gestion d'une bibliothèque scientifique moderne. Une bibliothèque telle que la BCU est sur un marché global, et dans un mode globalisé il faut être formé pour pouvoir s'adapter aux changements rapides dans ce domaine. Il est central de bien connaître les besoins en évolution des utilisateurs. Par exemple, le prix des abonnements aux périodiques électroniques augmente régulièrement et il importe de savoir dans quelle mesure ce service est utilisé. C'est ainsi qu'il a fallu

engager du personnel maîtrisant les questions de statistique, d'informatique et de médiatique en relation avec ces besoins.

En chiffres, la BCU représente CHF 14 millions de budget dont CHF 12 millions pour le personnel qui est composé de 98,25 ETP pour 130 personnes. Le budget d'acquisition est de CHF 1 million du DFJC et de CHF 4,8 millions de l'UNIL. Deux fonds d'environ CHF 3 millions au total contribuent à l'acquisition des licences électroniques.

La numérisation des ouvrages est un défi permanent. Dans ce contexte, la BCU a fait très fort : elle offre un nombre de plus de 100'000 ouvrages libres de tout droit. La réserve des manuscrits et celle des livres précieux sont impressionnantes, avec des ouvrages magnifiques (la bible Porta du Moyen Âge par exemple). A noter qu'une partie de la collection Bogousslavsky a maintenant rejoint la réserve précieuse et peut être consultée.

Au plan de l'informatique, la BCU a été pionnière : dans les années 70 elle a été l'initiatrice du futur réseau romand des bibliothèques. Cela a commencé par le réseau SIBIL (Système informatique des bibliothèques) qui s'est transformé au cours des années en réseau Rebus, puis en 2007, en Virtua. Actuellement, le réseau RERO concerne, au niveau vaudois, la BCU, toutes les bibliothèques des musées vaudois et plusieurs bibliothèques scolaires et de gymnases ou HES. La BCU offre ses services aux écoles et institutions qui le souhaitent pour la migration sur ce système de gestion.

Si le public utilisateur à Dorigny est essentiellement d'origine académique, il ne faut pas oublier le site de Rumine qui se trouve au centre ville. Il remplit naturellement aussi son rôle de bibliothèque académique, mais en plus, c'est une bibliothèque publique accessible à tous les vaudois. Avec le M2 c'est encore plus facile. La fréquentation est d'environ 500'000 personnes par an. 40 personnes y travaillent (27 ETP) et 400'000 ouvrages y sont déposés. Ce site abrite les éléments microfilmés.

Plusieurs défis sont actuels ou à venir. D'abord, le problème le plus important est le manque de place. Le bâtiment de Dorigny (« banane ») a été mis en service au début des années 1980 et conçu pour une université de 8'000 étudiants. Aujourd'hui, il y a plus de 12'000 étudiants et, bien sûr, le personnel d'encadrement a aussi fortement augmenté. Cette croissance de 50% est incontournable et il est nécessaire de pouvoir y répondre. Cela crée souvent un climat de tension et le personnel le ressent fortement. L'ouverture du Rolex Learning Center à l'EPFL n'a que très peu diminué la pression (2% seulement d'étudiants en moins dans la BCU). Les questions de sécurité sont à prendre très au sérieux. Actuellement, il n'y en a pas au niveau de l'équipement des bâtiments ; quelques rondes sont organisées en semaine. Des cambriolages ont eu lieu à plusieurs reprises (effraction par les vitres de façade) mais heureusement les cambrioleurs ignoraient l'endroit où les collections de valeurs étaient rangées et ils se sont contentés de quelques ordinateurs.

A Rumine, l'équipement est encore plus ancien, il date des années 60-70. Le stockage est très difficile du fait que certains compactus ne peuvent plus être déplacés, dans la mesure où ils ne sont pas manuels et que les moteurs électriques, inaccessibles simplement, sont tombés en panne. Certaines collections ne sont plus accessibles. Pour certains compactus qui ont pu être rénovés, la configuration des lieux ne permet pas qu'ils soient fermés jusqu'en haut ! A relever encore que le risque d'incendie est grand ; des compactus sont en bois et si l'un ou l'autre des moteurs tombe en panne avec étincelles et échauffement, il peut arriver une situation du type « avenue de Provence ». Maintenant, la gestion du transfert des livres d'un site à un autre relève de l'improvisation et peut même mettre le personnel en danger. Il y aurait urgence à se préoccuper de cette question.

5^e observation

Des mesures pour garantir immédiatement la sécurité du personnel sont-elles envisagées?

La configuration des locaux de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) Rumine est telle que la sécurité ne peut plus être assurée pour plusieurs de ses activités. Elle n'est pas garantie en cas de transport de livres sur des chariots sur des rampes d'accès caractérisées par une déclivité impressionnante et pour lesquelles il n'existe pas de barrières.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour garantir la sécurité du travail lors du transport de livres à la BCU Rumine.*

Pour le long terme, la direction a établi un plan BCU 2035 qu'elle va soumettre au SERAC qui transmettra au Conseil d'Etat. La révolution informatique et ses adaptations constantes y figurent en bonne place avec le concept « e-seulement » pour certaines publications. Comme déjà dit, toutes les questions en relation avec la sécurité sont cruciales sur les deux sites. Une analyse a été demandée au moyen d'un mandat externe.

Une des questions centrale et historique à résoudre est celle en relation avec le futur de la Bibliothèque des Cèdres (immeuble repris par l'Eglise évangélique réformée). Cette bibliothèque est l'ancienne Bibliothèque des pasteurs. Elle est constituée de 150'000 volumes (4'000 mètres linéaires) et fait partie de la BCU depuis 1966. Pour la déménager, il faut 20 camions remorques pour les caisses. Ces livres sont à l'inventaire des biens culturels mais la Confédération n'entre en matière pour un subside que si les livres sont stockés sur des étagères, pas s'ils restent en caisses. La question n'est pas résolue et il serait nécessaire de trouver une solution rapidement.

6^e observation

Bibliothèque des Cèdres: quelle solution?

La bibliothèque actuellement située dans l'immeuble des Cèdres doit être déménagée, suite à la décision de transformer cet immeuble. Inscrite à l'inventaire des biens culturels, elle est un élément important du patrimoine vaudois.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre afin de trouver une solution rapide pour le déménagement et la mise en valeur de cette bibliothèque.*

En conclusion on peut dire que la BCU est l'une des plus grandes institutions culturelles de Suisse et qu'elle est la plus grande bibliothèque numérique de Suisse. Il est important qu'elle puisse jouer son rôle de leader romand dans ce domaine pour être le pendant de la Zentral Bibliothek de Zurich. Le document BCU 2035 fait état de ce qui doit être entrepris pour que l'institution puisse continuer à garder son rôle de premier plan en Suisse.

Visite du Musée de l'Elysée

Un nouveau directeur est entré en fonction en mai 2010 (peu avant les 25 ans de l'institution). Ce musée pour la photographie, et non pas de la photographie, est l'un des plus vieux du genre en Europe. Il occupe une place de choix dans le monde de la photographie et se situe parmi les 10 meilleurs musées du monde. Tel a été le cas depuis son ouverture, mises à part quelques années légèrement en mineur (infrastructures à disposition insuffisantes). Les expositions du musée à Lausanne sont au nombre de quatre par an, seules ou en série. Elles génèrent entre 40'000 et 80'000 visiteurs par an. Le musée produit aussi des expositions qui tournent dans le monde et qui génèrent environ un demi-million de visiteurs annuels.

100'000 photos sont conservées dans les réserves, mais cette conservation n'a de sens que si elle peut être valorisée et diffusée. On apprend qu'en photographie, ce qui compte est non pas le négatif et l'image à reproduire, mais le tirage. Sa valeur est déterminée par le fait qu'il soit fait par l'auteur et le plus près possible de la date de la prise de la photo. Les tirages sont répertoriés selon des normes: « vintage »/« tardif »/« posthume ». Depuis les années 70, ils sont souvent numérotés et signés. Les normes de conservation sont très strictes. L'exposition et la conservation de tels documents exigent bien évidemment des conditions de climatisation et d'éclairage assez strictes.

L'une des priorités du nouveau directeur et de son équipe est de développer des mesures de conservation préventives ; actuellement la restauration des photos se fait à Neuchâtel. L'informatique représente une autre priorité pour la sauvegarde des données et l'inventorisation/numérisation des collections. Le programme s'intitule Museum Plus. Il vise à établir un catalogue et à gérer les collections. Le travail se fait avec la DSI, mais les besoins en réserve mémoire ne sont pas toujours

faciles à faire comprendre. Il est à noter que des besoins similaires en termes de mémoire sont demandés par la police.

Parmi les priorités artistiques du nouveau directeur relevons :

- la valorisation des collections en renforçant la politique des expositions tant sur le plan local qu'international ;
- le développement de la pédagogie avec, en particulier, celle de l'«Ecole du regard» en accentuant les synergies Ecole/Musée ;
- l'accentuation de la politique éditoriale et l'utilisation des nouvelles technologies.

La question des locaux devient cruciale, non seulement en raison du succès du musée, mais aussi en raison de l'avènement de grands formats en photographie depuis les années 90. Il faudra des cimaises auxquelles ces grands formats pourront être accrochés. Le projet du futur pôle muséal à la gare est donc d'une importance primordiale.

Le budget de l'Etat est de CHF 1,5 million/an. Le personnel comprend 6,5 ETP pour 12-13 personnes. Le produit de la billetterie va directement dans les caisses de l'Etat, sauf de rares dérogations. Une Fondation privée permet de recevoir du mécénat et du sponsoring. Elle peut aussi facturer les expos « Elysée » à l'étranger. Elle apporte CHF 1,5 million/an d'argent supplémentaire au musée.

Le fonds d'acquisition de l'Etat pour le musée est de CHF 100'000.—/an ce qui permet d'acquérir de la photo contemporaine de jeunes créateurs, mais pas de « stars ». La nouvelle direction s'efforce de trouver d'autres moyens d'acquérir de telles œuvres en encourageant les dons ou les dépôts. Les atouts mis en exergue pour cela sont à la fois la conservation selon des normes très élevée et une équipe performante. Par exemple, le célèbre photographe Gilles Caron créateur de l'agence Gamma a récemment donné 144 photos.

Les aspects risques et sécurité sont évalués en permanence et font partie de la gestion quotidienne.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2010.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

M. Claude Schwab, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2010 était composée de MM. Philippe Reymond et Claude Schwab, rapporteur.

Elle a rencontré à deux reprises le chef du département et la secrétaire générale et rendu visite aux différents services composant le département, soit les :

- Service juridique et législatif (SJL)
- Service des communes et relations institutionnelles (SeCRI) avec des rencontres avec le responsable des affaires juridiques, celui des droits politiques, ainsi que les préfets de Lavaux-Oron, de Lausanne et du Jura -Nord vaudois
- Service de la population (SPOP) avec une visite au Centre de biométrie et avec la cheffe du bureau chargé de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme
- Service pénitentiaire (SPEN) avec des entretiens avec les chefs de service, le chef de l'Office d'exécution des peines, le président et la vice-présidente du Comité des visiteurs de prison, les présidents de la Commission du personnel pénitentiaire et de l'Association Vaudoise des agents de détention, des visites aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe, de la Croisée, de Bois-Mermet et de la Tuilière ainsi qu'une rencontre avec la direction du CHUV et le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (avec les commissaires à la gestion du DSAS) et un entretien en séance plénière de la commission avec M. Claude Rouiller (en la présence de M. Philippe Leuba).

Ainsi que les

- Office du tuteur général (OTG)
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avec des visites aux Centres de Bex, Leysin et Vennes
- Etablissement concordataire de détention administrative LMC (loi fédérale sur les mesures de contrainte) de Frambois
- Cellule Constitution
- Autorité de surveillance des fondations

Secrétariat général (SG-DINT)

Le SG a pour tâches l'appui au chef de département, l'Etat-major général (avec un adjoint plus spécialisé sur les questions de migration), les RH, la communication et les finances du DINT.

En 2010, le SG a été plus particulièrement impliqué dans la réorganisation du Service pénitentiaire, avec, entre autres, les procédures de nomination, la coordination de la communication et la conduite des Ressources humaines. Il a suivi la suite du processus de réorganisation de l'Office du tuteur général, avec la préparation d'un projet de réforme des tutelles (dont la définition de cas lourds qui seront confiés à l'OTG). Il a été associé au projet de mutation de l'Autorité de surveillance des fondations.

Service juridique et législatif (SJL)

En cette quatrième année de la législature, la division juridique du SJL a été sollicitée pour accompagner de grands projets législatifs (Agriculture, Police coordonnée, Haute surveillance du Tribunal cantonal, Ecoles de musique, Enseignement obligatoire, Pédagogie spécialisée,

Etablissements sanitaires, Prestations complémentaires familles, Codex, Revenu déterminant unifié, etc.). Elle a été impliquée dans le processus de révision de la loi sur le Grand conseil. Elle est également chargée d'examiner, avec d'autres services, de nombreux décrets sous l'angle de l'art. 163, al. 2 de la Constitution cantonale. Si l'on ajoute les nombreuses consultations juridiques et légistiques, le SJL n'a pas pu éviter des pics de surcharge de travail et réitère sa demande d'une meilleure planification des projets.

Les travaux portant sur Codex se sont poursuivis avec les travaux de mise en œuvre du nouveau droit et d'organisation des volets civil et pénal. Quant à la réforme du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, prévue pour 2013, le SJL a préparé un avant-projet de législation cantonale d'application.

Le SJL s'est également penché sur de nombreux recours adressé au Conseil d'Etat en matière de droits politiques (décisions de législatifs communaux, scrutins sur les objets nucléaires, validité d'initiatives populaires, financement des partis).

Il maintient à jour le Recueil systématique des lois (RSV) avec la refonte du projet « feuilles de style ».

Le secteur de l'assistance judiciaire et du recouvrement a géré jusqu'au 31 décembre l'assistance judiciaire (qui dès 2011 est octroyée par les tribunaux).

Dans le domaine du contentieux, le SJL a transféré à l'Office d'exécution des peines (SPEN) la perception des amendes préfectorales et judiciaires en août 2010. Une informatisation plus performante est en cours.

Par ailleurs, le SJL est responsable de l'indemnisation des victimes en vertu de la loi d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI) adoptée par le Grand Conseil le 24 février 2009. Il y a eu moins de demandes en 2010, ce qui permet de rattraper le retard, mais le budget prévu pour ces indemnisations (CHF 700'000.—) n'est pas suffisant.

Le secteur des recouvrements de créances (avances d'assistances judiciaires, notes de frais pénaux, créances compensatoires, créances envers les auteurs d'infractions au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions LAVI) est toujours surchargé. L'équipe a été renforcée par des professionnels du contentieux et un nouveau programme informatique a été mis en production dès août 2009 mais n'est pas encore optimal. L'encaissement des notes de frais pénaux a vu une notable augmentation dans les comptes du SJL (de CHF 5'400'000.— en 2009 à CHF 10'000'000.— en 2010), mais il faut noter qu'en 2009, une partie de la facturation était comptabilisée à l'ordre judiciaire. Les collaborateurs ont en moyenne plus de 8'000 dossiers à traiter... Malgré des résultats encourageants, le secteur est donc toujours surchargé et en retard chronique : cet état de fait récurrent a des conséquences négatives non seulement pour les finances de l'Etat, qui est loin de récupérer toutes les créances qu'il pourrait, mais sur le plan de l'équité : on ne saurait tolérer que l'honnête citoyen qui paie ses factures soit préterité vis-à-vis de ceux qui tirent en longueur en espérant passer entre les gouttes d'un système déficient.

1^{re} observation

Recouvrement des créances

La Commission de gestion a constaté un retard chronique dans le recouvrement des créances (liées à l'assistance judiciaire, aux notes de frais pénaux, etc.)

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour résorber ces retards et disposer d'une gestion efficiente du contentieux.*

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

Communes

Vis-à-vis des communes, le SeCRI exerce à la fois un rôle de contrôle (finances, arrêtés d'imposition, règlements communaux, conformité des politiques communales), de conseil et d'assistance (juridiques, administratives). Il est sollicité pour répondre aux nombreuses demandes des communes et pour offrir un appui et une aide à la décision. Il met sur pied information et formation dans la perspective des nouvelles autorités communales en 2011.

Le secteur juridique est souvent sollicité par les communes et prépare un avant-projet de révision de la loi sur les communes. Le secteur des finances communales a suivi la réforme de la péréquation communale 2011. Le processus de fusion de communes s'est poursuivi avec 8 communes dont la fusion a été ratifiée par le Grand Conseil en 2010 (Aubonne, Goumoëns, Montilliez, Yverdon-les-Bains, Jorat-Menthue, Avenches, Lucens et Valbroye) et quatre projets de fusion à présenter en 2011.

Les activités du secteur des droits politiques sont évidemment tributaires des calendriers électoraux. Le regroupement sur un an des échéances communales, fédérales et cantonales (2011-2012) met en lumière les carences en termes de personnel (2,5 ETP) et de budget. L'engagement pour la préparation et le suivi des élections fait passer au second plan les activités régulières de ce secteur.

La question des parrainages dans l'arrêt de convocation des élections communales a fait l'objet d'un recours. La décision (tardive) de la Cour constitutionnelle d'invalider cette disposition, avec une incidence préalable sur un éventuel effet suspensif, n'a pas contribué à une communication transparente du service vis-à-vis des communes : il s'est borné à donner des informations fort prudentes et parfois sibyllines sur les dispositions à prendre ; informations dont l'interprétation pouvait diverger de celle des préfets... La question des parrainages devra être reprise par le Conseil d'Etat et tranchée par le Grand conseil.

A part l'échéancier électoral, le secteur des droits politiques doit régler toutes les questions qui ne sont pas expressément dans la loi, superviser le contrôle formel des feuilles de signatures pour des initiatives et référendums en augmentation, organiser les votations (avec Votelec), suivre des fusions de communes, organiser les élections complémentaires dans les communes (150 par an), préparer les travaux sur le vote électronique ou le double Pukelsheim... sans oublier la mission première de ce secteur : le respect du droit du citoyen.

Les fusions de communes nécessitent d'adapter le programme Votelec, ce qui coïncide avec les échéances électorales et le départ du responsable du secteur. Si l'on ajoute que le budget 2011 se révèle insuffisant pour organiser les nombreux scrutins, l'année qui vient s'annonce difficile pour ce secteur, dont la dotation est suffisante en dehors de l'accumulation des échéances électorales.

Préfectures

La réorganisation du corps préfectoral se poursuit avec l'objectif, par le jeu des départs à la retraite, de ramener progressivement l'effectif de 17 ETP à 12,5 ETP, d'avoir un seul préfet par district (sauf Lausanne avec deux) et trois postes de préfets à mi-temps pour assurer les suppléances et les permanences. Le SeCRI a par ailleurs effectué une nouvelle répartition du personnel entre les préfectures.

Avec l'introduction de Codex, le cahier des charges des préfets évolue (relations avec les communes, compétences pénales, administratives, procédures en matière de baux, bons offices, enquêtes, ordre public). En février 2010, le Conseil d'Etat leur a confié la mission de constituer et de présider un Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), qui a pour but de coordonner les actions en vue de prévenir les incivilités et la violence juvénile, en tenant compte des situations locales.

La sous-commission a rendu visite à trois préfectures. A Lausanne, le transfert du contentieux à d'autres services a souffert de la difficulté de concrétiser les postes auxiliaires nécessaires à cette opération temporaire. Ici comme dans d'autres unités on constate la lourdeur et la lenteur des

procédures à coordonner avec le SPEV. Le résultat en est la mise à la poubelle de dossiers parce que prescrits.

Dans le domaine de la prévention et de la sécurité, beaucoup d'actions sont déjà entreprises dans le district de Lausanne, mais il est important de les coordonner.

Le district de Lavaux-Oron est marqué par l'hétérogénéité entre trois parties ayant des caractéristiques fort différentes : l'Est lausannois, Lavaux et Oron. Les préoccupations divergentes rendent difficile l'élaboration de démarches communes : par exemple la création du CRPS aboutit plus à une plateforme d'échanges qu'à une stratégie commune, vu les enjeux et les réalisations différents selon les parties du district. Dans le domaine des baux, la situation est tendue dans le district. Par ailleurs, la diminution des postes attribués à la préfecture ne se déroule pas sans remettre en question la politique des ressources humaines et du personnel.

La visite à la préfecture du Jura-Nord vaudois (qui passe de 3 à 2 préfets) confirme la difficile évolution des tâches préfectorales, avec le redécoupage territorial et la recherche de cohésion, la réduction de certaines tâches, la diminution et mutation du personnel.

Les propos du rapport de gestion 2009 peuvent être repris in extenso : « L'évolution de la fonction de préfet mérite une attention particulière ; le redécoupage territorial, la LPref (lois sur les préfets et les préfectures du 27 mars 2007), la suppression de certaines attributions, la reprise par le SeCRI de tâches de proximité (mise sur pied d'un réseau de « répondants de communes » et engagement d'un délégué aux fusions de communes) et de prestations spécifiques aux communes (sur les plans financier et juridique notamment) demandent un bilan à moyen terme. Il ne sera pas possible à terme d'éviter une réflexion fondamentale sur le rôle des préfets dans une société qui n'a cessé d'évoluer depuis 1803. Les remarques faites par la Commission de gestion sur l'exercice 2007 n'ont pas perdu de leur pertinence : « Il s'agira de veiller à donner aux préfets une place mieux définie dans les organigrammes de l'Etat, de mieux tirer profit de leur connaissance du terrain, de valoriser leur rôle d'intermédiaire entre le canton et les régions ».

Dans la situation actuelle, les préfets, de lieutenants de l'Etat qu'ils sont censés être, deviennent de plus en plus des préposés administratifs, dont l'autonomie est limitée tant par les relations directes des communes et des citoyens avec les services de l'Etat que par leur perte d'autonomie dans l'organisation de leur travail (les postes de leurs collaborateurs dépendent directement du SeCRI). Une question à mettre à l'ordre du jour du chantier sur la simplification administrative.

Eglises et communautés religieuses

A noter l'engagement d'un coordinateur pour la célébration du 500^e anniversaire du réformateur urbigène Pierre Viret en 2011 et la préparation de modifications de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses, adoptées par le Grand Conseil à fin 2010. Il s'agit maintenant d'entrer dans la mise en œuvre concrète des articles 170 et 171 de la Constitution, plusieurs communautés religieuses attendant leur reconnaissance comme institution d'intérêt public par l'Etat

Les réflexions pour une meilleure coordination de l'utilisation de la cathédrale se poursuivent ...

Service de la population (SPOP)

Un des problèmes concrets auxquels se confronte le SPOP est celui des locaux. Malgré des réalisations fonctionnelles comme la décentralisation du centre administratif de l'Etat civil à Moudon ou l'implantation du Centre de biométrie et des documents d'identité dans le quartier du Flon, le Service de la population doit fonctionner dans des locaux dispersés et souvent trop exigus.

Par ailleurs, l'ensemble du SPOP devrait pouvoir bénéficier d'un nouveau projet informatique à intégrer dans la cyberadministration de l'Etat et la gestion électronique des données.

En 2010, le SPOP a pris des mesures pour lutter contre l'utilisation privée d'internet (Facebook) de certains collaborateurs, ce qui a conduit à la non-reconduction de deux contrats d'auxiliaire et à une quinzaine de blâmes, avec rapport au SPEV et au Conseil d'Etat.

La division « Etrangers » gère l'afflux continu des étrangers en séjour dans le canton. Cette population a dépassé le 30% de la population totale tout en tenant compte de 4'000 à 5'000 personnes naturalisées chaque année.

Sur les quelque 215'000 étrangers recensés dans le canton environ 60'000 proviennent d'Etats tiers, pour lesquels il s'agit d'établir depuis le 24 janvier 2011 une nouvelle carte de séjour avec données biométriques. La task force (5 ETP supplémentaires) mise sur pied pour résorber les retards et traiter les dossiers dans des délais convenables est reconduite jusqu'au 31 décembre 2011. La question sera de décider ou non de pérenniser un travail indispensable de par l'augmentation des flux migratoires vers et hors de notre canton (plus de 20'000 entrées en 2010).

La transmission des dossiers entre le SPOP et le Service de l'emploi (SDE) se fait encore avec des documents « papier ». Dans le cadre des démarches de simplification administrative, il s'agit de préparer un schéma directeur informatique pour fluidifier les échanges.

La présence d'étrangers vivant dans le canton sans titre de séjour reste sensible, mais le manque de moyens, de volonté et de coordination relègue cette réalité dans une zone où l'impuissance prédomine, malgré un arsenal juridique bien fourni.

La division « Asile » est confrontée à l'application de décisions du ressort de l'Office fédéral des migrations (ODM) et à la forte volatilité au niveau des arrivées. Malgré une légère augmentation, le nombre de retours avec une aide à la réinstallation reste faible (219) et les renvois après une période de détention administrative ont été au nombre de 58. L'application des accords de Dublin s'avère délicate eu égard entre autres à la réalité des conditions d'accueil dans certains pays (par exemple la Grèce où l'Italie, pays par lesquels entre la plupart des demandeurs d'asile dans la zone Dublin), à la prise en compte des effets suspensifs de certains recours ou à la nécessité de prendre en compte de lourds dossiers médicaux.

Dans la division ECNDI (Etat Civil, Naturalisations, Documents d'Identité), le secteur des naturalisations teste un projet pilote avec les communes de Lausanne, Yverdon-les-Bains et Aigle. Il s'agit de contrôler l'identité effective des candidats avant le dépôt d'une demande de naturalisation, pour éviter que les communes octroient le droit de cité communal alors que l'identité du candidat n'est pas formellement établie.

La section Etat Civil a inauguré son centre administratif à Moudon, dans le cadre des projets de décentralisation administrative. Pour les officiers d'Etat civil, la fin de l'année a vu l'augmentation de demandes de mariage par des personnes séjournant sans titre de séjour valable dans notre pays, démarche prohibée dès le 1^{er} janvier 2011 par l'application de l'art 98 al 4 du Code civil.

Après trois ans de phase pilote, l'Etablissement de passeports biométriques a été généralisé le 1^{er} mars 2010. Après une solution provisoire avec des locaux de réception installés au chemin de Mornex, il s'est installé au Flon et délivre dès le 24 janvier 2011 également les cartes de séjour pour les étrangers ressortissant des Etats tiers.

L'expérience acquise permet de gérer avec efficacité et économie le flux de demandes qu'il s'agit de satisfaire dans des délais serrés. En attendant les décisions de Grand Conseil quant à une éventuelle décentralisation de ce service, la concentration des demandes sur un guichet unique offre une compression optimale des charges et une souplesse dans les horaires d'ouverture (65 heures par semaine, dont toute la journée du samedi).

Les commissaires ont pu relever la bonne organisation du centre, la qualité de performance au niveau de la saisie et de la conclusion d'un dossier, l'éventail des connaissances linguistiques des collaborateurs du centre, la rapidité des processus de commande (par internet ou téléphone) ainsi que la marge bénéficiaire du centre.

La qualité des services du Centre de biométrie a un coût, celui d'une forte externalisation du travail. En effet pour 6,5 ETP (dont 2 cadres) de personnel engagé directement par l'Etat, le travail est aussi

effectué par des dizaines de personnes engagées par une entreprise de travail temporaire (coût d'environ CHF 1'000'000.— pour 2010 et CHF 1'500'000.— prévus pour 2011 dans le cadre de la rubrique 3081 du SPEV, mais gérés par le SPOP). Sans entrer ici dans un débat politique sur la question et en observant que les fortes variations de la charge de travail au cours de l'année (par exemple avant les vacances) et l'impossibilité de canaliser le flux des demandes requièrent une grande souplesse dans l'engagement du personnel, force est de constater que la proportion de travailleurs fixes engagés par l'Etat est trop faible par rapport au personnel intérimaire.

Depuis le 1er mars 2010, date d'introduction du passeport biométrique 10, jusqu'au 1er mars 2011, le centre a engagé 39 temporaires dont 21 sont partis pour différentes raisons, tout en étant généralement très satisfaits de leur passage au Centre de biométrie. Ces départs s'expliquent en bonne partie en raison du caractère précaire du job, quand bien même le centre est en mesure de garantir des emplois temporaires durables. La durée moyenne d'emploi des 21 personnes qui ont quitté le Centre de biométrie est de 3,5 mois. Pour l'ensemble des temporaires, cette durée d'emploi moyenne s'établit à 4,5 mois.

Si l'on ne tient pas compte des deux responsables du centre, qui sont indispensables quel que soit le mode d'organisation, on constate que durant une année seulement, l'engagement du personnel temporaire affecté à la « production » représente presque 6 fois l'effectif du personnel fixe également chargé des tâches de « production ». Cela entraîne quelques inconvénients majeurs : la transmission des données et la formation de nombreux collaborateurs extérieurs requiert beaucoup de temps et de disponibilité de la part du personnel fixe et il est plus difficile de garantir une stricte confidentialité dans la gestion de nombreuses données sensibles, le centre étant relié à plusieurs fichiers tant sur le plan cantonal que national.

2^e observation

Personnel du Centre de biométrie

La Commission de gestion a constaté un déséquilibre entre le nombre de collaborateurs engagés par l'Etat pour faire fonctionner le Centre de biométrie et celui du personnel engagé par une entreprise de travail intérimaire.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer une meilleure répartition du travail entre personnel fixe et personnel intérimaire.*

Le Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et de prévention du racisme (BCI)

Ce bureau exerce une tâche subsidiaire par rapport à d'autres activités de l'Etat (dans les domaines de l'école et de la santé par exemple). Une de ses priorités est de soutenir et coordonner l'apprentissage du français (55 projets par une trentaine de partenaires, couvrant l'ensemble du canton). Il participe au pilotage stratégique des politiques fédérales en matière d'intégration. Il est en contact avec les services communaux de la population pour offrir une information aux nouveaux habitants et valoriser ce qui se fait en proximité. Il collabore étroitement avec la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) qui a organisé ses assises 2010 sur l'importance de l'immigration pour l'économie suisse.

Si le rattachement administratif du BCI au SPOP est fonctionnel, sa mission d'ouverture et d'accueil est parfois ressentie comme contradictoire avec un service dont la tâche est d'appliquer les lois fédérales (LAsi, LEtr). La perspective de jouir de ses propres locaux pourrait offrir à ce secteur une image et une autonomie favorisant sa mission.

Dans le domaine de la prévention du racisme, le BCI collabore avec les associations concernées, soutient des projets concrets, et participe aux formations à la non-violence, à l'élaboration d'un guide juridique et à la formation d'intervenants sociaux.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Bon an, mal an, l'EVAM continue à gérer de manière efficace le mandat qui lui est confié, mais doit faire face à deux problématiques récurrentes et de plus en plus lourdes : la mise à disposition de locaux adéquats et la gestion de l'aide d'urgence.

L'installation provisoire dans l'abri PC de Nyon en février 2009 a posé des problèmes dus à un taux élevé d'occupation, à des difficultés avec le voisinage et à un trafic de drogue pratiqué par quelques requérants. L'EVAM a demandé à la police cantonale d'intervenir pour une fouille générale des locaux le 22 février 2011. La saisie de produits stupéfiants et d'argent illustre la difficulté à contrôler des personnes dont le statut aboutit de facto à une forme d'impunité. Cette situation difficile a amené l'EVAM et la commune de Nyon à convenir de la fin du bail pour fin janvier 2012 et à limiter le nombre de requérants à 80.

En février 2011, d'entente avec la commune de Lausanne, l'EVAM a réouvert l'abri PC de Coteau Fleuri, afin d'accueillir la nuit une cinquantaine d'hommes à l'aide d'urgence.

Ces expédients révèlent la difficulté d'assurer l'hébergement au quotidien. Chaque semaine, entre 20 et 30 nouvelles arrivées doivent ainsi être gérées par l'EVAM, qui connaît la veille pour le lendemain le nombre de personnes qui devront être hébergées. Toutes les structures d'hébergement collectif de l'EVAM sont occupées au maximum de leur capacité.

L'EVAM recherche des terrains ou des bâtiments pouvant accueillir un foyer supplémentaire pour l'aide d'urgence, un nouveau foyer pour mineurs non accompagnés, ainsi que des appartements pour les personnes en phase séjour.

Conformément à l'article 29 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), l'EVAM souhaite s'établir dans des communes de plus de 2000 habitants, en priorité dans celles où le taux de requérants d'asile est inférieur à 0.87% de la population, ce qui représente le taux moyen des villes de cette taille, sachant que 11 communes supportent des taux largement supérieurs (4% par exemple pour Crissier). Les communes de la Côte sont particulièrement sollicitées pour envisager de faire leur part dans l'accueil des migrants.

Cette situation tendue dans le domaine immobilier est inquiétante au moment où l'on peut prévoir l'afflux de réfugiés en provenance des pays en révolution.

Quant à la gestion de l'aide d'urgence, elle a vu une augmentation d'environ 200 demandeurs (850 au total). Il faut rappeler que depuis le 1er avril 2004, les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) dans leur demande d'asile ne bénéficient plus de l'aide sociale ordinaire mais peuvent demander une aide d'urgence.

Cette restriction est appliquée depuis le 1er janvier 2008 à tous les requérants d'asile déboutés, selon l'article 82 de la loi fédérale sur l'asile (LAsi).

L'EVAM est ainsi chargé de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière qui doivent préalablement en faire la demande au Service de la population (SPOP).

L'aide d'urgence consiste en principe en un hébergement collectif en foyer et en prestations délivrées principalement en nature (3 repas par jour et bons pour des articles d'hygiène). Une aide financière de Fr. 9.50 par jour et par personne remplace les prestations en nature pour les familles avec enfant(s) mineur(s) et les cas vulnérables définis par la Policlinique médicale universitaire (PMU).

Dans les faits, on constate que de nombreux requérants déboutés vivent dans une urgence qui dure et ont un statut précaire et que plusieurs d'entre eux recourent à des expédients, voire à des activités illicites pour vivre. L'effet dissuasif de cette mesure ne fonctionne pas et aboutit à des situations humaines insolubles. Les inévitables et périodiques tensions dans des établissements comme ceux de Vennes, Vevey ou Nyon en sont la conséquence et rendent la gestion difficile pour l'EVAM.

Service pénitentiaire (SPEN)

Le rapport de la Commission de gestion sur un service qui a traversé les tourmentes en 2010 appelle trois remarques préalables :

- il ne porte pas sur la mort tragique de M. Alexandre Vogt, dans la mesure où il y a eu une enquête administrative, confiée à l'ancien juge fédéral, M. Claude Rouiller, et une procédure pénale dont les conclusions ont fait l'objet d'un recours. De plus, une commission de gestion n'est pas mandatée et équipée pour faire ce type d'enquête ;
- le rapport de gestion est un élément à côté de nombreuses interventions parlementaires, dont certaines n'ont pas reçu de réponse au moment où le présent rapport est rédigé. Il faut signaler en particulier la décision du Grand Conseil du 8 mars 2011 de renvoyer au Conseil d'Etat le postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton. Un rapport de gestion n'a ni les moyens ni les objectifs d'un audit ou d'une enquête ;
- le rapport de gestion relate les événements dont il a été pris connaissance au cours de l'année 2010 et au début de 2011 ; les situations évoluant à un rythme parfois rapide, il est possible que tel ou tel constat soit dépassé ou caduc aux moments successifs où ce rapport est rédigé, adopté par la Commission de gestion ou débattu devant le Grand Conseil.

Un service pénitentiaire sera toujours en chantier afin de résoudre la quadrature du cercle qui consiste à mener à la fois une politique éducative de réinsertion et une politique de protection de la société. Elle doit aussi tenir compte du jeu subtil des différents acteurs : détenus, agents de détention, formateurs, criminologues, cadres, autorités judiciaires et corps médical, sans compter familles et avocats. Mais les suites du décès de M. Vogt ont braqué les projecteurs sur cette société de l'ombre et ses carences.

Cette visibilité des prisons a fait apparaître un certain nombre de faits, déjà identifiés, mais alors peu connus du grand public et du monde politique :

- la surpopulation carcérale, déjà mentionnée dans le rapport de gestion précédent. Ainsi, la prison du Bois-Mermet a accueilli jusqu'à 168 détenus pour 100 places homologuées ;
- la présence de nombreux détenus en phase d'exécution de peine dans des établissements conçus pour la détention avant jugement ;
- la proportion de plus en plus grande de personnes souffrant de troubles psychiques ;
- la proportion grandissante des mesures d'internement parmi la population pénitentiaire et la carence d'établissements séparés (art. 59 et 64 du Code pénal suisse).

Par ailleurs, un certain nombre de dysfonctionnements au sein du service et des établissements pénitentiaires ont été mis en lumière. C'est ainsi que le rapport Rouiller a formulé une trentaine de recommandations. Un certain nombre de mesures ont été prises ou entreprises. Les plus visibles ont été les rencontres du chef de département avec le personnel pénitentiaire, le remplacement de la cheffe de service par un chef de service ad interim, le renforcement de l'Etat-major du SPEN (par 6 engagements), l'engagement d'une quinzaine de personnes supplémentaires (dont l'état major mais aussi pour renforcer les équipes de nuit) et la volonté d'une meilleure collaboration entre le SPEN et le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP).

Par ailleurs les projets de nouveaux établissements se poursuivent (nouvel établissement de semi-détention dans l'immeuble de la rue du Simplon à Lausanne; établissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux ; extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe ; construction d'un établissement de réinsertion sécurisé pour des détenus souffrant de troubles psychiques) et une partie de la Colonie a été sécurisée. Mais cette politique à moyen terme ne saurait résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui au quotidien dans des établissements surchargés ou peu adaptés à la prise en charge de détenus présentant de graves troubles de comportement.

Parmi les nombreux constats qu'a pu faire la sous-commission, il faut relever :

- les conséquences de la surpopulation, qui imposent des conditions de cohabitation dans la même

cellule, difficiles à gérer par les responsables d'établissement et les agents pénitentiaires et à vivre au quotidien par les détenus. C'est souvent un casse-tête de décider qui mettre avec qui, quand il faut tenir compte de multiples facteurs (âge, nationalité, cas psychiatriques, comportements à risque, fumeurs ou non fumeurs...) sans compter l'arrivée de détenus dont l'identité sexuelle peut faire problème au cadre institutionnel et à la cohabitation (ce problème spécifique requérant des solutions à l'échelle nationale) ;

- le rapport entre la surpopulation des détenus et la stagnation d'effectifs comprimés pour les agents de détention. Quel que soit le taux d'occupation le nombre de postes est fixe et l'on travaille à flux tendu, à la merci d'incidents ou d'absences pour maladies, congés ou temps de formation qui mettent les agents sous pression et les privent parfois du temps « à perdre » pour être à l'écoute des détenus ;
- le fait qu'il n'y ait que peu d'incidents qui mettent en péril la sécurité des agents et qui détériorent massivement le climat des prisons (à l'exception, bien évidemment, du décès dramatique de M. Vogt et de ses conséquences). La tension permanente (certes inhérente à tout travail en milieu carcéral, mais aggravée par les conditions de prise en charge) est traduite par des remarques significatives comme « malgré tout c'est étonnamment calme », « on tient le cap » ou « le boulot se fait correctement » ;
- la complexité des structures qui exigent une coordination et un échange d'information de tous les instants entre l'état-major du service, les directions d'établissements, l'Office d'exécution des peines (OEP), l'Office du juge d'application des peines (OJAP) qui dépend de l'ordre judiciaire, le SMPP, qui dépend du DSAS, sans compter le responsable des RH détaché au SPEN. Cette multiplicité des instances ne favorise pas le travail de proximité, tant il est vrai que beaucoup de décisions se prennent sur dossier sans que les décideurs rencontrent les intéressés. Il faut aussi noter un certain cloisonnement entre les étages de la structure hiérarchique du service. A cette complexité s'ajoute le fait que le canton est tributaire de décisions et de mesures qui ne sont pas de sa compétence (droit pénal fédéral, indépendance de l'ordre judiciaire, concordat romand) ;
- la sous-estimation des coûts de construction. Dans un domaine peu porteur pour l'opinion publique et d'éventuels bénéfices politiques, la tentation est grande de calculer « un peu juste » les dépenses d'investissement. La réhabilitation en deux étapes du bâtiment du Simplon en est un exemple et la perspective de nouvelles constructions ne saurait souffrir de mesures d'économie qui finissent par coûter cher ;
- la distance entre les organismes de décision quant aux peines et aux mesures (OJAP, OEP) et le terrain des établissements pénitentiaires. Il apparaît que certaines décisions soient prises sans qu'il y ait les moyens pour les appliquer. Ce fait est particulièrement vrai dans le domaine des mesures d'internement (art 59 et 64 du CPS) ;
- les risques de dérive sécuritaire avec une escalade des sanctions envers les détenus aux comportements difficiles à maîtriser. Par exemple, la Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil genevois, rendant visite à un détenu aux EPO, s'est étonnée qu'il ait été auditionné alors qu'il était menotté, les menottes attachées à sa ceinture. Ce durcissement a été relevé dans le rapport Rouiller, qui préconise d'assouplir le régime d'isolement à titre de sûreté, de réduire le régime des arrêts disciplinaires et supprimer ou réaménager le régime de transition (p. 90) ;
- la mise en activité du Comité des visiteurs de prison, qui rendra son rapport après une année d'exercice. La sous-commission a pu constater que les visites du comité ont permis de régler rapidement des détails pratiques dans les conditions de détention et de transmettre aux autorités pénitentiaires les demandes récurrentes des détenus ;
- le peu de moyens affectés à la réflexion et la prospective. Le service est doté de ressources dans les domaines de la comptabilité, du droit, de la sécurité, des infrastructures, etc. mais en un temps où il y a débat, international et national, sur les conditions de détention, où des pays ont fait des expériences pilote, il serait utile d'avoir une cellule de « recherche et développement ». En temps de crise, il s'agit certes de parer au plus pressé, mais il est également nécessaire d'engager une réflexion fondamentale sur le système pénitentiaire et d'échanger avec les autres cantons et pays

ainsi qu'avec les organismes internationaux surveillant les conditions de détention.

Les visites aux divers établissements pénitentiaires ont révélé quelques problèmes spécifiques :

Aux EPO

La gestion du plus gros domaine agricole du canton pose des questions de direction (vacance du poste) et, à long terme, d'adéquation avec les besoins pénitentiaires de formation, de réinsertion et d'occupation (les profils des détenus que l'on peut laisser dans les champs ne correspondant pas forcément aux nécessités professionnelles d'une exploitation agricole).

Au Bois-Mermet

La vétusté d'un bâtiment où il faut conjuguer les impératifs de sécurité et la sauvegarde d'un patrimoine obligent à faire preuve d'astuce pour résoudre des problèmes concrets comme celui des portes de cellule. En plus des projets de construction de nouveaux établissements se pose dès maintenant la question du remplacement du Bois-Mermet, en lien également avec le projet de métamorphose de Lausanne.

Office d'exécution des peines

Cet office est la plaque tournante entre diverses instances, principalement entre l'OJAP et les établissements pénitentiaires, ainsi qu'avec le SMPP. Il intervient également dans le cadre de la Commission interdisciplinaire consultative (CIC) qui est chargée d'évaluer les cas de dangerosité et de prendre les décisions relatives à l'internement.

Il est par ailleurs chargé de la conversion d'amendes. Si l'on peut constater une meilleure rentabilité dans ce domaine (d'environ CHF 1'000'000.— en 2009 à quelque CHF 2'000'000.— en 2010), les problèmes informatiques ne sont pas tous résolus, la phase test se poursuit et le stock de dossiers ne diminue pas. L'optimisation du système de traitement des données est nécessaire. Mais il faut noter que l'OEP est également surchargé et que le poste d'adjoint est toujours vacant.

En ce qui concerne le changement à la tête du SPEN, il faut d'abord constater qu'en 9 ans, le service a connu 6 chefs de service et 4 chefs de département. Il faut également noter que l'ancienne cheffe de service, qui été publiquement décrite comme incapable de mener les réformes nécessaires, avait eu depuis sa nomination trois entretiens d'appréciation qui se sont soldés par des qualifications positives... ce qui pose le problème de la manière dont sont conduites ces évaluations du haut en bas de l'échelle des fonctions. Les collaborateurs ont remarqué un changement de rythme dans la prise de décisions, considérée comme trop lente avant le changement et comme rapide dès l'entrée en fonction du nouveau chef, trop rapide aux yeux de certains.

Le SPEN a connu des bouleversements au sein de son Etat-major et il est trop tôt pour faire l'analyse de ces changements, comme de la mise en œuvre des recommandations faites dans le rapport Rouiller. La mise en place de bases légales et réglementaires est en chantier, ainsi que les projets d'établissements adaptés pour les mesures d'internement, mais en attendant l'urgence consiste à repenser la Division d'attente (DA) aux EPO et à en modifier les infrastructures et les modalités de prise en charge par des professionnels mieux formés. En attendant une réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation concernant le rapport Rouiller (10_INT_379), les directives d'urgence ont été codifiées et communiquées, un équipement technique a été adapté.

Parmi toutes les questions qui se posent au SPEN, la sous-commission en a relevé trois qui méritent une attention particulière.

1. Ressources humaines

« Style inutilement raide », « système caporaliste », « quoi qu'il arrive, on a tort », « perte de l'humain », « pression à tous les étages », « communication hiérarchique étanche », « règles dirigistes », « écrasement du personnel, qui n'est pas informé »... toutes ces remarques ont été entendues de la part de personnes exerçant différentes fonctions. On ne saurait les réduire à des appréciations purement subjectives. Elles traduisent un malaise dans ce que l'on pourrait appeler la

culture d'entreprise. Le rapport Rouiller note « un formalisme excessif, qui conduisit les veilleurs à abandonner leur liberté d'appréciation pour se retrancher comme des robots, derrière une consigne sécuritaire non écrite, mal comprise (...) et le manque de sollicitude de l'encadrement supérieur, que traduit l'effroi des surveillants devant la perspective de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, s'ils transgressent une consigne ou une directive paralysante »... p. 107.

Les métiers de la prison sont passionnants mais difficiles, ils doivent trouver le point d'équilibre entre la liberté d'action et la hiérarchie, entre la rigueur et l'humanité, entre l'observance des règlements, consignes et procédures d'une part et la capacité de réagir face à des situations imprévues d'autre part. Cette exigence doit pouvoir bénéficier des conditions optimales dans les différentes étapes d'une carrière : recrutement, formation, information, évaluation, supervision, progression.

A quelque niveau hiérarchique que ce soit, il faut reconnaître que le recrutement doit être exigeant et qu'on ne trouve pas facilement les personnes qualifiées pour ces fonctions. Une large information a été faite pour des postes à pourvoir et à repourvoir.

Quant à la formation et à l'information, ce sont deux points cruciaux sur lesquels insiste le rapport Rouiller. L'information doit être proportionnée ; selon M. Rouiller on ne peut pas tout dire au personnel sur un détenu, mais l'information ne saurait être limitée à l'extrême. L'agent de détention doit pouvoir disposer d'un minimum de données qui lui permettent d'agir plus adéquatement auprès des détenus. Une information idoine permet de mieux responsabiliser chaque acteur.

La formation de base et la formation continue sont données sur le plan romand à Fribourg et une formation spécifique a été suivie par certains agents de détention pour accompagner des détenus souffrant de troubles psychiques. L'inévitable décalage entre les pratiques usuelles de terrain et les impulsions apportées par les formations à l'extérieur peut susciter des clivages au sein du personnel et mérite qu'on lui prête une attention particulière dans la gestion des équipes. Pour ce faire un système de supervision collective avait négocié il y a une dizaine d'années avec l'association professionnelle, mais il a été remis en question par une directive instaurant supervision individuelle, qui est actuellement en cours de discussion entre les partenaires.

Quant aux entretiens d'appréciation, certains n'en ont pas eu depuis des années, ce qui est dommageable en terme de reconnaissance du travail, de formation personnelle, voire de possibilité de progression. Le rôle des RH dans ce secteur particulier mérite d'être repensé : quelle est sa ligne dans un univers où les personnes qui travaillent avec les détenus ont plus besoin de confiance que de réprimandes, de responsabilités bien définies que consignes multiples ? Quelle est la répartition des rôles entre ceux qui doivent rendre possible le développement de compétences et ceux qui sont appelés à sanctionner ?

Un groupe de travail sur la déontologie a été mis sur pied et des discussions sont en train pour élaborer des chartes, mais il est souhaitable que le service mette l'accent sur la qualité des relations humaines et la clarification des responsabilités au sein des hiérarchies. Ces démarches sont importantes au moment où de nombreux collaborateurs sont démotivés et fatigués.

3^e observation **Ressources humaines**

La Commission de gestion a constaté une démotivation, voire un désarroi au sein d'un personnel pénitentiaire qui souhaite plus d'encadrement, de soutien et de reconnaissance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour promouvoir une revalorisation des métiers du pénitentiaire et une meilleure répartition des responsabilités.*

2. Piquets de direction

Une des questions posées par le rapport Rouiller est celle des piquets de direction. Force est de constater que la question n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Un des directeurs avoue

ressentir « l'angoisse du directeur de piquet », d'autres relèvent que le système n'est pas satisfaisant ou qu'il est à reconsidérer.

A part les EPO, les autres établissements n'ont pas d'adjoint de direction, ce qui limite le nombre de personnes pouvant intervenir à ce niveau, avec la difficulté de se trouver en terrain mal connu et avec un personnel avec lequel on n'a pas l'habitude de collaborer. A quoi il fait ajouter que ce genre d'intervention se fait généralement en situation de crise, où il faut gérer le stress et la fatigue.

Parmi les réformes qu'entreprend le service celle-ci est prioritaire.

4^e observation **Directeurs de piquet**

La Commission de gestion a relevé l'importance d'un système efficace de suppléance pour les directions d'établissement, afin de superviser la gestion de crise la nuit et le week-end.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mettre sur pied, dans les meilleurs délais, un dispositif performant pour gérer les situations de crise en l'absence du directeur d'établissement.*

3. Pénitentiaire et médical

Une question récurrente est celle de la relation entre le médical et le pénitentiaire. Le régime vaudois a institué une grande autonomie du service médical et psychiatrique au sein du monde carcéral. Les responsables du CHUV et du SMPP ont présenté aux commissaires à la gestion du DSAS et du DINT la philosophie et la pratique de ce service, dont la tâche est délicate et les moyens mesurés. Ils ont apporté leurs réponses aux questions répercutées par les pratiques du terrain.

Par ailleurs, le dialogue a été intensifié tant au niveau des chefs de Département que des responsables du SPEN et du SMPP. De plus, des fonds ont été débloqués pour améliorer les prestations du SMPP.

Il n'empêche que ces deux services ont des cultures différentes et que les rapports entre les deux organismes posent problème sur le terrain. La collaboration pose des questions pratiques comme celle des horaires restreints de présence du SMPP (de 7h à 17h du lundi au vendredi), des piquets pendant le week-end, de la distribution des médicaments par les agents de détention en dehors du temps de présence du service médical. Mais les établissements éprouvent également des difficultés liées à des principes plus fondamentaux comme une conception assez stricte du secret médical : les agents de détention souhaiteraient recevoir plus d'informations utiles à leur prise en charge des détenus. Par ailleurs il faut relever une insuffisance de dotation pour assurer le suivi psychothérapeutique des détenus en voie de réinsertion ou touchés par des mesures d'internement.

D'autres modèles de collaboration entre médical et pénitentiaire existent, par exemple en Suisse alémanique, où la collaboration est moins cloisonnée. En cas de crise, cette séparation des champs de compétence fait problème et, par exemple, le SPEN doit gérer des situations de décompensation avec refus de médicament.

La collaboration entre le SPEN et le SMPP a été relancée, mais il faudra prendre des décisions quant à la collaboration de ces deux services : le SPEN a-t-il un droit de regard sur les prestations du SMPP ? Le SMPP doit-il être rattaché au SPEN plutôt qu'au CHUV ? La médecine somatique doit-elle dépendre d'un service de psychiatrie ? Quelles sont les procédures de décision et de subordination en cas de crise ? De telles questions ne doivent pas rester tabou. Il en va de la collaboration efficace entre personnel médical et pénitentiaire, pour optimiser la prise en charge des détenus, assurer la sécurité et la communication.

5^e observation
Service pénitentiaire (SPEN) et
Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP)

La Commission de gestion a constaté une certaine étanchéité entre le SPEN et le SMPP, tant dans les actes quotidiens que sur des options fondamentales.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour promouvoir une meilleure collaboration entre ces deux services.*

Ce rapport établi, ces observations faites, il faut relever que les prisons ont fonctionné au quotidien et il faut rendre hommage à toutes les personnes qui, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, oeuvrent dans un secteur difficile et qui ont traversé une année chahutée.

Etablissement concordataire de détention administrative LMC de Frambois

Inauguré en 2004, l'établissement concordataire de Frambois, à Vernier (Genève), accueille des détenus administratifs, personnes en situation illégale en Suisse et pour lesquelles une expulsion a été ordonnée. Il est géré par une Fondation à laquelle participent les Cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, qui ont recours à cette structure.

En octobre 2010, une mutinerie a éclaté dans les locaux du centre, mais elle a pu être maîtrisée sans trop de dégâts. Cet incident est révélateur de la condition de personnes qui sont détenues pour des raisons administratives et non des délits pénaux (même si le Canton de Vaud y envoie des hommes au terme d'une détention pénale dans l'attente d'un renvoi dans leur pays) et qui sont en procédure d'expulsion ...

En comparaison avec Zurich, les performances de Frambois sont « satisfaisantes » : 85% de renvois sous mesures de contrainte (ZH 75%), moyenne des séjours de 43 jours (ZH 75 jours). L'expérience montre que des séjours qui se prolongent s'avèrent inefficaces quant à l'exécution des renvois et lourds de conséquences pour l'état psychique des détenus.

Quant aux deux problèmes soulevés par la Commission de gestion dans son rapport 2009 (taille de l'établissement et gestion) le premier n'est pas résolu, le second est en passe de l'être. La taille de l'établissement reste un obstacle majeur à une gestion efficiente : la gestion et la surveillance 24 heures sur 24 d'un établissement accueillant une vingtaine de personnes coûte cher et le prix facturé aux cantons a dû être revu à la hausse (de CHF 260.— à CHF 300.— au 01.01 2011).

La gestion financière de l'établissement a fait l'objet de deux rapports sévères du Contrôle cantonal des finances vaudois (2009 et 2010) Certes la direction actuelle a dû reprendre Frambois dans des conditions fort difficiles, mais elle a dépassé ses attributions budgétaires et pris un certain nombre de mesures qui ne sont pas de sa compétence. A la décharge de la direction il faut mentionner le flottement dans les organes de direction et de contrôle de Frambois ainsi que la présidence éphémère par un Conseiller d'Etat neuchâtelois en disgrâce. La présidence de la Fondation romande de détention LMC a été reprise par la cheffe du Département genevois de la sécurité, de la police et de l'environnement.

A fin 2010, des mesures ont été prises pour engager un comptable et deux agents supplémentaires pour diminuer les interventions d'une société de surveillance, dépassant fortement les budgets. La question des heures supplémentaires, congés et vacances ont été réglées, celle des indemnités pour inconvénients de service est en voie de l'être. Le suivi des recommandations du CCF est planifié.

Il faut également mentionner une simplification dans l'organigramme historique des instances concernées (Conférence romande des chefs de département compétents en matière de police des étrangers (CRDPE-LMC), Secrétariat de la Conférence, Commission concordataire, Commission consultative, Conseil de la Fondation romande de détention LMC, Direction de l'Etablissement). Actuellement trois instances sont à l'œuvre : la CRDPE-LMC, le Conseil de la Fondation romande de détention LMC et la direction de l'établissement.

Par ailleurs, le Canton de Neuchâtel (qui envoie peu de détenus : 70 journées en 2010) a annoncé son retrait pour fin 2012.

Office du tuteur général (OTG)

En attendant la réforme du droit de l'adulte et de l'enfant (2013), l'OTG poursuit sa mission. En 2010, la mise en application du programme de gestion informatique des dossiers par TUTELEC, décidée en 2003, s'est poursuivie mais n'a pas encore abouti à la fin de l'année, comme espéré. Malgré l'appui de la DSI, les objectifs ne sont pas encore atteints et il se pose un problème d'interface commune avec l'Ordre judiciaire. L'OTG a rencontré quelques difficultés avec certaines justices de paix qui lui auraient délégué des dossiers que l'on ne saurait qualifier de lourds. En collaboration avec l'OJV, le DSAS et le DINT, l'OTG a cherché à mieux définir la notion de cas lourds afin de préparer l'EMPL 361 (tutelles et curatelles) soumis au Grand Conseil au début 2011.

En plus des surcharges chroniques, l'OTG se heurte à un taux d'absentéisme élevé et à des difficultés de recrutement, la tâche se révélant plus pesante que dans d'autres secteurs. Dans ce domaine également il est relevé des lourdeurs dans la collaboration avec le SPEV.

Le Bureau d'aide et de conseil (BAC) a mis sur pied des sessions de formation pour tuteurs et curateurs privés, qui ont été bien suivies et qui seront offertes à nouveau en 2011. Par ailleurs, l'OTG a proposé une formation aux assesseurs de la justice de paix.

La commission relève l'engagement de la tutrice qui dans les trois ans de son mandat a géré les mutations profondes de son office. Avec le nouveau tuteur général qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2011, la Commission de gestion suivra de plus près l'évolution d'un office qui subit les contrecoups d'une société très fragilisée dans ses marges.

Autorité cantonale de surveillance des fondations (ASF)

L'ASF a exercé son mandat tout en préparant la mue décidée par les Cantons du Jura, de Neuchâtel, de Valais et de Vaud pour mettre sur pied un établissement intercantonal, mieux à même de remplir sa mission, en particulier dans l'application de la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Dans ce domaine très sensible il importe que l'autorité de surveillance ait une autonomie par rapports aux cantons qui lui délèguent des compétences, dans la mesure où ces cantons sont des employeurs dont les caisses de pension sont soumises à une surveillance. Face aux caisses publiques, l'ASF a la compétence d'exiger des mesures, voire de nommer un administrateur unique.

Cellule Constitution

Son mandat initial consacré à la mise en œuvre de la Constitution de 2003 étant pratiquement achevé, la cellule a poursuivi ses tâches dans le domaine de la répartition des tâches et du découpage territorial. Elle est actuellement principalement impliquée dans les négociations entre le canton et les communes.

Pour la RPT, l'essentiel a été fait en 2008, mais il reste des négociations, par exemple dans le domaine de l'enseignement spécialisé et dans les calculs liés à la péréquation intercantonale (DFIRE). Après un premier rapport en 2009, la cellule prépare un second rapport pour 2011.

En ce qui concerne le découpage territorial, il reste à réviser quelques lois, pour la mise en conformité des districts en 2012.

La cellule a assuré et assure le secrétariat des plates-formes canton communes (Forjad, LEM, bascule RPT et actuellement transports scolaires, accueil parascolaire, lignes touristiques de navigation).

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2010.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) est composée de MM. Laurent Wehrli et Jean-Luc Chollet, rapporteur.

Introduction

Les différents services du DSAS ont été visités en automne 2010 et début 2011. Il s'agit des services suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Services des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Service des hospices cantonaux (CHUV et HC)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Projets particuliers

Le premier objectif est, en cas d'acceptation par le peuple, la mise en œuvre de l'EMPL sur la stratégie de lutte contre la pauvreté (PC familles) et la Rente-pont. Le revenu déterminant unifié (RDU) ayant trouvé grâce devant le politique, sa mise en exploitation progressive se fait via la DSI.

En automne 2010, le SG-DSAS a été l'élément moteur d'un colloque organisé à l'UNIL, en collaboration avec l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et l'IDHEAP et comptant plus de 200 participants, intitulé : « Regards croisés sur la pauvreté ».

Le SG a élaboré un mandat en vue de l'évaluation du Programme cantonal de prévention du surendettement et a aidé les différents services à concrétiser les idées et projets.

La plaquette sur la facture sociale a vieilli, les chiffres ont évolué et une nouvelle publication sortira courant 2011.

Dans cet ordre d'idées, le secrétariat planche sur un document de synthèse réunissant les indicateurs utiles au pilotage de la politique sociale. Le défi est de réussir une publication présentant d'une façon claire et simple les principales évolutions, et, enfin, de concevoir un rapport statistique sur les familles, en collaboration avec le SCRIS.

Au chapitre financier, le SG a évalué les modifications de la loi sur les subventions suite aux conclusions du groupe de travail « Réserves financières des institutions subventionnées » constitué sur mandat du chef du département. Les services doivent transmettre au chef du SASH quelques chiffres concernant les réserves des institutions subventionnées par le DSAS. Le but est qu'à la fin juin, budget oblige, les montants des réserves soient connus. Sujet hautement sensible.

Les finances publiques ne doivent pas se substituer aux fonds propres des différents établissements tout en n'allant pas faire main basse sur des bas de laine patiemment accumulés au risque de démotiver les donateurs ainsi que ceux qui gèrent correctement leur institution ; il faut donc beaucoup de discernement afin de tenir une ligne à la fois ferme et correcte.

Le Secrétariat général du DSAS a fait parvenir aux services trois procédures relatives aux objets financiers (SAGEFI) au personnel (SPEV) et aux participations (SG DFIRE).

En clair, il s'agit de régler toutes sortes de malentendus avec le SPEV et le SAGEFI pour que tout le monde soit sur pied d'égalité.

Au plan administratif, le SG a mis en place un suivi adéquat et approuvé par le CCF pour les deux régimes qui quittent la facture sociale (SPJ et COFOP) mais dont les dépenses doivent pouvoir être contrôlées et comparées à celles découlant de l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale.

Dans le domaine juridique, poursuite du processus d'évaluation des mesures de contrainte en établissements socio-éducatifs. Assurer la coordination de la mise en œuvre de la RTP ; le gros du travail est terminé, le SG a lancé, en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP) et le CHUV, une étude devant aboutir à la conception et à la mise en œuvre d'une approche qualité harmonisée y compris au niveau des inspections ponctuelles dans les hôpitaux, également au CHUV.

Il s'agit d'inventorier ce qui existe, d'identifier les lacunes et de proposer des solutions. Vaste chantier qui permettra à l'ensemble des acteurs de la santé de se sentir sur pied d'égalité.

Nous avons mentionné, dans un précédent rapport, l'appui fourni par quelques collaborateurs du SG auprès du SASH et du SPAS ; à cet effet, deux postes ont été transférés définitivement.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Mesures en matière de politique familiale

La nouvelle mesure du Fonds cantonal pour la famille (FCF) sera opérationnelle le courant 2011 ; ce fonds permettra d'accorder une aide ponctuelle aux familles touchées par la maladie. Il oeuvrera en collaboration avec un certain nombre de partenaires, au nombre desquels le CHUV, la Croix-Rouge et le SPJ pour ne citer que les principaux.

Un autre projet visant à renforcer le bassin d'affiliés de droit public et parapublic de la Caisse cantonale d'allocations familiales est actuellement gelé ; le Conseil d'Etat ayant manifesté sa volonté de stabiliser la santé financière de ladite caisse avant d'aller plus loin.

Concernant le maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile, la convention de subventionnement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) par le DSAS est en place. Par contre, le projet n'est pour l'heure pas encore étendu aux régions de la Côte et de la Broye.

La rédaction du rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap est repoussée en raison de la difficulté d'obtenir des données statistiques en conformité avec la protection des données, ce qui nous paraît pour le moins curieux !

La séance en vue de renforcer les liens avec Forum handicap Vaud pour les prestations à domicile est agendée au premier trimestre 2011.

Soutien aux familles et aux aidants naturels dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : la commission de consultation démarre en février 2011 de même que la campagne Alz'amis pour les victimes – et leurs proches – de la maladie Alzheimer. Cet aspect nous paraît important, car les familles ont parfois besoin d'une aide ponctuelle pour respirer un peu, tant leur présence et leur disponibilité permanentes leur demandent un effort important.

Régimes de prestations complémentaires (PC) et de prestation complémentaires de guérison (PCG) : le nouveau catalogue des prestations devrait être terminé en 2011.

Accueil temporaire en établissement médico-social : les unités d'accueil temporaire (UAT), dont l'opportunité n'est plus à démontrer, doivent faire l'objet d'une réflexion : dépendants des EMS ou indépendants, intégrés à des habitations avec logements protégés, quid des projets pilote de St-Légier et Prilly, bref, la journée d'évaluation de septembre dernier a permis d'avancer dans ce concept destiné à prendre de l'ampleur.

Etude d'une amélioration de la couverture d'assurance-perte de gain pour les chômeurs : la réponse au postulat Junod, relative à l'assurance en question est rédigée, reste au politique à se prononcer, notamment sur son financement. Idem pour une assurance dentaire.

Passons à l'hébergement pour constater avec satisfaction l'encouragement à l'engagement de stagiaires, d'apprentis ou de chômeurs dans les EMS avec des résultats positifs. Les homes non médicalisés ont signé une convention fort attendue avec l'ECA. Quant à la CIVEMS, elle se propose d'étendre le champ de ses contrôles aux UAT.

La mise en œuvre de la fonction sociale dans les réseaux de soin (Brio II) est en place.

Primes d'assurance-maladie et leurs subsides : poursuite des travaux de révision de la LVLAMal et mise en application du revenu déterminant unifié (RDU). Le préavis sur les primes 2011 et les paramètres pour leurs subsides sont sous toit et les effets de seuil, si décourageants, entre le régime RI et les subsides partiels, sont supprimés.

Politique de la vieillesse : les nouveaux projets communaux relatifs aux quartiers solidaires et à leur financement sont lancés à Montreux, Yverdon et Renens. Rappelons qu'ils visent à renforcer le lien social et intergénérationnel de la population et peuvent revêtir des formes diverses et variées.

Le bénévolat n'est pas en reste dans les projets du DSAS et le rapport de l'UCA relatif au postulat Jaquet est prévu pour février 2011.

Mentionnons pour terminer les manifestations liées au 25 ans du SASH en 2010.

Coordination interservices des visites en EMS (CIVEMS)

Le rôle de la CIVEMS est de s'assurer que la dignité des résidents des établissements médicaux sociaux (EMS), des divisions C d'hôpitaux et des homes non médicalisés (HNM), est respectée et que leur sécurité est garantie.

L'action de la CIVEMS s'étend à tous les établissements auxquels une autorisation d'exploiter a été délivrée tant par le SSP que par le SASH.

Précisons que nous avons eu accès au premier rapport d'activité présentant les résultats de l'ensemble des homes non médicalisés de notre canton.

Toujours non annoncées, ces inspections se sont déroulées sur une journée complète.

Pour garantir l'indépendance, la neutralité et le professionnalisme de ses interventions, la CIVEMS a obtenu une accréditation « démarche qualité » du Service d'accréditation suisse.

Elle compte cinq personnes, soit une assistante sociale, une animatrice socioculturelle, deux infirmières et un diététicien.

Les résultats permettent trois classements des établissements concernés :

- Ceux qui correspondent largement au standard cantonal : la CIVEMS, dans la conclusion de son rapport, félicite l'ensemble du personnel et la direction.
- Ceux qui correspondent au standard cantonal mais dont le résultat final est partiellement atteint, c'est-à-dire, à moins de 80 %. Des pistes de réflexion sont suggérées en relation avec un résultat partiellement atteint.
- Enfin ceux qui ne correspondent pas au standard cantonal. Ces établissements obtiennent un résultat final non atteint. Ils sont donc non conformes au standard.

La mission de la CIVEMS est de concentrer ses efforts sur cette dernière catégorie en mettant en place des mesures afin qu'ils rejoignent le standard cantonal dans les plus brefs délais. Précisons que ces établissements manifestent une réelle volonté de collaboration, ce qui est réjouissant en termes de progrès.

Résultats : la moitié des établissements inspectés est conforme au standard cantonal. Il faut néanmoins fortement pondérer ce résultat partiellement décevant en ce sens qu'il s'agissait de la première

inspection et qu'il a fallu expliquer concrètement les changements de cap à opérer et non d'obtenir immédiatement la conformité aux exigences.

En queue de liste, seuls cinq établissements ne remplissaient manifestement pas les standards minima et ont fait l'objet d'un suivi particulier. Dans ce sens, les responsables des institutions non conformes ont pris des mesures immédiates afin de rejoindre le standard. Une nouvelle inspection non annoncée a permis de constater le retour à la conformité.

Pour mémoire, rappelons que l'Organe de contrôle des établissements socio-éducatifs (OCESE), dépendant du SPAS est l'équivalent de la CIVEMS dans les institutions pour personnes ayant un handicap.

En conclusion, il convient de remarquer qu'initiée en juin 2007 par le chef du département sous forme d'une lettre envoyée à tous les EMS et HNM du canton, la CIVEMS a permis, de par ses contrôles et conseils, de faire progresser l'ensemble des institutions d'une façon manifeste. Rappelons s'il était nécessaire, que le but de ces contrôles n'est pas d'épingler les mauvais élèves mais bien de les faire progresser. Tel est le sentiment partagé par la sous-commission.

Fondation Val Paisible, Maison Mivelaz

La sous-commission s'est rendue à la Maison Mivelaz, du nom de la légataire de la parcelle, à l'Avenue du Mont-d'Or, à Lausanne, pour s'enquérir des modalités de collaboration entre une fondation privée et le SASH dans le domaine du logement protégé.

La Ville de Lausanne, héritière de la parcelle, l'a mise à disposition de la fondation sous forme de droit distinct et permanent de superficie (DDPS) à titre gratuit. Sur un budget de construction d'environ 10 millions de francs, 600'000 francs de fonds propres ont été apportés par la Fondation Leenards et la Loterie Romande, auxquels s'ajoutent 500'000 francs de la Ville de Lausanne sous forme de prêt. Constatations : la fondation n'avait donc pas un sou pour débiter les travaux et les banques n'exigent que 10% de fonds propres lorsqu'il s'agit d'une fondation. Le solde de la somme, donc 90%, est sous forme d'une hypothèque de premier rang. Le 80% des charges sont couvertes par le revenu des loyers, le 20% restant par l'aide communale et cantonale.

En ce qui concerne le canton, le SELT s'acquitte de l'aide au loyer et le SASH s'occupe des prestations particulières.

Les locataires sont comme chez eux ; ils paient leur loyer et sont autonomes. Café libre le matin, animations l'après-midi et possibilité de dîner trois fois par semaine sur inscription. Il y a une offre de prestations sécuritaires et communautaires que les résidents-locataires sont libres d'accepter. Ce type de logements – 39 appartements dont 5 pour familles avec enfants – offre une mixité bienvenue et permet de retarder l'entrée en EMS. Il représente une solution transitoire entre le logement libre et l'EMS.

Vos commissaires ont été convaincus de la pertinence de la formule qui, d'ailleurs, est destinée à prendre de l'ampleur et permet de retarder l'entrée en EMS.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Insertion sociale

L'accent a été mis sur la réorganisation des CSR et le renforcement de l'insertion socioprofessionnelle.

L'ensemble des 600 collaborateurs ont suivi 70 sessions de formation décentralisées. Des négociations ont été menées avec les syndicats sur les nouvelles modalités de travail et une plénière a été organisée le 3 juin 2010 avec les 600 collaborateurs.

Le programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (Forjad) confirme son succès avec 314 jeunes en 2010, ce qui porte l'effectif total à 570 jeunes début 2011.

En collaboration principalement avec les EMS, le programme Prolog promeut des mesures efficaces de retour à l'emploi.

Reste un problème majeur : l'accès au logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

En ce qui concerne les institutions pour personnes handicapées, le plan stratégique cantonal a été adopté le 17 décembre dernier par le Conseil fédéral, ce qui est un résultat positif.

Initiée par la Fondation Eben-Hézer, la Commission cantonale sur le handicap mental a vu le jour. Objectif : plans de formation et de perfectionnement, adaptation des établissements au vieillissement des personnes handicapées et promotion de l'interdisciplinarité.

A la demande du SPAS, le chef du département a mandaté l'UCA (Unité de conseils et d'appui en management et organisation) pour procéder à une revue de l'organisation du SPAS dans le domaine de l'aide et de l'insertion sociales. Le rapport final a été transmis fin août 2010 au chef du département, accompagné d'un certain nombre de propositions sous forme de recommandations dont les deux suivantes ont été retenues :

- mettre en œuvre une nouvelle structure pour améliorer la coordination interne et le pilotage du dispositif ;
- concrétiser différentes pistes d'amélioration, une trentaine environ.

Bureau de recouvrement des avances pour pensions alimentaires (BRAPA)

Avec 3'431 dossiers suivis l'an dernier, on enregistre une très légère décline, ce qui est bon signe. Le taux de recouvrement, de 47%, est en progrès, ce qui est encourageant par rapport aux efforts entrepris pour être remboursé.

Rappelons que ne peuvent toucher des avances que les personnes dont le revenu et la fortune se situent entre un certain seuil et un plafond défini.

En 2010, l'UCC (Unité de conseil et de contrôle) a audité quatre AA (autorité d'application) respectivement les CSR Est-lausannois et Broye-Vully, le Centre LAVI ainsi que le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

Quant à l'UCC, il a lui-même été passé à la moulinette du CCF, comme quoi les contrôleurs sont aussi contrôlés !

Mentionnons quelques révisions légales avec entre autres, pour les bénéficiaires du RI entre 18 et 25 ans, une rente mensuelle diminuée de 100 francs, un forfait d'entretien plus faible et l'introduction d'une base légale permettant le remboursement de prestations indûment perçues à raison de 15% du montant alloué.

Le bilan des objectifs 2010 est globalement positif. Citons encore la création d'un fonds de lutte contre la précarité qui consiste à racheter les dettes issues du petit crédit, à fort taux d'intérêt, et à les remplacer par des prêts d'Etat à taux préférentiel.

L'idée de créer un « canal d'insertion socioprofessionnelle » pour les bénéficiaires du RI non suivis par les ORP n'a pas encore été traité par le Conseil d'Etat.

La réponse au postulat Labouchère : « Travail précédant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre canton » a été acceptée au Grand Conseil.

A propos de la mise en place d'un monitoring relatif à la gestion des prestations indues et de leurs sanctions, mentionnons que le service a engagé deux enquêteurs de plus.

Concernant les personnes handicapées et en institution, la procédure d'action et de gestion des autorisations de diriger des établissements socio-éducatifs est partiellement réalisée. Rappelons, pour l'essentiel, qu'il s'agit de séparer la fonction de direction par rapport à l'institution afin de ne pas être obligé de fermer la maison en cas de problème grave avec la direction.

N'est pas encore réalisée la méthode Valoris pour évaluer la qualité des établissements socio-éducatifs.

Au chapitre de l'hébergement est partiellement réalisé le chantier, en collaboration avec le CHUV, de la filière de neuro-réhabilitation.

Même chose pour la filière psychiatrique pour établissements d'hébergement, en collaboration avec le SASH sous la supervision du SSP.

Enfin l'expertise du parc immobilier, vaste recensement portant, entre autres, sur les normes ECA et Minergie, arrive gentiment à son terme.

Nous ne saurions terminer ce tour d'horizon sans adresser nos vifs remerciements à la cheffe de service, pour la clarté de ses explications, tant écrites qu'orales.

Institution de Lavigny

Il nous est apparu intéressant de découvrir le fonctionnement d'une des plus importantes institutions de ce canton, basée à Lavigny. En effet, large est la palette des prestations offertes. Celle-ci comprend, notamment :

- des ateliers protégés, entre autres, à la Peyrolaz, à Morges,
- des structures d'hébergement et d'unités d'accueil, également à Morges,
- un hôpital spécialisé en troubles moteurs et polyhandicapés, maladies dégénératives et épilepsie grave ainsi qu'handicap mental,
- une école d'enseignement spécialisé.

La fusion avec Plein Soleil, à Lausanne, en 2008 a élargi la palette des prestations et occupe 750 collaborateurs représentant 560 ETP pour un budget annuel dépassant les 60 millions de francs.

L'institution dispose de 31 lits B en neuro-réhabilitation ; c'est un peu le Notwill romand sur le site de Plein Soleil.

Elle a mis au point un concept d'accompagnement articulé comme suit :

- des indicateurs de résultats pour la personne handicapée,
- des processus pour le personnel (ce qu'il doit faire),
- des indicateurs de structure (ce que doit faire l'institution).

Comme toute institution offrant une large palette de prestations, Lavigny dépend de plusieurs entités cantonales : du SPAS, du SASH, du SSP et du SESAF.

La direction nous a confié que les négociations n'étaient pas simples, certains patients ou entités pouvant dépendre de divers services qui avaient parfois tendance à se renvoyer la balle. L'institution de Lavigny est un exemple de la profonde mutation qui s'est opérée durant les deux dernières générations en matière de prise en charge des personnes handicapées. L'approche pluridisciplinaire de l'unicité des personnes qui leur sont confiées tend à valoriser leurs moyens d'expression et à les considérer comme des personnes à part entière bien que limitées dans la communication.

Nous avons été impressionnés par l'engagement de chaque membre du personnel et ce à tous les niveaux.

1^{re} observation

Création d'un guichet unique des questions liées à l'handicap

Les institutions relatives à la prise en charge de personnes ayant un handicap, comme celle de Lavigny, dépendent de divers services de l'Administration cantonale et se retrouvent donc confrontées à des problèmes de cohérence et de priorisation des actions à conduire entre les mesures relevant du handicap, celles liées à la vieillesse ou encore celles déterminées par les soutiens sociaux.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les coordinations qu'il entend renforcer, voire la possibilité de déterminer un seul service comme « guichet unique », afin de simplifier et de faciliter l'action des institutions qui prennent en charge les personnes souffrant de handicap.*

Service de la santé publique (SSP)

Quelques points à relever

La mise en œuvre de la politique gériatrique fixe comme objectif 100 nouveaux lits par année. Pour 2011, l'EMPD l'Oasis à Moudon a été soumis au Grand Conseil avec approbation, ceux relatifs à l'EMS le Marronnier à Lutry et Primeroche à Cheseaux sont à bout touchant. Reste Mont Riant qui a pris du retard suite à diverses oppositions.

Le programme d'investissement pour la suite de PIMEMS a été élaboré. La période 2007-2012 verra l'achèvement de 720 nouvelles places dont 340 en remplacement d'installations obsolètes et 380 en constructions nouvelles donc supplémentaires.

La Commission de politique sanitaire a engagé une équipe de projet, fin 2010, chargée de réfléchir à la problématique « vieillissement et santé » et qui émerge au budget du CHUV. Le service souhaitait soutenir des projets de réseau visant à assurer une coordination gériatrique et psychogériatrique renforcée tout au long de la chaîne des soins ; faute de sollicitation de la part des réseaux, les projets se sont limités à ceux de l'association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) et à celui de la région Nord-Broye.

L'échange électronique de documents, en conformité avec les standards de la stratégie nationale e-Health, sous forme du projet pilote Mercure, entre progressivement en phase opérationnelle. Mentionnons encore le programme cantonal de lutte contre le diabète lancé en juillet 2010. Sa mise en œuvre se poursuit actuellement.

Le problème lancinant du manque de personnel de santé reste une préoccupation du SSP. En juillet 2010, une convention a été signée entre le DSAS et la Société vaudoise de médecine (SVM). Elle vise à instituer un fonds destiné à soutenir la réorganisation de la garde médicale, l'installation de médecins de premier recours dans les régions sous-dotées, à renforcer la collaboration entre praticiens indépendants et institutions subventionnées et à associer la SVM à la relève en médecine générale et à formation postgraduée. Il faut réguler et orienter les médecins en fonction des besoins. Le manque le plus criant concerne les infirmières, mais il est heureux de constater que, ces quatre dernières années, le nombre de candidats aux écoles de soins infirmiers (la Source, Chantepierre) a doublé.

Le programme de promotion de la santé visant entre autres à prévenir la consommation excessive d'alcool chez les jeunes ainsi que le dispositif cantonal d'indication dans le domaine de la toxicodépendance est partiellement atteint, tout comme le programme Alzheimer qui a démarré fin novembre 2010.

L'inventaire des actions de prévention en milieu scolaire relatives à l'activité physique, l'alimentation équilibrée, la prévention des dépendances et l'éducation sexuelle, conduit conjointement par le DFJC et le DSAS, a mis en lumière la difficulté à faire travailler deux cultures différentes et à les harmoniser.

Au sujet de la santé mentale, un gros travail est en cours, pas totalement abouti, en vue de l'établissement d'un numéro de téléphone unique pour les urgences psychiatriques.

Concernant la planification hospitalière, signalons la mise sur pied d'un comité de pilotage composé du CHUV, du SSP et du SPAS pour gérer la filière de neuro-réadaptation à l'institution de Lavigny ; un EMPD est en cours de rédaction. EMPD également pour les travaux de remise à niveau des hôpitaux de Nyon, Morges et Yverdon. A cette occasion, la pertinence des dispositifs d'urgence dans les établissements hospitaliers a été examinée ; en effet, le minimum requis n'était pas disponible partout 24h sur 24. Le CHUV a procédé à une redistribution des assistants pour garantir un niveau de qualité en urgence pédiatrique.

Nous savons le sort que le Grand Conseil a réservé à l'entrée en matière de la modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES). Le SSP se remet derechef au travail pour aller de l'avant en ce qui concerne les EMS. Les nouvelles règles fédérales et cantonales relatives au financement des soins de longue durée sont sous toit. La convention régissant les relations entre l'Etat et l'AVASAD sera signée début 2011.

Un concept global de surveillance des institutions sanitaires et sociales, surveillance respectivement opérée par la CIVEMS et l'OCSE, débouchera sur une étude globale finalisée au premier trimestre 2011.

Signalons encore un contre-projet à l'initiative EXIT représentant la position du Conseil d'Etat, et nous terminerons ce tour d'horizon en mentionnant la mise en place en coordination avec le SASH et le SPAS, d'un dispositif qui incite à l'engagement de stagiaires dans les hôpitaux, les EMS et les institutions pour handicapés.

Hôpital de Nyon, Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL)

Ainsi nommé parce que résultant de la fusion, en 1999, des hôpitaux de Rolle et de Nyon. Caractéristique particulière de la forme juridique : il s'agit d'une société anonyme reconnue d'intérêt public.

- 100 collaborateurs à Rolle.
- 597 collaborateurs à Nyon.
- Budget de 74 millions de francs pour 203 lits.

Le GHOL couvre un bassin de 110'000 habitants dans un rayon de 20 km. Avec un taux moyen d'occupation de 94%, la saturation est permanente. Avec la LAMal 2012 et la suppression des frontières cantonales, un afflux de patients genevois est prévisible, comme est prévisible un engorgement grave des structures hospitalières. Par exemple les urgences : construites pour 10'000 patients/an, il y en a eu 20'000 l'an dernier.

Quelques enjeux prioritaires pour le futur :

- gérer les listes d'attente consécutives à la LAMal 2011,
- sécuriser les dossiers informatiques des patients issus de la mise en œuvre du projet DOPHIN. Nous avons le souci de la plus grande confidentialité possible, mais le directeur nous surprend quelque peu en nous disant que la sécurité-papier est loin d'être assurée à l'heure actuelle.

Quelques considérations pour terminer : l'hôpital de Nyon et son petit frère de Rolle ont été fondés, et agrandis au cours des âges, en bonne partie grâce à des fonds privés. Quelques grandes familles triennaises de la région étant comme on dit « à l'aise », ont donné ou légué des sommes parfois considérables destinées à l'hôpital de leur région. Chacun a sa philosophie sur la générosité privée, mais elle a pu librement s'exercer jusqu'à ce jour parce que les Conseils d'Etat qui se sont succédés ont respecté l'autonomie de ces établissements privés d'intérêt public. Ils considéraient que tous ces fonds généreusement investis étaient autant d'argent public économisé. Ce partenariat public-privé apparaît à vos deux commissaires comme profitable non seulement à la région mais surtout à l'ensemble des patients.

Hôpital de Morges, Ensemble hospitalier de la Côte (EHC)

Ainsi nommé parce que résultant de la fusion, en 2000, des hôpitaux de Morges, Gilly et Aubonne, ainsi que de deux EMS en ville de Morges.

1'086 collaborateurs, dont 772 à Morges, budget annuel de 115 millions de francs.

L'EHC couvre 67 communes représentant un bassin de plus de 90'000 habitants.

L'hôpital de Morges fonctionne économiquement grâce à la bonne gestion tenue par le corps médical, ce qui ne présente pas que des avantages aux yeux de la direction ; en effet, cette bonne gestion a un impact sur les moyens alloués qui sont historiquement bas. Pour elle, une remise à niveau s'avère nécessaire en prévision des investissements à venir, ne serait-ce que pour faire face à l'augmentation de la population, donc de la patientèle potentielle. Morges et Nyon doivent-ils, à terme, envisager une fusion ? Aux yeux de la direction morgienne, la question, tout en étant pertinente, n'est pas d'actualité sachant qu'il y a deux bassins de population différents. La LAMal 2012 abolira les frontières cantonales, ce qui rapprochera plutôt Morges de Lausanne et Nyon de Genève.

Au chapitre des projets, mentionnons un nouveau parking de 100 places, financé maison nous (r)assure-t-on, et le déplacement de l'héliport par voie de conséquence.

L'extension future du service des urgences au deuxième étage fera l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret. Pour le reste, la parcelle sur laquelle est implanté l'hôpital pourra accueillir une future extension et sans nécessiter de PPA ou de PAC.

Concernant l'un des deux EMS, à savoir celui des Pâquis, son remplacement fait partie des projets futurs permettant de passer de 48 à 78 lits et 30 appartements protégés.

L'aspect environnemental soulève l'enthousiasme de la direction, car la surface importante de la parcelle permettra, nous assure-t-on, de développer un projet avant-gardiste en matière de protection de la nature et de la biodiversité ; nous ne demandons qu'à la croire...

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Né de la fusion, en 1999, des hôpitaux de Payerne et d'Estavayer. Il a fallu imbriquer deux systèmes différents, Payerne étant un établissement privé et Estavayer une structure de droit public. Vos commissaires se sont rendus sur place afin de se rendre compte concrètement des résultats de la fusion.

Celle-ci reposait sur la prise de conscience que la survie des deux établissements passait par une étroite collaboration. Le centre de gravité est clairement Payerne, Estavayer devenant un centre de réadaptation avec des lits B. Aujourd'hui, le HIB comporte 3 entités distinctes :

- Payerne et Estavayer-le-Lac avec respectivement 105 et 46 lits,
- un EMS de 44 lits,
- deux homes totalisant 130 lits.

Le tout occupant 850 collaborateurs pour un budget annuel avoisinant les 100 millions de francs avec un total de 324 lits. Tout ceci fait du HIB le plus gros employeur de la Broye.

Par manque de places en EMS, toute la chaîne s'engorge par effet domino jusqu'à l'hôpital qui se voit contraint d'héberger, parfois durant des mois, des patients qui ne peuvent pas aller à Estavayer pour de la réadaptation, car ceux qui y sont ne trouvent pas place dans un EMS ; quadrature du cercle...

Nous ne pouvions achever notre tour d'horizon sans évoquer l'« annus horribilis » 2010 vécue par la direction en rapport avec deux affaires, séparées, mais qui, amalgamées, ont secoué l'établissement.

A l'heure de rendre ce rapport, d'autres problèmes surgissent en chirurgie en relation avec des infections résistantes aux antibiotiques ; nous suivrons l'affaire.

Le conflit entre deux médecins résulte de l'impossibilité de collaborer pour deux personnalités apparemment inconciliables. C'est, semble-t-il, une parole, ou des paroles contre d'autres et ce n'est pas la sous-commission qui émettra un jugement à ce propos.

L'autre affaire concerne le syndicat SSP Vaud-Fribourg qui, dans le journal « service public » du 27 août 2010, a consacré une pleine page au HIB Payerne en des termes que la direction juge inacceptables.

Le Conseil d'Etat, saisi de cette affaire, ne peut tout d'abord que constater que c'est au Conseil d'administration qu'il appartient en premier lieu d'empoigner ce problème. Cependant, par souci d'apaisement et afin de faire toute la lumière, il a nommé deux experts avec mission d'organiser un audit censé énoncer les faits et donner les moyens de régler ces délicates affaires.

2^e observation
Manque de places en EMS dans la Broye

De même que dans d'autres régions du canton, le manque de places en EMS dans la région de la Broye pose un problème immédiat d'engorgement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), l'état de santé de plusieurs patients ne permettant pas leur retour à domicile.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil quant à sa position sur cette situation dans le canton et sur les mesures qu'il entend planifier, ainsi que sur les possibilités de partager rapidement avec le Canton de Fribourg une solution pour la Broye.*

HOSPICES - CHUV

Perspectives d'évolution de la cité hospitalière à l'horizon 2030

La population vaudoise augmente et vieillit. Il y a donc nécessité de développer des infrastructures adaptées aux besoins. Cela passe par un personnel de qualité et en suffisance, une augmentation constante de l'offre en lits A, le renforcement de l'activité ambulatoire pour diminuer la durée d'hospitalisation et une bonne répartition régionale. Malheureusement, le CHUV est chroniquement saturé. L'hospitalisation, la recherche, la formation, l'administration et le restaurant-cafétéria, tout est au-delà de la capacité initialement prévue lors de la mise en service il y a 30 ans.

Les 43'600 patients hospitalisés en 2009 ont occupé 94% des lits, avec des pointes d'occupation de 102 % en médecine interne et 95% aux soins intensifs. Idéalement, un tournus normal devrait se situer à 85%.

Le bâtiment du CHUV a été mis en service fin 1982. L'effort, à l'époque était tel, le bâtiment tellement novateur, qu'il semblait devoir être à l'abri des outrages du temps. En fait, il n'en n'est rien.

L'exploitation et la maintenance deviennent parfois problématiques, certaines infrastructures techniques, vieilles de 30 ans, ne pourront plus être renouvelées par manque de pièces de rechange.

Un problème récurrent concerne le manque de lits B (rééducation) qui maintient en permanence une soixantaine de personnes âgées au CHUV alors que leur place serait ailleurs.

Notons en passant que nous avons fait la même constatation à l'hôpital de Payerne et ce ne sont certainement pas les seuls dans ce cas. Il nous est rappelé que, pour maintenir le niveau universitaire, il faut moins de médecine « primaire » au CHUV pour qu'il puisse se consacrer pleinement à sa mission de recherche et d'enseignement. Pour permettre et préparer le développement des 20 prochaines années, quatre démarches sont en cours :

- plan d'affectation cantonal de la cité hospitalière,
- schéma directeur des constructions,
- rapport d'impact sur l'environnement,
- plan de mobilité d'entreprise.

Passons maintenant aux projets immédiats :

- Extension du restaurant du personnel : trop petit pour 3500 repas par jour, il a besoin de 250 places assises supplémentaires et du réaménagement de la terrasse.
- Extension du centre coordonné d'oncologie ambulatoire : dans le but de faire face à l'augmentation des cas de cancer et à l'accroissement de la durée des traitements, ce projet doit être réalisé parallèlement à l'extension du restaurant du personnel.
- Bâtiment de recherche sur le cancer : pour développer une recherche médicale de pointe en regroupant les chercheurs à proximité immédiate du CHUV, il s'agit de passer directement de la recherche en laboratoire au lit du malade, en collaboration avec l'ISREC. Le projet passe par la

démolition des bâtiments « Ateliers » et « Ecureuils, et la construction d'un bâtiment de cinq niveaux.

- Extension de l'hôpital orthopédique : il faut un nouveau bloc opératoire de cinq salles pour remplacer le vieux bloc actuel de trois salles. Pour augmenter parallèlement le nombre de lits, un bâtiment de 5 niveaux contigu au « vieil hôpital » se révèle nécessaire.
- Nouvel « Hôpital des enfants » : un nouveau bâtiment hospitalier remplaçant les deux sites actuels (niveau 11 du CHUV + Montétan) permettra de regrouper les soins de l'enfant au sein de la Cité hospitalière. Il améliorera notablement les synergies avec la Maternité et le CHUV.
- Espace pour la formation et l'enseignement sur le site de Chantepierre. Il est prévu la suppression du bâtiment administratif et du terrain de tennis (eh oui, les temps changent !) et de construire deux pavillons d'enseignement de 2 et 3 étages.
- Bugnon-Est 2^e étape – Extension des plateaux techniques : il s'agit de moderniser et d'étendre les plateaux techniques du niveau 07 et d'augmenter le nombre de lits en déplaçant les laboratoires. Pour ce faire, il est prévu un bâtiment de 5 niveaux en prolongement de la PMU et de réorganiser le niveau 07 grâce à la construction d'un étage prolongeant ce niveau.
- Enfin l'extension du bâtiment hospitalier principal : à l'horizon 2030, il s'agira d'ériger une annexe contiguë et connectée au BH. Tout ceci passera par un plan d'affectation cantonal (PAC) celui de 1961 n'étant plus conforme. Il ne modifiera pas le périmètre de 1961 mais le densifiera et fixera 3 priorités :
 - protection contre le bruit,
 - économies d'énergie,
 - évacuation des eaux.

Il permettra au CHUV de remplir ses missions de soins, de formation et de recherche à l'horizon 2030.

Visite au Centre du sein

La sous-commission a effectué une visite au Centre du sein, le 12 juillet 2010, en présence de sa directrice médicale. Pourquoi un tel centre, et pourquoi une telle visite ? A la fois parce que le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme et que c'est le premier projet de standardisation de prise en charge au CHUV. C'est la première cause de décès chez les femmes entre 40 et 50 ans et chaque année, pour l'ensemble du canton, 500 femmes et 4 hommes, eh oui, sont victimes de cette terrible maladie ; 40% seront traités au CHUV.

Le défi était multiple : il s'agissait pour le patient de recevoir le meilleur traitement, d'être associé aux décisions, de ne pas avoir à répéter son histoire à chaque consultation, ce qui, étant donné le nombre d'intervenants ne va pas de soi, de se sentir en sécurité et enfin, de recevoir des informations médicales cohérentes et sans contradictions. Vaste programme ...

La qualité des soins est primordiale et passe, en chirurgie, par une « masse critique » d'un minimum de 150 interventions par an pour le même chirurgien afin qu'il soit à même de maîtriser toutes les situations, habituelles ou pas. Il faut également que le délai entre l'envoi par le médecin privé et l'examen au CHUV soit maîtrisé. L'interdisciplinalité est primordiale ; on ne décide pas seul. Enfin, les soins de support pour la qualité de vie doivent permettre de gérer les effets secondaires d'une chimiothérapie.

La mission du centre du sein est multiple :

- orienter les patientes dans le dispositif de soins du CHUV,
- prendre en charge d'une manière adaptée une pathologie bénigne ou maligne,
- organiser la concertation interdisciplinaire,

- participer à des protocoles de recherche clinique,
- participer à la formation pré- et postgraduée,
- favoriser les échanges avec les professionnels externes au CHUV.

Cela signifie qu'il faut former une équipe qui se réunit régulièrement pour se mettre d'accord sur chaque cas au début d'un traitement. C'est l'élément central pour amener de la plus-value au début de toute prise en charge.

Aujourd'hui, le taux de guérison est de 80% ; il y a 50 ans, le taux de 80% était celui des décès. Et en principe le progrès ne s'arrête jamais !

3^e observation

Partage du dossier des patients

Lors d'un passage d'un service à l'autre au sein du CHUV – ce qui est inmanquablement fréquent en regard de l'évolution multiple des problèmes de santé –, les patients doivent trop souvent répondre aux mêmes questions, respectivement fournir la copie de documents déjà transmis à d'autres unités. Il en ressort non seulement une perte de temps et des complications administratives, mais surtout un manque apparent du suivi, préjudiciable à la confiance du patient dans l'institution chargée de le soigner. A terme, cette question devrait aussi être simplifiée lorsque le patient est transféré au CHUV par un hôpital de zone ou un médecin.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour faciliter le partage du dossier informatisé du patient entre les différents services concernés et autorisés.*

PMU-FLON

Elle est née de la fusion de deux démarches concordantes. En 2008, la direction du train Lausanne-Ouchy disposait d'un certain nombre de mètres carrés et souhaitait qu'il s'y installe un cabinet de médecin généraliste. D'autre part, le CHUV souhaitait former les généralistes de demain tout en soulageant la PMU actuelle. Le concept consiste à former des médecins assistants destinés à la médecine générale en les encadrant par des médecins généralistes expérimentés, le tout dans un environnement « comme au cabinet médical ».

Le concept est le suivant : pas de rendez-vous (temps d'attente moyen 10-15 min.) Prise en charge par un assistant sous la supervision d'un médecin généraliste, mise en route du traitement puis envoi auprès du médecin traitant si nécessaire. Le Flon s'efforce d'être davantage qu'une gare de triage.

- 40% des cas ne nécessitent pas de suivi : affaire réglée.
- 40% sont envoyés chez le médecin traitant, donc 80% des cas soulagent de fait le CHUV.
- 16% sont envoyés chez des spécialistes.
- 4% des cas demandent une hospitalisation.

Le FLON reste dans un cadre ambulatoire et travaille comme un cabinet médical habituel. Le seuil de rentabilité se situe à 45 consultations par jour ; on en est encore loin, la PMU FLON doit se faire connaître. N'oublions pas que l'ouverture remonte à quelques mois. L'horaire en semaine est de 07h00 à 21h00 et les dimanche et jours fériés de 10h00 à 21h00.

A la question de savoir si, au vu de la localisation, la PMU-FLON ne devrait pas être ouverte la nuit, il nous est répondu que telle n'est pas sa vocation. La permanence n'est pas là, comme tout cabinet médical, pour réparer les joyeusetés éthyliques des nuits de fin de semaine. Pour cela il y a le CHUV. Elle a été créée pour fonctionner comme un cabinet médical habituel, formation en plus. L'expérience est apparue à vos deux commissaires digne d'intérêt ; laissons-lui le temps de faire ses preuves.

Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP)

En 10 ans, la population carcérale a augmenté de près d'un quart alors que le nombre de détenus suivis psychologiquement et psychiatriquement a doublé. Sur la base de ce constat, les membres des sous-commissions DSAS-DINT ont manifesté le désir de rencontrer quelques cadres de ce service (SMPP). C'est ainsi qu'une séance de travail a été mise sur pied en présence du directeur général du CHUV, du chef du département de psychiatrie, et du chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires. En corollaire à l'augmentation de la population carcérale, les situations lourdes et violentes nécessitant une prise en charge psychiatrique ont, comme dit précédemment, fortement augmenté. L'unité psy des EPO étant notoirement sous-dimensionnée, sept places, les patients à problèmes sont mis en quartier de sécurité renforcée, ce qui, loin de les apaiser, décuple leur ressentiment. Le résultat, pour le personnel se manifeste en absences pour maladie, burnout, voire démissions. Il y a donc un besoin de prise en charge appropriée. Il faut garantir des procédures qui autorisent et sécurisent les interventions médicales la nuit et le week-end par une présence infirmière, et renforcer les possibilités de prise en charge psychiatrique.

En 2007, une convention a été signée par les chefs de département DSAS-DINT. Elle précise et répartit les tâches selon le canevas suivant : au DSAS via le CHUV, la logistique médicale, la facturation, l'administration ; au DINT via le SPEN, les locaux, l'équipement, les déplacements et la sécurité.

En conclusion : nous constatons qu'un retard important a été pris notamment suite à l'introduction du nouveau Code pénal. Les cas psychiatriques se multiplient dans les prisons et nécessitent une réponse appropriée ; tôt ou tard ces gens seront à nouveau en liberté et tout le monde, à commencer par eux, a intérêt à ce qu'ils ne soient pas trop cabossés en sortant. Il y a donc de l'ouvrage, dans le respect des contraintes budgétaires.

Centrale d'achats CHUV-HUG

La Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des hôpitaux universitaires Vaud-Genève (CAIB) a pour mission d'assurer l'approvisionnement en biens de toutes sortes. Elle s'assure de la standardisation des produits, coordonne les achats, gère les stocks et informe les utilisateurs.

Pour garantir une indépendance face à certains événements extérieurs qui perturberaient la sécurité de l'approvisionnement, elle stocke dans une proportion variable certains biens, selon le caractère d'urgence du produit. En clair, cela veut dire qu'elle peut disposer jusqu'à un mois de consommation pour certains articles stratégiques, tout en sachant que le 20% seulement des valeurs sont en permanence au dépôt.

Ses responsabilités concernent tout le processus d'achat, de la commande à la réception en passant par le contrôle, la gestion du stock et le règlement des litiges éventuels. Sa collaboration avec la CADEV se limite aux mobilier et fournitures de bureau.

Quelques chiffres relatifs à la part CHUV :

Chiffre d'affaire annuel :	300 millions de francs
Nombre de commandes :	160'000
Nombre de commandes/jour :	650
Articles référencés :	118'000
Fournisseurs inscrits :	7'920
Taux de couverture :	90%

Les 10% restant concernent surtout les fluides, énergie, chauffage à distance, etc. Pour de plus amples détails, la Cour des comptes a produit, le 21.12.2009, un rapport à ce sujet (Rapport sur la mission

d'audit concernant la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale – CAIB – agissant pour le compte des hôpitaux universitaires des Cantons de Genève et de Vaud).

Partenariats du CHUV

Le CHUV, quoique important en termes de patients, de personnel et donc de budget, ne peut vivre en vase clos.

Pour mémoire, il est simultanément un hôpital de proximité pour Lausanne et sa région, un établissement cantonal pour la prise en charge de cas complexes ou surnuméraires, un hôpital universitaire dont la collaboration vient d'être renforcée avec la Faculté de biologie et de médecine, enfin un établissement de recherche. Le plan stratégique vise à se positionner au niveau intercantonal et même international dans le domaine de la médecine hautement spécialisée et de la formation post-grade. Il vise en outre à une répartition des activités hospitalières au plan vaudois en fonction des compétences spécifiques des différents hôpitaux et répond ponctuellement aux besoins de dépannage des partenaires. A ce propos, rappelons que le CHUV peut, lui aussi, être engorgé, auquel cas il sous-traite des patients dans les cliniques privées de la Source, Bois-Cerf et Cécil. Système très satisfaisant pour les patients, comme on peut le penser, mais coûteux pour les finances du CHUV. On a payé plus cher pour occuper des lits à 65% de leur capacité. Ces cliniques ont refusé pas mal de patients pour un certain nombre de motifs, ce qui a conduit à ne pas renouveler l'expérience.

Le CHUV a ouvert 14 lits A supplémentaires moins chers que leur équivalent en clinique. Pour le reste, le partenariat concerne 110 protocoles de collaboration dont 53 % avec des établissements ou institutions vaudoises. A l'origine de la plupart de ces collaborations, il y a le déclic entre des personnes qui, aspirant à l'excellence, se mettent ensemble pour développer des synergies qui, ensuite, sont formalisées. Signalons enfin les collaborations sur le long terme en lien avec l'engorgement du CHUV.

Tout d'abord St-Loup, qui, outre les 12 lits pour anorexiques et soignés par une équipe du CHUV, permet le transfert de patients de la division de médecine depuis les urgences.

L'hôpital de Morges qui offre l'utilisation de son bloc opératoire pour diminuer les listes d'attente en chirurgie cardiaque et viscérale.

Mentionnons la filière de neuro-réhabilitation de Lavigny et l'EMS la Paix du Soir, au Mont sur Lausanne, avec la création d'une structure de préparation et d'attente à l'hébergement.

Nous ne saurions terminer ce tour d'horizon sans évoquer une réflexion de plus en plus pressante. Le CHUV est progressivement asphyxié par la médecine de proximité, au détriment de la recherche et de l'enseignement. Constatant une augmentation attendue, sans toujours être souhaitée, du nombre d'habitants de ce canton jointe à la libre circulation des patients dès l'an prochain, où allons-nous « caser » tout ce monde à l'avenir ? La question est posée, la réflexion ouverte.

Problématique de la retraite

La loi sur la CPEV précise qu'on PEUT mettre à la retraite dès 58 ans et 37,5 ans de cotisations. La mesure DEFI de septembre 2005 ORDONNE aux services de mettre à la retraite dès 60 ans et 37,5 ans de cotisations.

En mai 2007, le Conseil d'Etat a accordé une possible et modeste dérogation de 3 mois, et l'annule le 11 novembre 2009 en maintenant la mise à la retraite obligatoire.

Résultat : on oblige des gens à partir alors qu'ils aimeraient rester et on a le plus grand mal à les remplacer. Et souvent ces personnes se réengagent dans des cliniques privées ou des sociétés de personnel intérimaire ! Il y a donc quelque chose de totalement contreproductif à tous les échelons de se fixer sur des principes sans autoriser la moindre souplesse.

4^e observation

Mesure DEFI sur l'obligation de prise de la retraite

Depuis quelques années, le Conseil d'Etat a décidé au travers d'une mesure DEFI, la mise à la retraite obligatoire des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale dès leur 60^e anniversaire et 37,5 années de cotisation. La sous-commission de gestion a eu l'occasion d'aborder cette question avec divers responsables du CHUV. Selon certains d'entre eux, cette décision a conduit à des problèmes de gestion et de prise en charge des patients; pour d'autres, non.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les effets réels de cette mesure au CHUV et, si nécessaire, sur les mesures qu'il entendrait prendre pour garantir le bon fonctionnement au sein des services qui seraient effectivement perturbés par un tel état de fait.*

CHUV : Bilan des objectifs et suivi 2011

Projet MEDUNIL : les projets de lois sur l'université et sur les hospices cantonaux ainsi que leurs règlements ont été finalisés et transmis au Conseil d'Etat ; de sa décision dépendra l'évolution du projet.

Management : la maîtrise des charges en personnes, biens et services médicaux est en bonne partie atteinte. Pour 2011, l'objectif est d'évaluer toutes les nouvelles activités au regard de leur financement. Il faudra également réévaluer et contrôler tous les engagements de personnel et garantir un suivi intégral des revenus. Notons encore que le prix de certains implants a littéralement explosé.

2011 verra la finalisation des tableaux de bord hospitaliers (TBH) et la systématisation de leur utilisation.

En 2010, les indicateurs pour l'analyse de l'activité et l'allocation de recherche ont été identifiés et communiqués aux cadres académiques. Les sommes sont conséquentes puisque 100 millions sont payés par l'UNIL et 45 millions par le SSP pour la fonction hospitalière de la formation post-graduée.

Soins et prise en charge : poursuite de la rédaction de l'EMPD « Lavigny » visant la mise en place du réseau de prise en charge pour la neuro-réhabilitation ensuite d'embolies cérébrales et de séquelles de traumatismes crâniens.

L'évolution sera en fonction des décisions relatives au financement des constructions à Lavigny et à l'attribution de locaux à Nestlé.

Le programme « gouvernance clinique » est défini dans ses principes et se déploie progressivement selon 5 axes : info-patient, continuité de la prise en charge, assurance qualité par la gestion des risques, efficacité des prestations et pérennisation des compétences.

Pour 2011 est prévue la mise en œuvre de GPS (gestion proactive des séjours) en médecine interne et chirurgie viscérale.

Poursuite de la mise en place du « programme de gestion des risques cliniques et des plaintes ». Pour le dire autrement : « ne pas cacher les erreurs sous le tapis ».

De manière préventive, validation des check-lists de sécurité opératoire et interventionnelle. Il est prévu une évaluation systématique des risques cliniques en blocs opératoires.

Le projet de dossier informatisé du patient (DOPHIN) a initié un changement radical de stratégie de déploiement courant 2010 ; aujourd'hui 80% des services ont accès au portail SOARIAN. Pour 2011, l'objectif est de poursuivre le déploiement de la documentation clinique sur l'ensemble des services. Toutes les lettres de sortie seront réalisées par le biais de SOARIAN.

Enfin, les travaux préparatoires vont débiter sur le processus de prescription connectée et médicamenteuse ainsi que sur les soins, la surveillance et la consultation interne.

Poursuite des mesures d'amélioration de l'hygiène hospitalière.

Généralisation d'une charte de comportement en bloc opératoire et application d'un programme de surveillance. Il faudra arriver à un certain nombre de vérifications standard avant toute intervention chirurgicale.

Problème général de la douleur. En 2010 a été créé un centre d'expertise en antalgie : une enquête a été réalisée sur les connaissances et les compétences du personnel soignant sur la douleur ; la direction insiste sur la poursuite de l'objectif visant à réduire, autant que faire se peut, la douleur et la souffrance en établissement hospitalier. Signalons la tenue, en mai 2011, d'un forum « Douleur » dans le cadre d'une journée de formation.

Amélioration de la politique globale de l'accueil : la sensibilisation des collaborateurs à la notion de qualité de l'accueil est réalisée dans le cadre de formations. Définition d'indicateurs de qualité entre autres sur les critères d'accueil téléphonique où il y a encore des progrès à faire.

Ressources humaines et compétences. Poursuivre la mise en œuvre des stratégies de formation post-graduée médicale par la mise en route des cours transdisciplinaires obligatoires et facultatifs postgrades des médecins.

A la demande du DSAS, création en 2011, d'un observatoire CHUV des professions médicales dans le domaine de la formation.

La direction veut également renforcer les actions visant la promotion des femmes et leur accès aux postes à responsabilité. L'ensemble des chefs de service a été rencontré et sensibilisé aux critères permettant conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Il a été également défini un catalogue des compétences requises auprès des cadres. Un référentiel, sorti du cahier des charges, a été élaboré pour développer la formation en management en fonction du niveau hiérarchique des collaborateurs.

Terminons ce tour d'horizon par une revue des EMPD 2011 :

- crédit pour les travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans les locaux loués,
- crédit cadre assainissement amiante,
- crédit d'ouvrage concernant l'extension du centre coordonné d'oncologie et restaurant du personnel.

Par ailleurs, il s'agira de préparer les EMPD suivants :

- soins intensifs, soins continus et centre des brûlés,
- site de Cery,
- bloc opératoire,
- Centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2010.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC)

Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie était composée de M. Philippe Cornamusaz et de Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice.

La sous-commission a été reçue dans les services du département, tant à Lausanne que dans diverses régions du canton. Elle a également rencontré deux fois le chef du département. Plusieurs sujets feront l'objet d'un approfondissement ultérieur au cours de l'année 2011.

Visites effectuées et sujets abordés :

Secrétariat général (SG-DEC)

- Services Etat-major
- Loi sur les subventions
- Interventions parlementaires en suspens
- Ressources humaines
- Apprentis
- Lex Kohler, loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes résidant à l'étranger
- BCV
- Sucrerie d'Aarberg S.A.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

- Logement et pénurie
- SVLM, visite des projets, particulièrement à Renens
- Missions économiques
- Police du commerce

Service de l'emploi (SDE)

- Marché de l'emploi, répercussions de la votation LACI du 26 septembre 2010
- ORP, visites à Yverdon et à Echallens
- Contrôles, régulation du marché du travail, lutte contre le travail au noir
- Visites de contrôle d'entreprises
- Ingeus
- Fondation Mode d'Emploi à Payerne et SeMo Broye

Service de l'agriculture (SAGR)

- Droit foncier rural, Commission foncière I
- Application de la nouvelle loi sur l'agriculture
- Marcelin, marché bio, nouvelles cuisines
- Grange-Verney, réorganisation
- Elevage du cheval

- Culture et économie du tabac
- Office des vins vaudois

Service du développement territorial (SDT)

- Organisation et fonctionnement du SDT
- Aménagement communal
- Plan directeur cantonal (PDCn)
- Hors zone à bâtir (HZB)
- Groupe opérationnel des pôles (GOP)
- Améliorations foncières (AF)
- Aménagement cantonal et régional (ACR)
- Projets d'agglomération
- Compensations écologiques

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

- Sport international
- Terrains de sport naturels et artificiels
- Mise à disposition des salles de sport
- Gymnaestrada
- Enseignement de la gymnastique
- Fonds du sport

Appréciation générale

Lors des visites de la sous-commission, la qualité de l'accueil, la quantité de documents et de renseignements fournis par les services ont été précieux pour permettre une meilleure compréhension de la sous-commission entre les projets, les objectifs, les études et leur concrétisation. Un dialogue ouvert et constructif s'est engagé et il fut répondu aux questions de la sous-commission avec rapidité et clarté. Des documents et renseignements complémentaires ont été fournis aimablement.

Vu l'importance et la diversité des sujets abordés dans ce département, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive.

De manière générale, on constate le poids de plus en plus important que prennent, au sein de l'organisation administrative, des services transversaux comme le SAGEFI, le SPEV et dans une certaine mesure le SJL. Cette sorte d'Etat-major fonctionne selon des règles pas toujours claires et transparentes pour les services, ce qui occasionne d'incessants allers retours entre services transversaux et départements.

En outre, l'application extraordinairement tatillonne de la loi sur les subventions tente, sans doute, d'éviter des erreurs mais développe un souci de tout vérifier. Ces exigences paraissent difficilement compréhensibles dans plusieurs domaines. Nous avons ainsi constaté l'obligation de produire un business plan et un questionnaire de plusieurs pages pour un organisme non subventionné comme l'Office des vins vaudois, qui avait redressé seul ses finances. Ou encore, on peut citer un document de trois pages visant à justifier la cotisation d'un conseiller d'Etat pour sa participation à la Conférence des chefs des gouvernements cantonaux.

Secrétariat général (SG-DEC)

Interventions parlementaires en suspens

La commission a constaté qu'il reste encore à traiter, au sein du DEC, 54 interventions du Grand Conseil (58 l'an dernier) dont 23 hors délais.

Ressources humaines

Il y avait auparavant deux postes de responsables des ressources humaines au département. Ils furent rapatriés au SPEV. Désormais, un poste a été de nouveau attribué au département. Afin d'aider cette personne responsable et spécialisée, des secrétaires ont été chargées d'un travail de RH dans leur service, en plus de leur activité. Malgré toute la bonne volonté qu'elles peuvent déployer, elles n'ont guère le temps de s'y consacrer.

Une telle situation ne devrait pas se poursuivre si l'on veut que réellement les ressources humaines soient considérées, comme on pouvait l'espérer après l'acceptation de la loi sur le personnel en 1999.

Apprentis

Le département compte 17 apprentis sur le total des 518 apprentis répertoriés au sein de l'Etat : sept au Service de l'emploi, sept au Service de l'agriculture, deux au Service des sports et un au Service du territoire. Un effort supplémentaire dans ce domaine, où l'Etat devrait se monter exemplaire paraît nécessaire.

Loi sur l'acquisition des immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE)

Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud a été suffisant et même supérieur à la demande de logements de vacances acquis par des étrangers. La décision de répartition prise pour l'année 2011 est calquée sur celle de 2010 et n'a pas été contestée après sa parution dans la FAO en novembre 2010. Cette situation est ainsi identique à celle de 2009.

Les cantons ont été invités à désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises afin de maintenir un équilibre entre résidences principales et secondaires. Il est donc envisagé d'élaborer une fiche du Plan directeur cantonal et d'établir des critères de répartition du contingent.

Banque cantonale vaudoise (BCV)

Le Conseiller d'Etat rencontre une fois par mois environ le président ou les membres du Conseil d'administration désignés par l'Etat.

Les fonds continuent d'affluer dans le domaine de la clientèle privée et des PME, l'épargne est en effet florissante. Bien que l'immobilier reste cher, voire très cher, les taux hypothécaires restent fort bas. Un danger de déflation commence à être plausible. Mais une bulle immobilière ne serait pas à craindre dans l'immédiat, selon le président de la BCV. Celui-ci apprécie de travailler au sein du Conseil d'administration de la Banque nationale et y voit un complément passionnant et complémentaire à son activité à la BCV. Il estime aussi que pouvoir participer au Conseil d'administration des CFF est un atout pour le canton.

A la question déjà mentionnée dans le rapport de gestion de 2009 concernant la garantie de l'Etat et la frilosité qu'elle suscite auprès des banques de la place, la BCV évoque la durée interminable que prend un éventuel remboursement par les services de l'Etat en cas de faillite ou de désastre financier de l'emprunteur. Ces remboursements peuvent prendre en effet plusieurs mois. Cela contribuerait à considérer la garantie de l'Etat comme un risque.

A la suite des observations de la Commission de gestion, une promesse gouvernementale datant de la commission d'enquête sur la BCV se concrétise. Une rencontre annuelle, organisée par le Groupe économique du Grand Conseil et le Secrétariat général du DEC, se déroulera entre députés intéressés et direction de la BCV.

Sucrierie d'Aarberg S.A.

Le Conseiller d'Etat chargé du DEC est nanti d'une lettre de mission du Conseil d'Etat et siège au Conseil d'administration des Sucrieries d'Aarberg et de Frauenfeld où il fut présenté par les producteurs de betteraves, qu'il représente aussi.

Contrairement au Canton de Berne qui a vendu l'ensemble de ses actions, au risque de mettre en péril la sucrierie, le Canton de Vaud a conservé une participation. Il faut dire que Vaud est le premier producteur de betteraves sucrières de Suisse avec près de 5'000 hectares de cultures.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

L'économie vaudoise a globalement mieux résisté que l'économie suisse après la crise financière puis économique mondiale. En 2010, le Canton de Vaud a en effet renoué avec la croissance. Après une année marquée par un ralentissement de l'activité économique et l'augmentation du chômage, le PIB vaudois enregistre une progression de 2,6%.

Le canton a donc poursuivi sa politique de promotion économique et de soin consacré à son image extérieure, stratégie qui lui a valu de surmonter la crise et de conserver la richesse et la variété du tissu économique vaudois.

Renforcement des missions économiques

Le Greater Geneva Berne area (GGBA) concentre ses activités sur huit marchés (USA, France, Italie, Allemagne, ainsi que les quatre pays du BRIC – Brésil, Russie, Inde et Chine). Le Canton de Vaud a pris l'option de prospecter pour son propre compte d'autres marchés prometteurs. La mission d'implantations étrangères sur sol vaudois, dévolue au Développement économique vaudois (DEV), est nantie d'un nouveau volet, consacré aux marchés de Grande Bretagne, du Canada, de la Turquie et du Japon. La subvention du DEV a ainsi été portée à 1,6 million de francs par an.

En octobre, une délégation vaudoise s'est rendue en Chine, plus précisément à Shanghai dans la province du Jiangsu. Deux accords cadres ont été signés par le canton avec des responsables politiques chinois. En outre, cinq contrats cadres ont été signés entre parcs technologiques.

Notons encore que le Canton de Vaud a été l'hôte d'honneur du célèbre marché concours national de chevaux de Saignelégier.

Mentionnons finalement qu'une délégation vaudoise et lausannoise s'est rendue à Vancouver à l'occasion des jeux Olympiques d'hiver.

Logement

Le canton est une réelle zone d'attractivité économique, vu les conditions fiscales et la libre circulation des personnes. Le développement attire le développement. Plus de 20'000 emplois ont été créés. C'est pourquoi on constate qu'il n'y a pas eu de détente au niveau de la dure pénurie de logements. 0,2% de logements libres à Lausanne, 0,4% pour le canton, alors que le mètre étalon de la pénurie est reconnu comme se situant à 1,5% de logements vacants ! Le problème est grave.

Certaines communes développent la construction de logements comme des mitoyens assez chers car elles privilégient l'accueil de contribuables cossus. C'est au point que leurs habitants « naturels » ou leurs employés ne parviennent plus à trouver de logements qui correspondent à leur bourse. Le bassin lémanique, complètement saturé, voit ses habitants s'installer dans des zones moins chères, voire dans d'autres cantons. Il faudrait construire au moins 3'500 à 4'000 logements par an pour sortir le nez de l'eau.

L'an dernier, le Conseil d'Etat avait proposé l'an dernier 50 millions de francs aux communes en vue de prêts à taux très bas pour faciliter l'achat de terrains qui pourraient être mis à disposition pour des constructions de logements par vente ou, mieux encore, par la proposition de droits de superficie. Les

communes ne se sont pas ruées sur cette proposition. C'est à elles pourtant que le canton a assigné la tâche de construire des logements.

Faudrait-il accorder un droit de préemption aux communes ? Imposer des zones de mixité de logements ? Imiter le Canton de Fribourg qui limite à dix ans la validité du passage d'un terrain en zone constructible et retire l'autorisation si rien ne se construit ? Afin d'entendre les divers partenaires, le Conseil d'Etat a décidé de réanimer la Commission consultative sur le logement et a mis en consultation un projet de loi qui rassemble en un seul texte la loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL), dans le but de préserver le parc locatif dans le canton.

Le département a publié une brochure « Produire des logements » qui est une analyse des causes de la pénurie, dont la rareté du terrain foncier disponible. On y trouve aussi la description des mesures de soutien aux communes qui, en plus des 50 millions de francs, peuvent recevoir un soutien technique et financier à l'élaboration de politiques communales plus dynamiques, des statistiques actualisées, un suivi des projets de construction et un renforcement de la Société vaudoise pour la création de logements à loyer modéré (SVLM).

La sous-commission a visité avec intérêt l'un des projets de la SVML à Renens qui, avec l'appui de la commune, va redonner vie à une friche industrielle par des constructions qui allient commerces, école, garderie et logements, en implantant aussi de la verdure et des lieux de détente.

Le service a mandaté une société informatique et des experts en immobilier pour élaborer une nouvelle base de données « terrains et locaux », conjointement avec la DSI. Les associations régionales sont à la fois les contributeurs et les utilisateurs de cet outil. Cette application informatique sera disponible dans le premier trimestre 2011.

Police cantonale du commerce

Les établissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB) sont particulièrement concernés par l'interdiction de fumer dans les lieux publics. La Police du commerce – en étroite collaboration avec le Service de la santé publique – a largement œuvré à l'élaboration du règlement, puis de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des quelque 200 demandes d'installation de fumoir parvenues au SELT.

Les tâches de la Police du commerce sont très variées et chronophages : contrôle des loteries – les collaborateurs ouvrent un œil attentif sur les publicités et les annonces dans les médias. Elle dispense, par exemple, les autorisations pour les maîtres de sport de neige, les guides de montagne et les accompagnateurs en montagne, les ventes aux enchères, les prêts sur gage et le crédit à la consommation. Un véritable inventaire à la Prévert.

Elle surveille aussi les examens professionnels des cafetiers restaurateurs, l'exercice de la prostitution de salon, les loteries et les paris, l'exploitation de cirque, la tenue du registre cantonal des entreprises, etc.

Service de l'emploi (SDE)

Marché de l'emploi et conséquences de la votation fédérale sur la loi sur l'assurance-chômage (LACI)

Le Canton de Vaud a profité de la reprise économique. La solidité et la diversification de son économie n'y sont pas étrangères. Le chômage technique est inférieur de 6 fois par rapport à l'an dernier. Les flux migratoires, inférieurs à ceux de 2008, ont retrouvé les chiffres de 2002, année de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

Toutefois, cette reprise tarde à se faire sentir sur le taux de chômage. Il est passé de 5,9% au 1^{er} janvier 2010 à 5,6% au 31 décembre 2010. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des ORP baisse de 5% (18'518) et celui des demandeurs d'emplois de 2,1% (24'712). Le nombre de chômeurs de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-14%), suivie par celle des 20 à 29 ans (-12,5%). Ce qui est plus inquiétant, c'est l'augmentation de 34,1 % des personnes au chômage depuis plus de 24 mois (1'220).

Compte tenu de la persistance d'un taux de chômage supérieur à 5% dès le mois de juillet 2010, le DEC a sollicité à deux reprises du Conseil fédéral, l'augmentation du nombre d'indemnités de chômage dans le Canton de Vaud ainsi que le permet la loi fédérale. A dater du 1er décembre et durant six mois, les chômeurs vaudois de plus de 30 ans ont bénéficié de 520 jours d'indemnisation au maximum en lieu et place de 400. Cette bulle d'oxygène prendra fin le 31 mars 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi votée par le peuple le 28 septembre 2010.

En 2010, dans le Canton de Vaud, 32'887 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant de 600 millions de francs, dont 531 millions versés par le Caisse publique.

Vu les importants changements de la LACI dès le 1^{er} avril 2011, une lettre d'information a été adressée à tous les chômeurs, soit par le biais de la Caisse publique, soit par celui des autres caisses.

Dès les 1^{er} avril 2011, ce sont entre 14'000 et 16'000 personnes qui sortiront de l'assurance chômage, selon les estimations de la Confédération qui prévoit un report de charges sur les cantons de quelque 100 millions de francs. Beaucoup de jeunes sont touchés, comme ceux qui auraient cotisé moins de 18 mois. Tous ne tomberont pas à l'aide sociale car la fortune personnelle est prise en compte (jusqu'à ce qu'il reste 4'000 francs), comme aussi la situation professionnelle et financière du partenaire.

ORP

La sous-commission a visité les ORP d'Echallens et d'Yverdon, ville où le taux de chômage est le plus élevé du canton (10%). Nous avons pu rencontrer des conseillers, voire assister, avec l'accord de tous, à un entretien. A Yverdon, le problème reste la qualification modeste des chômeurs et la saturation des entreprises dont certaines en ont assez de répondre négativement et finissent par ne plus répondre du tout aux sollicitations des chômeurs. A Echallens, le bassin économique est différent. On constate que la proximité d'un nœud ferroviaire facilite et la recherche et son succès.

Un conseiller ORP gère en moyenne 115 dossiers (95,3 à ZH, 71,9 à LU, 114,8 à BL, mais 150,8 à NE).

Les modifications de l'AI ont permis la création de postes de conseillers au placement. Un certain nombre de collaborateurs bien formés à l'ORP se sont donc laissés tenter par un salaire auprès de l'AI, supérieur à 1'000 francs de plus par mois.

Les conseillers ORP doivent suivre les cours d'une formation romande d'une vingtaine de jours (droit, procédures, etc.). Le brevet fédéral de formateur est obligatoire pour la poursuite de leur carrière.

Les chômeurs doivent présenter chaque mois un certain nombre de lettres de recherches d'emplois dont le nombre est déterminé par le conseiller ORP, selon la profession. Comme cela nous a été dit: « Il sera plus exigeant pour une recherche dans le domaine de la vente ou de l'hôtellerie que pour celui de l'énergie nucléaire par exemple ».

Assurance perte de gain pour les personnes au chômage (APGM)

Etre malade lorsque l'on est au chômage est une catastrophe puisque l'on n'est plus « employable », ce qui signifie la perte du droit aux indemnités de chômage. Un projet de loi a été mis en consultation. Une assurance sera intégrée à la loi sur l'emploi (LEmp) et permettra de verser des prestations complémentaires aux chômeurs en incapacité momentanée de travail, totale ou partielle ou à cause d'une grossesse.

Le projet prévoit des indemnités comparables aux indemnités que la personne recevrait si elle n'était pas dans l'incapacité de travailler. C'est un projet très intéressant et bienvenu, mais le principe de solidarité connaît ses limites : les prestations et le fonctionnement de cette assurance seront financés par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage des assurés.

Contrôle et régulation du marché du travail

La sous-commission a accompagné deux inspecteurs qui contrôlaient les entreprises. Fermes et courtois, ils ont répertorié la sécurité au travail, les salaires – lutte contre le dumping –, les permis de travail, l'application des règles professionnelles. Ils ont subi, imperturbables, la colère d'un chef d'entreprise, furieux d'être surpris en contravention avec la loi. Les explications et les arguments lui ont été présentés avec beaucoup de professionnalisme. De même, le contact avec les collaborateurs des entreprises fut simple et affable.

La sous-commission a également suivi longuement un contrôle au niveau de la restauration : visite des locaux, vérification scrupuleuse des comptes et des corrections apportées, suite aux recommandations faites lors d'une précédente visite, respect de la Convention collective de travail (CCT). Pour ce type de travail, le fait que l'inspecteur ait travaillé dans l'hôtellerie et la restauration facilite les contacts.

Ces contrôles ont des limites : constater que le personnel paie beaucoup plus cher pour un studio que le loyer signé par l'entreprise n'est pas sanctionné. En outre, soupçonner assez clairement du blanchiment d'argent n'implique aucune réaction. Ce n'est pas, là aussi, l'affaire des inspecteurs, « mais celle des banques », comme cela nous a été dit.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le SDE a donc procédé à 1'004 contrôles en entreprise dans les secteurs non conventionnés de l'économie. L'ensemble des normes régissant l'activité de 230 établissements publics a été vérifié au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 989 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 398 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 354 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Ingeus

Cette entreprise australienne est l'une des 53 entreprises importantes sous-traitant des mesures de réinsertion qui font partie du mandat du Service de l'emploi.

Il s'agit d'une expérience pilote que la sous-commission a suivie depuis sa création en 2009. Elle s'intègre dans la liste des mesures qui sont sous-traitées par le service à l'intention des chômeurs. Par des contrats de prestation et des règles financières strictes, le service achète ainsi à des tiers des prestations pour un budget de plus de 64 millions de francs en 2010.

Le mode de financement d'Ingeus, connu de la sous-commission mais resté confidentiel, a été dévoilé dans la presse. L'Etat en effet, avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), subventionne Ingeus, l'autorise à faire du profit et à constituer des réserves financières qui seront remboursées à la fin du contrat. Un chômeur de longue durée est estimé à 3'800 francs et un chômeur en fin de droits à 6'200 francs.

Ingeus est une multinationale déjà implantée à Zurich. Elle devrait concerner quelque 2'200 demandeurs d'emplois pendant trois ans ; soit les 1'500 personnes au chômage depuis 6 mois ou les 700 qui sont au RI. Le chômeur rencontre une fois par semaine son conseiller qui ne peut lui infliger des sanctions, au contraire des conseillers ORP qui, par ailleurs, ne voient les chômeurs qu'une fois par mois.

Pour l'heure, en un an, 458 personnes au **RI** ont été orientées vers Ingeus par l'ORP.

- 79, 26% d'entre elles, soit 363, ont accepté de suivre les réunions collectives, ce qui est considéré comme un succès par la direction d'Ingeus,
- 354 ont signé la charte d'adhésion (97,52 %),
- 58 ont obtenu un emploi ; ce qui donne lieu à la prime pour Ingeus pour le 38% de réussite.

En ce qui concerne les **chômeurs de longue durée**, les résultats sont les suivants :

- 693 orientés par l'ORP,
- 589 présents aux rencontres collectives (86,24 %),
- 577 ont signé la charte (97,96%),
- 41 ont abandonné le programme,
- 158 personnes ont obtenu un emploi, 27,38 % de réussite au total.

Le service estime qu'il s'agit d'un relais de prise en charge de l'ORP durant six mois. Sans placement réussi, après six mois, le chômeur retourne à l'ORP. Pour les personnes au RI, le stage peut durer neuf mois ou même un an. Si un placement est réussi, Ingeus reçoit de l'argent venant du budget du SDE. Le service a constitué un comité de suivi de cette action nouvelle afin de faire un bilan après 6 mois. La multinationale Ingeus est installée dans nombre de pays dans le monde comme en France. Ce sont d'ailleurs des Français qui assurent la mise en route et la formation des cadres. Dans leur pays, on accède à Ingeus sur une base volontaire, ce qui n'est pas le cas dans le Canton de Vaud.

Le Conseiller d'Etat a promis un rapport au Grand Conseil après un an de fonctionnement. Il est probable que ce rapport, confié à l'Unité de conseil et d'appui en organisation et management (UCA), sera diffusé en septembre 2011.

SeMo et Mode d'emploi à Payerne

La sous-commission a visité le SeMo Broye (Fondation Cherpillod) qui a la particularité de recevoir des jeunes de la Broye vaudoise et fribourgeoise. Le financement est assuré par le SECO et l'organisation est intercantonale. Dans des locaux clairs et aérés, récemment rénovés, des jeunes entre 15 et 20 ans découvrent et développent leurs aptitudes professionnelles et scolaires en vue d'entreprendre une formation, qui est généralement un apprentissage. Ils exercent leurs talents à l'atelier de menuiserie, à la cuisine, à la buanderie, dans une atmosphère chaleureuse et accueillante.

Quant à Mode d'emploi, il s'agit d'une gigantesque halle de recyclage : appareils électriques, ordinateurs, téléphones portables, etc. Ce travail s'adresse à ceux qui bénéficient d'une assurance ou de l'aide sociale comme à des salariés ou des demandeurs d'emplois. L'un des objectifs est la validation des acquis, le coaching, le suivi d'un projet, mais aussi des cours de français et d'informatique, de techniques de recherches d'emploi, etc. Les ateliers, Menatronic à Sévelin et Aedronic, à Payerne, sont financés par le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociales et l'AI. Ils permettent l'organisation de stages. Des postes de travail sont proposés : restauration, administration, maintenance, logistique, ouvrier d'atelier. Ces deux dernières activités sont directement liées à l'activité principale : déconstruction d'appareils informatiques, électroniques, tri des composants, filières de recyclage. Plus de 900 tonnes sont ainsi traitées par an. C'est aussi un support éducatif favorisant l'intérêt pour le développement durable.

La formation de cariste (conduite de charriots élévateurs) permet l'obtention d'un permis, prestation offerte aussi bien dans le Canton de Vaud qu'à Neuchâtel et à Fribourg.

Service de l'agriculture (SAGR)

Les cultures ont souffert des conditions de sécheresse, céréales, fruits et produits maraîchers. En revanche, les vendanges furent de très belle qualité.

La libéralisation du marché des produits agricoles s'est encore accentuée par l'introduction du principe du Cassis de Dijon. Une simple décision de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) permet à tout produit commercialisé dans l'Union européenne d'entrer dans le marché suisse. Ainsi du fromage blanc qui satisfait aux normes européennes peut être importé et commercialisé en Suisse, même s'il ne correspond pas aux exigences et aux prescriptions techniques en vigueur dans notre pays.

Le DEC est devenu membre de l'Association suisse pour un secteur agro alimentaire fort (ASSAF), afin de contribuer à contenir d'excessives vellétés de libéralisation des échanges commerciaux. Surtout lorsqu'elles menacent les intérêts vitaux de l'agriculture vaudoise.

Droit foncier rural

Les règles de droit public de la loi fédérale sur le droit foncier rural et de la loi cantonale d'application sont de la compétence de la Commission foncière rurale I dont le secrétariat est assuré par Prométerre. Le SAGR assure la haute surveillance sur les activités de la commission.

D'importantes divergences de conception sont intervenues entre le SAGR et la Commission foncière I, au point que celle-ci avait renoncé à se réunir durant une brève période.

Quinze recours avaient en effet été déposés par le DEC – et gagnés – contre des décisions de la Commission foncière rurale (section I) en matière d'autorisations d'acquisition de bien-fonds partiellement agricoles par des personnes qui ne sont pas personnellement des exploitants. Ces recours étaient destinés à obtenir du Tribunal cantonal, l'exigence d'une fixation correcte du prix licite de ces immeubles par l'autorité foncière en cas d'offre publique à un prix censé ne pas être surfait.

La sous-commission a rencontré tant la Commission foncière que le service et le SDT afin d'attirer l'attention sur les besoins de coordination. Depuis lors, les tensions se sont atténuées et des relations régulières avec le SDT ont été instaurées et revigorées.

Nouvelle loi sur l'agriculture

Le chef de service a organisé cinq présentations dans le canton qui ont réuni entre 15 à 150 participants. Les débats animés ont montré que nombre de questions dépendaient de l'application des lois fédérales. On note un engagement toujours plus important en faveur des projets de collaboration et de protection de l'environnement. Mais cela nécessite du temps disponible et met en lumière une certaine crainte de perdre en « énergie grise » un engagement essentiellement en faveur des autres. Un coaching sera nécessaire mais devra trouver un financement. Il paraît difficile de le demander aux acteurs. Voilà que reparait la loi sur les subventions et sa complexité ! Mais aussi le besoin de moyens indispensables, une fois les décisions politiques prises, pour assurer leur concrétisation et leur suivi.

Site de Marcelin

Le service a déménagé sur le site de Marcelin, un déménagement dont on parlait depuis longtemps et auquel les collaborateurs ont prêté main forte. La Maison Moret accueille désormais les collaborateurs du service. C'est une maison vigneronne construite en 1907 (Alexandre Laverrière et Eugène Monod, architectes). Elle fut acquise par l'Etat dans les années 1920 en même temps que les terrains du site, essentiellement viticoles. Elle a été, durant une dizaine de mois et en même temps que le bâtiment des Sélectionneurs, entièrement rénovée et transformée, avec le souci de préserver son caractère. Une adjonction datant des années 1950 s'accolle à la Maison Moret le long de la route cantonale. Cet ensemble réunit donc le service de l'agriculture. La répartition des bureaux s'est faite selon les souhaits des collaborateurs, qui visiblement n'étaient pas en accord avec le système des bureaux paysagers, dit « open space ».

Lors de notre visite, nous avons constaté que les aménagements extérieurs avaient été abruptement interrompus, le crédit étant épuisé. L'accès est donc resté volontairement en chantier.

Le service se trouve ainsi à nouveau sur le site historique de l'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture et y renforcera la présence de l'agriculture.

Marché bio et cuisine

La fermeture, un peu rapide, en décembre 2010, du marché des fruits et légumes a fait des vagues. Il s'agissait de mettre fin à une exploitation déficitaire, gérée directement par le canton. Ce marché offrait des prix défiant toute concurrence. Seuls deux tiers des produits mis en vente étaient cultivés sur place. Etrangement, le restaurant de l'Ecole, qui accueille quelque 300 élèves, se fournissait ailleurs.

Dans le cadre de la réorganisation de la cuisine du restaurant et des travaux de rénovation, et afin de revaloriser les filières agricoles et d'encourager la promotion des produits locaux, le SAGR a mis au point une nouvelle formule.

Un marché bio est désormais ouvert depuis février. Il a été transmis à un spécialiste de la culture biologique qui, depuis plus de vingt ans, travaille dans une exploitation géographiquement proche. Il offre une impressionnante gamme de produits et il fournira le restaurant de l'Ecole.

Ainsi des menus à base de produits bio sont proposés aux élèves du gymnase, du Centre d'enseignement professionnel, de celui de l'enseignement des métiers de l'économie familiale et de l'Ecole d'agriculture de Marcelin. Cela s'inscrit dans la réorganisation des cuisines, l'instauration du self service et la remise en question des habitudes d'achats et de fonctionnement des cuisiniers. Trois menus seront proposés au lieu d'un. De 100 menus quotidiens durant les travaux, il faut passer à 300. Servir de la sauce à salade à base d'huile de palme, c'est fini ! Supprimés aussi les exhausteurs de saveurs et les poudres préparées. Cela signifie une forte pression sur le personnel qui doit revoir fondamentalement son fonctionnement. Un coaching lui a été proposé par le service.

Un bilan sera établi trois mois après le début de la remise en activité du marché, très apprécié par les clients de la région.

Cette innovation est intéressante car elle est conforme à l'application de la nouvelle loi sur l'agriculture et elle correspond parfaitement aux objectifs d'une école d'agriculture, en favorisant les relations entre producteurs et consommateurs.

Grange-Verney

En 2010, les exploitations agricoles de Grange-Verney ont été réorganisées avec l'objectif principal de se consacrer à la formation, principe qui paraissait avoir un peu maigri au fil des années. L'exploitation agricole et l'exploitation arboricole et maraîchère ont été fusionnées et placées sous la direction du doyen de l'école d'agriculture. Cela permet au responsable pédagogique de gérer directement cet outil de formation. Les professeurs se joignent au développement de l'utilisation de l'exploitation agricole dans le cadre de la formation offerte à Grange-Verney. Des hectares de pure production doivent diminuer. On trouvait en effet tout ce qui se cultive dans le canton, avec une spécialité de ventes de plantons. Désormais, ce qui ne correspond pas à l'enseignement et à la recherche appliquée disparaîtra.

Cette réorganisation permettra de distinguer clairement entre Marcelin et Grange-Verney. Pour cette dernière, ce seront donc les grandes cultures et la production animale. Pour Marcelin, les cultures spéciales comme la viticulture et l'arboriculture

Elevages de chevaux

Un loisir ? Un hobby ? Quelle place pour les chevaux en zone agricole ?

On continue à avoir de plus en plus de chevaux dans le canton. Huit cents exploitations sur 3'800 comprennent des chevaux. En revanche, une exploitation comprenant plus de cinq chevaux dans des boxes est plus facile et n'est pas considérée comme une exploitation agricole. Certains de ces chevaux sont très utiles et font partie d'une offre de thérapies.

Une divergence avec le SDT concerne les carrés de sable destinés aux équidés. Les m² décrits comme un minimum par le haras sont considérés comme un maximum par le SDT. C'est typiquement un conflit entre éthologie et aménagement du territoire.

Pour l'heure, il y a un étalon à Grange-Verney, dont les frais sont assumés par l'école. Ce qui permet d'évoquer les projets fédéraux de privatisation du Haras d'Avenches qui avaient soulevé indignation et inquiétude, aussi bien par souci du maintien d'une race, de la poursuite de l'éthologie et de la recherche, que d'un attachement à une tradition d'importance nationale. Le canton, en compagnie d'autres cantons, est vivement intervenu auprès des instances fédérales pour maintenir l'existence du Haras. Le spectre de la privatisation totale s'est heureusement estompé.

Culture et exploitation du tabac

La culture du tabac est essentiellement développée dans la Broye. Elle subsiste aussi en Suisse centrale et orientale, en Ajoie et dans la plaine du Rhône. La production est chapeautée par Swiss Tabac, fédération des planteurs de tabac, et par la SOTA, société coopérative pour l'achat du tabac indigène que la commission a visitée à Payerne. La Direction générale des douanes et l'Office fédéral de l'agriculture ont aussi leur mot à dire dans cette structure complexe.

On trouve deux sortes de tabac en Suisse : le burley, séché à l'air, et le virginie, séché dans des fours. Ces deux sortes sont cultivées à Grange-Verney qui est la seule école d'agriculture qui forme ses élèves à cette culture. Il s'agit aussi bien de la recherche appliquée que de la recherche pour elle-même. Vu l'importance de cette formation, le chef de culture est obligé de suivre des cours, afin de maintenir un haut niveau de connaissances. Une convention de collaboration a été signée avec Swiss tabac, comme l'ont fait le Valais, Lucerne et Argovie.

Dans notre pays, on a coutume d'investir de l'argent public en vue de l'intérêt public. C'est le cas pour les céréales. Mais pour le tabac, en pleine période de lutte active contre les fumeurs ? La question pourrait se poser.

Pour nuancer ce point de vue et éviter d'être abrupt, il faut prendre en compte que 70% des exploitations de la Broye ne vivent que grâce à la culture du tabac. Sans cette culture, une centaine d'exploitations disparaîtrait dans la région. Ce n'est pas sans effort : le tabac nécessite 2'500 heures de travail par ha (15 heures pour les céréales). En revanche, les revenus sont fort différents. La production représente 170 millions de francs au niveau suisse. Le rapport est de un à dix par rapport aux céréales.

Société coopérative pour l'achat du tabac indigène (SOTA)

Cette coopérative est financée par l'industrie du tabac. Elle achète l'ensemble de la production et effectue un contrôle très strict de la qualité, d'où va dépendre le prix d'achat. Il est impossible pour un producteur de ne pas passer par la SOTA pour vendre son tabac. Il s'agit d'un pur monopole qui impose ses règles, fixe les prix et vend les semences. Celles-ci sont hybrides. Elles sont enrobées au Pays Bas afin de faciliter leur germination. La SOTA fait en somme des cultivateurs des producteurs captifs. Sans parler de l'école de Grange-Verney qui, au fond, travaille pour la SOTA grâce à la recherche appliquée et à la qualité de la formation qu'elle offre aux cultivateurs.

Fermenta

La sous-commission a aussi visité l'institution Fermenta à Payerne, une entreprise familiale privée depuis trois générations. Elle transforme tout le tabac suisse. Une ligne ferroviaire relie directement l'entreprise. Celle-ci élabore les mélanges et par des procédés complexes de tris, de tamisage et d'équilibre dans les diverses phases de séchage et d'humidification, procède au conditionnement.

On peut remarquer que rien ne se perd. La partie ligneuse des feuilles est soigneusement éliminée. Ces nervures ne contiennent pas de nicotine. Elles sont réduites et vendues pour l'élaboration de tabac dit light. Celui-ci comprend donc de ce fait du tabac sans nicotine, ce qui lui permet de mériter son nom, mais le mystère plane sur l'intensité en nicotine du tabac qui y est mélangé pour vendre un produit soi-disant allégé.

Office des vins vaudois

C'est l'organe cantonal pour la promotion des vins et du vignoble vaudois. Les 3'830 ha du vignoble vaudois se répartissent en six appellations AOC : Bonvillars, Chablais, Côte de l'Orbe, Lavaux, La Côte et Vully. Ce dernier ne figurait plus dans la liste des AOC suisses en raison de règlements viticoles fribourgeois et vaudois différents. Le vignoble du Vully se situe en effet sur deux cantons et la Confédération exige une harmonisation des règlements. Un accord paraît avoir été négocié, ce qui aurait permis de conserver le titre AOC Vully. En revanche, le permis d'exportation a été retiré.

1^{re} observation
AOC du Vully

Le vignoble du Vully est situé sur deux cantons, ce qui est une exception. L'AOC du Vully avait disparu de la liste des AOC suisses, faute d'harmonisation des règlements viticoles fribourgeois et vaudois. Même si actuellement cette AOC ne paraît pas avoir disparu, le permis d'exportation a été retiré.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité de prendre des contacts avec le Canton de Fribourg afin d'harmoniser les règlements.*

Service du développement territorial (SDT)

Le SDT dans son ensemble

Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs, une tendance qui se poursuit, pour cause de retraite, de maladie de longue durée ou de maternité. Certains collaborateurs ont souhaité diminuer leur taux d'activité, ce qui a engendré des roades et des redistributions de tâches.

Le service a fait appel à l'UCA afin d'envisager des pistes pour améliorer son fonctionnement. Dans certains secteurs, la peur de commettre une erreur et le souci de tout maîtriser entraînent l'allongement du traitement des dossiers. Il ne serait pas étonnant que le HZB soit devenu le plus parfait de Suisse.

Il faut dire que nombre de décisions font l'objet de recours, ce qui ralentit fortement les processus, même si l'Etat perd rarement. Cela conduit certains collaborateurs à examiner dans les moindres détails toutes les demandes de peur d'être victimes de ces recours.

Le chef de service privilégie les contacts sur place avec les communes dans l'espoir d'améliorer l'image du service et celle du service public en général. Il espère aussi favoriser une meilleure qualité des dossiers qui sont soumis au service. Par ailleurs, le service continue à faire l'objet d'une vive attention de la part des responsables communaux et du Parlement. La sous-commission s'est rendue quatre fois dans ce service. Le Conseiller d'Etat s'est fortement impliqué dans la résolution de divers problèmes. Une étude sur les dysfonctionnements et les remèdes à y apporter vient de démarrer. La sous-commission restera attentive à son suivi.

2^e observation

Lenteurs administratives du Service du développement territorial (SDT)

Pas moins de neuf interventions parlementaires concernent l'activité du SDT et les retards qui lui sont reprochés. Même si certains dossiers communaux présentent des lacunes, le service souffre encore d'une image détériorée par les lenteurs administratives.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il entend mettre en place en vue de mieux coordonner et dynamiser ce service qui a traversé pas mal de changements.*

Plan directeur cantonal (PDCn)

La première partie d'adaptation du PDCn, adopté par le Grand Conseil en novembre 2010, a été transmise au Conseil fédéral pour approbation. La commission d'application du PDCn a terminé la rédaction du guide promis, destiné à aider les communes à mettre en œuvre les mesures A11 et A12 concernant la dimension de la zone à bâtir.

Aménagement communal (AC)

Le service constate que l'augmentation des projets de planification élaborés par les communes et les particuliers conduisent ces derniers à confier des mandats à des professionnels insuffisamment expérimentés et compétents. L'administration est ainsi contrainte de se pencher sur de longs rapports, ce qui est fort mal compris par les communes.

Hors zone à bâtir (HZB)

Les retards sont partiellement résolus, après un travail acharné pour tenter de simplifier des pratiques et un système informatique peu adaptés.

Il faut dire que, d'une part, les zones à bâtir s'étendent à des secteurs où les contraintes sont de plus en plus nombreuses, et d'autre part, les communes, les industriels et les promoteurs étudient de plus en plus de projets.

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF)

Une fiche sur ce thème sera intégrée à la stratégie cantonale, suite à divers tests, dont celui du PALM qui est le plus abouti.

Groupe opérationnel des pôles (GOP)

Ce groupe a poursuivi son travail et a élaboré le « Rapport sur l'actualisation des pôles de développement (PPDE) » qui a été soumis à consultation. Il décrit l'évolution de la politique dès 1997 et définit les sites stratégiques d'intérêt cantonal.

Améliorations foncières (AF)

La modification de la loi sur les améliorations foncières (LAF) a été adoptée en 2010. La division a continué à participer à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF. Cela représente environ 150 millions en territoire agricole et plus de 200 millions dans les terrains à bâtir.

Aménagement cantonal et régional (ACR)

Les mises en consultation de la première modification du Plan directeur cantonal (PDCn) et du projet « portrait cœur du canton » se sont bien déroulées. La finalisation de ces deux dossiers au début 2010 est ainsi programmée. Les premiers travaux concernant la 2^e modification du PDCn ont débuté en particulier sur les surfaces d'assolement (SDA) et sur les plans directeurs régionaux.

Projets d'agglomération

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : le mandat pour le projet 2^e génération a été attribué dans le but de le soumettre à la Confédération. Afin de transmettre l'échéancier de mise en œuvre des mesures A du PALM, les dossiers concernant la mobilité (mobilité douce, requalifications routières, axes de transports publics-TP) ont été déposés à fin 2009 à la Confédération. Les travaux relatifs à la communication et sur le concept « Parcs, nature et paysage » ont été initiés.
- Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : une étude « Parcs, nature et paysage » est en cours parmi **d'autres** qui seront intégrées dans le PALM 2012.
- Projet d'agglomération franco-valdo genevois : le mandat 2^e génération (PA2) a été attribué. Une série de rencontres sont organisées. Les mandats pour les lignes directrices Gex-Nyon et le PACA Genève-Rolle ont également été attribués.
- Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY) : les concepts thématiques et géographiques ont été finalisés et transmis à Berne. L'étude test sur le secteur Chamard-Châtelard a été suspendue suite à un avis négatif de la commune de Montagny-près-d'Yverdon.
- Projet d'agglomération de la Riviera/Veveyse/Haut-Lac : cette étude a démarré et le rapport

intermédiaire sera remis à la Confédération cette année encore.

- Projet d'agglomération du Chablais : un rapport intermédiaire a été transmis à la Confédération.

Compensations écologiques

La sous-commission a visité sur le territoire de la commune de Sugnens, une très intéressante compensation écologique. Des arbres fruitiers ont été plantés le long de routes AF et rythment agréablement le paysage. Cela implique un soin particulier lorsqu'il s'agit de faucher la bande herbeuse qui les reçoit.

Une friche s'est déjà transformée en prairie sèche, riche de plusieurs espèces de plantes et d'insectes. Un ruisseau a retrouvé un chemin naturel à l'air libre et glougloute joyeusement dans ce lieu préservé et naturel qui paraît être une réussite.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Secteur du sport international

L'un des buts du service est de favoriser l'accueil et l'implantation durable sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux. Trois nouvelles organisations internationales sont arrivées : la Fédération internationale de Judo, la Fédération internationale de Golf et l'Association des Comités nationaux olympiques.

Un groupe de travail a été lancé qui regroupe des représentants du canton, de la ville de Lausanne et du Comité international olympique. Ce groupe souhaite déterminer les axes d'une politique de développement du Cluster Sport créé en 2010. Il s'agit de mettre en réseau les acteurs présents dans le canton dans le domaine du sport, de la formation, de la recherche, de la santé et de l'économie.

Gymnaestrada

Une implication importante du SEPS est engagée dans le Comité de direction et d'organisation de la World Gymnaestrada qui se déroulera à Lausanne du 10 au 16 juillet 2011. On y attend quelque 23'000 participants dont 80% dormiront dans des salles de classe. C'est la plus grande manifestation gymnique du monde. Plus de 55 fédérations sportives nationales y participeront. C'est la troisième fois que la Suisse accueillera cette manifestation de sport pour tous d'envergure mondiale, qui se déroule tous les quatre ans. On compte sur la participation de plus de 4'000 bénévoles par jour.

Le sport à l'école

Les Chambres fédérales ne sont pas encore parvenues à un accord concernant le nombre d'heures d'enseignement de la gymnastique à l'école. Ce n'est pas le seul domaine où l'harmonisation paraît difficile. Voilà en effet plusieurs années que la sous-commission insiste sur le rôle important des cours de gymnastique à l'école, tout particulièrement à l'école obligatoire, que ces cours se déroulent à l'intérieur ou, pourquoi pas, à l'extérieur. C'est essentiel pour la santé des enfants et la lutte contre l'obésité par exemple.

La sous-commission a rencontré le directeur de la HEP qui nous a confirmé que le sport y est enseigné : 15 crédits pour les maîtres généralistes, 60 pour les spécialistes. 68% des élèves choisissent ces crédits. Des cours sont aussi proposés aux enseignants qui sont chargés de cet enseignement sans y être préparés. Il faut dire aussi que la HEP accueille beaucoup plus d'élèves que les 600 prévus en 2001. 1'200 étudiants sont inscrits pour la formation de base et 30 sont en postgrade. Les difficultés ne touchent donc pas seulement l'enseignement de la gymnastique.

Un directeur d'établissement nous a confirmé combien il est difficile d'organiser les horaires de l'enseignement ainsi que pouvoir garantir de confier la gymnastique à des généralistes qui ont suivi la formation ad hoc. Cela conduit à deux problèmes : les heures risquent de ne pas être données et on constate, au fil des ans, la perte des compétences pour les maîtres formés qui n'enseignent pas la

gymnastique. Reste la question de la sécurité, le danger de l'emploi des engins et les risques d'accidents, une inquiétude pour les responsables d'établissements.

Le SEPS gère un site de ressources pédagogiques destiné aux enseignants et un journal qui paraît trois fois par an « EsSpaceS pédagogiques ». Il propose de nombreuses idées d'activités dans le cadre de dossiers concernant aussi bien la santé, la violence, les camps et les moyens d'enseignement.

Le SEPS a créé des fiches d'éducation physique à l'attention des maîtres généralistes. Très agréablement illustrées par une collaboratrice du service, elles sont regroupées dans trois dossiers sous forme de boîtes : pour les élèves de 4 à 6 ans, pour ceux de 6 à 8 ans et pour ceux de 8 à 10 ans.

Plus de 600 podomètres ont été acquis afin de permettre aux établissements scolaires vaudois de mener des actions de sensibilisation.

Le déficit d'enseignement de la natation a été pris en main aussi bien dans l'école obligatoire que dans les gymnases et les écoles professionnelles.

Le service a en outre supervisé 768 camps scolaires concernant plus de 20'000 élèves et 82 cours Jeunesse et Sport regroupant 1957 participants, plus l'organisation de cours de formation et de perfectionnement, sans parler de la prévention « toxicomanie, alcool, dopage » destinés à 75 cadres.

Equipements sportifs

La sous-commission a visité des terrains à Prilly, qui sont soit naturels, soit synthétiques. Ces revêtements modernes montrent une ressemblance étonnante avec le gazon naturel et présentent une solidité impressionnante. La plupart de ces développements se basent sur un tapis à fibres longues de type gazon sur une couche de sable/granulés caoutchouc.

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou internationale.

Fonds du sport

Les nouvelles exigences de la Confédération dans le domaine de l'indépendance des organes de répartition des bénéfices ont imposé une restructuration. Deux nouvelles fondations sont désormais chargées d'assurer la répartition des bénéfices de la Loterie romande (LoRo) en faveur du social, de la culture et du sport. Elles succèdent à la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC). La Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) assure la répartition des dons de la Loterie romande (culture, social, formation, recherche, conservation du patrimoine et de l'environnement). Le Fonds du sport fait de même dans le domaine du sport. Dès lors, le Conseiller d'Etat chargé du DEC ne préside plus le Fonds du sport vaudois, en revanche le chef de service y siège, délégué par une fédération sportive.

L'administration et le contrôle du fonds du sport permettent de répartir, dans le secteur associatif et les milieux sportifs, la part des bénéfices de la Loterie romande et du sport Toto attribuée au canton. Rappelons que le sport Toto est une association comptant tous les cantons et Swiss olympic.

Sport associatif

Le service fait son possible pour participer activement au développement des activités sportives, dont la majorité dépend d'un engagement courageux et efficace de nombreux bénévoles.

Mais la question de la mise à disposition des salles de sport des gymnases et des écoles professionnelles pour les clubs reste un problème. En principe, ces salles permettent aux associations sportives d'y pratiquer leur sport en dehors des heures scolaires, et c'est très bien. La réalité est plus complexe. Les 14 semaines de vacances signifient souvent que l'accès aux salles n'est plus possible. Il en est de même le week-end, les périodes d'examen et les jours de fête. Deux établissements – Morges et Nyon – refusent l'occupation des salles le vendredi. En outre, les concierges sont chargés et ils ont droit à des heures normales de repos. Or, il arrive qu'un tournoi soit brusquement interrompu

par l'arrêt de la lumière à 21h45 ou qu'une conciliation avec la direction d'un gymnase s'avère impossible, même si les clubs proposent de payer des nettoyages ou proposent une personne responsable qui rangerait le matériel, fermerait armoires et portes et éteindrait la lumière en partant. Il est frappant de voir que les communes parviennent, sans grandes difficultés, à organiser une telle collaboration et que cela pose d'importants problèmes dans les bâtiments du canton.

3^e observation

Location des salles de sport et autres locaux cantonaux

La mise à disposition des salles de sport cantonales est un appui précieux pour les quelque 1'400 associations sportives du canton. Si dans les communes une collaboration harmonieuse s'est instaurée, on est loin du compte dans les salles des bâtiments cantonaux. Les tarifs de location varient entre 15 et 50 francs de l'heure, sans règles généralisées, les frais de nettoyage pouvant atteindre 100 francs de l'heure.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conditions de location et de nettoyage, ainsi que sur la possibilité d'envisager un règlement sur des tarifs qui tiennent aussi compte des moyens des utilisateurs.*

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2010.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

Mme Ginette Duvoisin, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2010 était composée de M. Bertrand Clot et de Mme Ginette Duvoisin, rapportrice.

Introduction

Tous les services du département ont été visités entre juin 2010 et février 2011. Nous remercions les chefs de service et leurs adjoints pour l'organisation des entretiens et les documents mis à disposition des commissaires. Il n'est pas possible de mentionner dans le rapport de gestion tous les sujets évoqués. De même, le parlementaire de milice ne peut prétendre tout connaître et pouvoir tout contrôler. Nous nous contentons de relever les points qui nous paraissent importants.

Services visités :

- Secrétariat général (SG-DINF)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
- Service des routes (SR)
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Service de la mobilité (SM)

Plusieurs visites sur le terrain ont été organisées :

- Chantier de la H144
- Chantier de réfection de revêtement routier de la RC 769
- Centre cantonal d'entretien des véhicules de l'Etat (CCEV)
- Sites des nouveaux locaux à aménager pour les cantonniers
- Thermes d'Avenches et dépôt des objets archéologiques
- Gymnase du Nord vaudois à Cheseaux-Noréaz
- Chantier de la gare Prilly-Malley

Secrétariat général (SG-DINF)

Centre des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

La sous-commission a apprécié, dans les réponses du Conseil d'Etat 2009 à la Commission de gestion, le tableau des statistiques des dossiers de construction transmis à la CAMAC avec des graphiques très complets. Les statistiques CAMAC seront désormais transmises régulièrement à la Commission de gestion. Les délais de traitement des dossiers sont plus longs lorsque le SDT est consulté pour les constructions hors zone à bâtir. Un dossier complet, bien constitué, sera traité dans un délai maximum de deux à trois mois. Si le dossier est incomplet, qu'il y a des oppositions, des recours, il peut prendre plusieurs années avant d'aboutir. Il est utile de rappeler que l'article 114 LATC impose aux Municipalités un délai de quarante jours dès le dépôt de la demande de permis de construire, pour se déterminer sur la requête.

La simplification administrative du traitement des dossiers CAMAC est traitée dans le cadre des projets de cyberadministration. La mise en ligne d'un nouveau formulaire CAMAC pour les permis de

fouilles permettra d'harmoniser les procédures dans ce domaine. Une nouvelle plateforme concernant le système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP) permettra de réduire le volume des publications papier des avis d'enquêtes publiques.

Commissions de construction

Il existe des directives et règles à usage interne de l'Etat pour les commissions de construction, qu'il s'agisse d'objets nouveaux ou de transformations importantes, dans lesquelles l'Etat est le maître de l'ouvrage. Les membres de ces commissions sont désignés par le Conseil d'Etat et se prononcent dans les phases suivantes de suivi du projet : planification, programmation, réalisation, évaluation. Ces commissions sont composées d'un délégué désigné par le Service des bâtiments, d'un délégué désigné par chaque département intéressé, de toute autre personne désignée en vertu des lois cantonales ou fédérales ou d'une décision spéciale, prise par le maître de l'ouvrage ou liant celui-ci. Les directives Druide pour les commissions de construction sont très précises, le document comprend 69 articles. La Commission de construction termine son mandat dès la fin de la construction. Le rôle du chef de projet, collaborateur du SIPAL, est primordial.

Le suivi de la gestion des bâtiments après la fin du chantier est régi selon les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) : 1^{re} phase de délais de garantie, période de deux ans à partir de la remise du bâtiment pour les défauts apparents ; 2^e phase de délais de garantie, 5 ans à compter de la remise du bâtiment pour les défauts cachés. L'entretien courant des bâtiments est ensuite assuré par le budget de fonctionnement.

1^{re} observation

Composition des commissions de construction

La commission, dans la phase de réalisation du projet, est présidée par un collaborateur du SIPAL. La Commission de gestion s'étonne que dans les commissions de construction, il n'y ait, le plus souvent, que l'architecte du SIPAL comme professionnel du bâtiment, les autres membres étant plutôt les futurs utilisateurs sans véritables connaissances du domaine de la construction.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour renforcer la présence de professionnels du bâtiment dans les commissions de construction.*

Commissions extraparlimentaires

Les commissions extraparlimentaires rattachées au DINF sont au nombre de quatre. La Commission de nomenclature est chargée, notamment, de valider les nouveaux noms de communes résultant de fusions. Elle a un rôle de consultation qui n'a pas force de loi. La décision d'acceptation d'un nom de nouvelle commune est attribuée à Swisstopo, organisme qui dépend de la Confédération.

La Commission consultative de circulation est chargée de préavisier les projets du DINF fixant la vitesse maximale autorisée des véhicules. Des membres de la commission y siègent en qualité de représentants du commandant de la gendarmerie et du procureur général. Ne vaudrait-il pas mieux que ces personnes soient désignées nominativement ?

La Commission cantonale immobilière a pour mandat l'expertise des immeubles susceptibles de faire l'objet d'une transaction par le Conseil d'Etat.

La Commission consultative cantonale des sites protégés, nouvellement créée, a pour tâche de garantir une bonne intégration des installations solaires au regard de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites. Elle est à disposition des communes pour préavisier sur un projet.

Ressources humaines

Le département a instauré, en plus de l'entretien annuel d'évaluation, une enquête de satisfaction auprès des collaborateurs. Le but de cette enquête est de fixer des objectifs, de détecter d'éventuels conflits et de mettre en place des mesures correctrices. Le questionnaire a été élaboré sur la base de la méthodologie appliquée pour le personnel du CHUV. Les résultats de l'enquête démontrent que le taux de satisfaction des collaborateurs du département est de 70%.

Le DINF est présent au forum de l'EPFL dans le but d'informer des activités du département et de recruter du personnel.

Mobility (déplacements professionnels au DINF)

Le nombre de collaborateurs du département a augmenté en 2009 avec l'arrivée de 115 personnes à la DSI (ex-collaborateurs Bedag). Les kilomètres parcourus en 2009 avec les véhicules Mobility ont augmenté de 2,8 % par rapport à 2008. Les kilomètres effectués avec Mobility global, site Riponne et autres sites, représentent 37,3%. 62,7% des déplacements sont effectués au moyen de véhicules privés.

Sur le site Riponne, il y a dix véhicules Mobility, dont 8 sont mis à disposition du DINF avec des plages horaires réservées (8h30 à 17 h du lundi au vendredi)

La nouvelle politique du DINF en matière de déplacements professionnels continue de susciter l'intérêt des services extérieurs au DINF.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

Nous avons rencontré le responsable de l'OIT qui nous a transmis les tableaux de couverture du territoire en données numériques de mensuration cadastrale. A fin 2010, une grande partie du territoire sera couvert. Le tout-informatique contribuera à simplifier les procédures. Les plans papier originaux resteront conservés dans les Registres fonciers. La mensuration numérique des surfaces agricoles utiles (SAU) est également pratiquement terminée, 3000 plans concernant 157 communes ont ainsi été mis à jour.

Les fusions de communes entraînent un surcroît de travail important à l'OIT, estimé à environ 1'500 heures. Les plans des nouvelles communes doivent être mis à jour et faire l'objet d'une nouvelle numérotation.

Tâches externalisées

La Commission de gestion a fait des tâches externalisées un objectif transversal. Le DINF a un nombre important de tâches externalisées. Le présent rapport de gestion se contente de donner la liste de ces tâches dans le département. Les prochains rapports donneront plus d'explications sur les raisons qui ont prévalu à l'externalisation des tâches, quels en sont les avantages et les inconvénients.

Tâches externalisées

SR :

- service hivernal, engins sous contrats, environ 100 parcours définis,
- transport de sel (pour ravitaillement des silos avec camion-pompe, SR pas équipé),
- éparage et élagage de zones vertes (partiellement),
- balayage (partiellement).

SIPAL :

- nettoyage régulier des locaux de l'Administration cantonale,
- surveillance du stationnement sur les parkings de l'Etat,

- surveillance du Palais de Rumine,
- recensement architectural du canton,
- relevé des monuments historiques et protection des biens culturels,
- investigations archéologiques,
- administration DAO (dessin assisté par ordinateur),
- entretien technique des cures.

DSI :

- gestion de l'ordinateur central,
- location de la salle machines à Berne.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Baux à loyers

Le service gère 700 baux à loyers pour des surfaces d'environ 200'000 m². Les loyers payés par l'Etat sont de 43 millions de francs. Il s'agit essentiellement de baux pour des locaux commerciaux d'une durée de cinq ans. Aucune surface ne reste inoccupée lorsqu'un service quitte le bâtiment avant l'échéance du bail. Une certaine souplesse peut être négociée avec le bailleur lors des discussions sur la reconduction de baux à loyers. Le bâtiment Recordon 1 à Lausanne qui appartenait à l'ECA a été acheté par l'Etat. Cet achat figurait dans l'EMPD 342 qui a été voté par le Grand Conseil lors de la procédure budgétaire. La DSI qui occupait les locaux, va déménager d'ici fin mai 2011 à l'avenue Longemalle 1 à Renens. Le bâtiment fera l'objet de réaménagements de locaux et de rénovation. Il sera affecté à des surfaces administratives, à l'ERACOM pour ses besoins. La DSI occupera encore environ 500 m² de surface dans ce bâtiment.

Les opportunités d'achat d'un bien immobilier que l'Etat a en location sont à chaque occasion examinées attentivement en fonction du prix proposé, de l'état du bâtiment et des travaux de rénovations.

Dans la perspective globale de l'Etat propriétaire plutôt que locataire, le Conseil d'Etat saisi les opportunités pour acquérir des immeubles dont il est le locataire.

Site archéologique du Mormont à Eclépens

En mai 2008, une convention a été signée entre la section archéologie cantonale et Holcim Suisse SA concernant la répartition des tâches et des responsabilités pour les phases 3 et 4 du chantier de fouilles archéologiques du Mormont. La société Archeodunum SA a été chargée de réaliser le chantier de fouilles archéologiques. Les travaux pour cette partie du chantier seront terminés fin 2010 et les périmètres seront libérés pour les travaux d'exploitation des matériaux d'excavation. Les fouilles se poursuivront pour les dernières étapes, en fonction de l'avancement futur du chantier de la société Holcim.

Les commissaires à la gestion du DINF et du DSE ont visité à deux reprises en 2010 le site des fouilles archéologiques du Mormont.

Découvert en 2006, le sanctuaire du Mormont est l'un des plus importants sanctuaires celtiques d'Europe, il jouit d'une renommée internationale. Ce lieu de culte inédit est loin d'avoir livré tous ses secrets. Le site révèle les pratiques culturelles du peuple celte des Helvètes. En l'espace d'une génération, ces derniers y ont creusé des fosses profondes de 3 à 5 mètres pour une utilisation à caractère rituel. Au fond de ces fosses, les archéologues ont découvert des ossements humains ou animaux, des céramiques, des meules, des bijoux ou objets en métal déposés intentionnellement, parfois même mis en scène.

Les objets et ossements après avoir été répertoriés sont envoyés au musée cantonal d'archéologie pour être nettoyés, inventoriés et conservés.

Fin août 2009, l'entreprise Archeodunum chargée de fouiller le site a été contrainte de cesser momentanément les travaux, le budget alloué pour 2009 étant épuisé. L'intervention de la Commission de gestion a certainement contribué à ce que soit conclu rapidement un accord entre l'Etat et la société Holcim pour que le chantier de fouilles puisse reprendre au printemps 2010. Cet incident démontre à l'évidence que l'archéologie cantonale doit être dotée de moyens financiers plus importants pour mener à bien des chantiers de fouilles archéologiques, surtout comme dans le cas du Mormont, lorsque ces fouilles sont d'une telle importance. La société Holcim est un partenaire engagé de manière active dans cette démarche à laquelle elle participe financièrement. Holcim favorise par tous les moyens un excellent déroulement du chantier de fouilles archéologiques et met à disposition de l'entreprise mandatée les moyens nécessaires à son travail.

Fin 2009, l'Office fédéral de la culture a été saisi d'une demande de subvention extraordinaire par le canton. Bien que l'importance du gisement sur le plan national ne soit plus à démontrer, le canton attend encore une détermination sur le financement de la Confédération.

2^e observation

Mandats confiés par l'Archéologie cantonale

Un montant de CHF 328'300.— figure au budget 2011 de l'Etat pour les mandats confiés par l'Archéologie cantonale à des entreprises spécialisées. Cette somme ne permet pas d'assurer le financement par le canton d'importants chantiers de fouilles archéologiques.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour assurer la continuité des chantiers de fouilles archéologiques situés sur le territoire cantonal.*

Gestion des travaux de restauration de la cathédrale et d'autres monuments historiques

La Cour des comptes dans son rapport no 5 sur la gestion des travaux de restauration des monuments historiques relève des lacunes dans le cadrage, par l'Etat, des opérations confiées en sous-traitance à des mandataires privés. L'Etat est trop souvent éloigné de la gestion des projets et ne maîtrise pas suffisamment la conduite financière et technique des opérations confiées à des mandataires privés.

3^e observation

Contrôle de l'Etat dans la conduite financière et technique des opérations confiées à des mandataires privés

La Cour des comptes, dans son rapport sur la gestion des travaux de restauration des monuments historiques, émet un certain nombre de recommandations, dont les principales sont les suivantes :

- *le fonctionnement des organes chargés de la restauration des monuments historiques, en particulier de la cathédrale, doit être revu afin de permettre à l'Etat de recouvrer la maîtrise de la gestion financière et technique des opérations ;*
 - *des crédits d'étude doivent être sollicités, pour tous les chantiers de restauration importants ;*
 - *l'entretien courant doit être mieux assuré avec une planification et des budgets réguliers, afin d'éviter la répétition de travaux de restauration lourds et coûteux.*
- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour s'assurer que la sous-traitance pratiquée par l'administration soit suffisamment encadrée.*

Site archéologique d'Avenches, Abbatale de Payerne, Théâtre du Jorat

La sous-commission a visité, en compagnie de l'archéologue cantonale et de la conservatrice de la fondation Pro Aventico, le site des Thermes d'Avenches et le dépôt des objets archéologiques du site d'Aventicum. Nous avons été impressionnés par le nombre d'objets entreposés, leur richesse et leur diversité. Ces objets sont stockés dans un dépôt non accessible au grand public. La Fondation Pro Aventico ne dispose pas de suffisamment d'espace pour entreposer toutes les découvertes faites sur le site romain.

La Commission de gestion, lors de sa journée d'étude, a eu l'occasion de visiter l'abbatale de Payerne, bâtiment qui est propriété de la commune. Les membres de la commission ont pu constater que des travaux importants sont entrepris en permanence pour maintenir l'état du bâtiment. Une partie de l'édifice a dû être fermée, une voûte menaçant de s'effondrer. Le municipal de la commune de Payerne en charge du dossier a fait part de sa déception d'avoir peu de soutien du canton et de ne pas recevoir de réponses à ses demandes. Le conservateur des monuments et sites a assuré les commissaires au DINF que des rencontres étaient régulièrement organisées entre son service, les responsables du chantier et la Municipalité de Payerne. Pour que le canton puisse participer financièrement aux travaux, il est nécessaire de renoncer au moratoire imposé en 2004 par le Grand Conseil sur la restauration des monuments et sites.

La visite prévue par les commissaires au Théâtre du Jorat à Mézières n'a pu avoir lieu en raison de l'absence du conservateur des monuments et sites censé nous attendre à Mézières. Les commissaires remettront cette visite à leur programme 2011- 2012 !

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

Nous avons visité avec les membres de la Commission de gestion au DEC et le chef du SAGR, le nouveau bâtiment du SAGR (ancien bâtiment des sélectionneurs, maison Moret). La rénovation du bâtiment est une belle réussite. Les bureaux aménagés sont clairs, fonctionnels et répondent aux besoins des utilisateurs. Les nouveaux locaux ont été agencés par les collaborateurs à moindre frais. L'aménagement extérieur de la place devant le bâtiment reste à effectuer.

Avec le chef de service du SIPAL et l'architecte en charge du dossier, nous avons visité le chantier de la nouvelle cuisine et réfectoire en cours de construction dans le bâtiment Agrilogie. Les travaux devraient être terminés fin 2010 pour une mise en service en février-mars 2011.

La visite du CEPM a révélé ou confirmé les défauts de construction du bâtiment. La problématique des fenêtres et des stores notamment a été mise en évidence à plusieurs endroits – stores qui ne fonctionnent pas lorsqu'il y a du vent, mécanismes à la peine, fenêtres qui ne peuvent plus être ni fermées ni ouvertes, dont le tour a dû être scotché pour éviter les trop grands courants d'air. La domotique en général du bâtiment est défaillante. Des remontées importantes d'humidité sont constatées dans l'ensemble des locaux du sous-sol. La plateforme en bois devant le bâtiment est dangereuse et glissante, les grilles d'évacuation d'eau sont mal positionnées. Des travaux vont être engagés pour remplacer cette plateforme. Le bâtiment de Marcelin a été construit en 2002. La question des travaux pouvant encore être effectués sous garantie se pose. Une expertise neutre sera demandée et le bureau d'architecte responsable du projet sera sollicité.

Remarque : la Commission de gestion sera particulièrement attentive au suivi de la mise en conformité des défauts constatés dans le bâtiment du CEPM et à la prise en charge par les responsables des frais occasionnés.

Gymnase d'Yverdon-les-Bains

Les travaux d'assainissement et d'isolation sont terminés sur le premier bâtiment. La deuxième étape se poursuivra en 2011 (crédit de 18,4 millions voté en février 2008). Ces travaux ont permis une nette amélioration des performances énergétiques dans les locaux. Plusieurs améliorations sont à apporter dans les salles de classe qui ne sont pas équipées notamment de tableaux noirs mobiles. Le mobilier est défraîchi, les murs mériteraient d'être repeints. Un seul ascenseur monte-charge pour tout le complexe ne suffit pas pour les besoins des personnes handicapées qui fréquentent les cours du

gymnase. Il est dommage de ne pas profiter des travaux d'installations techniques dans les plafonds qui sont démontés pour y faire passer les câbles nécessaires à l'équipement informatique des salles de classe.

Service des routes (SR)

La Commission de gestion, au cours des précédents exercices, a suivi avec intérêt l'évolution de la nouvelle organisation SR 05. De nombreuses interrogations, questions, insatisfactions des gens du terrain ont été relayées au niveau du service par les commissaires à la gestion. Dans le rapport de gestion 2007, la commission avait émis une observation sur le devenir de la fonction de voyer. Par deux fois, la réponse à cette observation a été refusée par le Grand Conseil. Le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat qui a résulté de ce refus n'est encore pas parvenu aux députés au moment de la rédaction de ce rapport (entre-temps, ce rapport s'est vu attribué à la Commission de gestion).

La réforme SR 05 continue d'évoluer. Le service a enregistré depuis le 1^{er} janvier 2006 au 30 septembre 2010, le départ de 14 cadres au Service des routes, soit 8 départs à la retraite, 1 départ normal et 5 mutations internes. Les quatre voyers en place au début de la réforme SR 05 seront tous partis en retraite à fin 2010. Le profil des nouveaux voyers engagés n'est pas différent de celui de leurs prédécesseurs et il n'y a pas de changement dans la manière de recruter les cadres. Les exigences de qualification pour le poste de voyer sont une formation d'ingénieur en mensurations et génie rural HES avec une pratique de plusieurs années du terrain. Ils devraient rester les interlocuteurs privilégiés des communes et des usagers. Il leur a été adjoint un administrateur qui est là pour soulager le voyer dans ses tâches administratives. C'est peut-être dans la philosophie ou dans la manière d'aborder les problèmes que ces changements sont souvent mal perçus au niveau du personnel sur le terrain et des communes.

Routes cantonales – routes nationales

En 2010 le mandat de prestations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien des routes nationales a été renégocié.

L'entretien des routes cantonales (1'505 km) et des routes nationales (200 km) se fait selon les mêmes ratios. Les routes cantonales ne sont pas désavantagées par rapport aux routes nationales. L'engagement des hommes et des machines est défini au travers de la comptabilité analytique (LISA). Les fiches de rapport de travail journalier permettent d'avoir une gestion claire du personnel. 189 ETP (cantonniers) sont chargés de l'entretien des routes cantonales et 120 ETP de celui des routes nationales. La moyenne d'âge du personnel d'entretien est de 49 ans avec une fidélité dans le même service de plusieurs dizaines d'années.

45% des collaborateurs du SR ont participé à l'enquête de satisfaction menée par le département, le taux de satisfaction annoncé est de 70%. 96% des collaborateurs ont déclaré avoir du plaisir à se rendre au travail. Cette enquête n'est pas représentative de la majorité des collaborateurs, moins de la moitié de ceux-ci y ayant collaboré.

Centre cantonal d'entretien des véhicules de l'Etat (CCEV)

Le CCEV assume depuis le 1^{er} janvier 2007, à la fois la responsabilité de l'achat et celle de l'entretien pour les véhicules de l'Etat de Vaud, à l'exception de ceux de l'Université et du CHUV.

Le canton a choisi une option de centralisation de la gestion de ses véhicules. Les achats s'effectuent au moyen de fonds distincts pour les véhicules légers, les véhicules lourds et spéciaux et le matériel d'entretien des routes nationales. Les procédures d'achat de véhicules sont soumises à la loi sur les marchés publics.

2000 véhicules sont gérés par le CCEV. Le canton possède environ 1'000 véhicules immatriculés. Le CCEV gère également les véhicules non immatriculés, constitués de bateaux, remorques, bennes, chariots de travail, machines agricoles, débroussailleuses, engins pour le service hivernal.

Le personnel du CCEV (35 ETP) s'occupe aussi bien de l'entretien des véhicules légers que de camions et d'engins spéciaux. Ce personnel peut être également chargé d'entretenir les bâtiments du SR ou participer à la maintenance du réseau routier, il sert aussi des prestations à d'autres services.

Apprentis : un seul apprenti est formé au CCEV alors que des métiers aussi divers que ceux de mécanicien-autos, mécanicien poids-lourds, carrossier, peintre, serrurier y sont exercés. Le personnel d'encadrement pour des apprentis étant en nombre insuffisant, la formation d'apprentis se limite à sa portion congrue.

Les 11 recommandations émises par la Cour des comptes, au sujet du CCEV, dans son rapport No 9 du 24 mars 2010, font l'objet d'une analyse et d'un suivi au SR. Un certain nombre de ces recommandations sont déjà en application, d'autres sont en cours d'étude de faisabilité.

Chantier RC 769, La Croix-sur-Lutry – Savigny, chemin du Stand

La sous-commission a visité le chantier de renouvellement du revêtement routier de la RC 769 qui est l'un des objets du crédit-cadre de 9,5 millions de francs d'avril 2010. Les commissaires se sont fait expliquer la manière dont les travaux sont planifiés et menés, ceci en fonction de l'état de dégradation du tronçon. Les chaussées anciennes sont constituées d'une succession de couches qui ne correspondent plus aux techniques normalisées actuelles. La reconstruction partielle ou totale des couches hydrocarbonées est nécessaire pour assurer un investissement durable. Les techniques de recyclage des matériaux sont largement utilisées lors d'une réfection d'un tronçon de route.

La durée de vie des couches de roulement diffère essentiellement selon les types de revêtements et la charge du trafic. Si l'on admet des valeurs comprises entre 10 et 25 ans pour les tronçons les plus chargés et 25 à 30 ans pour les routes moins fréquentées, le renouvellement normal devrait être effectué sur environ 4% du réseau. Avec 1 à 2% par an ces dernières années, l'intervalle de réfection se monte à plus de 60 ans ce qui est inconcevable à long terme.

Le Grand Conseil a voté en 2009-2010 plusieurs crédits-cadres pour financer des travaux d'entretien de tronçons de revêtements bitumeux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales, ceci pour rattraper quelque peu le retard significatif dans l'entretien des revêtements routiers, mais cela reste insuffisant.

Le processus décisionnel est long, depuis l'identification des tronçons à réfectionner, la planification de la priorisation des travaux, l'étude et les choix techniques adaptés à chaque renouvellement de revêtement, la procédure des marchés publics, la décision du Conseil d'Etat puis celle du Grand Conseil.

Il peut arriver qu'une entreprise soumissionnaire se désiste au vu de la longueur de la procédure, ce qui peut remettre en cause des travaux planifiés au cours d'une période déterminée.

4^e observation

Entretien des routes cantonales

Au budget de fonctionnement de l'Etat, pour l'entretien du réseau des routes cantonales (1'505 km) figure un montant de 4,2 millions de francs. Sur les 110 chantiers proposés par les voyers pour l'année 2010, seuls 17 ont pu être réalisés. Afin de ne pas devoir passer à chaque fois par la procédure des crédits-cadres, il y aurait lieu d'augmenter le budget de fonctionnement du Service des routes (SR) pour l'entretien du réseau routier. Ceci permettrait de combler partiellement le retard dans l'entretien régulier des routes cantonales, en rétablissant des tronçons de chaussée dont l'état du revêtement présente un danger potentiel pour les usagers.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour garantir une planification optimale nécessaire à l'entretien du réseau routier cantonal, et dans quel délai.*

H 144

Sous la conduite du chef de projet, la sous-commission a visité les ouvrages d'art en construction de la H144 – Ponts sur le Rhône, sur le Grand Canal et sur l'A9, galerie couverte de Crebelley. Elle a constaté avec satisfaction que les travaux avancent à belle allure. La construction en cours du pont sur le Rhône est particulièrement intéressante par la complexité technique des travaux de génie civil. Les giratoires qui serviront de point de départ de la Transchablaisienne à Roche et à Evionnaz sont construits. Le sous-sol chablaisien a révélé son lot de surprises. On aurait pu s'attendre à avoir une succession de couches horizontales d'alluvions reposant sur de la moraine mais les terrains se sont avérés complètement perturbés sur plusieurs centaines de mètres.

Les travaux préparatoires se poursuivent. Les négociations avec les propriétaires de terrains ont abouti, les conventions ont toutes été signées. Les indemnités à verser pour la prise de possession anticipée des terrains, sans attendre l'échéance des baux en cours, représentent un coût supplémentaire significatif pour le poste des terrains. L'EMPD 281 voté par le Grand Conseil en décembre 2010 accorde au Conseil d'Etat un crédit additionnel de 17,38 millions de francs en complément au crédit alloué par décret du 9 septembre 2003 (79 millions de francs) pour la construction de la H144. La subvention fédérale et la participation du Canton du Valais viendront en déduction de ces montants. L'inauguration de la H144 reste planifiée en 2012.

A Chessel, un rural se trouvant dans l'emprise de la route a été démoli et sera remplacé par une nouvelle construction, à financer par le crédit de la H144. La lettre-convention entre le SR et le propriétaire du rural ne fixe aucun cadre financier à cette opération. Le montant des travaux à charge de l'Etat n'a ainsi pas été convenu à l'avance ou plafonné. Le montant engagé pour cette opération au 30 avril 2010 est de l'ordre de CHF 1'017'000.—.

Le SR a par ailleurs passé commande d'un couvert à ériger sur la parcelle du propriétaire dont le rural doit être démoli. La décision de prise en charge de son coût par le SR a été prise lors d'une réunion entre le président de la Commission du syndicat AF et deux représentants du SR. Il n'y a pas de procès-verbal. Il a été convenu qu'une mise à l'enquête ne s'imposait pas. Le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) stipule pourtant à son article 68 a que tout projet de construction doit être soumis à la Municipalité. Le SR ne semble pas s'être préoccupé des dispositions en vigueur en matière d'autorisation de construire en ne s'assurant pas, soit que le dit couvert était au bénéfice d'une autorisation de construire, soit en obtenant une confirmation écrite de la Municipalité que son édification ne nécessitait pas d'autorisation au regard des dispositions légales.

5^e observation

Respect des procédures et financement pour la reconstruction d'un rural dans le cadre du chantier de la H144

Dans le cadre des travaux de la H144, un rural a été reconstruit sans qu'un cadre financier préalable n'ait été fixé pour cette opération. Un couvert a été érigé sans aucune autorisation de construire en contradiction avec l'article 68a RLATC.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les procédures définies et engagées antérieurement à ces deux opérations et sur leurs conséquences.*

Service hivernal

Le 23 décembre 2010, deux jours après le début de l'hiver, le Service des routes communiquait des restrictions de salage sur les routes secondaires, ce qui n'a pas été sans alarmer les usagers et les communes. Nous assistons depuis quelques années à des hivers rigoureux qui font que les stocks disponibles de sel suffisants pour assurer une période hivernale « normale » sont rapidement épuisés. Le canton peut disposer de 14'500 tonnes de sel auprès des Salines de Bex. Il en restait à mi-décembre

6'058 tonnes. Des mesures de restriction ont du être prises pour ne pas se trouver en totale rupture de stock. A noter que le sel en provenance d'autres régions ou pays, n'est pas acheminé aux Salines de Bex pour être revendu au canton mais est livré directement dans les différents dépôts.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Sécurité des accès informatiques

La commission avait déjà relevé ce point dans le précédent rapport de gestion. Les problèmes de sécurité des accès informatiques pour les collaborateurs de l'Etat n'ont pas été pris au sérieux durant plusieurs années. Une mauvaise communication entre les services et le fait que le SPEV n'annonce pas toujours à la DSI les mutations du personnel ont fait que des collaborateurs ayant quitté l'Etat avaient toujours la possibilité, avec quelque subtilités, d'accéder à leur ancien compte d'utilisateur. La DSI a procédé à un premier nettoyage urgent des comptes des utilisateurs, la démarche s'est poursuivie par un règlement en amont des processus d'utilisation. Le Grand Conseil a été saisi d'un EMPD relatif à la consolidation des plates-formes prioritaires.

Les collaborateurs de l'ancien Office de la sécurité de l'informatique cantonale (OSIC) ont été rattaché à la DSI et à l'Auditeur sécurité des systèmes d'information et de communication (ASSIT). Ce dernier organisme dépend de la Chancellerie.

SIE-FP (ancien SIEF)

La reprise en novembre 2009 de SIEF par la DSI a permis d'améliorer la communication sur cet objet après bien des doutes et questions sur les impossibilités de faire fonctionner ce logiciel à disposition de la formation professionnelle. La stabilisation du programme SIEF permettra d'assurer la transition dans les établissements de la formation professionnelle jusqu'à la mise en service complète du nouveau logiciel SIE-FP.

Un comité de pilotage formé du directeur général de la DGEP, de représentants des divisions DGEP et de direction d'établissements, du chef de service et de représentants de la DSI, de la responsable pôle formation et culture de la DSI conduit le programme de planification et de suivi global du programme SIE-FP. Une task-force présidée par le chef du département a été constituée. Les faiblesses identifiées par l'audit du CCF sur le projet SIEF ne devraient pas se reproduire mais pourra-t-on toujours exclure d'autres mésaventures sur des projets de la taille du SIEF ?

Des démarches ont été entreprises pour obtenir auprès de Hewlett-Packard (HP) la libération des clauses de confidentialité afin de pouvoir récupérer une partie du financement. Les codes sources sont toujours propriété de HP. Les négociations entre le canton et HP ayant échoués, l'Etat entend faire valoir ses prétentions financières devant les tribunaux.

Nous attendons la réponse du Conseil d'Etat au postulat de la Commission de gestion – réponse par deux fois refusée par le Grand Conseil – qui demande des informations notamment sur ce qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour réparer les dommages causés tant auprès des collaborateurs que sur les plans techniques et financiers et ce qu'il va faire pour assurer les fonctionnalités nécessaires à la gestion de l'année scolaire dans écoles professionnelles.

Les commissaires à la gestion du DINF accompagnés de représentants de la Commission des systèmes d'information (CTSI), ont pu, lors d'une séance avec les représentants du COPIL SIE-FP, apprécier l'évolution du programme SIE-FP et les projets de stabilisation mis en place pour le domaine de la formation professionnelle en 2010. Les mesures effectives ou prévues sont à même de prévenir les difficultés que l'on peut rencontrer dans la gestion de tout projet informatique complexe et d'une certaine ampleur. L'ordonnance fédérale en matière de formation professionnelle fixe des règles précises en matière, par exemple, de bulletins de notes des élèves. Des anciennes habitudes doivent être modifiées afin de respecter les normes et une certaine uniformité. Le dialogue doit être constant entre les utilisateurs et le COPIL SIE-FP.

Anciens collaborateurs Bedag

Après la réinternalisation de l'informatique cantonale, des contrats restent en vigueur entre la DSI et Bedag pour le serveur central, l'hébergement et le stockage des données.

Les anciens collaborateurs de Bedag ont été transférés au sein de l'Administration cantonale vaudoise en 2009. En juin 2010, l'enclassement de ces collaborateurs dans la grille des fonctions de l'Etat n'était pas encore effectué. La Commission de gestion suivra avec attention l'évolution de ce dossier.

Service de la mobilité (SM)

CGN

Le feuilleton CGN va-t-il trouver enfin son épilogue ? Les nombreuses questions, interpellations amendement au budget, ont démontré l'attachement des députés et des habitants du canton aux bateaux qui naviguent sur le Léman Fallait-il réformer la gouvernance de la CGN ? Fallait-il séparer en trois entités les missions de la CGN (offre en transports publics/ offre touristique/ maintien de la flotte Belle Epoque) ? Le bateau à vapeur Le Vevey a été mis en retraite forcée faute d'avoir trouvé le financement de 13 millions nécessaire à sa rénovation.

Lors de la séance du 5 octobre 2010, le Grand Conseil a voté à la quasi-unanimité la détermination suivante :

« Afin de ramener la sérénité dans le dossier de la CGN, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat

- présente d'ici fin novembre 2010 l'EMPD CGN2 (rénovation du Vevey),
- s'engage publiquement et au sein du Conseil d'administration de la CGN à assurer la pérennité de la CGN en préservant son unité ».

Fin novembre 2010, le Conseil d'Etat a présenté sa feuille de route pour l'assainissement du bilan et la restructuration de la CGN. En accord avec le Conseil d'administration et la direction, le modèle privilégié est celui d'une structure de holding où les trois cantons riverains détiendraient la majorité du capital et des sièges d'administration. Un projet de décret pour financer la part vaudoise de la rénovation du « Vevey », du « Ville de Genève et du chantier naval sera transmis prochainement au Grand Conseil.

M2

Le bouclage final de l'investissement du M2 est prévu dans le premier trimestre 2011. Le M2 répond pleinement à ses objectifs, il a transporté en 2009, 23 millions de passagers. Des voitures supplémentaires seront probablement nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre de passagers.

L'ouverture du parking couvert P+R de Vennes d'une capacité de 1200 places permettra aux automobilistes de laisser leur véhicule en périphérie et d'emprunter les transports publics pour se rendre en ville.

Mobilis

L'extension de la communauté tarifaire Mobilis au district de Nyon, à la Riviera et au Nord vaudois est effective à partir du changement d'horaire de décembre 2010. Cette extension constitue un progrès important. Le Conseil d'Etat a décidé que Mobilis serait financièrement une opération blanche. Les compagnies de transports ont donc été contraintes d'augmenter le prix des abonnements et billets, en moyenne de 4,8% mais avec des disparités importantes, les billets ou abonnements pouvant augmenter dans certaines régions de 10% ou même exploser comme à Yverdon-les-Bains pour les billets du trafic urbain.

Les tarifs Mobilis sont fixés par une commission composée de représentants des entreprises de transports publics.

La difficulté pour les communautés tarifaires reste de trouver un équilibre entre les coûts pour les passagers et le financement des transports publics

Consommation énergétique des véhicules des transports publics lausannois (TL)

Les commissaires à la gestion se sont intéressés à la consommation énergétique des véhicules des transports publics. Le tableau ci-dessous indique la consommation énergétique des TL. L'objectif atteint en 2010 est une diminution de 5% la consommation de diesel notamment par la formation des conducteurs à l'éco-conduite.

Consommation énergétique des TL

	Unités	Consommation Kms tracteurs		KWh/100 Kms
Trolleys électriques	KWh	12'211'000	4'096'755	298.1
Métro M1	KWh	5'280'000	611'533	863.4
Métro M2	KWh	7'268'000	884'262	821.9
Autobus Diesel	KWh	19'475'000	3'492'323	557.7
Autobus gaz	KWh	15'298'000	1'609'868	950.3

Conversion diesel : 1 l.= 9.06 KWh

Sécurité des trains des compagnies de transports publics privées

L'accident ferroviaire du 27 août 2010 sur la ligne d'Aigle-Sépey-Diablerets (ASD) a fait six blessés légers et a démontré, si besoin était, l'urgence de l'installation d'un système de sécurité (block de ligne). La ligne de l'ASD, selon le SM, est la seule dans le canton à ne pas être équipée de block de ligne. La complexité du financement du trafic régional, cofinancé par le canton et la Confédération fait que malgré les demandes réitérées de la direction de l'ASD, l'investissement est reporté d'année en année. Il n'est pas admissible de mettre ainsi en péril la vie des usagers des petits trains pour des motifs financiers.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations, n'auraient pas été portés à sa connaissance ou au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2010.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2010 était composée de Mme Valérie Schwaar et M. Albert Chapalay, rapporteur.

Le programme des visites a consisté à rencontrer tous les services à Lausanne, quelques-uns à deux ou trois reprises, et à effectuer plusieurs visites dans les régions de notre canton, notamment pour visiter les offices de poursuites, les office de faillites, les registres fonciers, les justices de paix et le Registre du commerce.

Préambule

Ces dernières années, de très importantes mutations et réorganisations sont intervenues, au niveau administratif des services ces dernières années. La liste récapitulative ci-dessous donne les informations concernant les services et organes analysés par la sous-commission.

- Secrétariat général (SG-DFIRE)
- Office des relations extérieures (OAE)
- Groupe Impact
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Inspectorat du Registre foncier (IR)
- Registres fonciers (RF)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)
- Ordre judiciaire vaudois (OJV)
- Justices de paix (JP)
- Offices des poursuites (OP)
- Offices des faillites (OF)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)
- Registre du commerce (RC)

Places d'apprentissage dans le département

Depuis plusieurs années, la Commission de gestion se soucie des possibilités offertes par plusieurs services de l'Administration cantonale vaudoise, de places d'apprentissages mises à disposition des jeunes filles et jeunes gens arrivés à la sortie de leur scolarité obligatoire. Pour sa part, le Département des finances et des relations extérieures, engage actuellement un total de 51 apprenti-e-s. (Etat au 19.01.2011)

Apprenti-e-s du Département des finances et des relations extérieures (Etat au 19.01.2011)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
ACI Administration	1	1	
ACI Personnes morales	2	2	
ACI Aigle	1	1	1
ACI Echallens	1		1
ACI Lausanne	1	1	
ACI Lausanne-ville			1
ACI Morges	1		
ACI Nyon	2	1	1
ACI Orbe		1	1
ACI Payerne	1		3
ACI Pays d'Enhaut			1
ACI Vevey	1	1	1
ACI Yverdon	1	1	1
RF Aigle			1
RF Aubonne-Rolle			1
RF Jura-Nord vaudois			1
RF Lausanne	1	1	1
RF Lavaux		1	
RF Morges	1		
RF Moudon	1		
RF Vevey			1
RF Yverdon		1	
SCRIS	1	1	1
SG	1		
SPEV	1	1	2
Totaux	18	14	19

Total des apprentis du DFIRE 51

Ce tableau montre que l'Administration cantonale des impôts et les registres fonciers sont les principaux formateurs d'apprentis dans le département. Qu'en est-il des autres services tels que les offices des poursuites et faillites ou l'Ordre judiciaire (notamment les justices de paix) qui emploient également un grand nombre de gestionnaires de dossiers, titulaires d'un CFC d'employé-e de commerce ?

Le nombre de places d'apprentissage dans le département est en baisse constante depuis plusieurs années. Il en est de même pour l'Ordre judiciaire. Les raisons invoquées sont souvent le manque de disponibilité pour l'encadrement des apprenants. Ainsi, le registre du commerce à Moudon, s'il a une apprentie cette année encore, a d'ores et déjà renoncé à l'engagement d'un ou une apprentie pour les prochaines années. (Cf. Rapport général).

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Les nombreuses tâches de coordination du SG-DFIRE sont liées, d'une part parce qu'elles dépendent du Département des finances, par définition transversale, d'autre part également parce qu'elles

relèvent du département présidentiel. A la mission de maintien du lien administratif avec les autres départements s'ajoute l'appui organisationnel à la Cour des comptes (CdC) et au Contrôle cantonal des finances (notamment le concours pour le nouveau bâtiment du CCF). Il n'interfère, par contre, absolument pas dans les choix stratégiques et les missions des organismes précités. Ces derniers gardent leur complète indépendance dans les missions qu'ils conduisent.

En ce qui concerne le Registre foncier (RF), son inspectorat et l'Office des affaires extérieures (OAE) sont hiérarchiquement subordonnés au SG et leurs locaux se situent dans le même immeuble de la Rue de la Paix.

Après la vente de l'immeuble en 2009, un avenant au contrat de bail a été signé pour la location d'une salle de conférence supplémentaire. Il subsiste tout de même la nécessité d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions de travail en augmentant la surface à disposition des collaborateurs, notamment du Registre foncier. Faut-il le rappeler, les services suivants ont leurs bureaux à la Rue de la Paix : le SG, le SCRIS, le SAGEFI, l'IRF et l'OAE.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'office a déployé ses activités à plusieurs échelons :

- au niveau fédéral ;
- au niveau intercantonal ;
- au niveau transfrontalier.

Il apporte également son soutien au Conseil d'Etat en ce qui concerne les consultations fédérales ; ce qui représente en 2010, 11 analyses et propositions de réponses.

Sur la scène fédérale, on peut citer le dossier très important de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) avec ses conséquences financières difficilement supportables pour les caisses publiques. Il faut rappeler, de manière simple, que la couverture devra atteindre 60% en 2020 – 75 % en 2030 et 80 % dans le délai de 40 ans. Pour notre canton, quelques mesures de précautions et simulations préalables ne seraient peut-être pas inutiles.

La première Journée vaudoise au Parlement fédéral, qui a eu lieu le 2 juin 2010, a été l'occasion de multiplier les échanges et de faire connaître les spécialités du terroir vaudois. Cette journée a mis en évidence la nécessité d'entretenir des liens étroits, non seulement avec la députation vaudoise à Berne, mais également avec l'ensemble des acteurs politiques fédéraux et l'Administration fédérale, afin de renforcer la position du canton et d'assurer un lobbying efficace.

Le canton a également soigné sa visibilité lors du Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Montreux en octobre.

Plusieurs dossiers intercantonaux occupent l'un ou l'autre des départements, tel que la construction de l'hôpital Riviera Chablais, l'investissement du canton dans Palexpo, HarmoS ou le Greater Geneva Berne area (GGBa) qui a pris le relais du DEWS.

Enfin, le dossier du financement de la CGN, qui a agité la politique vaudoise en 2010, illustre bien la nécessaire coopération intercantonale et transfrontalière, notamment dans le domaine des transports.

Chancellerie

La décision de la Commission de gestion d'attribuer le dossier de la Chancellerie au Bureau de la commission est confirmée, comme pour l'exercice 2009, à l'exception des deux services suivants, qui demeurent sous la surveillance de la sous-commission.

Groupe Impact

Les missions du Groupe Impact sont multiples : ce peut être des investigations lorsqu'une plainte est déposée, ce peut aussi être une demande de « coaching » par un cadre de l'administration.

Les investigations menées débouchent dans la moitié des cas sur un constat de harcèlement, dans 15% des cas sur le constat d'accusations infondées et dans 35% des cas sur la conclusion que les agissements ne peuvent être considérés comme du harcèlement au sens de la définition donnée par le Tribunal fédéral. Il n'y a quasi aucune plainte déposée dans le but de nuire.

Dans le cas de harcèlement avéré, la procédure débouche sur une sanction qui va de l'avertissement au licenciement immédiat. Dans les autres cas, le groupe Impact officie comme médiateur entre les parties afin de trouver un terrain d'entente. Toutes les médiations conduites par le groupe Impact font l'objet d'un suivi afin de s'assurer de la concrétisation des décisions prises.

Activité du Groupe Impact : du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre total d'entretiens	350	261	278	359	304	295	302	463	464	401

Détail :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nouveaux cas	70	54	80	81	83	92	93	107	128	117
Médiations	16	7	19	25	23	32	32	35	33	28
Invest. terminées	5	6	8	3	9	7	9	8	9	7
Invest. en cours								5	4	1
Coachings								4	3	0
Interventions d'équipe								13	13	10
Présentations/ Formations									8	6
Mandats externes								5	7	5

La sous-commission s'était intéressée de façon approfondie, durant l'exercice 2009, au sujet soulevé par le syndicat SUD (conflit avec une enseignante). L'observation déposée par la Commission de gestion n'avait pas apporté une réponse satisfaisante. Par la suite, le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 9 décembre 2002 relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement. (172.31.7)

Ainsi, l'art. 23 al. 2 a été modifié comme suit : la protection n'est pas conférée à la personne qui agit ~~de manière abusive~~ (*texte éliminé*) dans l'intention de nuire.

Cette modification a été adoptée par le Conseil d'Etat le 30 juin 2010 et le nouveau règlement est entré en vigueur le 1er juillet 2010.

Dans le cadre de l'étude du postulat Dolivo concernant le harcèlement psychologique et sexuel ainsi que la souffrance au travail dans la fonction publique vaudoise (10_POS_184), des informations concernant 17 cantons ainsi que la Ville de Lausanne ont été transmises à la commission.

Dispositifs de gestion de conflit et de lutte contre le harcèlement au travail : comparaisons intercantionales

- Cantons et communes bénéficiant d'une structure spécifique de gestion de conflits : JU ; GE ; NE, BE et la Ville de Lausanne.

JU, GE, NE, BE et la Ville de Lausanne ont constitué un groupe de confiance composé de personnes chargées de la gestion des conflits.

Seul Genève peut mener des investigations, les autres cantons et la Ville de Lausanne limitant leur action à la médiation. En cas de plainte pour harcèlement, les employé-e-s doivent faire valoir leurs droits par les canaux existants.

A Lausanne, c'est le groupe de confiance (cellule Arc) qui adresse une demande d'ouverture d'enquête à la Municipalité, laquelle en confie la conduite à des personnes externes.

- Cantons renvoyant les situations de conflit et de harcèlement à d'autres structures internes non spécifiques ou à des intervenants externes: VS, SO, FR, AG, AI, AR, GL, GR, BL, BS, ZH, LU, SG.
 - VS : les situations sont adressées à la consultation sociale qui traite des problèmes personnels, familiaux, relationnels sur le lieu de travail, sociaux, de santé et financiers.
 - SO : renvoi à divers organismes dont le Service du personnel, puis la police et les hôpitaux.
 - BS renvoi à une structure spécifique rattachée aux RH pour les questions de harcèlement psychologique.
 - BL : les plaintes pour harcèlement psychologique sont à adresser au Bureau de l'égalité qui les réoriente vers des tiers.
 - GR : les plaintes sont orientées en premier lieu vers la hiérarchie, puis au Service du personnel. Si cela est nécessaire, une médiation externe est organisée. La formation continue interne aborde la gestion des conflits.
 - ZH : deux types de procédure:
 - a) Procédure formelle : enquête administrative respectant la procédure administrative, le droit d'être entendu, débouchant sur l'établissement d'un rapport final avec catalogue de sanctions.
 - b) Procédure informelle : prévention par une formation des cadres sur la problématique du harcèlement psychologique et sexuel. Personnes ressource : personnes de confiance ad hoc, Service du personnel et Bureau de l'égalité. Ces personnes tentent de résoudre le problème, le cas échéant en attribuant un mandat externe.
 - LU : il existe une commission paritaire qui peut être saisie et qui est composée de personnes de l'administration qui ont un statut de personnes de confiance. Si nécessaire, une médiation externe est proposée.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

En 2010, les deux postes de médiatrice administrative et de médiateur en matière d'administration judiciaire ont fusionné pour n'en former plus qu'un.

La médiatrice administrative a été élue à ce poste par le Grand Conseil, au printemps 2010.

La Constitution avait donné au Grand Conseil la compétence d'élire le médiateur ou la médiatrice administrative du canton de Vaud. Un projet de loi, élaboré en 2008 et voté par le Grand Conseil au début 2009, en fixe les bases légales.

Le Bureau cantonal de médiation administrative est indépendant, mais il délègue une partie de ses tâches à la Chancellerie (dossiers RH, comptabilité, administration etc.). Il est ouvert à toutes les personnes indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité. Les services du bureau sont gratuits. Ses compétences s'appliquent aux autorités suivantes :

- l'Administration cantonale vaudoise ;
- les autorités et offices judiciaires, de même que le Ministère public ;

- les personnes physiques et morales auxquelles l'Etat confie des tâches publiques, dans l'exécution desdites tâches.

Il n'a par contre pas la compétence de traiter les demandes concernant :

- les litiges relatifs aux relations de travail entre l'Etat et ses collaboratrices et collaborateurs ;
- le Grand Conseil et ses organes ;
- le Conseil d'Etat ;
- la Cour des comptes ;
- les autorités fédérales ;
- les autorités communales.

La fusion des deux bureaux de médiation – administrative et judiciaire – a limité le nombre de cas de demandes de conseils juridiques. En effet, l'appellation même de médiation judiciaire, entretenait la confusion. Aujourd'hui, la médiatrice administrative s'occupe des deux domaines, avec l'aide d'un adjoint et de deux secrétaires (3 ETP).

La réorganisation des bureaux s'est poursuivie en 2010 avec l'accueil du préposé à la protection des données, qui occupe un bureau dans les mêmes locaux. Une réflexion est actuellement menée sur le partage d'un certain nombre de tâches telles que la permanence téléphonique ou le secrétariat, tout en veillant à sauvegarder la confidentialité, essentielle aux deux missions.

La prise de contact avec le BCMA se fait essentiellement par téléphone, mais aussi par courriel, plus rarement en s'adressant directement au bureau, place de la Riponne. Les dossiers concernent pour majorité le Service de la population (SPOP).

Demandes 2010	Demandes entrées avant 2010	Demandes entrées en 2010	Total des demandes traitées
Demandes concernant uniquement les autorités administratives	30	108	138
Pendientes	11	24	35
Abouties	19	40	59
demandes d'information	0	44	44
Demandes concernant uniquement les autorités judiciaires	0	16	16
Pendientes	0	1	1
Abouties	0	2	2
demandes d'information	0	13	13
Demandes concernant les autorités administratives et judiciaires	5	8	13
Pendientes	1	1	2
Abouties	4	3	7
demandes d'information	0	4	4
Demandes hors champ d'application	2	83	85
Pendientes	0	0	0
Abouties	2	83	85
demandes d'information	0	0	0
	37	215	252

Commentaires

Les demandes classées « hors champ d'application » le sont en vertu de la loi sur la médiation administrative du 19 mai 2009, articles 2 et 3.

Registre foncier (RF)

Registre foncier

Statistique des années 2009 et 2010

Offices	Année 2009			Année 2010		
	Actes	Emoluments	Timbre	Actes	Emoluments	Timbre
Aigle	5435	1'928'008.80	670'528.00	5870	2'237'107.90	772'374.00
Aubonne / Rolle	2578	1'219'542.40	448'821.00	3102	1'649'969.95	665'859.00
Cossonay / Echallens	5049	1'753'394.40	718'725.00	5240	1'817'299.75	798'875.00
Jura-Nord vaudois	6916	2'076'102.10	846'638.00	7341	2'204'904.05	941'605.00
Lausanne	6623	4'540'976.00	1'938'516.00	7025	5'191'672.80	2'040'556.00
Lavaux	2352	1'058'638.00	430'228.00	2516	1'207'564.00	537'281.00
Morges	4439	2'681'161.80	1'119'548.50	4719	3'031'647.00	1'116'031.00
La Broye (VD)	4875	1'215'345.40	417'521.00	5065	1'619'828.80	593'863.00
Nyon	6224	3'385'441.20	1'350'820.00	6343	4'000'927.20	1'782'147.00
Pays d'Enhaut	684	341'769.00	145'338.00	715	327'977.00	114'594.00
Vevey	5436	2'452'888.50	880'257.50	5500	3'301'240.45	1'208'585.00
Commission foncière II		563'388.00			456'248.00	
Abonnements Internet		1'467'421.35			1'718'107.60	
TOTAUX	50611	24'682'074.95	8'966'741.00	53436	28'764'494.50	10'567'770.00

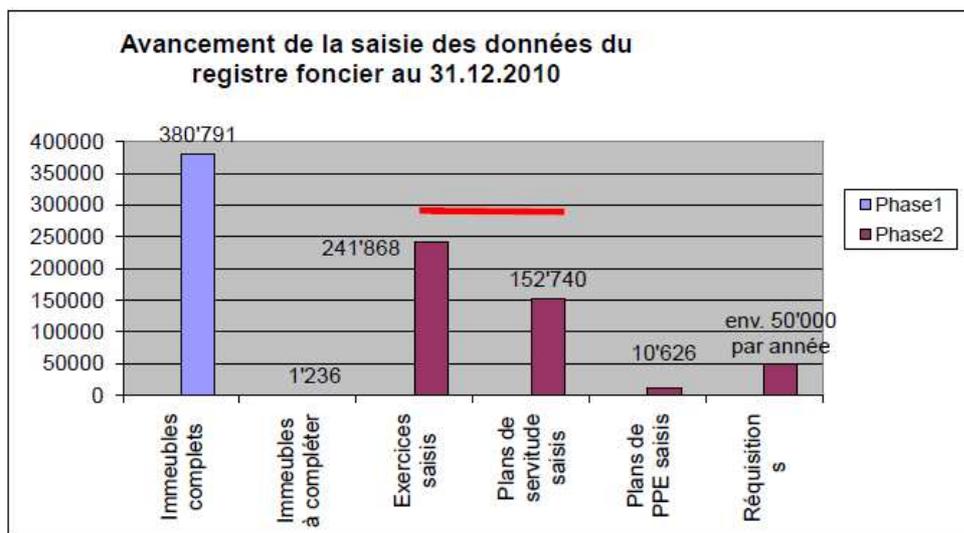
IRF / 02.11

L'article 13 de la loi vaudoise sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire (LRF) prévoit que la tenue du Registre foncier est assurée par des bureaux de district ou de groupes de districts définis par le Conseil d'Etat.

En diverses étapes, le Conseil d'Etat a décidé plusieurs regroupements en générant une organisation différente. L'objectif visé est de n'avoir plus que quatre offices dans le canton.

A l'évidence, la mise en service des nouveaux progiciels (CAPITASTRA et INTERCAPI) provoque une augmentation sensible des consultations par les moyens informatiques. D'ailleurs, une partie du territoire n'est pas encore cartographiée de manière numérique, de larges pans de notre territoire restant encore cartographiés sur papier uniquement.

Il n'en demeure pas moins que les consultations et demandes de documents auprès des offices sont encore très nombreuses (questions relatives aux servitudes notamment). La question de la proximité des offices reste donc sensible pour les utilisateurs mais également en regard de la connaissance « fine » du terrain, notamment en ce qui concerne les lieux-dits.



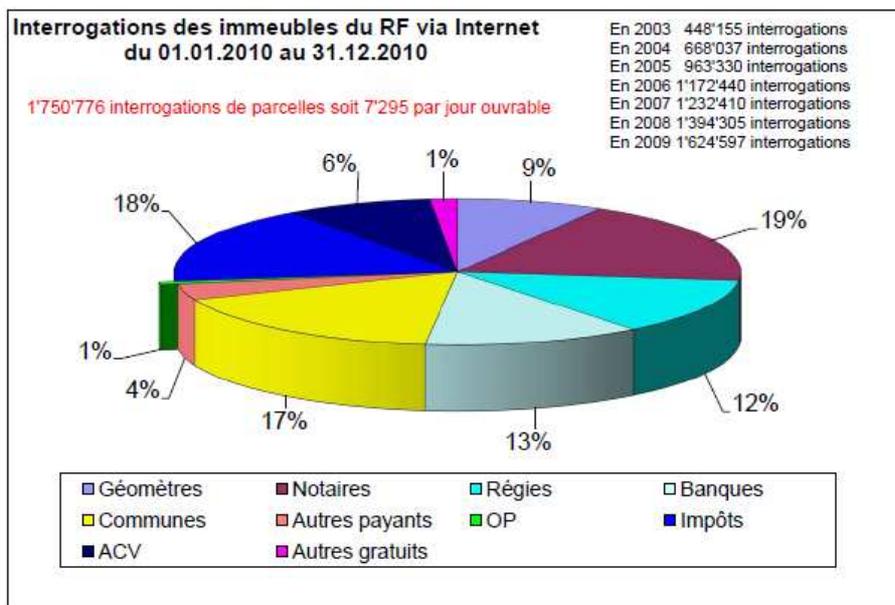
La question des locaux est également récurrente : l'inspectorat est à l'étroit à la Rue de la Paix mais des offices le sont également, comme à Nyon par exemple. De nouveaux locaux ont été inaugurés à Tolochenaz qui, s'ils sont spacieux, pèchent encore par leur signalétique.

La sous-commission constate que la concentration des registres fonciers ne correspond pas à la mission de « l'Etat est au service des citoyens et non les citoyens au service de l'Etat ». Rien que pour le district d'Aigle, la fermeture du registre va obliger les citoyens du district (évidemment aussi ceux des Ormonts) à se rendre à Vevey. Il ne sera bientôt plus possible d'obtenir les renseignements utiles aux propriétaires par un simple déplacement au chef-lieu, ni par une consultation internet, une partie importante des données sur le territoire n'étant pas encore accessible en ligne.

1^{re} observation
Fermeture des registres fonciers

Malgré les statiques publiées concernant les consultations par internet, toutes les saisies des documents ne sont pas encore réalisées. Il faudra encore plusieurs années pour posséder, sur supports informatiques, l'ensemble des données indispensables aux registres fonciers. On constate que la proximité des registres et de leurs usagers est sacrifiée et que la connaissance fine du territoire (par exemple les lieux-dits) n'est à terme pas garantie.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui le conduisent à procéder à la fermeture de certains registres fonciers indispensables aux citoyens. Par ailleurs, il est invité à présenter au Grand Conseil l'organigramme de la distribution territoriale des registres envisagé à terme.*



Administration cantonale des impôts (ACI)

L'ACI met en place depuis plusieurs années, à un rythme accéléré, un développement informatique qui se signale, notamment, par la présentation au Grand Conseil d'exposés des motifs et projets de décrets absorbant des tranches de crédits très importantes. Il faut toutefois souligner que les effets transversaux de pratiquement tous les projets sont conduits en collaboration avec la DSI. Plusieurs services de l'Etat sont ou seront touchés par les effets transversaux en trouvant au sein du Registre démographique cantons-communes (RDCC) les éléments utiles et indispensables à leur fonctionnement.

En effet, après beaucoup d'incertitudes et de changements de services pilotes, le RDCC, noyau central de l'enregistrement individuel des citoyens, a trouvé son rythme de croisière. Il y a cependant lieu de souligner l'impossibilité de tenir, de façon permanente et quasi immédiate, l'enregistrement individuel des citoyens. En effet, la mobilité et les possibilités d'enregistrements différés, légalement, auprès du contrôle des habitants des communes génèrent de façon permanente environ 15 à 20'000 mutations qui provoquent une intervention humaine pour la mise à jour régulière des fichiers.

Comme il est mentionné en tête de chapitre, le schéma directeur Vision 2010 établi par l'ACI en 2006, suit son cours. L'EMPD 289, accordant un crédit de CHF 14'099'700.— destiné à financer les bases de la cyberfiscalité de l'ACI d'avril 2010 ayant été accepté par le Grand Conseil, le développement d'un échange informatique entre les communes, le canton et la Confédération se poursuit.

Dans le cadre de ses visites, la sous-commission a constaté, notamment au CEDI et à l'ACI, l'évolution positive des projets. Les effets concrets auprès des citoyens seront :

- la diminution des besoins d'enregistrement lors de déménagement (changement de domicile dans le canton) ;
- le suivi automatique des changements d'adresse pour les organismes et services cantonaux officiels ;
- la possibilité de la tenue permanente des décomptes auprès de l'administration fiscale ;
- la mise à jour des décomptes fiscaux et consultation possible par les contribuables ;
- le remboursement automatique des avances financières perçues en trop auprès des contribuables.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'ACI pour l'année 2010 :

	2009	2010
Contribuables domiciliés dans le canton	371'806	390'765
Contribuables domiciliés hors du canton	15'069	15'871
Contribuables domiciliés hors de Suisse	10'813	11'460
Contribuables personnes morales	26'616	28'818
Dossiers traités par l'inspection fiscale	411	402
Demandes satisfaites par le Centre d'appels tél.	1174'441	173'720

Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI)

La sous-commission s'est rendue dans les locaux du CEDI à Yverdon, afin d'appréhender la réalité vécue par les employés de ce service de traitement de toutes les déclarations d'impôts du Canton de Vaud.

Ce centre connaît de grandes fluctuations dans la masse de documents à traiter, fonction de l'envoi des déclarations d'impôts. Une annualisation du temps de travail et l'engagement d'auxiliaires durant les mois de très forte activité permettent d'adapter la force de travail en fonction du nombre de déclarations à scanner.

Remarque : bien que prévu dans le budget de fonctionnement et se répétant année après année, la décision d'engagement des auxiliaires (jusqu'à 12 EPT) tarde souvent à intervenir, créant une insécurité dans le service.

Par ailleurs, durant les périodes dites « creuses » des trois années écoulées, le CEDI a mis ses machines à disposition du registre foncier pour lui permettre de numériser plus de 30'000 feuillets. Ce dernier a ainsi bénéficié des locaux et des machines et de l'encadrement d'une personne du CEDI durant les 2 mois annuels de faible activité du centre. Cette expérience positive doit être relevée comme une excellente synergie entre deux services et pourrait être réitérée pour d'autres services cherchant à numériser des documents en grand nombre.

Remarque: la sous-commission a visité les locaux du CEDI et a pu constater qu'une machine émet des vibrations dans le sol et élève le niveau sonore du local principal et ouvert du CEDI de manière insupportable. Cette machine fonctionnant de manière très régulière et afin de limiter les nuisances de l'ensemble du personnel en activité dans ces locaux, il convient d'en limiter les émissions sonores. La solution la plus simple semble être une insonorisation partielle du local où se trouve la taqueuse.

Traitement des documents

20% des déclarations d'impôt traitées par le CEDI sont traitées directement par les taxateurs sur place. Celles-ci sont donc ensuite archivées dans les sous-sols du bâtiment, au contraire des autres déclarations papier qui sont acheminées, pour part dans les offices de taxation, pour part dans les offices régionaux.

2^e observation

Archivage des documents au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI)

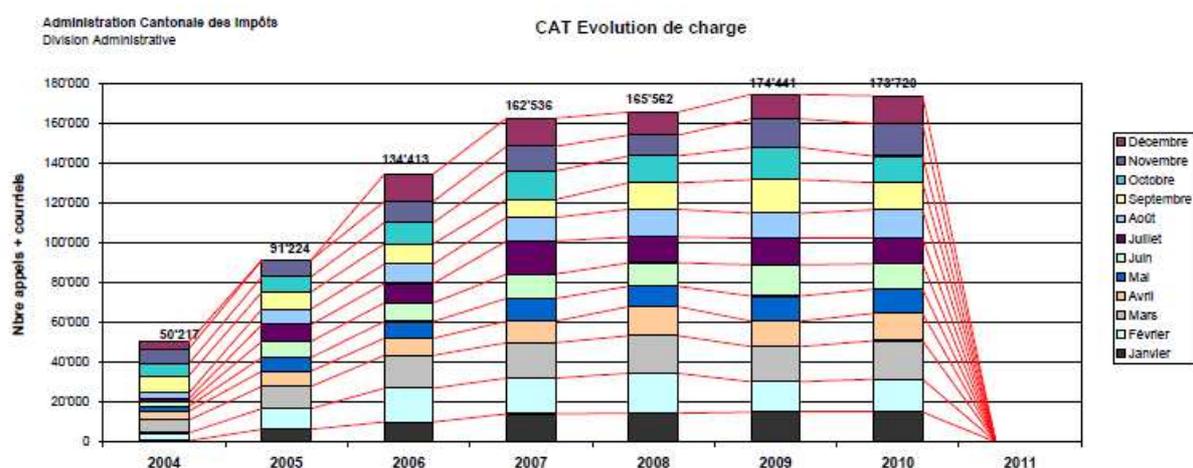
La loi impose de conserver les documents originaux pour une durée minimale de 10 ans, ce qui représente une masse de documents papier très importante, 136'714 déclarations d'impôt rien que pour 2010. Or, les locaux ne suffiront pas à l'entreposage de la quantité de déclarations correspondant à la durée minimale de conservation. Aujourd'hui déjà, le stockage compromet la bonne marche du CEDI, quantité de palettes devant être manipulées quotidiennement pour permettre le passage des documents en cours de traitement.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions qu'il entend mettre en œuvre pour l'archivage des déclarations d'impôt traitées par le CEDI et qui ont fait l'objet d'une taxation automatique sur place.

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le Centre d'appels de l'ACI a été créé en 2004. En 2010, il a traité plus de 180'000 appels et courriels mais a, durant la même période, « perdu » 305'000 appels, soit 19'844 de plus qu'en 2009. Ce nombre représente les contribuables ayant renoncé à patienter au bout de la ligne, dans l'attente de la réponse d'un conseiller. La constante augmentation du nombre d'appels traduit la nécessité d'un service de renseignements pour les contribuables, souvent désarmés par le vocabulaire spécifique employé dans le courrier de l'ACI, par les différents types de documents reçus ou par les changements ou nouveautés introduites dans le domaine des impôts. 90% des demandes sont traitées directement par le CAT, sans que l'appel ne doive être transféré à un collaborateur de l'ACI.

Statistiques 2010	
Nombre total de demandes	173'720
Moyenne quotidienne :	686
Taux de courriels	14.94%
Taux de résolution par la CAT :	91.22%
Appels perdus	305'422



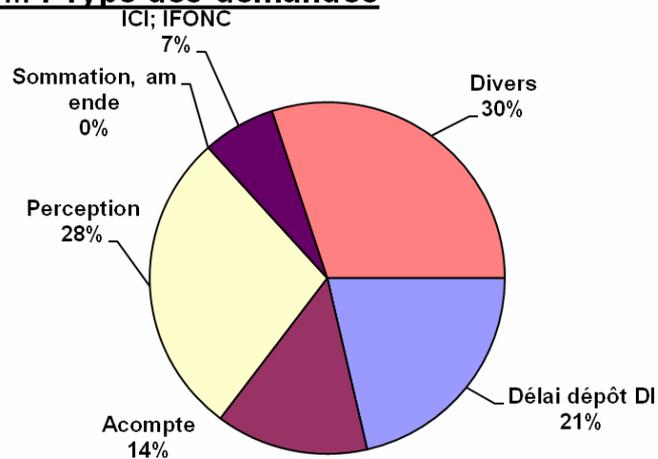
3^e observation
Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le succès du CAT n'est plus à démontrer, il reflète tant les interrogations des contribuables vaudois face aux changements réguliers, que leur volonté de s'acquitter de leur devoir face aux autorités.

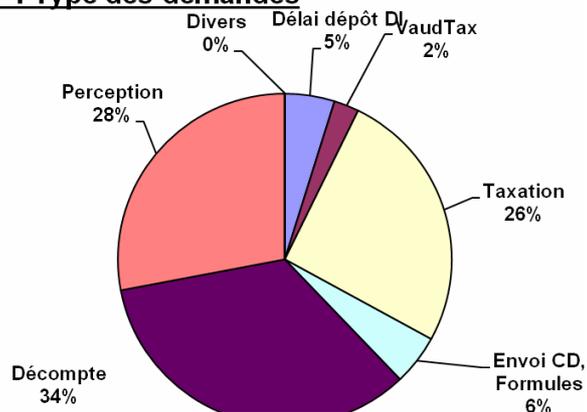
Néanmoins, il faut constater que :

- le nombre d'appels « perdus » est croissant,
 - la durée d'attente en musique est parfois très longue,
 - l'augmentation du nombre d'appels à l'avenir est programmée.
- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend mettre en œuvre pour désengorger le CAT, notamment afin de limiter le temps d'attente ainsi que le nombre d'appels « perdus ».

PM : Type des demandes



PP : Type des demandes



Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Depuis le début des années 2000, plusieurs propositions de réforme de la justice ont été traitées par les Chambres fédérales. Il en a ainsi résulté une nécessité de mettre en conformité avec le droit supérieur, les différentes lois et textes découlant notamment, de l'acceptation en votation populaire le 12 mars 2000, de la réforme de la justice.

L'article 191b et c de la Constitution fédérale ci-dessous en donnent la teneur :

– Art. 191b : Autorités judiciaires des cantons

1 : — Les cantons instituent des autorités judiciaires pour connaître des contestations de droit civil et de droit public ainsi que des affaires pénales.

2 : — Ils peuvent instituer des autorités judiciaires communes.

Art. 191c : Indépendance des autorités judiciaires

Dans l'exercice de leurs compétences juridictionnelles, les autorités judiciaires sont indépendantes et ne sont soumises qu'à la loi.

Dès lors, sous le nom de Codex_2010, un programme regroupant plusieurs réformes judiciaires conduit par le Service juridique et législatif, sous la supervision du Département de l'intérieur, a eu pour conséquence plusieurs révisions légales cantonales.

A ce jour, il a été constitué :

- Une cours des assurances sociales avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.
- La mise en vigueur de la loi sur le code de procédure pénal avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.
- La mise en vigueur de la loi sur le code de procédure civil avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.
- La procédure concernant la réforme de la « Protection de l'adulte et de l'enfant » avec une possible entrée en vigueur vers 2013.
- Dans ce contexte, le Grand Conseil a procédé à la nomination de plus de 80 juges et des travaux sont en cours au Tribunal cantonal pour permettre à ces nouvelles institutions d'accomplir leurs tâches.

Justices de paix

Codex a également eu des répercussions sur l'organisation des justices de paix. Leur compétence financière a passé de CHF 8'000.— à 10'000.— mais ce sont surtout les procédures qui ont subi les plus importants changements. Ainsi, certaines procédures sont aujourd'hui plus longues, ce qui fait craindre à certains juges que les reproches de lenteurs ne s'accroissent.

Les justices de paix ont de multiples compétences : en matière tutélaire, en matière successorale et en matière patrimoniale et de droit des poursuites.

Des pistes ont été explorées pour limiter le nombre de visites de particuliers, comme l'arrêt de l'authentification des signatures. Dès 2011, l'authentification d'une signature ne se fera que chez un notaire. Cette décision, si elle se comprend dans un souci de désengorger les offices, pose deux questions : celle du prix d'un tel acte, facturé jusqu'à présent CHF 50. — par la justice de paix, et celle de la perte d'émoluments pour l'Etat (qui se montaient à CHF 173'000.— en 2010 pour la Justice de paix des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois).

La question de la centrale téléphonique reste en suspens, notamment à Lausanne. Deux secrétaires sont chargées de répondre aux appels mais ont parallèlement d'autres tâches à accomplir. Une statistique du nombre d'appels pourrait peut-être permettre de mener une réflexion sur la pertinence d'une réorganisation de la gestion des téléphones (téléphonistes) ?

4^e observation
Statistiques annuelles des justices de paix

De nombreux reproches sont faits à la Justice de paix : inatteignable par téléphone, délais de réponse interminables, difficultés d'entrer en contact et manque d'amabilité. L'impossibilité d'évaluer la situation est due à l'absence totale de statistiques : nombre d'appels comme nombre de visites ; seul est comptabilisé le nombre de dossiers.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de tenir des statistiques (nombre de visites, nombre de téléphones, nombre de dossiers etc.) et sur les mesures qu'il entend proposer pour optimiser l'organisation interne des justices de paix et ainsi améliorer la qualité du service à la population.*

La question des délais est aussi pertinente : si la nouvelle procédure tend à les allonger, la gestion personnelle des dossiers en est aussi une des causes. En effet, un dossier appartient à un juge, qui seul pourra en juger lors de son audience. Certains juges n'ayant d'audience qu'une fois par mois, les justiciables ou plaignants doivent parfois attendre des semaines entières. Est-ce admissible dans le cas de recours contre des placements d'office (PLAFA) ou de retrait de garde d'enfants ?

A contrario, les demandes de placement (hospitalisation ou placement en EMS) sont parfois le fait de médecins eux-mêmes alors que ceux-ci ont la compétence de le décider, sans passer par la Justice de paix.

Les décisions tutélaires sont moins contestées qu'auparavant (15% de recours en 2010 contre 48% en 2005). Cette amélioration est en partie due à l'instauration d'entretiens préalables avec les personnes pressenties, afin de leur expliquer les tenants et aboutissants d'une telle charge. Par contre, la durée de la procédure de recours contre les décisions (environ 2 ans) reste un problème, le ou la pupille restant dans l'intervalle sans aide ni autorité.

La surveillance des tutelles s'est améliorée, notamment par l'introduction d'un nouveau formulaire de tenue de compte des pupilles. Celui-ci comporte maintenant la trace écrite de l'engagement du tuteur, d'avoir effectué les démarches administratives pour son pupille (déclaration d'impôts, prestations sociales, actes de défaut de biens, etc.). Cela permet de mieux surveiller que la gestion des affaires du pupille ne le préterite pas (taxation d'office, par exemple).

A Lausanne, le contentieux a enfin absorbé son retard, dû en 2009, à l'arrivée de près de 600 dossiers de contentieux des impôts, bloqués durant plusieurs années à cause de problèmes informatiques internes à l'ACI.

En conclusion, les justices de paix sont encore surchargées et craignent de l'être encore plus à l'avenir de par l'allongement des procédures. Si le nombre de juges de paix semble suffisant, la dotation en personnel de gestion de dossiers est insuffisante, préteritant l'organisation à la moindre absence.

De plus, la gestion des ressources humaines est minimale : si les collaboratrices et collaborateurs (gestionnaires de dossiers, secrétaires, huissiers, greffiers) bénéficient d'entretiens d'évaluation, ce n'est pas le cas des juges de paix. Ces derniers n'ont pas d'échange périodique sur l'organisation de leur travail. De plus, le premier juge de paix, s'il a la charge de l'organisation interne du ressort, n'a aucune autorité sur ses confrères et consoeurs. Il ne peut qu'observer d'éventuels dysfonctionnements et en référer au Tribunal cantonal. Ce manque de clarté hiérarchique peut être source de tension en cas de défaillance.

La chaîne de gestion des absences est également particulièrement longue, et donc source de lenteurs : en cas d'absence de moyenne ou longue durée, le premier juge de paix ne peut qu'en informer le Tribunal cantonal qui en informera ensuite le SPEV. Ce dernier donnera l'autorisation éventuelle de compenser ladite absence par l'engagement d'une tierce personne.

Locaux de l'Ordre judiciaire – tribunaux

La Commission de gestion, dans son rapport sur l'exercice 2009, sollicitait du Conseil d'Etat des informations sur ses objectifs et projets en matière de locaux destinés au Tribunal cantonal, notamment relativement à l'objectif de réunion sur un seul site. Le groupe de réflexion constitué, notamment en relation avec les réformes Codex, devrait pouvoir faire connaître le résultat de son travail.

5^e observation

Locaux du Tribunal cantonal

Suite à la mise en œuvre des réformes Codex, les importants engagements de magistrats ont obligé les responsables des immeubles du Tribunal cantonal à procéder à des aménagements provisoires ou définitifs importants. Les préoccupations de la Commission de gestion à cet égard, soulevées en 2009, n'ont pas encore obtenu de réponse.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancement des études, les variantes possibles et le calendrier qui aurait été retenu en fonction de l'objectif souhaité.*

Office des poursuites et faillites (OPF)

Les visites organisées dans les Offices des poursuites d'Aigle, des poursuites et faillites de Vevey et de Lausanne-Est s'inscrivent dans les nouvelles missions de la sous-commission DFIRE. Elles ont permis d'apporter d'intéressants éclairages sur les missions de ces offices, notamment pour les nombreux débiteurs et/ou citoyens qui doivent satisfaire à des dispositions légales.

Le nouveau découpage du Canton de Vaud en dix districts (DecTer) a imposé un redéploiement territorial des offices judiciaires institués à l'échelon des districts et des arrondissements judiciaires, tels que les tribunaux d'arrondissement, les offices d'instruction pénale et les justices de paix dès 2008.

L'adaptation des offices des poursuites et des faillites au nouveau découpage territorial est quant à elle partiellement intervenue dès 2009 ; elle est effective pour tout le canton depuis fin 2010. Les offices des faillites se trouvent aujourd'hui à proximité territoriale des tribunaux d'arrondissement. Quant aux offices des poursuites, qui voient se présenter un grand nombre de citoyens chaque jour, il est important qu'ils demeurent des offices de proximité dans les districts du canton.

Le tableau ci-après présente la nouvelle organisation :

Offices des poursuites (OP)		
Nouvelle dénomination	Lieu	Mise en œuvre
OP du district du Gros-de-Vaud	Echallens	19.11.2009
OP du district d'Aigle	Aigle	20.11.2009
OP du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut	Vevey	20.11.2009
OP du district de Lavaux - Oron	Pully	07.12.2009
OP du district de la Broye - Vully	Payerne	07.12.2009
OP du district de Morges (durant la période de transition : avec les communes de Bussigny, Chavannes, Ecublens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix)	Morges	11.12.2009
OP du district de Nyon	Nyon	11.12.2009
OP du district du Jura - Nord vaudois	Yverdon-les-Bains	11.12.2009
OP du district de Lausanne	Lausanne	Courant 2010
OP du district de l'Ouest lausannois	Renens	Courant 2010
Offices des faillites (OF)		
Nouvelle dénomination	Lieu	Mise en œuvre
OF de l'arrondissement de Lausanne	Lausanne	09.11.2009
OF de l'arrondissement de La Côte	Nyon	09.11.2009
OF de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois	Yverdon-les-Bains	09.11.2009
OF de l'arrondissement de l'Est vaudois	Vevey	09.11.2009

Offices des poursuites

Lors de ses visites, la sous-commission s'est entretenue avec les utilisateurs de l'application de gestion des poursuites baptisée Thémis. Les offices sont peu à peu équipés de box sécurisés pour l'audition des personnes convoquées. Ces aménagements améliorent le sentiment de sécurité du personnel des offices.

2010 est une année record en termes de nombre de poursuites engagées. Cela est dû en partie aux rattrapages de l'office des impôts qui n'avait plus assuré le suivi des impayés en 2009, problème informatique oblige.

Globalement, le travail des offices a changé : les saisies de biens mobiliers sont en nette diminution, leur valeur de revente ne couvrant pas, la plupart du temps, les frais de saisie. Ainsi, les offices effectuent surtout des saisies sur salaire ainsi que des séquestres sur biens immobiliers. Les primes d'assurances maladies impayées représentent également un nombre important de poursuites.

Dans les communes à fort potentiel touristique, le nombre de séquestres contre des biens immobiliers détenus par des personnes domiciliées à l'étranger a également explosé.

A Vevey, des travaux importants ont permis de regrouper l'accueil permettant la réception des usagers tant pour l'office des poursuites que celui de l'office des faillites. Il est ainsi organisé de manière conviviale avec les sécurités requises pour les collaborateurs et les usagers.

Une même organisation est en cours pour l'Office des poursuites de Lausanne-Est, pour le printemps 2011. Il y a toutefois lieu de souligner la localisation peu accessible par les transports publics ou à pieds. Or, cet office est important, notifiant à lui seul près de 45'000 commandements de payer par année et engendrant par là, de nombreuses visites de différents débiteurs.

Remarque : lorsque l'occasion se présentera et qu'il sera possible de procéder à un emménagement mieux situé pour les très nombreux usagers de l'Office des poursuites de Lausanne-Est, il serait souhaité et raisonnable de procéder à un transfert situé dans une zone plus facile d'accès par les transports publics. Il faut aussi souligner la relative vétusté de la toiture de l'immeuble qui pose parfois problèmes aux locataires.

Offices des faillites

Le Canton de Vaud comprend quatre offices des faillites dont les sièges se trouvent à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Vevey. Des visites futures dans les offices renseigneront sur les activités et plus spécifiquement sur les dossiers traités, notamment la diversité due aux structures économiques régionales différentes.

Le nombre de faillites est également en augmentation. A titre d'exemple, l'Office de l'arrondissement de l'Est vaudois a enregistré un nombre plus important de faillites que le Canton de Fribourg tout entier.

L'une des missions d'un office des faillites consiste principalement, dans le cadre de la loi, à administrer et à liquider les faillites prononcées par le président du Tribunal d'arrondissement. Pour l'arrondissement de Vevey, un retard très important dans la capacité de transmission des dossiers du Tribunal d'arrondissement à l'office des faillites (environ 100 dossiers) risque de provoquer une surcharge de travail dudit office qui devra prendre, le moment venu et dans des délais les plus courts possibles, les mesures conservatoires légales.

Comme il s'agit très probablement d'un problème de gestion des RH à l'OJV, il est indispensable que des dispositions soient prises pour garantir l'acheminement et le traitement des dossiers sans retard trop important.

6^e observation

Gestion des suppléances et suivi des dossiers

Le fonctionnement des organes judiciaires est parfois soumis à une augmentation du nombre de dossiers, en relation avec la situation économique rendant les activités des entreprises de notre canton plus difficiles. Il est donc indispensable que le suivi de ces dossiers pouvant aboutir à des saisies et/ou faillites se fasse sans retard pour :

- *éviter de mettre en péril les droits des créanciers qui se retrouvent avec des factures impayées importantes ;*
 - *sauvegarder des biens et/ou des marchandises ;*
 - *permettre à tous les maillons de la chaîne d'effectuer leurs missions au mieux.*
- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend demander en matière de suppléance du personnel nécessaire à la bonne marche et à la régularité des services de l'Ordre judiciaire.*

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Lors de la rédaction des précédents rapports de gestion, les questions récurrentes concernant l'obsolescence de Procofiév ont été évoquées, tant par les responsables financiers que par le CCF lors du contrôle des comptes annuels de l'Etat. La Commission de gestion avait souligné cette problématique.

Conscients de cette situation, les collaborateurs du SAGEFI ont élaboré un cahier des charges puis un exposé des motifs et projet de décret de CHF 24,9 millions qui a été adopté en septembre 2010. Ainsi, progressivement, le personnel de l'Etat rattaché aux services financiers départementaux va suivre des périodes de formation pour utiliser le nouveau système d'information financier de l'Etat de Vaud (SIF). Le logiciel de la maison SAP a ainsi été choisi avec pour diverses raisons, notamment le fait que la société SAP dispose, depuis 1990, d'une succursale à Lausanne.

Après les premières étapes de démarrage, la mise en production débutera au mois d'avril 2012, avec l'élaboration du budget 2013. La présentation des différentes échéances avec, pour terminer, la mise en production de la comptabilité pour l'exercice 2013, sollicitera de façon intensive les collaborateurs

de l'administration. A ce stade, le projet donne l'impression d'une parfaite maîtrise du programme proposé. L'enthousiasme qu'il dégage devrait lui permettre de surmonter les inévitables problèmes inhérents à l'opération en cours.

Dans la foulée, le SAGEFI a édicté les directives du Système de contrôle interne (SCI). Elles sont dépendantes et issues de la loi sur les finances (*Art. 16, al.1. let. e de la Lfin*) :

Art. 16 : services de l'administration et offices judiciaires

Al.1 : les services de l'administration sont responsables

Lettre e) : de mettre en place un système de contrôle interne.

La loi sur les finances précise que les départements et le Tribunal cantonal s'assurent de l'exécution des dispositions y relatives et que le CCF est compétent pour la certification du contrôle interne de l'Etat.

L'ensemble de ces dispositions entre en vigueur au 1^{er} janvier 2011. La mise en application doit s'effectuer dans tous les services et offices dans un délai de 5 ans.

L'Administration cantonale s'apprête aussi à mettre en œuvre les directives de la nouvelle comptabilité « Manuel de Comptabilité Harmonisé 2 » (MCH2) qui seront applicables à l'ensemble des collectivités publiques. Pour le Canton de Vaud, elles seront intégrées dans la comptabilité dès 2013 et pour les communes, pas avant 2015.

Cette nouvelle présentation comptable devrait permettre d'effectuer des comparaisons basées sur des mises en compte de charges et revenus d'attributions semblables.

Les prochains mois seront décisifs pour faire entrer le SAGEFI dans un processus de modernisation indispensable.

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

En 2011, la statistique vaudoise fêtera son quarantième anniversaire, alors que l'annuaire du Canton de Vaud présente sa 34^e édition. Entièrement remanié il y a trois ans, l'annuaire en version papier est indissociablement lié au site internet de statistiques du Canton de Vaud. Depuis 2008, les données sont aussi disponibles sur les communes vaudoises.

Le lecteur de l'annuaire peut y trouver et/ou y découvrir de nombreuses comparaisons intercantionales, voire internationales. L'utilisation de moyens informatiques toujours plus performants permet de satisfaire au mieux les autorités cantonales dans le cadre de l'établissement de budgets. Plusieurs enquêtes sectorielles sont aussi des aides à la conduite dans le cadre du développement territorial, des transports etc.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Préambule

La plus importante démarche de modernisation de la politique salariale a débuté en 1999 avec l'élaboration de la nouvelle loi sur le personnel (LPers) entrée en vigueur en 2003. Elle s'est poursuivie dès 2001 avec la démarche de descriptions des emplois et de classification des fonctions (Decfo), puis en 2007 avec l'élaboration du système de rémunération (Sysrem). Notons que le Grand Conseil sera ainsi nanti à mi-juin 2011 du rapport du Conseil d'Etat sur la politique des Ressources Humaines 2011-2015.

A titre indicatif, la comparaison entre les systèmes et quelques-unes des conséquences administratives sont présentées ci-après :

Ancien système

Plus de 1200 fonctions
 101 niveaux de fonctions
 32 classes salariales
 + 5 hors classe
 Amplitude de progression salariale
 20% à 78% suivant la fonction
 Taux d'augmentation annuelle
 2,3% à 3,9% suivant la classe

Nouveau système

382 fonctions
 18 niveaux de fonctions
 18 classes salariales (1 fonct = 1 classe)
 1 seule échelle de salaire pour tous
 Amplitude de progression salariale
 45% pour tous
 Taux d'augmentation annuelle
 Dégressif identique pour tous

L'ensemble des nouvelles dispositions a, cela se sait, provoqué des contestations et des recours. Alors que le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TriPac) est compétent pour traiter les contestations sur les transitions directes, c'est la Commission de recours qui est compétente pour traiter les contestations individuelles liées au niveau de poste.

Le TriPac, selon les informations recueillies au SPEV en janvier 2011, a été saisi d'environ 700 recours. La situation se présentait de la manière suivante :

- Recours notifiés : 46
- Recours retirés : 3
- Transactions : 5 (accord entres parties)
- Affaires jugées : 6 (actions rejetées)

La Commission de recours en fonction depuis le 1^{er} juin 2010 est composée de 3 représentants du personnel, de 3 représentants de l'Etat employeur et de 2 présidents externes. Sa pratique est exercée selon le règlement du 11 mai 2010 avec son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2010.

Les principales données enregistrées ont les valeurs suivantes :

- Nombre total de recours : 1'755
- Nombre de recours retirés : 173
- Recours notifiés par la Commission : 508
- Procédures dont l'examen est suspendu : 76 (secrétariat-enseignement)
- Recours notifiés retirés : 40 (inclus dans les 173 recours retirés)
- Déterminations rédigées par l'autorité d'engagement : 264
 - 88% de propositions de rejet
 - 8% de propositions d'admission partielle
 - 4% de propositions d'admission
- Décisions rendues par la Commission : 0

La Commission prévoyant de traiter environ 60 dossiers par mois, il faut s'attendre à plusieurs mois de délais pour obtenir une clarification complète de tous les dossiers.

Fonctions RH/CoRH

La Commission de gestion s'est déjà inquiétée plusieurs fois, avec remarque et/ou observation, de l'absence ou de mauvaises transmissions de décisions liées aux ressources humaines. Plusieurs cas, pas toujours identifiés de façon précise, sont évoqués par les collaborateurs rencontrés dans différents services de l'administration.

Il est certes possible que le « Grand Chambardement » induit par la nouvelle loi sur le personnel (LPers) et ses corollaires aient provoqués des incompréhensions. Le chef de service a désormais une responsabilité d'employeur et donc de responsable RH, ne serait-ce que parce qu'il est autorité d'engagement et donc responsable des promotions, licenciements et plannings de formation continue.

Il n'en demeure pas moins que dès lors avec :

- 7 départements,
- 48 services,
- environ 425 métiers différents (regroupés par thématiques),
- environ 27'000 collaboratrices et collaborateurs,

tous ne retrouvent pas leurs repères dans un programme aussi complexe. Le flux d'information dans une « entreprise » de cette taille nécessite de clarifier les fonctions et les missions de correspondant RH et de responsable RH dans les départements, ceci dans un but de transparence et de simplification relationnelle.

Quelles sont les compétences requises pour remplir la fonction de correspondant RH ? Quel est le nombre d'heures hebdomadaires que le coRH consacre à cette tâche, en fonction de combien de collègues ? Le profil, les fonctions et missions de tous les coRH sont-ils équivalents ? Quelles sont les relations entre le ou la délégué-e RH, le ou la correspondant-e RH, le ou la responsable RH et les collaboratrices et collaborateurs au SPEV ?

7^e observation

Relations transversales entre le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) et les autres services

Plusieurs services et/ou offices n'ont pas saisi, de façon claire et précise, quelles sont les différentes mesures à prendre pour viser une amélioration qualitative des relations collaborateurs – employeurs dans le cadre des activités quotidiennes, notamment en relation avec les fonctions de correspondant RH (coRH) et en général avec le Service du personnel (SPEV).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les différentes mesures qu'il entend instaurer et dans quels délais, afin d'améliorer sensiblement la compréhension et les relations dans le cadre des activités quotidiennes.*

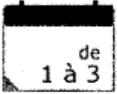
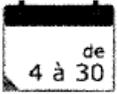
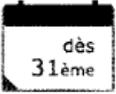
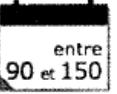
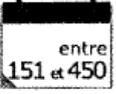
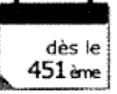
Gestion des absences/Case management (anciennement programme Ré-AGIR)

Toutes les entreprises, l'Etat n'y échappe pas, sont confrontées aux absences des collaborateurs. En tombant malade ou en cas d'accident, le collaborateur doit entreprendre un minimum de démarches qui font parties de ses responsabilités personnelles.

A l'Etat, la première démarche consiste à annoncer l'absence auprès de son service. Si l'absence se prolonge (voir organigramme), les démarches sont coordonnées par l'Etat employeur. Le spécialiste en gestion des cas (case management) du Canton de Vaud est alors contacté et coordonne les différents acteurs intervenant dans la gestion d'une absence.

Tableau des absences maladies et accidents

Retour à la page d'accueil "gestion des absences"

 <p>QUE FAIRE</p> <p>Le collaborateur annonce son absence dès le 1er jour à son supérieur direct</p> <p>> Plus d'infos</p>	 <p>Un certificat médical est donné à son supérieur direct</p> <p>> Plus d'infos</p>	 <p>Si l'absence doit se prolonger de manière indéterminée, alors une lettre du service est envoyée à la personne pour l'informer de la mise en place d'un dispositif de conseils entre l'employé, le médecin cantonal adjoint, le spécialiste en case management du SPEV.</p> <p>> Spécialiste en case management du SPEV > Médecin cantonal adjoint</p>	 <p>Le spécialiste en case management du SPEV peut démarrer une collaboration selon les cas avec le service ou l'AI pour favoriser le retour au travail de l'employé selon le taux d'activité défini. Il est conseillé de remplir à temps les formulaires afin que des retards de procédure n'entraînent pas de préjudice financier auprès de l'intéressé.</p> <p>> Site AI</p>	 <p>L'employé, le supérieur direct, le RRH, le médecin cantonal adjoint, le spécialiste en case management du SPEV et l'AI se consultent pour envisager l'avenir. Le retour au travail est toujours privilégié.</p>	 <p>L'AI émet une décision de principe et la communique directement à l'intéressé (avec une copie à l'employeur)</p> <p>> Plus d'infos</p>
 <p>Pour les contrats à durée indéterminée (hors temps d'essai): versement du salaire à 100 % jusqu' au 12ème mois y compris et 3 mois (*) à 80 %</p> <p>> Plus d'infos</p>	<p>du salaire à 100 % jusqu' au 12ème mois y compris (*) un mois = 30 jours</p>				<p>Puis prise en charge par la CPEV</p> <p>> Plus d'infos</p>
 <p>Le supérieur direct et le RRH apportent un soutien et suivent la situation</p>	<p>Les partenaires internes (l'employé, le service, le RRH, le médecin cantonal adjoint et le spécialiste en case management du SPEV) s'activent avec les partenaires externes (médecin traitant, CPEV, AI, assurance accidents, etc...) pour trouver les meilleures solutions pour l'intéressé (reprise thérapeutique, aménagements du poste de travail, réorientation professionnelle ou prestations des assurances)</p>				<p>> Plus d'infos</p>

Ce tableau permet de visualiser en une fois les différentes étapes d'une absence de courte durée (1 à 3 jours) à une absence de longue durée (au-delà de 30 jours)

Dans l'optique de suivre au plus près et de soutenir les collaborateurs « victimes » de la maladie ou d'un accident, le programme Ré-AGIR, initié en 2006 déjà, se poursuit en collaboration avec la CPEV et si nécessaire l'AI.

Dossiers du personnel

La sous-commission s'enquiert à chaque visite d'un éventuel projet de traitement des dossiers « papier » du personnel. En effet, ceux-ci prennent une place considérable dans les locaux du SPEV. La sous-commission souhaiterait que ces dossiers du personnel fassent l'objet d'un projet qui lancerait une réflexion sur la mise sur support informatique, l'archivage, la gestion des nouveaux dossiers, etc.

Cahiers des charges et évaluations périodiques

Lors des visites dans les services, tant la sous-commission du DFIRE que d'autres sous-commission de la COGES, ont pu constater que nombre de collaboratrices et collaborateurs de l'Etat n'ont pas de cahiers des charges. Il s'agit le plus souvent de situations « historiques », mais, de nouveaux engagements effectués en 2010 dans l'Ordre judiciaire notamment, ont également été faits sans cahier des charges.

Il conviendrait de rattraper ce retard au plus vite, et cela pour deux raisons principales :

- La première tient au nouveau système de rémunération des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat Decfo-Sysrem qui est basé, non plus sur les titres et diplômes, mais sur la fonction. Il est dès lors essentiel que les fonctions soient déterminées et que l'entier des collaboratrices et collaborateurs ait connaissance de la description de leur fonction et ait pris connaissance de leur cahier des charges.
- La qualité d'une évaluation périodique tient surtout à la qualité de l'entretien mais également sur les éléments objectifs et quantifiables, sur lesquels les deux participants peuvent s'appuyer. Le cahier des charges est l'un de ces éléments importants permettant une évaluation pertinente de la qualité du travail fourni, de l'évolution du poste ou des tâches et des éventuelles adaptations à différents niveaux.

S'agissant des entretiens périodiques d'évaluation, un trop grand nombre de collaboratrices et collaborateurs n'en ont pas. Or, il s'agit à cette occasion, de mettre en lumière des difficultés, des besoins mais aussi des compétences et des perspectives d'évolution de carrière. La qualité des entretiens tient pour beaucoup à la formation des personnes qui doivent les mener ainsi qu'à leur disponibilité.

8^e observation
Entretiens d'évaluation

La loi sur le personnel (LPers) prévoit à son art. 36 un entretien d'appréciation en principe une fois par année. Néanmoins, certains services ne procèdent pas à cet échange périodique. Il en est de même à certains niveaux de l'Ordre judiciaire.

Par ailleurs, de nombreux collaborateurs n'ont pas de description de leur fonction selon le nouveau cahier des charges. C'est pourtant ce dernier qui permet de décrire précisément le poste occupé, les missions, activités et responsabilités.

- Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur les mesures et délais qu'il entend appliquer pour actualiser l'ensemble des cahiers des charges des collaborateurs et s'assurer que chacun bénéficie d'un entretien périodique d'évaluation, effectué conformément l'article 36 LPers.*

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le CCF est l'organe de surveillance financière de l'Etat de Vaud. Il vérifie annuellement les comptes et le bilan de celui-ci et procède – soit de manière autonome, soit sur mandats du Conseil d'Etat ou des commissions des finances ou de gestion du Grand Conseil – à des audits sur des entités soumises à son contrôle.

Le système retenu par le Canton de Vaud consiste à garantir une parfaite autonomie et indépendance de la surveillance financière de l'Etat. La capacité pour le CCF d'agir librement est garantie.

Le service accomplit sa mission selon les normes professionnelles éditées par la Chambre Fiduciaire et l'Association suisse d'audit interne. Le CCF a obtenu l'agrément pour le service en qualité d'expert-réviseur. Il s'agit de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

A ce jour, 7 experts-réviseurs agréés et 2 réviseurs agréés sont dénombrés au CCF. La formation se poursuit pour d'autres collaborateurs, au fur et à mesure des possibilités. La dotation en personnel est de 17,5 ETP.

Les contrôles sont organisés selon un programme établi qui commence le 1^{er} avril jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Chaque année, deux rencontres de coordination sont prévues avec la Cour des Comptes afin d'éviter des redondances de contrôle. Enfin, en 2010, le CCF a eu l'occasion de présenter son organisation à la COFIN et à la COGES.

Registre du commerce (RC)

Le siège du Registre du commerce installé à Moudon occupe 19 ETP et actuellement une apprentie. Le départ de deux juristes spécialistes n'a pas créé de problème, elles ont pu être remplacées dans de bonnes conditions.

Le nombre d'inscriptions s'élève à 20'533 pour l'année 2010, en légère diminution par rapport à 2009. Les mises à jour liées à l'adaptation au nouveau régime de l'obligation de révision et à la nouvelle ordonnance sur le registre du commerce doivent être effectuées pour le 30 juin 2011. Il faut cependant souligner qu'il y a eu plus d'entreprises inscrites (3'320) que d'entreprises radiées (2'807).

Face à des commentaires négatifs concernant la durée de traitement des dossiers, la sous-commission n'a pas pu fournir des cas concrets soulignant la pertinence de telles observations. Il n'en demeure pas moins que les mises à jour citées ci-dessus ont provoqués des demandes de renseignements complémentaires, qui mettent parfois plusieurs mois pour être fournis. Cette situation devrait se clarifier prochainement avec le délai imposé du 30 juin 2011.

En collaboration avec trois autres cantons romands, une nouvelle application informatique est en développement. Elle répondra aux impératifs de l'art. 929a CO sur la tenue informatisée du registre, l'échange électronique de données ainsi que le dépôt électronique de réquisitions et de pièces justificatives. L'entier de ces développements sera disponible au plus tard au 1^{er} janvier 2013. Parallèlement, le numéro d'identification des entreprises (IDE) est progressivement introduit.

La sous-commission va prochainement s'intéresser de plus près aux conditions d'utilisation et de chauffage de l'immeuble qui abrite le RC et qui était auparavant une école.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour 2010.